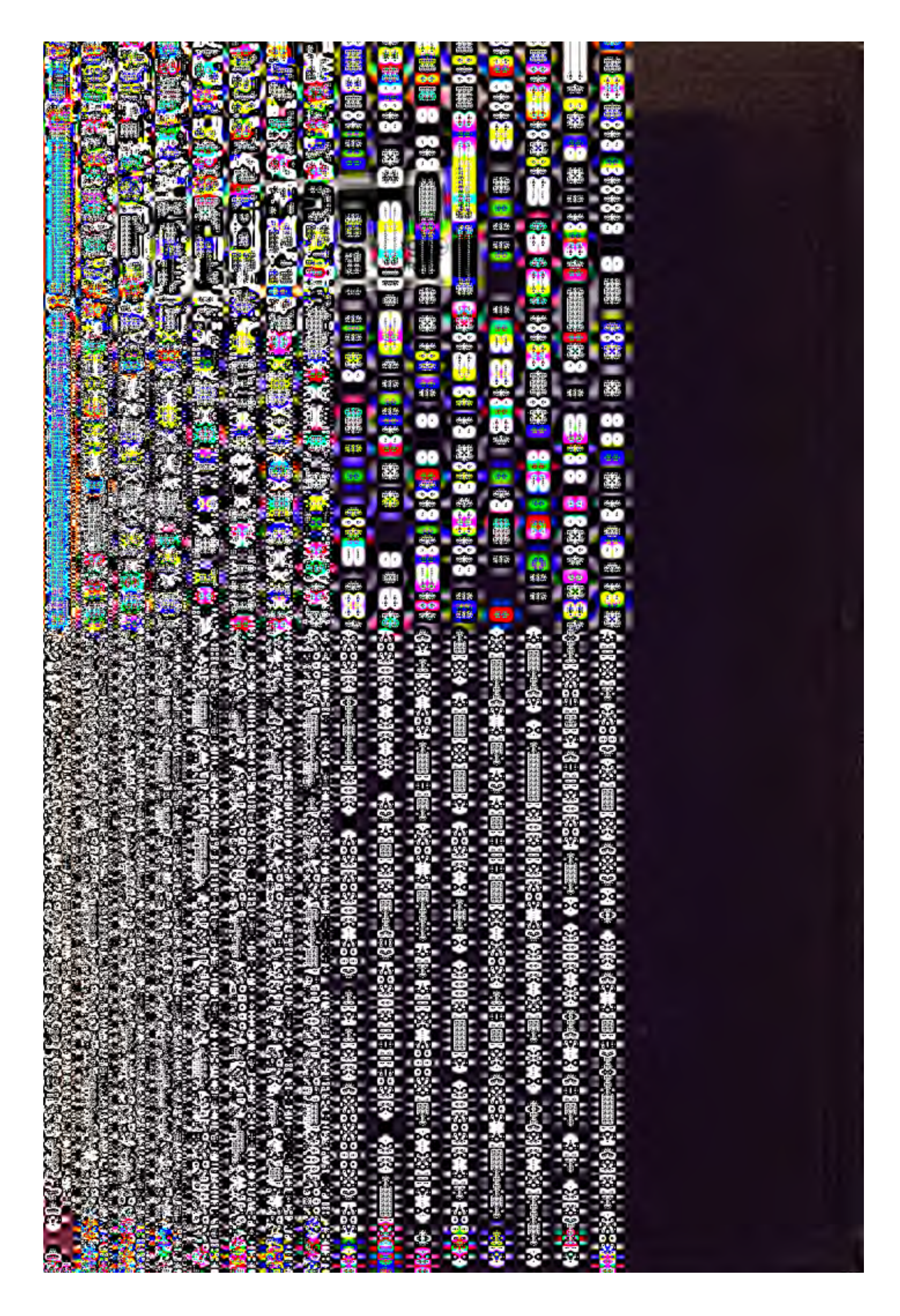



SE TAIRE
FAIRE

COURS DE MORALE

A L'USAGE

DES ÉCOLES LAÏQUES

COURS

DE MORALE

A L'USAGE

DES ÉCOLES LAÏQUES

PAR

larisse (Gauthier)
Mme C. COIGNET



PARIS
L. LE CHEVALIER, ÉDITEUR
RUE DE RICHELIEU, 61

1874

PRÉFACE

Qu'est-ce que la morale? Telle est la première question que tout professeur intelligent doit s'adresser.

On a beaucoup discuté sur la question de savoir si la morale était une science ou un art. Elle est l'un ou l'autre, selon qu'on s'attache à la théorie ou à la pratique.

Au point de vue de la pratique, elle est un art, mais un art qui exige le concours volontaire de celui qui le met en œuvre: c'est l'art de se gouverner.

La morale ne doit donc point être présentée par l'instituteur comme une collection de maximes, une règle qui s'apprend, un ordre qui s'exécute. C'est une vie intérieure, la libre conformité de nos actes à un bien qui nous apparaît comme supérieur à tous les autres.

Ainsi la grande œuvre du maître doit consister à éveiller chez l'enfant la faculté qui correspond à cette vie et qui s'appelle la *conscience*.

Tel est l'esprit dont l'instituteur doit se pénétrer avant de commencer sa leçon, s'il ne veut pas faire fausse route. Il doit avoir incessamment à la pensée qu'exprimer de grandes vérités dans un beau langage c'est peu de chose à l'école, mais que trouver un écho

dans l'âme de ceux à qui on s'adresse, c'est tout. Là est la grandeur de sa tâche, mais là est aussi la difficulté et le péril, car l'enfant est un être instinctif et mobile difficile à saisir et plus difficile à fixer. Dans l'ordre de la réflexion surtout on le fatigue vite, on l'ennuie aisément, on peut le repousser et parfois pour toujours. Il faut donc apporter à cet enseignement beaucoup de tact et de délicatesse; il faut savoir profiter de l'heure et du moment, éviter la monotonie en variant sans cesse la forme de sa pensée, se garder d'appuyer trop fort et de s'arrêter trop longtemps sur les points mêmes qui nous paraissent les plus graves. Il faut enfin se défier de la propension que nous avons tous en parlant à nous écouter nous-mêmes.

Ces conditions pratiques, en apparence secondaires, sont d'une telle importance que, dans le fait, la leçon accidentelle déterminée par les détails de la vie de chaque jour, par les émotions et les pensées mêmes de l'enfant, est presque toujours plus favorable que la leçon solennelle et régulière, à ce retour réfléchi de la conscience, véritable épreuve de l'enseignement. L'instituteur ne doit donc pas la négliger; il doit savoir aussi passer de l'une à l'autre et les rattacher, de façon que la seconde soit, en quelque sorte, le résumé de la première.

Il est indispensable sans doute, dans un cours de morale, de déterminer un enchaînement de principes ou d'idées générales auquel la pensée flottante se rattache, qui serve à grouper, à distribuer les faits et qui donne au jugement une ferme assise. Mais il n'y a pas lieu, à l'école, d'accorder une grande place à cet enseignement. Que l'instituteur n'insiste jamais sur la théorie; qu'il se garde surtout de la présenter d'une manière systématique. La morale, pour l'enfant, se résume dans l'*examen de conscience*. Si on le conduit à faire cet

examen librement, sans sophisme, sans lâcheté et sans défaillance, on aura réussi, car il y puisera l'énergie et la lumière que les discours les plus éloquents, les formules les plus correctes et les plus précises ne lui donneront pas.

Remarquons, en outre, que ce qui nous divise en morale, c'est la théorie, c'est le dogmatisme surtout. Nous sommes, au contraire, presque toujours d'accord sur les faits. L'enseignement doit donc ramener la morale à un grand fait de conscience, la présenter librement sans idée préconçue, sans parti-pris et en la dégageant de tous les systèmes métaphysiques ou religieux.

On nous dira peut-être qu'il n'y a pas de morale sans métaphysique, au moins sous-entendue, et que partir de la liberté comme nous allons le faire c'est décider d'avance la question en litige.

Cette appréciation est-elle juste? Ne peut-on pas envisager la liberté à son point de départ dans l'homme comme un fait de conscience intime, comme une vérité psychologique élémentaire, sans remonter à des sources premières, sans la rattacher au problème de nos origines ou de nos destinées définitives? Nous lui accordons, il est vrai, une place très-considérable dans la vie morale, mais les déterministes les plus convaincus ne sont-ils pas les premiers à reconnaître la grande influence que l'idée de liberté, illusoire pourtant à leurs yeux, exerce sur nos actes?

Notre point de départ, purement pratique, ne saurait donc être sérieusement contesté, car ceux qui admettent la création d'un Dieu libre admettent la liberté humaine comme le produit de la liberté divine, et ceux qui admettent un enchaînement nécessaire dans un ordre universel reconnaissent qu'au point de vue moral

et social l'homme doit être considéré relativement comme libre, alors même que d'une manière absolue il ne le serait pas.

Ce point de vue sur la liberté, d'ailleurs, doit être écarté de l'enseignement, car l'instituteur n'a point à craindre, de la part de l'enfant, des objections métaphysiques.

Quand il l'interroge, ou plutôt quand il le conduit à s'interroger lui-même; quand il le ramène dans cette situation, bien connue par lui, d'une convoitise à satisfaire en commettant une violence ou une fraude, ou à surmonter en dominant ses propres instincts; quand il lui rappelle sa lutte, puis sa victoire ou sa défaillance, celui-ci ne songe point à se couvrir d'une responsabilité supérieure; il ne met en doute ni sa liberté propre, ni le mérite ou le démérite de l'acte qu'il a commis, et le témoignage qu'il apporte contre lui-même est la plus efficace consécration de l'enseignement.

Nous avons supposé, dans ce Cours, que les leçons s'adressaient à des élèves de quatorze à dix-sept ou dix-huit ans. Aussi, tout en leur donnant un caractère pratique, nous n'avons pas craint d'en déterminer les principes généraux. Si, l'auditoire étant plus jeune ou moins avancé, cette partie de notre exposition paraissait trop abstraite, on peut librement la modifier. Rien n'empêche qu'on ne parle de la liberté, de la responsabilité, de la dignité, du devoir, en prenant seulement ces termes dans leur application, sans essayer d'en montrer le caractère abstrait, sans les rattacher les uns aux autres dans un enchaînement théorique. La véritable autorité de l'enseignement n'en sera pas sensiblement

diminuée, car elle a sa source et sa sanction dans l'expérience intime.

Il est plus important en morale qu'en aucune autre matière de se garder de la pédanterie ; aussi recommandons-nous particulièrement à l'instituteur la simplicité et la clarté du langage. Qu'il évite les formules qui rendent l'enseignement aride, et qu'il s'attache plutôt à faire pénétrer sa pensée à l'aide d'exemples, en les choisissant avec tact et en les variant de manière à en soutenir l'intérêt. Dans chacune de nos leçons il trouvera des modèles, mais ces modèles sont insuffisants. Il est un côté spécial à chaque école : la physionomie de l'auditoire et du lieu que nous ne pouvons rendre. C'est là que l'instituteur doit chercher un guide. Il doit toujours, en s'adressant à ses élèves, tenir grand compte des conditions particulières dont ils sont entourés, de la situation de leur famille, du milieu où ils vivent, de leurs habitudes, de leurs travaux, de leur caractère, toutes choses qu'un livre ne pouvait prévoir.

Il est bon aussi, dans certains cas, de s'adresser directement à l'enfant, de le mettre en face de lui-même ; mais ici le terrain est délicat et glissant, et il faut ménager à tout prix des susceptibilités souvent très-ombrageuses dans la première jeunesse.

Nous lui recommanderons encore, dans le choix de ses exemples, d'éviter les distinctions oiseuses, les recherches, les arguties dont on fait trop souvent usage. L'enfant s'égare aisément dans le dédale des raisonnements subtils ; il tombe alors dans le sophisme et y perd la vue droite, l'énergie et le respect. Le bien est le bien, le mal est le mal ; la conscience nous prescrit le premier et nous défend le second, et la conscience est l'autorité impérative qui gouverne notre vie morale : voilà ce qu'il doit sentir fortement ; et une fois sincère

avec lui-même et décidé dans sa voie, la solution des cas particuliers lui deviendra aisée. En effet, les situations vraiment douteuses en morale sont rares, et les enfants ne s'y trouvent guère. La plupart de nos prétendues difficultés viennent de la prépondérance de nos passions et de nos intérêts qui troublent la raison et ébranlent la conscience. Éclairer l'une et affermir l'autre est donc le meilleur moyen de résoudre les problèmes les plus complexes et d'arriver à une pratique du bien, désintéressée et sûre.

Si la morale ne s'enseigne guère au sens littéral du mot, dans une très-grande mesure elle se communique, et la première qualité de l'instituteur sera d'en être profondément pénétré. Qu'il n'aborde jamais son auditoire d'un air indifférent et froid; qu'il ne donne pas le sujet de sa leçon comme un sujet de science pure, étranger en lui-même à ceux qui l'écoutent. La vérité morale étant une affirmation de la conscience, la leçon doit porter le caractère d'un entretien en même temps élevé et intime que l'émotion sera toute-puissante à féconder.

Nous n'entrons point dans la vie morale au moyen d'un axiome de la raison pure, mais en vertu d'un mouvement de l'âme, d'un retour qui nous permet de nous saisir et de nous reconnaître nous-mêmes comme libres, responsables et obligés. La morale n'est point un privilége pour les intelligences cultivées, les esprits d'élite, les génies: elle est le patrimoine de tous les membres de la race humaine. Que l'instituteur s'adresse donc à ses élèves avec le sentiment d'égalité que donne seule la conscience en face de la conscience. Qu'il leur enseigne le respect en leur montrant qu'il les respecte. L'enseignement moral étant moins spéculatif que pratique, l'expérience doit toujours pré-

céder la théorie, ou plutôt la théorie doit se déduire de l'expérience.

Ainsi, la nature des relations qui uniront les élèves au professeur peut être en même temps le point de départ et la conclusion anticipée de la leçon, et nous y attachons la plus grande valeur.

Sans doute, cette préparation, qui seule ouvrira l'âme de l'enfant à un enseignement aussi élevé, ne devrait pas commencer dans la classe; elle devrait commencer au berceau, à l'éveil même des facultés de l'enfant. La première école de respect doit être la famille, et la meilleure institutrice sera toujours la mère; mais cette école et cette institutrice peuvent manquer. Il arrive souvent que l'éducation morale antérieure de l'élève est complétement nulle. L'instituteur alors a tout à faire; pourtant il ne doit pas se décourager. Si l'enfant lui arrive sans avoir reçu aucune notion du bien, si même il n'a trouvé dans la maison paternelle que de tristes exemples, il n'a pas du moins été fatigué, repoussé par une instruction fausse, par un amas de règles et de maximes qui l'ont rempli de préventions et même de révolte contre l'enseignement. Il est probable aussi qu'il a souffert. Si on a manqué de sollicitude pour lui enseigner ses devoirs, on n'en a pas eu davantage pour lui donner des soins! Il a connu l'abandon, l'isolement, l'indifférence. Quelle immense autorité on pourra prendre immédiatement sur lui au moyen d'une direction vraiment maternelle!

Peu d'enfants résistent à cette libre et affectueuse cordialité du langage qui, sans jamais entrer dans une familiarité vulgaire, donne à l'entretien le caractère d'une noble égalité.

C'est seulement dans la conscience, source du monde

moral, que l'instituteur en trouvera le secret. Nous lui recommandons d'y retourner sans cesse, de s'y retremper lui-même, d'y chercher ses inspirations. Un livre, si bien fait qu'il lui paraisse, ne doit jamais être pour lui qu'un auxiliaire. Qu'il y cherche un conseil, parfois un cadre pour sa pensée, un modèle pour son langage; mais qu'il ne cesse pas de le dominer par l'esprit. Le livre doit provoquer l'activité intérieure : il n'en dispense pas, et le meilleur de l'enseignement sera toujours la portion vivante que nous tirerons de nous-mêmes.

L'instituteur ne trouvera point, dans l'étude que nous lui présentons aujourd'hui, une exposition complète de la morale; nous nous sommes borné aux principes généraux, nous réservant plus tard de compléter notre travail en suivant l'enfant dans les diverses relations de la vie, dans la famille surtout.

Ces principes généraux peuvent, d'ailleurs, être résumés en quelques pages. Nous allons essayer de le faire dans l'Introduction qui précède nos leçons.

COURS DE MORALE

A L'USAGE

DES ÉCOLES LAÏQUES

INTRODUCTION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nous partons de la liberté comme fondement de la morale; mais nous nous appliquons à constater l'existence de la liberté dans les faits, sans chercher à la définir. Nous citons des exemples à nos jeunes élèves, et nous les laissons conclure. Leur propre jugement généralisé nous donne ainsi notre point de départ, et nous les conduisons alors à se demander comment ils portent ce jugement? Ils le portent à l'aide d'une faculté qu'on appelle *conscience*. La conscience est donc la faculté qui nous permet de reconnaître expérimentalement notre liberté morale.

Or, la liberté morale appartient exclusivement à l'homme et le sépare du reste de la nature. On parle

bien aussi de liberté dans l'ordre physique, mais on donne alors à ce mot un sens absolument différent.

La liberté dans l'ordre physique ou la liberté naturelle, c'est le pouvoir de satisfaire l'instinct.

La liberté morale, c'est le pouvoir de disposer de nous-mêmes au point de vue du mal et du bien. La liberté morale nous fait souverains ; elle fait de nous des causes au sens créateur du mot.

Tandis que la cause physique est en même temps un effet, un anneau dans une chaîne, la cause morale est un commencement; c'est pourquoi elle rend l'homme créateur ; il est créateur, en effet, du bien et du mal qu'il commet ; il est responsable et méritant ou déméritant, selon l'usage qu'il fait de sa liberté.

Or, cette souveraineté que l'homme exerce sur lui-même, s'appelle aussi le *droit*. Au droit correspond rigoureusement le devoir, qui n'est autre chose que le respect du droit. Devoir et droit ne se manifestent pas l'un sans l'autre. Ce sont les deux faces inséparables de la liberté.

Le droit est inviolable et inaliénable quand on le considère dans la conscience. Aucune force ne peut nous enlever la liberté intérieure, et nous ne pouvons pas nous-mêmes y renoncer. Mais le droit dans ses manifestations externes, quand il s'étend à la personne et aux biens personnels, peut être violé de mille manières. C'est ce qui a conduit les hommes réunis en société à déterminer leurs droits respectifs et à instituer une force publique pour les défendre.

Le droit déterminé dans la législation prend le nom de *droit positif*, et il implique, comme le droit abstrait, la corrélation du devoir.

L'association de tous les êtres libres ayant des droits et des devoirs forme l'ordre moral. Ainsi l'ordre moral

se fonde sur la liberté, et il est gouverné par la justice, tandis que l'ordre matériel se fonde sur l'instinct et est gouverné par la force. Dans l'ordre moral, la valeur de l'individu est absolue ; dans l'ordre naturel, elle est relative.

Le droit, identique chez tous les hommes, crée entre eux une égalité primitive, supérieure à toutes les inégalités secondaires, et qui se manifeste par la mutualité du respect. L'égalité de la conscience domine donc les inégalités de la nature et de la société, mais elle ne les détruit pas.

Sans doute, il y a dans le monde beaucoup d'inégalités, que les progrès de la morale s'attacheront à supprimer de plus en plus ; mais il y en a d'indestructibles : celles, par exemple, qui dérivent des relations de famille et de la hiérarchie des fonctions. Celles-ci se se produisent spontanément dans les relations des hommes et tiennent à la nature des choses. Néanmoins, les unes et les autres sont dominées par l'égalité primitive et la mutualité du respect. Les parents doivent du respect à leurs enfants, les supérieurs à leurs inférieurs, comme ces derniers leur en doivent, sans que ce respect détruise une subordination qui, d'ailleurs, n'a rien de servile, car elle ne s'étend jamais à la conscience.

Malheureusement le fait ne correspond pas toujours au droit, et, dans la pratique de la vie, le respect est trop souvent absent des relations humaines.

Le meilleur moyen de combler cette lacune morale et d'obtenir du respect des autres, c'est d'en être soi-même pénétré, car le respect se communique ; nous dirons plus : il s'impose non pas au moyen d'une force matérielle, mais parce qu'il porte en lui une autorité morale presque toujours irrésistible.

La conformité de la nature établit entre les hommes la solidarité, qui les rattache tous les uns aux autres.

La solidarité ne détruit pas la souveraineté individuelle, mais elle la modifie dans ses manifestations, en nous faisant sentir que nous ne sommes rien dans l'isolement, et que nous n'arrivons au développement de nos facultés et à l'exercice de nos forces que par l'union avec nos semblables.

La solidarité dans l'espace est le lien des peuples; elle étend la vie de la conscience, la mutualité des droits et des devoirs, la communauté des affections à l'humanité entière. Elle se détermine plus spécialement dans les groupes particuliers formés au nom d'une idée commune, et elle se resserre avec le groupe.

La solidarité dans le temps est le lien des générations successives. Sous cette dernière forme elle prend le nom de *tradition*.

C'est la tradition qui est la première éducatrice du genre humain, c'est elle qui maintient en équilibre les sociétés naissantes. Elle rattache les membres d'une tribu, d'une peuplade, d'une nation, comme elle rattache les membres d'une famille par la communauté des souvenirs, des sentiments, des intérêts; elle détermine le caractère propre de chaque peuple.

La tradition ne remplace pas la science, mais la science ne remplace pas la tradition. L'une doit tout contrôler: elle doit nous affranchir et nous éclairer; l'autre nous unir. La tradition donne à tous nos sentiments plus d'élévation, de force et de durée; elle accroît notre dignité, multiplie devant nous les mobiles du bien, et, comme elle s'adresse à l'imagination et au cœur, elle sera toujours plus accessible à la masse des hommes que la science s'adressant à la raison.

La solidarité, dans le monde moral, a spécialement

pour objet les actes de la conscience. Chaque acte mauvais, ayant des conséquences qui s'étendent à l'infini, nous rend participant à l'ensemble du mal qui existe dans le monde, mais chaque acte bon nous unit de la même manière à tout le bien qui existe, et établit entre ceux qui travaillent à la réalisation du juste une véritable communion.

Il y a plusieurs sanctions morales.

Les unes sont positives. Elles consistent dans les punitions et les récompenses de l'école, et dans celles de la législation. Mais, d'une part, ces sanctions n'atteignent pas tous les actes; de l'autre, en atteignant certains actes, elles atteignent rarement le mobile qui en constitue le caractère moral : elles sont donc insuffisantes.

D'autres sanctions sont celles qui consistent dans les conséquences des actes. Ces sanctions nous frappent, soit dans notre corps par la santé ou la maladie, soit dans le succès ou l'insuccès de nos travaux, soit dans l'opinion. Mais elles sont presque aussi insuffisantes que les premières, car, si elles atteignent tous les actes, puisqu'elles en dérivent, elles n'atteignent jamais les mobiles qui les ont déterminées; elles ne remontent pas à la conscience.

La véritable sanction morale doit être intérieure, comme le mobile, et y trouver sa raison et sa mesure. Elle consiste dans la douleur qui suit la faute et dans la joie qui acompagne le devoir accompli : douleur ou joie infiniment plus profonde et plus pénétrante que celle qui acccompagne nos privations ou la satisfaction de nos désirs. Cette sanction diffère des autres en ce que, dérivant directement de nos actes volontaires, elle correspond d'une façon rigoureuse au caractère moral de leurs mobiles. On peut même dire que c'est

la seule vraie sanction, les autres n'ayant droit à ce titre qu'autant qu'elles s'y rattachent.

La fin de la loi morale est la justice dont le rôle consiste à mettre en harmonie le droit et le devoir, en assignant à nos actes un but supérieur à celui qu'ils ont directement en vue : l'équilibre de toutes les forces, le bien de tous les êtres. La justice n'est donc pas une vertu particulière ayant un objet spécial : c'est la vertu générale par excellence; elle embrasse toutes les autres en ce sens que seule elle donne le caractère de vertu à nos sentiments et à nos actes. Le bien même, quand nous l'accomplissons au nom de l'instinct, n'est pas de la vertu, et n'a droit à ce titre que lorsqu'il rentre dans la justice. La justice ne proscrit pas les sentiments naturels, elle les domine et les règle; loin de les affaiblir, elle les fortifie et les relève; elle en garantit la durée en les consacrant.

L'exacte mesure à accorder à chaque affection et à chaque devoir pour se conformer à la justice, est parfois difficile à déterminer dans la vie, et aucune théorie ne nous la donnera; c'est le secret de la conscience, secret que nous découvrirons seulement dans l'activité du bien. Plus en effet nous pratiquons la justice, plus elle prend d'autorité dans nos âmes et dans notre vie, plus elle y répand de lumière, et, en avançant dans cette voie, nous sentons aussi de plus en plus la profondeur de cette parole d'un philosophe de l'antiquité : *La vertu est une habitude.*

Tels sont les principes généraux qui forment le fond de notre enseignement. Si nous avons réussi à les rendre accessibles à de jeunes esprits par une forme

familière et vivante; si nos leçons peuvent devenir, entre les mains d'un instituteur dévoué et habile, un moyen de réflexion et de perfectionnement moral, nous aurons atteint notre but..... L'expérience seule en décidera.

CHAPITRE PREMIER

FONDEMENT DE LA MORALE. — LA LIBERTÉ

En quoi l'enseignement de la morale diffère des autres sujets d'instruction donnés à l'école. — La morale est la règle du bien, mais d'un bien particulier à l'homme; il faut donc en chercher la source dans l'homme seul, et dans cette partie de l'homme qui le distingue du reste de la nature. — Quelle place l'homme occupe-t-il dans la nature? — Comparaison entre les diverses séries naturelles et l'humanité. — L'homme est supérieur à toutes les espèces naturelles, parce qu'il est capable de se gouverner lui-même en vue d'un bien supérieur aux satisfactions de l'instinct; il peut sacrifier à ce bien l'instinct même. — Ce pouvoir particulier à l'homme s'appelle la *liberté morale*. — La faculté qui nous permet de saisir expérimentalement notre liberté morale s'appelle la *conscience*. — Tous les hommes sont égaux devant la conscience, parce qu'ils sont tous libres.

Nous allons, mes enfants, commencer un cours nouveau.

Jusqu'ici on vous a enseigné la lecture, l'écriture, puis la grammaire, la géographie, l'histoire, le calcul, parfois des langues étrangères; on vous a donné aussi des notions scientifiques sur les choses de la nature, les

grands phénomènes de la terre et du ciel..... Ce dont nous allons nous entretenir aujourd'hui est assez différent. Je ne veux pas vous parler du monde extérieur et de ce qu'il contient, je veux vous parler de vous-mêmes et de ce qui se passe en vous. — Voilà que vous me regardez avec surprise. — C'est ainsi cependant. — Oui, il s'agira de vous, de Caroline, de Julie, de Louise, de Charles, de Georges. Il s'agira aussi de moi, car l'étude que nous allons faire ensemble nous intéresse tous de la même façon ; elle concerne la conduite de la vie, non-seulement le bien et le mal, mais le bonheur et le malheur de chacun de nous. Or, comme nous n'avons pas en vue un objet extérieur à placer sous vos yeux, mais des faits intimes, j'aurai souvent, en vous donnant les résultats de mon expérience, à faire appel à la vôtre, si courte qu'elle soit, afin d'y trouver en même temps une démonstration et un contrôle. Vous prendrez donc une part active à cet enseignement et vous en tirerez vous-mêmes la conclusion.

L'objet de l'étude que nous allons entreprendre s'appelle la *morale*. — Ne vous effrayez pas du mot ; je n'ai nulle envie de vous faire des sermons ; je m'attends plutôt, un de ces jours, à en recevoir de vous, et je vous promets de les écouter avec une attention scrupuleuse. Mais nous n'en sommes point encore là : nous en sommes à chercher. Et que cherchons-nous ? — La règle du bien, d'un bien particulier que l'on appelle *moral*. — Or, ce bien concerne-t-il tous les êtres et tous les objets de la nature ? Telle sera notre première question. — Non, me répondez-vous, il concerne l'homme seul ; c'est ainsi du moins que chacun l'entend. — Voilà donc le champ de notre recherche déterminé. Nous avons un point de départ ; c'est dans l'homme que nous trouverons l'origine de la morale

et dans cette partie de l'homme qui le distingue du reste de la nature. — Mais pour savoir en quoi l'homme se distingue de la nature, il faut d'abord savoir ce qu'il a de commun avec elle; quelle place en un mot il y occupe? — Voilà, mes enfants, une grande question.

Vous avez sans doute entendu souvent déclarer que l'homme est supérieur au reste de la nature. Partagez-vous cette opinion?

— Vous me répondez affirmativement et sans hésiter. — Maintenant savez-vous pourquoi? — Ici vous hésitez un peu plus. — Pour établir notre comparaison avec méthode, tout en restant dans des termes très-généraux, il faut nous demander d'abord comment le monde se présente à nous scientifiquement parlant. — Vous l'avez appris dans vos études antérieures; le monde se présente à nous sous l'aspect d'une multitude innombrable d'êtres et d'objets que nous observons et classons d'après leurs propriétés diverses et qui forment, ainsi classés, des séries distinctes qui se divisent et se subdivisent de mille manières différentes. Ce qui constitue la supériorité de ces séries les unes par rapport aux autres, ce sont les propriétés nouvelles qui s'y ajoutent, sans que les propriétés anciennes disparaissent; de sorte que plus nous nous élevons dans la hiérarchie, plus les termes de chaque série, c'est-à-dire les individus, possèdent de propriétés, plus ils sont complexes.

La question que nous avons posée tout à l'heure, relativement à la place que l'homme occupe dans la nature, revient donc à demander s'il possède plus ou moins de propriétés ou de facultés que les autres objets ou êtres que nous connaissons, et, s'il en possède plus, en quoi consistent celles qui lui sont spéciales?

Quelle est la série naturelle la plus élémentaire ? — Celle des minéraux, ou éléments chimiques, me répondez-vous. — Pensez-vous que l'homme leur soit supérieur? — Vous riez, vous me dites que les minéraux sont inertes, qu'ils n'ont aucun pouvoir, aucune individualité, et restent à une grande distance de nous. — Ils ont au moins le pouvoir de la résistance et, en certains cas, de la réaction. Toutefois, je reconnais que l'homme possède des propriétés beaucoup plus nombreuses. Mais au-dessus des minéraux, nous trouvons les plantes qui ne sont pas inertes. Elles ont une organisation régulière et nous représentent des individus; elles croissent, se développent et se reproduisent en vertu de leur propres forces. — Vous me répondez qu'elles sont insensibles, qu'elles n'ont pas de mouvements volontaires ni le pouvoir de se déplacer. — Tout cela est vrai pour les plantes ; mais les animaux possèdent ces facultés nouvelles et souvent à un degré qui dépasse celui qui est donné à l'homme; ainsi certains d'entre eux courent plus vite, comme le cerf, le chamois et même le cheval; d'autres vivent dans deux éléments à la fois, comme le crocodile et le phoque; d'autres peuvent s'élever dans les airs, comme les papillons, les mouches, les oiseaux. — Oui, me dites-vous, mais ces pouvoirs, qui tiennent à la conformation de certains organes, sont néanmoins très-restreints. Les animaux n'ont pas nos facultés supérieures : ils ne sont pas intelligents. — Ici je vous arrête; certains animaux sont doués d'une intelligence remarquable et susceptibles même d'éducation ; n'en voyez-vous pas chaque jour qui nous aident dans nos travaux domestiques, qui deviennent nos compagnons et presque nos amis? Que de services ils nous rendent qu'un grand nombre d'hommes ne nous rendraient pas, et que de

témoignages de dévouement et de fidélité dont ceux-ci restent souvent à distance! — Eh bien, vous vous taisez? Votre opinion se modifie-t-elle? — Vous secouez la tête. — Charlotte me fait observer que les animaux n'accomplissent pas d'œuvres d'art; ils n'ont ni tableaux, ni monuments d'architecture, ni poèmes. — Charles me dit qu'ils ne possèdent pas de science ni de philosophie. — Tout cela est vrai. Quand je vous ai parlé de l'intelligence des animaux, je n'ai nullement voulu l'assimiler à celle de l'homme. Cette intelligence, en effet, est très-incomplète par rapport à la nôtre, et il y a même certaines de nos facultés qui ne s'y rencontrent pas. Celle d'abstraire, par exemple, et de construire ainsi des sciences et des philosophies; celle de concevoir le beau artistique et de créer les arts. Ces facultés sont l'apanage exclusif de l'homme; elles sont un des points de la supériorité que vous reconnaissiez tout à l'heure, et nous allons nous demander si nous y trouverons, en les étudiant, le fondement de la morale.

Examinons les faits : la mesure de l'intelligence, de la science, du talent, du génie est-elle la mesure de la moralité? — Vous secouez la tête. Peut-être ne pourrez-vous pas me donner des raisons bien précises, mais vous jugez au nom d'une réalité constante qui s'impose à vous. La noblesse du caractère, en effet, et la grandeur du talent ne vont pas toujours de compagnie, et les sentiments les plus bas, au contraire, peuvent cotoyer le génie même.

Nous avons reconnu d'ailleurs que la morale était humaine, qu'elle était le lot de tous, tandis que les facultés dont nous parlons sont le privilége de quelques-uns. Quand je vous regarde, mes enfants, pressés en cet instant autour de moi, je puis me demander s'il y aura parmi vous un poète, un artiste, un savant,

un historien ; mais je ne puis pas douter que vous soyiez tous des êtres nobles, c'est-à-dire moraux. Du moins, vous avez tous le pouvoir de le devenir, tandis que vous ne possédez pas celui de vous donner l'esprit, ni le génie, ni même cette intelligence moyenne qui nous permet de tout comprendre... Combien d'êtres humains, en effet, en sont encore loin! Combien ne dépassent pas les premiers degrés de l'intelligence, et ne les dépasseront jamais! Ceux-là pourtant n'ont pas cessé d'être hommes. Nous les respectons comme tels, et, pour nous inspirer ce respect, ne faut-il pas quelque chose d'autre que le bas degré d'intelligence qu'ils ont à peine atteint? Ne faut-il pas quelque chose de plus et de différent pour créer entre le plus grand et le plus humble une égalité supérieure aux inégalités si nombreuses qui les séparent, pour les relier dans une solidarité commune et les élever au-dessus du reste de la nature? — Vous m'approuvez, mes enfants; eh bien, c'est ce quelque chose qui est le fondement de la morale, et il nous reste à le déterminer. Nous le ferons en nous adressant à l'homme lui-même, en l'étudiant dans sa propre vie, en le saisissant dans ses actes.

Représentez-vous pour un instant une île déserte; un homme et un enfant y ont été jetés par un naufrage, et, mourant de faim et de fatigue, ils cherchent depuis le matin quelques racines ou quelques fruits pour se nourrir.

Leurs dernières forces sont presque entièrement épuisées quand ils arrivent vers un champ de patates. — En l'apercevant de loin, l'espérance leur revient, mais ils reconnaissent bientôt que le champ a été ravagé. C'est à peine s'il reste quelques racines éparses et rares. L'homme s'arrête et hésite d'abord, pour savoir quelle part il fera à l'enfant. Au bout d'un ins-

tant, l'égoïsme l'emporte, et, s'efforçant de pallier sa conduite par un raisonnement captieux : A quoi bon, se dit-il, donner de la nourriture à cet enfant? Ses forces sont à bout, et quelques patates ne l'empêcheront pas de mourir. — Il s'empare alors des patates, les mange toutes et abandonne l'enfant qui tombe pour ne plus se relever. — Quel sentiment vous inspire un tel acte? De l'horreur : je le vois. Vous vous récriez tous. Cet homme vous paraît infâme, et vous avez raison. — Maintenant supposez qu'à la place de l'homme se trouve un bœuf affamé aussi, qui mange les patates sans s'inquiéter de l'enfant. Vous paraît-il coupable, comme l'homme? — Nullement, me dites-vous. — Et le bœuf, en effet, ne fera pas de faux raisonnements pour se justifier ; il est tout à fait à l'aise en mangeant les patates ; et nous, ne nous indignons pas. — Pourquoi? — Parce que le bœuf, en cédant à l'instinct brutal, suit sa loi. — L'homme aussi, pourtant, n'a-t-il pas des instincts, des besoins? — Sans doute, mais il peut résister. — L'homme est maître de lui-même; il est libre en face de sa propre nature : il peut se proposer une fin supérieure aux satisfactions de l'instinct; c'est pourquoi il s'élève au-dessus du reste du monde.

Voilà, mes enfants, notre point de départ, et nous l'avons trouvé en regardant en nous.

Voulez-vous encore quelques exemples? — Oui. — Eh bien, avez-vous entendu parler des combats de taureaux? — Sans doute. — Georges, qui a habité Bayonne, a assisté à l'un d'eux dans un voyage qu'il a fait, avec son père, sur la frontière d'Espagne. Vous avez, d'ailleurs, tous vu des taureaux, soit dans la campagne, soit au Jardin des plantes, et vous savez que ce sont des animaux faciles à l'emportement, violents et tout à fait aveugles dans la colère. Dans les combats dont nous

parlons, on les excite en faisant flotter devant leurs yeux des drapeaux rouges ; cette couleur a le don de les rendre furieux. Les hommes chargés de ce soin, les toréadors, esquivent adroitement leurs atteintes, et, quand ces animaux sont suffisamment affolés, on les laisse se battre jusqu'à ce qu'ils se soient mis en pièces. — Les taureaux vous paraissent-ils coupables en se conduisant de la sorte? — Vous secouez la tête. — Charlotte pense que les coupables sont ceux qui les excitent et qui viennent les regarder. — Charlotte a raison et me donne un argument de plus; mais poursuivons notre exemple. — Vous avez aussi connu des hommes violents et grossiers qui boivent outre mesure et, en sortant du cabaret, se prennent de querelle dans la rue et se battent avec fureur, sans avoir pour cela aucun motif valable. La police ou de simples assistants les séparent; on les emmène en prison; on les juge et on les punit. — Les trouvez-vous plus coupables que les taureaux ? — Remarquez qu'ils commettent les mêmes actes? — C'est bien différent, me dites-vous, ce sont des hommes; ils sont libres et peuvent gouverner leurs instincts. — Toujours la même réponse. — L'autre jour, j'entendais la mère de Georges raconter une histoire qui rentre tout à fait dans notre sujet. La mère de Georges a connu un homme tel que ceux que nous venons de décrire. C'était un vrai taureau pour la force et la violence, et, chose bizarre, il avait épousé par inclination une petite femme toute frêle, toute menue, qui ne lui allait pas à l'épaule. Cette femme, pourtant, jouait admirablement auprès de lui le rôle du toréador. Aussitôt qu'elle le voyait un peu excité par la boisson, ce qui lui arrivait trop souvent, elle lui lançait des pointes, des railleries, des défis, jusqu'à ce qu'il fût hors de lui-même et eût brisé quelque

chose. Un jour, ce fut sa femme qu'il brisa; il lui porta un coup mortel. — Le jury le condamna aux travaux forcés pour vingt ans. Approuvez-vous ce jugement? — Certainement. Charlotte aurait demandé même la condamnation à perpétuité. — Vous êtes impitoyable pour les maris, Charlotte. Mais remarquez que, si le tribunal a été indulgent, c'est que la conduite de la femme lui a paru former une circonstance atténuante. Elle cédait, elle aussi, à un très-mauvais instinct, celui qui consiste à se jouer de la colère des autres, et elle a une part de responsabilité dans la faute même dont elle se trouve victime. — Maintenant, avant de conclure, je voudrais encore vous citer un exemple qu'un de vous m'a donné hier. — Il y a de l'émoi sur les visages. — Calmez-vous et écoutez sans crainte.

Il faisait très-chaud hier, comme vous savez. Le temps était à l'orage et tout le monde s'en ressentait. Pendant la récréation de midi, Charlotte était restée dans la classe pour terminer un devoir, et, sans qu'elle s'en doutât, mes yeux la suivaient de l'estrade. — Certainement, l'histoire de France n'avait pas beaucoup d'attraits pour elle en ce moment; sa main traçait avec peine les lignes de son résumé, et sa tête fléchissait parfois sous le poids de l'engourdissement. Elle pouvait voir, à travers la persienne entr'ouverte, un gros chat qui s'étalait à l'ombre avec volupté et se livrait au sommeil sans remords, en laissant les souris danser à leur aise. Charlotte ne m'a pas fait ses confidences; mais je suis sûre qu'en cet instant elle portait au chat quelque envie. Est-ce vrai, Charlotte? — Vous inclinez la tête tout en riant; j'en étais sûre. — Si, pourtant, vous aviez imité l'exemple du chat, auriez-vous été coupable? — Vous riez toujours, mais vous répondez affirmativement. — Il est certain, mes enfants, qu'il y

a des degrés dans le mal. Si Charlotte se fût endormie, elle n'aurait pas mérité les galères, comme l'homme qui a tué sa femme; néanmoins, elle eût été blâmable, vous le reconnaissez tous, tandis que vous ne reprochez rien au chat. Et pourquoi? Encore pour la même raison. C'est que Charlotte était libre en face d'elle-même. Aussi, comme c'est une bonne élève, elle a fait usage de sa liberté pour résister à la tentation, et son devoir était achevé à l'heure dite.

Nous conclurons donc en reconnaissant que l'homme diffère du reste de la nature sur ce point : il peut résister à l'instinct et accomplir de soi un bien supérieur aux satisfactions de l'instinct même. Ce pouvoir particulier à l'homme s'appelle la *liberté morale*.

Or, la faculté qui nous permet de saisir expérimentalement notre liberté s'appelle la *conscience*, et nous disons que nous sommes tous égaux devant la conscience, parce que nous sommes tous libres.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE PREMIER (1)

D. Que vous a-t-on enseigné jusqu'ici? — R. Les sciences naturelles, la grammaire, l'histoire, la géographie, etc. — D. Ces études

(1) Ce Questionnaire a pour but de s'assurer que l'enfant a bien retenu la leçon. Nous recommandons à l'instituteur de ne pas le suivre d'une façon littérale, mais de s'attacher à l'ordre de ses propres développements; il pourrait se faire un questionnaire à lui-même pour chaque leçon, et exiger toujours une réponse précise; mais qu'il évite, par dessus tout, de rien faire apprendre par cœur.

ont-elles votre propre personne pour objet? — R. Non, elles ont pour objet le monde extérieur. — D. Quel est l'objet dont nous allons nous entretenir aujourd'hui ? — R. C'est un objet intime : la morale. — D. La morale comprend-elle tous les êtres de la nature? — R. Non, elle concerne l'homme seul. — D. Comment en trouverons-nous l'origine? — R. En étudiant l'homme dans les facultés qui le distinguent de la nature. — D. Comment ferons-nous cette étude? — R. Nous le comparerons d'abord au reste de la nature, pour nous rendre compte de ce qu'il a de commun avec elle; nous chercherons la place qu'il y occupe. — D. Comment la nature se présente-elle à nous scientifiquement parlant? — R. Sous l'aspect d'une multitude innombrable d'êtres et d'objets que nous observons et classons d'après leurs propriétés diverses et qui forment, ainsi classés, des séries distinctes, qui se divisent et se subdivisent de mille manières. — D. Qu'est-ce qui constitue la supériorité de ces séries, les unes par rapport aux autres? — R. Ce sont les propriétés nouvelles qui s'ajoutent à chacune d'elles, sans que les propriétés anciennes disparaissent. — D. Qu'arrive-t-il alors à mesure que nous nous élevons dans la hiérarchie? — R. Les termes de chaque série, c'est-à-dire les individus, possèdent des propriétés de plus en plus nombreuses; ils deviennent de plus en plus complexes. — D. Comment connaîtrons-nous la place que l'homme occupe dans les séries naturelles? — R. Par le nombre des propriétés qu'il possédera de plus ou de moins que les individus des autres séries. — D. A quelle série commencerons-nous d'abord par le comparer ? — R. A la plus élémentaire que nous connaissions : les minéraux ou éléments chimiques. — D. L'homme leur est-il supérieur? — R. Oui, de mille manières, les minéraux ne possédant pas même la vie : l'individualité. — D. Mais les plantes possèdent la vie; elles sont organisées? — R. Oui, mais elles ne possèdent ni la sensibilité, ni le mouvement propre. — D. Les animaux, du moins, sont doués de ces facultés nouvelles? — R. Sans doute, mais leur intelligence est loin de celle de l'homme. — D. Quelles sont les facultés qui leur manquent ? — R. Celles d'abstraire et de construire ainsi des sciences et des philosophies; celles de concevoir le beau esthétique, de créer les arts. — D. Ces facultés sont-elles l'apanage exclusif de notre race ? — R. Oui, elles n'appartiennent qu'à l'homme. — D. Y trouvons-nous, dès lors, le fondement de la morale? — R. Non, car, dans le fait, la noblesse du caractère n'est pas toujours à la hauteur du talent, et les sentiments les plus bas peuvent cotoyer le génie. — D. Les grandes facultés de l'intelligence, d'ailleurs, appartiennent-elles à tous les hommes? — R. Non, elles n'appartiennent qu'au petit nombre, tandis que la mo-

rale doit être le lot de tous. — D. Comment découvrirons-nous donc le fondement de celle-ci ? — R. En étudiant l'homme dans sa propre vie, en le saisissant dans ses actes. — D. Quand l'homme s'abandonne brutalement à ses instincts, aux dépens des autres hommes, le trouvons-nous coupable ? — R. Oui, sans doute. — D. Et pourquoi ? — R. Parce qu'il est libre d'y résister. — D. Citez des exemples. — D. Trouvons-nous les animaux coupables dans le même cas ? — R. Non, car ils appartiennent entièrement à l'instinct. — D. Comment s'appelle le pouvoir qu'a l'homme de se gouverner lui-même et de s'élever à la réalisation d'un bien supérieur aux satisfactions de l'instinct ? — R. La liberté. — D. Tous les hommes possèdent-ils la liberté ? — R. Oui, ils la possèdent tous. — D. Qu'est-ce donc que la liberté par rapport à la morale ? — R. Elle en est le fondement. — D. Comment savons-nous que nous sommes libres ? — R. Au moyen de la conscience, qui nous permet de reconnaître expérimentalement notre liberté. — D. Tous les hommes ont-ils une conscience ? — R. Oui, et ainsi ils sont tous égaux, car ils sont tous libres.

CHAPITRE II

CARACTÈRE PARTICULIER DE LA LIBERTÉ MORALE OPPOSÉE A LA LIBERTÉ NATURELLE

Différents sens du mot *liberté*. — La liberté morale et la liberté naturelle ont chacune une acception particulière. — Caractère respectif de ces deux sortes de libertés. — Satisfactions qu'elles procurent. — La liberté naturelle est la première qui se manifeste en nous. — La liberté morale ne naît que lorsque la conscience s'éveille ; mais l'éducation, en nous faisant contracter l'habitude du bien, même avant que notre volonté y acquiesce, contribue à ce développement. — Chaque homme disposant absolument de sa volonté morale est le créateur du bien et du mal qu'il accomplit : il est, à ce point de vue, une cause.

Nous avons terminé notre dernière leçon, mes enfants, en reconnaissant que l'homme était libre par opposition au reste du monde.

Le mot de *liberté* pourtant est sans cesse appliqué aux êtres et aux objets de la nature.

On dit en effet des plantes, des animaux, des objets même inanimés, qu'ils sont libres quand ils peuvent suivre leur impulsion naturelle, et qu'ils ne le sont pas

quand un obstacle les arrête ou leur impose une nouvelle direction.

Un oiseau par exemple est libre dans l'espace ouvert où il exerce ses ailes sans autre loi que sa propre impulsion, et il ne l'est plus dans la cage dont les barreaux limitent son essor.

Le poisson est libre dans l'eau vive, et il ne l'est pas dans un réservoir fermé. La plante elle-même est libre quand rien n'arrête le développement régulier de sa racine et de sa tige, et elle ne l'est plus quand l'horticulteur la force à prendre une direction à laquelle elle ne tend pas. Et, si nous descendons plus bas encore, dans les couches obscures de la géologie, nous pourrons dire que la pierre et les métaux sont libres quand, abandonnés aux lentes influences du temps, ils se combinent selon les affinités de leurs molécules, et qu'ils ne le sont plus quand, extraits de leur demeure profonde, ils deviennent entre nos mains des instruments de luxe ou de bien-être.

Si vous comprenez bien ma pensée, mes enfants, citez-moi à votre tour quelques exemples de la liberté dont nous parlons.

— Édouard me dit que les chevaux sont libres au désert, mais qu'ils ne le sont pas quand nous les attelons à la voiture ou à la charrue ; — Hortense, que le cerf et le chamois sont libres quand ils errent à l'aventure dans les montagnes, mais qu'ils sont esclaves dans les jardins publics où nous en faisons un objet d'étude et de curiosité. — Les animaux domestiques ; le chat, le chien, nous dit encore Marie, ne sont pas libres dans nos habitations où ils subissent notre loi ; ils sont libres à l'état sauvage. — Tout cela est juste. — Et remarquez, mes enfants, que l'homme aussi, par tout un côté de son être, participe à la vie instinctive.

Comme les animaux, comme les plantes, il possède des besoins, des penchants, des inclinations naturelles, et on dit qu'il est libre quand il a la faculté de les satisfaire.

Ainsi, l'homme est libre quand il peut manger à sa faim, boire à sa soif, marcher ou s'asseoir selon son besoin d'activité ou de repos, et il ne l'est plus quand, en vertu des circonstances extérieures, il se trouve condamné à des privations ou contraint à des travaux qui lui répugnent.

Dans la classe, par exemple, n'y a-t-il pas des heures où le maître dit : *Vous êtes libres?* — Oui, répond Hortense, c'est le moment où la récréation commence. — Et que faites-vous alors? — Vous vous envolez comme une troupe d'oiseaux, riant et chantant, et parlant à tort et à travers, et vous trouvez, je n'en doute pas, ce bruit et ce mouvement fort agréables. La discipline de la classe, l'obligation de vous tenir d'une certaine manière, d'écrire avec soin penchés sur vos pupitres, de prêter attention à la parole du professeur, de concentrer vos idées pour retenir la leçon, toutes ces choses qui demandent un effort suivi fatiguent à la longue. Nous les accomplissons dans la première jeunesse par un acte de la volonté qui se soumet à une autorité supérieure, non par un attrait de la nature ; elles gênent au contraire notre liberté instinctive, et lorsqu'on nous la rend, ne fût-ce que pour une heure, nous la retrouvons avec joie. De là ces récréations parfois bruyantes qui ne sont que l'expression de la liberté naturelle reprenant ses droits.

Il y a donc pour l'homme, comme pour le reste de la nature, une sorte de liberté qui consiste dans le pouvoir de satisfaire l'instinct, et nous y aspirons tous en tant que nous participons à la vie instinctive.

Est-ce de cette liberté-là que nous avons entendu parler dans notre dernière leçon quand nous avons dit que les hommes étaient tous égaux parce que la conscience les déclare tous libres ? Avons-nous alors prétendu que, tous, nous pouvions satisfaire nos goûts, nos fantaisies, nos désirs, nos besoins, et développer dans une mesure même légitime nos facultés et nos forces ?

Vous secouez la tête, mes enfants, et vous avez raison. Au point de vue des satisfactions propres, l'homme, loin d'être libre, est le plus enchaîné de tous les êtres ; il est environné de liens.

Êtes-vous libres, mes enfants, de choisir votre tempérament, par exemple, votre forme, vos dispositions naturelles ? de vous donner plus ou moins de force, de souplesse, de taille, de beauté ? de déterminer la nature de votre intelligence, les qualités de votre esprit, votre facilité et votre adresse dans les œuvres d'art ? Sans doute, vous pouvez agir sur vous-mêmes, vous pouvez vous développer, vous modifier, vous créer dans une certaine mesure ; mais les éléments, sur lesquels vous avez à agir, vous sont donnés d'avance, sans que vous ayiez contribué en rien à en déterminer le choix. Il en est de même des circonstances extérieures au milieu desquelles votre existence se trouve confinée. Êtes-vous libres de choisir votre famille, l'esprit qui y règne, les opinions qui y prévalent ? de choisir votre pays, le gouvernement auquel vous êtes subordonnés, les lois qui vous régissent ? Êtes-vous libres de déterminer le point du globe et l'époque de l'histoire où vous prenez naissance, l'état de société, la nature de la civilisation qui vous entourent et qui pèsent sur vous de tant de sortes ?

Vous secouez la tête, n'est-ce pas ? — Nous sommes

tous, en effet, entourés de chaînes que nous n'avons pas formées.

Ces chaînes sont parfois des appuis, parfois des obstacles, mais elles sont avant tout des chaînes ; elles se croisent et se recroisent autour de nous, et, indépendamment de notre volonté, nous enlacent de mille manières, si bien qu'à l'égard de nos attractions même légitimes, de nos penchants, de nos désirs, les plus heureux d'entre nous sont généralement moins libres que les plantes et les animaux dont nous parlions tout à l'heure.

Il y a pourtant un point par lequel nous échappons à la servitude. Nous sommes toujours libres de conformer notre volonté au mal ou au bien, et de travailler dans la mesure de nos forces à réaliser l'un ou l'autre. C'est cette liberté-là qu'on appelle **MORALE** en opposition à la liberté de l'instinct qu'on appelle **NATURELLE**.

Il y a donc deux sortes de libertés bien distinctes : la *liberté naturelle*, qui consiste dans le pouvoir de satisfaire nos instincts ; la *liberté morale*, qui se résume dans la faculté de nous déterminer nous-mêmes, par rapport au mal ou au bien.

La liberté naturelle est essentiellement relative, mesurée aux mille circonstances de notre vie extérieure. Incessamment variable, sujette à mille changements, elle ne nous donne que des joies éphémères comme elle, et nous prépare le plus souvent des déceptions bien plus vives que les joies.

J'en appelle à votre expérience, mes enfants. Quand vous avez vivement et pendant lontemps désiré quelque chose, un objet qui répond à un de vos goûts, et que vous l'obtenez, le plaisir n'est-il pas presque toujours moins vif que vous ne l'espériez ? Et remarquez surtout combien ce plaisir dure peu. Une fois l'impression

passée, une fois que vous avez usé de cette chose qui vous semblait si délicieuse à l'avance, vous n'y pensez même plus. Je me rappelle dans mon enfance avoir soupiré pendant un mois pour obtenir une belle poupée, une alsacienne, qui étalait ses grâces derrière la porte vitrée d'un magasin proche de notre demeure. Mon grand-père m'en fit cadeau au jour de l'an, et, en moins de huit jours, elle avait perdu tous ses charmes : je la reléguai dans un coin avec mes vieux joujoux. Je me rappelle aussi certaine partie en bateau dont on se promettait toutes les joies possibles. A peine sommes-nous embarqués, la pluie tombe à torrents ; tout est inondé, provisions et personnes ; il faut revenir dans le plus piteux état et sans avoir pu atteindre le but de la course. — Les choses, il est vrai, ne se terminent pas toujours aussi mal ; je suis sûre pourtant que vous pourriez trouver dans vos souvenirs des événements analogues. — Cherchez bien ! — Vous avez quelque chose à dire, Hortense, nous vous écoutons. — La première grande déception d'Hortense a été son premier bal. Elle en avait rêvé plusieurs nuits ; elle se représentait une féerie. En entrant dans la salle, l'impression qu'elle ressent est déjà un mécompte : tout est moins beau, moins grand, moins brillant qu'elle ne pensait, et, à mesure que le temps passe, le mécompte augmente. Les danseurs sont rares et fort ennuyeux ; Hortense reste sur sa chaise à côté des mamans, ou elle danse d'une façon guindée, sans entraînement et sans plaisir. Tout le monde autour d'elle a l'air de s'ennuyer. Enfin, l'heure du départ arrive, Hortense quitte le bal sans regret, et, quand elle se trouve seule dans sa chambre, elle ne peut s'empêcher de rire d'elle-même en se rappelant son enthousiasme passé. — Je vois, Hortense, que votre bal peut marcher de compagnie

avec ma partie de bateau. — C'est maintenant Georges qui a quelque chose à nous dire. — L'histoire de Georges ressemble à celle de mon alsacienne, mais elle est plus significative encore. Au lieu d'une poupée, Georges souhaitait avec ardeur un cheval de bois, un beau cheval avec une queue et une crinière, un cheval qui marchait tout seul au moyen d'une mécanique très-ingénieuse. Après avoir attendu et désiré assez longtemps, Georges obtint enfin l'objet de ses vœux. Mais, à peine a-t-il connu les joies de la possession, qu'il est pris d'un autre désir non moins vif : celui de pénétrer le secret de la mécanique mystérieuse cachée dans le corps de l'animal ; Georges est combattu quelques jours par le respect que lui inspire son cheval ; enfin il cède à la tentation. On était à la campagne ; il s'enferme dans une grange abandonnée, avec une pointe de fer, un marteau et des tenailles, et il commence l'œuvre de destruction. Son cœur bat avec violence lorsque le premier morceau tombe. Il regarde avec anxiété, et il voit seulement quelques fils de fer, des rouages qu'il ne comprend pas. Il poursuit son travail ; les morceaux tombent les uns après les autres ; il ne comprend pas davantage, et il ne voit toujours rien, sinon que le cheval est en pièces. C'était bien la peine de l'avoir tant et si longtemps souhaité !

Je n'ai pas l'intention, mes enfants, de vous enseigner une philosophie morose.

Il est bien naturel à votre âge d'aspirer à la vie extérieure, et il y a certainement des parties de campagne qui réussissent, des soirées où l'on s'amuse, et des objets attrayants qui nous donnent un agrément plus durable que la poupée et le cheval dont nous avons entendu l'histoire. Je ne vous propose nullement de vivre à la façon des anachorètes et de vous priver de

tout ; je voudrais seulement arriver à vous faire apprécier avec exactitude la valeur de chaque chose, afin que vous ne vous mépreniez pas sur les moyens du bonheur. Or, il résulte jusqu'à présent, de notre expérience respective, que la liberté de satisfaire nos désirs est un privilége rare et incertain. Alors même que nous la possédons, elle nous donne moins de joie que nous n'en espérions, et ces joies s'épuisent vite, bien que la faculté de désirer ne s'épuise pas.

La liberté morale, bien différente de la liberté naturelle, est absolue en ce sens qu'elle ne dépend pas des circonstances extérieures ; elle ne dépend que de nous ; elle est donc constante par rapport à nous et partout la même.

Quelles que soient les conditions qui nous entourent, les forces mêmes qui nous oppriment, nous pouvons toujours disposer de notre volonté ; c'est pourquoi nous disons que la liberté nous fait souverains. On peut, il est vrai, nous imposer des règles extérieures et exercer contre nous des violences, mais ni les unes ni les autres n'attaquent la conscience. Le bien et le mal imposés ne sont pas le bien et le mal moraux ; ils ne sauraient prendre ce caractère que par notre volontaire acceptation.

Voici une classe : elle a sa discipline et sa hiérarchie. Dans un sens, vous n'êtes pas libres de me désobéir, car mon autorité pèse sur vous. Au nom de cette autorité, je puis vous forcer à m'écrire, par exemple, un devoir de grammaire ; mais je ne puis vous forcer ni à vouloir qu'il soit bon, ni à faire pour cela les efforts nécessaires d'attention et d'intelligence. Si donc vous êtes un mauvais élève, alors même que vous paraîtrez m'obéir, vous pourrez toujours me résister ; et si vous êtes un bon élève, en paraissant m'obéir, vous n'obéirez

qu'à vous-même, car vous accomplirez un acte intérieur auquel aucun maître ne saurait vous contraindre.

Si on ne peut pas imposer le bien, on ne peut pas non plus imposer le mal.

Admettez qu'en sortant d'ici vous rencontriez dans la rue un être brutal qui s'empare de votre main et s'en serve pour frapper un de vos camarades, du moment que, par votre volonté, vous êtes resté étrangers à l'acte vous n'en êtes pas coupables, car la pression extérieure ne saurait porter sur la conscience.

Me comprenez-vous bien, mes enfants? — Oui dites-vous. — Dans ce cas, citez-moi à votre tour quelques exemples qui appuient mes paroles.

Voyons, vous vivez, n'est-ce pas, dans votre famille et sous l'autorité de vos parents? Eh bien, dans cette situation subordonnée, ne vous sentez-vous pas seuls maîtres du bien et du mal que vous accomplissez? — Louise ne comprend pas très-bien la liberté dont nous parlons; elle pense qu'on remplit beaucoup de devoirs malgré soi. Ainsi, elle se lève tous les matins à six heures. Sa mère l'exige, et elle obéit. Mais si elle était libre, elle ne se lèverait qu'à sept; ce serait assez tôt pour ses leçons, et Louise ne voit pas de nécessité à ce que sa chambre, tous les matins, soit mise en ordre. Elle n'accomplit donc ce devoir que contrainte et forcée.

L'exemple que vous donnez, Louise, rentre tout à fait dans notre théorie. — Ne vous disais-je pas, tout à l'heure, qu'une maîtresse dans une classe pouvait vous forcer à faire certain travail, mais ne pouvait pas vous forcer à vouloir que ce travail fût bon? — Il en est de même de votre mère, dont le commandement atteint vos actes, mais non votre volonté. Aussi, vous protestez même en obéissant, et vous protestez tout haut et

jusque devant nous. Votre volonté vous appartient donc à vous seule; elle est insaisissable et incompressible, et si, dans ce cas particulier, vous avez le mérite de l'obéissance filiale, vous n'avez pas celui de sacrifier librement votre disposition à dormir à un bien d'un ordre supérieur, que votre mère a conçu pour vous. — Louise continue à secouer la tête, je l'entends dire à demi-voix qu'elle n'aspire pas à ce mérite. — C'est possible. Remarquez, Louise, que je ne discute pas vos raisons; je constate seulement votre liberté, et il me semble qu'avec un tel penchant à l'indépendance vous devez vous-même prendre plaisir à la reconnaître. — Qu'en pensent vos compagnes ? — Je voudrais connaître l'opinion de Charlotte qui semble avoir quelque chose à dire.

Charlotte reconnaît que, pendant longtemps, il lui en a beaucoup coûté aussi de se lever de bonne heure; elle le faisait alors, comme Louise, par obéissance, tout en se répétant qu'un jour viendrait où elle ne le ferait plus. Maintenant Charlotte en a pris l'habitude. Elle se lève très-aisément, et elle reconnaît combien cette habitude est excellente. On travaille mieux le matin; le temps se décuple en quelque sorte, et cette victoire remportée sur la nonchalance double toutes nos forces. — Tout cela est juste, et j'espère qu'un jour, mes enfants, vous partagerez tous l'opinion de Charlotte.

Si maintenant nous analysons les exemples cités, nous reconnaîtrons que la liberté naturelle s'y trouve aux prises avec la liberté morale.

La liberté naturelle c'est le pouvoir de dormir aussi longtemps que nous y sommes enclins.

La liberté morale, c'est la faculté de sacrifier la satisfaction du sommeil à un bien que nous avons conçu comme supérieur à cette satisfaction.

Or, il est important de remarquer dans quel ordre la liberté naturelle et la liberté morale se manifestent dans l'existence.

Nous commençons tous par la vie instinctive.

Le petit enfant, au sein de sa nourrice, ne connaît pas, ne peut pas connaître la liberté morale, mais il connaît très-bien la liberté naturelle, et vous savez de quelle façon bruyante il proteste quand on la lui enlève. Suivez-le pendant ses premières années. Il restera sous l'empire exclusif de l'instinct, et l'éducation commence à lui imposer des règles morales avant que sa conscience puisse les accepter.

C'est ainsi que nos mères nous ont obligés tout petits à faire la part des autres, alors que nous prétendions tout rapporter à notre personne. Elles nous ont accoutumés aussi, contrairement aux caprices de l'instinct, à un certain ordre, une certaine régularité dans l'existence; elles ont exigé de nous de l'attention, des soins, puis un travail suivi. Voici, par exemple, que vous avez été contraints de vous lever à six heures quand il vous paraissait beaucoup plus agréable de vous lever à sept. D'abord vous cédez sous l'empire d'une autorité qui vous domine, tout en trouvant le commandement dur, voire même un peu injuste, et en prenant plaisir à murmurer. Peu à peu, cependant, la raison mûrit, la conscience s'éveille, et l'habitude du bien qu'on vous fait contracter contribue à ce développement. Vous apercevez alors le but supérieur qu'on avait vainement essayé de vous faire voir; vous en reconnaissez la valeur et vous lui faites volontairement le sacrifice de votre inclination naturelle. Alors seulement vos actes prennent un caractère moral.

C'est ce qui est arrivé à Charlotte, c'est ce qui arrivera bientôt à Louise, quoiqu'elle continue à secouo. la

tête comme une personne bien décidée à repousser toute conciliation. Ne craignez rien, Louise, je ne vous ferai pas de sermon. L'expérience est le meilleur des maîtres, bien qu'elle soit quelquefois le plus rude. C'est elle qui a convaincu Charlotte, c'est elle qui vous convaincra.

Pour en revenir, mes enfants, à notre point de départ, nous dirons donc que notre volonté nous appartient à nous seuls, que nous sommes les créateurs de nos actes moraux, que nous sommes, en un mot, *des causes*.

Dans notre prochaine leçon, nous reprendrons cette idée, et nous nous rendrons bien exactement compte des divers sens attachés au mot *cause*.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE II

D. Vous avez opposé l'homme à la nature en disant qu'il était libre; n'applique-t-on pas aussi le mot de *liberté* aux choses de la nature? — R. Oui, mais dans un sens différent. — D. Dans quel sens? — R. On dit des plantes, des animaux, des objets même inanimés qu'ils sont libres quand ils peuvent suivre leurs impulsions naturelles, et qu'ils ne le sont pas quand un obstacle les arrête ou les force à s'en détourner. — D. Quand dit-on qu'un oiseau est libre? — R. Quand il peut voler dans l'espace ouvert. — D. Quand ne l'est-il pas? — R. Quand on l'enferme dans une cage. — D. Et un poisson? — R. Il est libre dans l'eau vive; il ne l'est pas dans le réservoir. — D. Et les plantes et les minéraux? — R. On dit aussi qu'ils sont libres quand ils suivent leur développement normal et régulier, et qu'ils ne le sont plus quand nous y mettons obstacle. — D. Ne dit-on pas aussi dans le même sens que l'homme est libre ou qu'il ne l'est pas? — R. Oui, en tant que l'homme participe à la vie instinctive? — D.

Comment l'homme participe-t-il à la vie instinctive? — R. Par ses besoins, ses penchants, ses inclinations naturelles, et on dit qu'il est libre quand il peut les satisfaire. — D. Citez quelques cas. — R. On dit que l'homme est libre quand il peut manger à sa faim, boire à sa soif, marcher ou s'asseoir, selon son besoin d'activité ou de repos, etc. — D. Quand dit-on qu'il n'est pas libre? — R. Quand il se trouve condamné à des privations ou contraint à des travaux qui lui répugnent. — D. Dans la classe, n'y a-t-il pas un moment où la maîtresse dit: *Vous êtes libres?* — R. Oui, c'est celui où la récréation commence. — D. En quoi consiste cette liberté-là? — R. A rire, à chanter, à parler, à remuer sans contrainte. — D. La discipline de la classe autorise-t-elle cette liberté-là? — R. Non, elle nous astreint à une règle commune d'attention et de travail qui exige un effort suivi et fatigue à la longue. — D. Cette règle est donc contraire à notre liberté instinctive? — R. Sans doute; et lorsqu'on nous rend cette liberté, ne fût-ce que pour une heure, nous la retrouvons avec joie. — D. Quand nous avons dit que tous les hommes étaient libres, avons-nous parlé de la liberté instinctive? — R. Nullement. L'homme, au point de vue de ses satisfactions, est le moins libre de tous les êtres: il est entouré de liens. — D. D'où viennent ces liens? — R. Les uns lui viennent de la nature, les autres de la société; tantôt ils sont personnels à l'individu, tantôt au milieu. — D. Nous précèdent-ils même dans l'existence? — R. Oui, ils commencent à s'imposer à nous avant que nous ayons conscience de la vie. — D. Comment cela? — R. Dans notre tempérament, par exemple, notre forme, nos dispositions naturelles, la nature de notre intelligence, etc. — D. Et comment encore? — R. Dans notre famille, l'esprit qui y règne, les opinions qui y prévalent; dans notre pays, le gouvernement auquel nous sommes subordonnés, les lois qui nous régissent. Nous ne pouvons déterminer ni le point du globe, ni l'époque de l'histoire où nous naissons, ni l'état de civilisation qui nous entoure et qui pèse sur nous de tant de façons. — D. Quel est l'effet de ces liens? — R. Tantôt ils sont des appuis et tantôt des obstacles, mais ils nous asservissent toujours. Ils se croisent et se recroisent autour de nous et nous enlacent de mille manières. — D. Au milieu de toutes ces chaînes, n'y a-t-il pas un point cependant par lequel nous échappons à la servitude? — R. Oui, c'est la conscience. Nous sommes toujours libres de conformer notre volonté au mal ou au bien, et de travailler à réaliser l'un ou l'autre dans la mesure de nos forces. — D. Comment appelle-t-on cette liberté-là? — R. Liberté morale. — D. Combien y a-t-il donc de sortes de libertés? — R. Il y en deux sortes : la liberté naturelle, qui consiste dans le pou-

voir de satisfaire nos attractions, nos instincts ; la liberté morale, qui consiste dans la faculté de nous déterminer nous-mêmes par rapport au mal ou au bien. — D. Citez-nous quelques caractères de la liberté naturelle? — R. Elle est relative, mesurée aux mille circonstances de notre vie extérieure, incessamment variàble et sujette au changement. Elle ne nous donne que des joies éphémères et nous prépare, le plus souvent, des déceptions bien plus vives que les joies. — D. Quand nous avons longtemps et vivement désiré un objet qui correspond à un de nos goûts et que nous l'obtenons, qu'arrive-t-il? — R. C'est que le plaisir est beaucoup moins vif que nous ne l'attendions, et qu'il est moins durable. — D. Doit-on pourtant condamner ces sortes de plaisirs? — R. Non ; ils sont parfaitement légitimes quand la raison les règle, mais on doit les apprécier à leur valeur. La liberté de satisfaire nos désirs nous donne des joies qui s'épuisent vite, alors même que la faculté de désirer ne s'épuise pas. — D. Quels sont, par opposition à la liberté naturelle, les caractères de la liberté morale. — R. Elle est absolue, en ce sens qu'elle ne dépend que de nous ; elle est constante et partout la même. Nous pouvons toujours disposer de notre volonté ; c'est pourquoi nous disons que la conscience nous fait souverains. — D. Ne peut-on pas cependant nous imposer des règles extérieures ou exercer contre nous des violences? — R. Oui ; mais ni les unes ni les autres n'atteignent la conscience. Le bien et le mal ne deviennent moraux que par notre acceptation volontaire. — D. Citez un cas où la liberté naturelle soit aux prises avec la liberté morale. — R. Le cas où un enfant, le matin, a envie de dormir alors que le devoir lui commande de se lever. — D. Dans ce cas, en quoi consiste la liberté naturelle? — R. Elle consiste à pouvoir dormir aussi longtemps que nous y sommes enclins. — D. Et la liberté morale? — R. Elle consiste dans la faculté de sacrifier la satisfaction du sommeil à un bien que nous avons conçu comme supérieur à cette satisfaction. — D. Dans quel ordre, au point de vue du temps, la liberté naturelle et la liberté morale se manifestent-elles dans notre existence? — R. Nous commençons par la liberté naturelle, parce que nous commençons par la vie instinctive. Le petit enfant ne connaît pas la liberté morale. — D. Connaît-il la liberté naturelle? — R. Oui, et on sait de quelle façon bruyante il proteste quand on la lui enlève. — D. Comment agit-on sur l'enfant? — R. Par l'éducation, qui commence à lui imposer des règles morales avant que sa conscience ne puisse les accepter. — D. Citez quelques cas. — R. Quand nous sommes encore tout petits, nos mères nous obligent à faire la part des autres, alors que nous prétendons tout rapporter à notre personne. — D.

L'éducation nous laisse-t-elle livrés à tous nos caprices? — R. Non; elle nous impose un certain ordre, une certaine régularité dans l'existence, des soins, puis un travail suivi. — D. Comment l'enfant accepte-t il ces règles? — R. Il cède d'abord sous l'empire d'une autorité qui le domine, tout en trouvant le commandement dur, voire même un peu injuste, et en prenant souvent plaisir à murmurer. — D. Qu'arrive-t-il peu à peu? — R. C'est que la raison mûrit, la conscience s'éveille, et l'habitude même du bien qu'on lui a fait contracter contribue à ce développement. — D. Qu'aperçoit-il alors? — R. Il aperçoit de lui-même le but supérieur que l'éducateur avait jusqu'alors vainement essayé de lui faire voir. Il en reconnait la valeur, et on lui fait volontairement le sacrifice de ses inclinations naturelles. — D. Quel caractère prennent alors ses actes? — R. Alors seulement ils prennent le caractère moral. — D. Que fait de nous la liberté morale? — R. Elle fait de nous des souverains, les créateurs du bien et du mal que nous accomplissons. — D. Comment peut-on exprimer cette idée d'une autre manière? — R. On peut dire aussi que nous sommes des causes.

CHAPITRE III

DE LA LIBERTÉ EN TANT QUE CAUSE

Comparaison et différence entre la cause morale et la cause naturelle. — La cause naturelle est en même temps un effet : c'est un anneau dans une chaîne. — La cause morale est un commencement : elle implique chez l'homme la responsabilité, le mérite et le démérite, et en fait un créateur. — Efficacité de cette théorie au point de vue pratique. — Disposition que nous avons tous à fuir la responsabilité de nos actes ; danger de cette disposition. — Les âmes faibles croient se grandir en s'aveuglant sur leur faiblesse ; les âmes fortes ne craignent pas de reconnaître leurs défaillances et se fortifient par la sincérité avec elles-mêmes. — La liberté morale représente une des limites infranchissables qui séparent l'humanité du reste de la nature.

Nous avons terminé notre dernière leçon en disant que l'homme étant considéré comme libre et créateur du bien et du mal qu'il fait, est à ce point de vue *une cause*.

Dites-moi d'abord si vous comprenez bien la valeur de cette expression ?

Le mot *cause* en effet, comme celui de *liberté*, peut prendre des significations bien différentes.

En histoire naturelle, en physique, il y a aussi des causes; pensez-vous que celles-ci puissent être assimilées aux causes morales? — Vous secouez la tête; mais savez-vous pourquoi? Voilà que vous hésitez maintenant. Il est en effet plus aisé d'affirmer un fait que d'en rendre compte. Cherchons donc ensemble. — La pierre qui tombe, le fleuve qui déborde, sont les causes il est vrai des accidents qu'ils produisent. Les rayons du soleil, la pesanteur de l'air, la pluie, le brouillard, en un mot tous les phénomènes visibles, terrestres ou célestes, nous apparaissent sous la forme de causes engendrant certains effets. Mais entre la cause naturelle et la cause morale, nous allons trouver un abîme, qui forme la limite de deux mondes.

En effet, si la pierre qui tombe est une cause par rapport à l'objet qu'elle rencontre et qu'elle brise, elle est un effet par rapport au coup de vent qui la détache du mur, et le coup de vent qui est cause de la chute de la pierre, n'est lui-même qu'un effet de certaines combinaisons atmosphériques, qui sont à leur tour des effets, d'autres combinaisons plus générales.

— Avez-vous bien suivi ma pensée? — Oui, me répondez-vous. — Citez-moi alors à l'appui quelques exemples de cause naturelle. — Nous avons dit que le fleuve qui déborde était une cause; et de quoi? Je demande à chaque élève une réponse. — De la stérilité des champs. — De l'écroulement des maisons mal construites. — De la mort des animaux surpris dans l'étable. — De la mort aussi des hommes qui n'ont pu se sauver à temps, etc. — C'est très-bien. — Maintenant s'il est une cause, n'est-il pas en même temps un effet? — Oui. — Et de quoi? — Des grandes pluies qui l'ont précédée. — Et les pluies? — Des vapeurs élevées de la mer et condensées dans les

nuages. — Et la vapeur? — De l'action du soleil sur l'eau. — Nous pourrions aller ainsi indéfiniment. Prenez d'autres causes naturelles, il en sera de même, elles nous présenteront partout des enchaînements de phénomènes qui se déterminent l'un l'autre et auxquels il est impossible d'assigner ni un commencement ni une fin. Dans notre étude du monde extérieur, nous saisissons un fragment de cette chaîne et nous en faisons l'analyse, mais nous sommes arrêtés tôt ou tard par des impossibilités physiques, et notre pensée ne peut que pressentir en deçà et au delà un infini qu'elle n'atteint pas. Or, les phénomènes enchaînés de cette manière stricte et suivie se manifestent sous un caractère de nécessité qui ne permet pas de les assimiler aux actes moraux. La pierre, en effet, peut-elle s'empêcher de tomber? le fleuve de rompre ses digues? la vapeur de s'élever, de se condenser et de retomber en pluie? — Non, me dites-vous, ils ne le peuvent pas. De là, ils ne sont pas libres, ils ne sont pas des causes, au sens créateur du mot.

Il en est tout autrement de nos actes volontaires.

Quand, après un débat intérieur entre le devoir d'apprendre une leçon par exemple et le désir de lire un livre amusant, vous cédez au désir et manquez au devoir, qu'elle est la *cause* de cette faute? — C'est vous-même, me répondez-vous; c'est votre volonté et vous ne remontez pas au delà. On peut, il est vrai, invoquer des motifs secondaires, dire par exemple que le temps était lourd et disposait à la paresse, que le livre de contes était charmant et que vous aviez oublié l'heure, etc. Nous accorderons que les tentations étaient puissantes; elles le sont toujours pour ceux qui y cèdent : mais pouviez-vous y résister? Toute la question est là. Or, si vous vous placez sérieusement et coura-

geusement en face de vous-même, la réponse ne sera pas douteuse. Oui, vous pouviez y résister, et vous avez été coupables en ne le faisant pas ; votre conscience vous condamne.

La responsabilité sépare encore la cause morale de la cause naturelle en attachant à l'homme les idées de mérite et de démérite que la nature ne connaît pas.

Quand une pierre tombe, en effet, si elle écrase un homme ou détruit une œuvre d'art, accusons-nous la pierre? Non, parcequ'elle n'est pas libre. Elle n'est pas une cause au sens créateur du mot ; sa chute est un effet déterminé par une cause physique antérieure à elle, permanente et générale; elle n'est pas responsable. Accuserons-nous davantage le fleuve, dont le débordement stérilise les champs dans la campagne, qui emporte notre maison, détruit nos récoltes et arrache peut-être l'existence à quelqu'un de nous? Accuserons-nous l'oiseau de proie qui fond sur les troupeaux, le renard qui s'introduit nuitamment dans la basse-cour, le chien enragé, dont la morsure est mortelle? Non, pas plus que nous n'avons accusé l'autre jour le bœuf avide qui avait mangé toutes les patates, à côté de l'enfant mourant de faim, ou les taureaux combattant dans l'arène. Tout au plus dirons-nous de ceux-ci, en face de leurs excès, qu'ils sont bons ou mauvais, comme nous dirions qu'ils sont beaux ou laids, sans attacher à ce mot aucune signification morale ; tandis que le bien et le mal accomplis volontairement par l'homme emportent la responsabilité, le mérite ou le démérite de celui qui les a accomplis.

Ce point, mes enfants, est un des plus importants en morale, et je ne saurais trop y insister... Le sentiment que nous sommes causes de nos actes moraux, que nous en *devons compte*, est un des mieux faits pour

nous arrêter devant une faute, ou, si nous l'avons commise, pour nous pousser à la réparation. Mais c'est aussi celui auquel nous tentons le plus volontiers d'échapper, parce qu'il charge directement notre conscience.

Nous trouverons partout des preuves de cette faiblesse de l'âme qui fuit devant les conséquences de ses actes. Cherchons, si vous voulez, ici-même ; et il me suffira de vous rappeler ce qui s'est passé entre nous avant-hier.

Je vous avais laissés dans la classe, pendant la récréation, à cause du mauvais temps, et je m'étais retirée un instant en recommandant qu'on ne s'approchât pas de l'estrade où se trouvait une grande bouteille d'encre envoyée à l'essai par le fournisseur. Tout d'un coup, au-dessus du bruit habituel des conversations et des rires, j'entends une grande exclamation, presque un cri d'effroi prolongé, puis un silence ; je descends en toute hâte, craignant quelque accident, et qu'est-ce que je trouve ? la bouteille renversée et brisée, l'encre répandue à flots sur le parquet, et toute la classe formant autour un large cercle et contemplant le désastre d'un air consterné. Naturellement, je n'étais pas contente. « Qui s'est approché de l'estrade malgré ma défense, demandai-je d'un ton un peu irrité ? » Je vous regarde mes enfants commme sincères et loyaux entre tous. Eh bien ! quelle est la réponse unanime que j'ai reçue de vous ? — *Ce n'est pas moi !* — Cette malheureuse encre, pourtant, n'étant point une cause libre, n'avait pu prendre plaisir à se répandre toute seule pour contredire notre enseignement, et il fallait bien qu'il y eût un coupable. L'enquête constata que ce coupable était tout le monde, l'événement s'étant accompli dans le brouhaha de la récréation. Mais alors

pour être fidèle à la vérité, au lieu de répondre : *Ce n'est pas moi*, chacun aurait dû répondre avec la même unanimité : *C'est moi*.

Quand il s'agit d'une faute commise en commun dans la classe, il y a une sorte d'honneur qui vous empêche de la jeter trop directement sur vos compagnons. Aussi, avez-vous vite accepté la part de responsabilité qui vous revenait à chacun. La chose d'ailleurs n'était pas très-grave, moralement parlant, et avait plutôt le caractère d'un malheur que celui d'une faute. Mais examinez d'autres cas, et vous reconnaîtrez à quel point nous sommes tous enclins à rejeter nos torts sur les personnes ou sur les choses qui sont autour de nous.

Quand l'un de vous m'apporte un devoir mal fait, très-mal fait, chose rare d'ailleurs, à mesure que je marque les fautes, y a-t-il sorte de raison qu'il ne découvre pour dégager sa responsabilité?

Tantôt c'est la grammaire qui manque de précision, c'est le dictionnaire qui ne donne pas des explications suffisantes, c'est la phrase de l'exercice qui est obscure. Et puis, ai-je bien lu? Y a-t-il vraiment un *t* de trop ou un *s* de moins? Vous relisez après moi, et il faut voir avec quel soin! Il serait si doux de prendre son professeur en faute!... Enfin, quand il n'y a pas moyen d'échapper à l'évidence, vous poussez un soupir, et vous invoquez alors les circonstances atténuantes. Un des coupables ordinaires, c'est le temps. En été on étouffe; en hiver on gèle, le calorifère ne chauffe jamais bien; puis on a fait du bruit dans la classe, on vous a dérangé.... Enfin, il y a eu ceci, ou cela, mais il y a eu certainement quelque chose...

Quand le devoir au contraire est bien fait et que vous recevez des compliments au lieu de réprimandes,

les éloges vous paraisssent-ils devoir revenir à d'autres qu'à vous? Nullement, vous vous en trouvez tout à fait dignes, et vous reconnaissez même volontiers, dans ce cas, que j'apprécie les choses avec tact et justesse...

Vous riez, mes enfants; riez, c'est permis; je vous aiderai même au besoin, mais à une condition, c'est qu'après avoir ri nous chercherons ensemble les mobiles de votre conduite et les moyens de vous réformer.

Toutes les fois que, dans un accident, dans un malheur, dans une faute, vous vous écriez avec empressement: « Ce n'est pas moi! » il est presque sûr, au contraire, que vous y êtes pour quelque chose, et ce cri est une lâcheté de votre conscience. Vous n'y êtes peut-être pas tout seuls. La vie, en effet, est complexe, et la responsabilité se trouve le plus souvent partagée. Dans la classe, par exemple, ni les livres ni les professeurs ne représent des types de perfection. Le calorifère chauffe parfois mal, on peut manquer d'air frais, et vos camarades sont souvent trop bruyants. Mais, en admettant cela, il n'en est pas moins certain que, si votre devoir est mauvais, vous avez manqué d'attention de clairvoyance ou de jugement. Or, s'il est parfaitement oiseux et même puéril de vous en prendre à des circonstances extérieures, qui sont les conditions communes de la vie, il est utile de reconnaître le côté par où vous avez failli, parce que vous pourrez vous réformer. Représentez-vous, en effet, deux élèves, dont l'un passe sa vie à récriminer contre ses livres et ses professeurs, et dont l'autre s'attache à reconnaître ses fautes: lequel des deux fera des progrès? — Vous répondez sans hésitation: C'est l'élève modeste et sincère avec lui-même.

Or, remarquez que cette disposition à fuir la res-

ponsabilité de nos actes, quand cette responsabilité est une charge, n'est pas particulière à la première jeunesse, et si vous ne vous habituez pas de bonne heure à la combattre elle vous suivra plus tard dans la vie avec des conséquences beaucoup plus graves.

Tant que vous vivez, en effet, sous le gouvernement de la famille ou de l'école, vous êtes avertis à chaque faute, et alors même que vous ne réparez guère, ou que vous réparez mal, il y a toujours quelqu'un qui s'efforce de réparer pour vous. Mais quand vous volerez de vos propres ailes, vous aurez à supporter, et parfois très-durement, les conséquences de vos actes, et si vous avez pris l'habitude de vous aveugler sur vous-mêmes, vous serez incapables de vous redresser. Le monde est plein de gens qui sont dans cet état d'esprit. — Racontez à vos compagnes, Hortense, la visite que nous avons faite avant-hier ensemble, sans nommer personne bien entendu. — Vous en riez encore et vous me priez de faire le récit. — Eh bien, figurez-vous, mes enfants, qu'ayant à rendre une visite de noce à une jeune femme que je connaissais à peine, je priai Hortense de m'accompagner, et nous nous mettons en route. Nous arrivons à la porte d'une maison élégante, nous sonnons, on nous ouvre, et on nous fait entrer dans un salon obscur où la jeune femme, Mme M*** était nonchalamment étendue sur un divan. Après les compliments d'usage, la maîtresse de maison commence d'un ton languissant à se plaindre de la chaleur et à nous raconter ses ennuis domestiques. Le matin, sa femme de chambre était partie à la suite d'une scène qu'elle lui avait faite, scène peu motivée il est vrai, Mme M*** en convient, mais elle avait les nerfs surexcités, et c'est toujours ainsi par la chaleur. Elle nous raconta alors comment elle était une vraie sensitive. Le soleil ardent,

l'orage, la pluie, produisaient chez elle tantôt des affaissements soudains, tantôt des crises de nerfs ou des accès de larmes, ou encore des scènes comme celles du matin. Et elle nous disait cela sérieusement, naïvement, sans paraître croire qu'elle eût à exercer aucune action sur elle-même, ni que la moindre responsabilité lui revînt. Son mari entre, Mme M*** l'appelle en témoignage, et celui-ci acquiesce silencieusement et d'un air confus; mais je pensais en le regardant qu'il n'appréciait pas beaucoup l'avantage d'être le mari d'une sensitive. Comme Mme M*** parlait sans cesse et avec une grande volubilité, nous pûmes nous retirer sans avoir eu presque à prendre la parole. — Eh bien! mes enfants, que pensez-vous de cette scène? — Elle vous paraît burlesque comme à Hortense. — Je le conçois, mais prenons-en le côté sérieux. — Evidemment Mme M*** ne se considérait pas comme une cause libre, mais au contraire comme une sorte d'intéressante créature, une plante rare élevée en serre chaude, une fleur délicate et gracieuse qui relève ou incline la tête selon que le soleil luit. ou s'éteint. Mme M*** a vingt ans, elle est mariée depuis six mois, elle est riche et jolie, on lui pardonne bien des choses, et elle peut faire de la fausse et malsaine poésie sans en reconnaître trop vite les inconvénients; mais attendons encore quelques années, et que verrons-nous alors? Un mari lassé qui aura fui le toit conjugal, des enfants mal élevés qui ne respecteront pas leur mère, une maison en désordre et une femme éplorée, qui se plaindra du sort après s'être fait de gaîté de cœur l'auteur de ses maux.

Telles étaient mes réflexions en quittant cette maison, et pendant qu'Hortense réprimait avec peine des fous rires, nous rencontrons tout d'un coup dans la

rue, devinez qui? Un jeune homme charmant, mon cousin, qui sortait de la Sorbonne où il avait échoué dans un examen. Il commence à nous raconter tout au long et d'une façon péremptoire comment on lui a adressé des questions en dehors du programme, et en y mettant une malveillance manifeste. Le professeur, très-ignorant d'ailleurs, aurait été lui-même incapable de répondre à ce qu'il demandait; il était décidé à le faire échouer, etc.

Je n'avais rien dit chez Mme M***, mais notre candidat malheureux reçut tout ce que j'avais sur le cœur, et je lui répondis, peut-être un peu vivement, que chaque échec doit être une leçon qui nous fortifie et nous mûrisse, et qu'il est pitoyable à tout âge, mais surtout à dix-sept ans, de se disculper de ses propres torts en accusant autrui. Il a paru, je l'avoue, en m'écoutant, plus surpris que convaincu, et je crains que mes paroles aient entièrement manqué leur effet.

Or, mes enfants, il ne faut pas croire que Mme M*** et mon jeune cousin soient de rares exceptions dans le monde. Nous rencontrons sans cesse des gens qui nous racontent, et peu éloquemment encore, comment le sort s'est acharné contre eux, comment ils ont été victimes de leur générosité, de leur bonne foi, de leur dévouement, de toutes leurs vertus enfin, dont la liste est longue.

Je ne veux pas dire que cela soit toujours absolument faux. Il y a certainement dans la vie, comme nous le reconnaissions tout à l'heure pour l'école, et bien plus que dans l'école, il y a une foule d'obstacles extérieurs qui se mettent à la traverse de nos meilleurs desseins et peuvent les faire échouer. Il y a aussi des malheurs exceptionnels qui nous frappent sans que nous y ayons en rien contribué; de grands fléaux, des

morts subites, des révolutions, des ruines. Mais de tels événements sont rares, et la plupart du temps nous avons dans nos maux une part très-directe. Or, reconnaître sincèrement et courageusement cette part, c'est le commencement de la réparation. Les faux-fuyants, les excuses sont des preuves de faiblesse. Nous prenons trop souvent l'orgueil pour la dignité, et nous croyons nous grandir en nous aveuglant sur notre petitesse; mais nous ne faisons ainsi que nous diminuer un peu plus.

Les âmes fortes ne croient pas s'abaisser en reconnaissant leurs défaillances. Dans un tel aveu, elles savent que la conscience se relève, que la volonté se retrempe. C'est seulement en nous jugeant et en nous condamnant nous-mêmes que nous nous détachons de nos fautes, que nous en devenons maîtres, car sentir notre responsabilité dans le mal c'est sentir aussi notre puissance pour le bien.

Nous conclurons donc en disant que, si nous nous reconnaissons comme des causes libres et actives, nous devons savoir supporter les charges de notre noblesse et ne jamais reculer devant les responsabilités qui en découlent. Nous ajouterons que, dans le monde connu, l'homme seul est une cause au sens créateur du mot, une cause responsable; les êtres et les phénomènes physiques ne sont que des causes secondes qui, ne possédant pas la liberté, ne peuvent s'élever à la vertu. C'est pourquoi la liberté morale, la cause, représente une des limites infranchissables qui séparent l'humanité du reste de la nature.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE III.

D. Comment avons-nous terminé notre dernière leçon ? — R. En disant que l'homme, considéré comme libre et responsable du bien et du mal qu'il commet, est à ce point de vue une cause. — D. Le mot *cause* ne peut-il être employé dans plusieurs sens ? — R. Oui, dans les sciences naturelles il n'a pas le même sens qu'en morale. — D. En quoi consiste la différence ? — R. Une cause naturelle est toujours en même temps l'effet d'une autre cause qui la détermine.— D. Citez quelques exemples. — R. La pierre qui tombe est une cause par rapport à l'objet qu'elle rencontre et qu'elle brise, et elle est un effet par rapport au coup de vent qui la détache du mur. Le coup de vent, cause de la chute de la pierre, est également un effet par rapport à certaines combinaisons atmosphériques qui sont à leur tour des effets d'autres combinaisons plus générales, et nous pourrions aller ainsi indéfiniment. — D. Dans notre étude du monde extérieur, nous ne saisissons donc ni le commencement ni la fin de la chaîne des phénomènes visibles ? — R. Non, jamais ; nous n'en saisissons qu'un fragment, et, arrêtée par des impossibilités extérieures, notre pensée ne peut que pressentir en deçà et au delà un infini qui lui échappe. — D. Sous quel caractère se manifestent les phénomènes enchaînés de cette manière stricte et suivie ? — R. Sous un caractère de nécessité qui ne permet pas de les assimiler aux actes moraux. — D. Citez des exemples. — R. La pierre ne peut pas s'empêcher de tomber, le fleuve de rompre ses digues, la vapeur de s'élever, de se condenser et de retomber en pluie ; donc, ils ne sont pas libres, ils ne sont pas des causes au sens créateur du mot. — D. En est-il de même de nos actes volontaires ? — R. Non, nous pouvons trouver l'origine de ceux-ci ; elle est en nous. — D. Quand, après un débat intérieur entre le devoir d'apprendre une leçon, par exemple, et le désir de lire un livre amusant, vous cédez au plaisir et négligez le devoir, quelle est la cause de notre faute ? — R. C'est nous-mêmes, c'est notre volonté ; nous ne saurions remonter au delà. — D. Ne peut-on cependant invoquer d'autres motifs : dire que le temps était lourd, le livre de contes charmant, qu'on a oublié l'heure, etc. ? — R. Sans doute, il y a des tentations, et elles sont toujours puissantes pour ceux qui y cèdent, mais on pouvait y ré-

sister. — D. Peut-on toujours résister aux tentations ? — R. Oui, toujours. — D. Comment savons-nous cela ? — R. En interrogeant la conscience qui nous condamne quand nous y cédons. Si nous sommes coupables, c'est donc que nous pouvions résister. — D. Accusons-nous la pierre qui brise, en tombant, un objet précieux, ou les animaux qui nous font du mal ? — R. Non, parce qu'ils ne sont pas libres. — D. Que disons-nous pourtant des animaux quand ils commettent des méfaits ? — R. Nous disons qu'ils sont bons ou mauvais, mais comme nous dirions qu'ils sont beaux ou laids, sans attacher à ce mot aucune signification morale. — D. Quelle est l'idée qu'emportent au contraire le bien et le mal accomplis volontairement par l'homme ? — R. L'idée de mérite et de démérite. — D. Est-il bon au point de vue pratique d'avoir le sentiment de cette responsabilité ? — R. Oui, ce sentiment est un des mieux faits pour nous arrêter devant une faute, ou, si nous l'avons commise, pour nous pousser à la réparation. — D. Accueillons-nous volontiers ce sentiment ? — R. Non, nous tentons presque toujours au contraire d'y échapper, parce qu'il charge notre conscience. — D. Quand une faute est commise en commun dans la classe, quel est le premier mouvement de chaque élève ? — R. C'est de s'écrier : *Ce n'est pas moi !* — D. Si nous étions tout à fait courageux et sincères, quel devrait être ce mouvement ? — R. De s'écrier : *C'est moi !* — D. Quand un élève a mal fait un devoir et qu'on le lui corrige, quel est son sentiment instinctif ? — R. De chercher des excuses dans les circonstances extérieures. — D. Citez-en quelques-unes. — R. Tantôt il accuse l'insuffisance de ses livres, l'imperfection de l'enseignement, tantôt les distractions qui l'ont dérangé de son travail. — D. Quand le devoir est bien fait, pense-t-il que les éloges lui reviennent légitimement ? — R. Sans doute, il regarde qu'il en est très-digne, et qu'on fait preuve de tact et de justesse en les lui décernant. — D. D'où vient cette disposition que nous avons tous devant nos fautes ? — R. Elle vient d'une lâcheté de la conscience qui veut échapper à sa propre responsabilité. — D. Les excuses que nous cherchons dans les conditions extérieures sont-elles toujours fausses ? — R. Pas toujours ; mais, l'imperfection du milieu étant la condition commune de la vie, il est à la fois oiseux et puéril de l'accuser. — D. Que vaut-il mieux faire ? — R. Il est bien plus efficace de reconnaître le côté par où nous avons failli, parce que nous pourrons alors nous réformer. — D. Quand de deux élèves l'un passe sa vie à récriminer contre ses livres et ses professeurs, et l'autre s'attache à reconnaître ses fautes, lequel

des deux fera des progrès ? — R. L'élève qui est modeste et sincère avec lui-même. — D. Cette disposition à fuir la responsabilité de nos actes est-elle particulière à la première jeunesse ? — R. Non, et si nous ne nous habituons pas de bonne heure à la combattre elle nous suivra plus tard dans la vie avec des conséquences beaucoup plus graves. — D. Pourquoi les conséquences seront-elles plus graves ? — R. Parce qu'il n'y aura plus personne derrière nous pour nous avertir de nos fautes, nous aider à les réparer, ou souvent même les réparer à notre place. — D. Y a-t-il beaucoup de gens dans le monde qui sont dans cet état d'esprit ? — R. Oui, beaucoup ; on en rencontre sans cesse qui vous racontent comment le sort s'est acharné contre eux, comment ils ont été victimes de leur générosité, de leur bonne foi, de leur dévoûment, de toutes leurs vertus, enfin dont la liste est longue. — D. Les choses qu'ils invoquent en leur faveur sont-elles toujours fausses ? — R. Non, pas toujours ; il y a dans le monde comme à l'école, et plus qu'à l'école, une foule d'obstacles extérieurs qui se mettent à la traverse de nos meilleurs desseins et peuvent les faire échouer. — D. N'y a-t-il pas aussi des malheurs qui nous frappent sans que nous y ayons en rien contribué ? — R. Oui, il y a de grands fléaux, des morts subites, des révolutions, des ruines. Mais ces événements sont exceptionnels, et la plupart du temps nous avons dans nos maux une part très-directe. — D. Que faut-il faire alors ? — R. Reconnaître sincèrement et courageusement cette part ; ce sera le commencement de la réparation. — D. Les faux-fuyants qu'on cherche d'ordinaire en pareil cas, sont-ils une preuve de force ? — R. Ils sont au contraire une preuve de faiblesse ; nous prenons trop souvent l'orgueil pour la dignité, et nous croyons nous grandir en nous aveuglant sur nos petitesses, mais nous ne faisons ainsi que nous enfoncer un peu plus dans les mauvaises situations et nous rendre incapables d'en sortir. — D. Les âmes fortes croient-elles s'abaisser en reconnaissant leurs défaillances ? — R. Nullement. Dans un tel aveu, elles savent que la conscience se relève, que la volonté se retrempe. C'est seulement en nous jugeant et en nous condamnant nous-mêmes que nous nous séparons de nos fautes, que nous en devenons maîtres. — D. Comment cela se fait-il ? — R. Sentir notre responsabilité dans le mal, c'est sentir aussi notre puissance pour le bien. — D. Comment conclurons-nous cette leçon ? — R. En disant que nous reconnaissant nous-mêmes pour des causes libres et actives nous devons savoir porter les charges de notre grandeur et ne jamais reculer devant les responsabilités qui en découlent, — D. Qu'ajouterons-nous à ceci ?

— R. Que l'homme seul est une cause au sens créateur du mot, une cause responsable ; les êtres et les phénomènes physiques ne sont que des causes secondes qui, ne possédant pas la liberté, ne peuvent s'élever à la vertu. — D. Qu'en résulte-t-il ? — R. Que la liberté morale, la *cause*, représente une des limites infranchissables qui séparent l'humanité du reste de la nature.

CHAPITRE IV

DU DROIT ET DU DEVOIR

La liberté constitue dans l'homme la souveraineté de lui-même, et cette souveraineté s'appelle aussi le *droit*. — Le droit dans chacun de nous est limité par le devoir qui est le respect du droit. — Le droit et le devoir sont donc inséparables. — Le passage de la vie instinctive à la vie morale s'opère par l'éveil de la conscience et l'apparition du devoir et du droit. — Ce passage est le plus souvent insensible et vient par l'éducation ; quelquefois il s'opère brusquement à la suite d'un choc. — Dans tous les rapports sociaux, à mesure que le droit s'étend, l'obligation s'étend elle-même d'une manière analogue ; la corrélation est absolue.

Nous avons reconnu que l'homme est libre, responsable et méritant ou déméritant selon ses actes.

Au point de vue moral, l'homme dispose de lui-même, il crée sa propre valeur, il l'augmente ou il la diminue volontairement. En un mot, il est souverain.

Par là, sans doute, nous n'entendons point que les circonstances extérieures n'aient sur lui aucune influence, mais nous entendons qu'en dépit de cette influence il reste l'arbitre dernier de ses volontés, et

c'est là ce qui constitue la souveraineté morale. Or, cette souveraineté s'appelle aussi le DROIT.

Vous avez souvent entendu parler du droit, mes enfants, peut-être sans vous rendre bien compte de la valeur de ce mot. Remarquez que nous le prenons ici dans sa signification la plus générale. *Droit* veut dire *souveraineté*. Le droit individuel, c'est la souveraineté de soi-même. Or, cette souveraineté de l'individu est-elle sans règle, sans limite, livrée au hasard de ses propres envahissements? Pensez-vous, par exemple, que nous puissions, en son nom, attenter à notre vie ou à celle de nos semblables? que nous puissions mésuser de ce que nous possédons, ou nous emparer du bien d'autrui? — Vous me répondez tous que non. — En effet, le droit a une limite; mais cette limite est en lui. C'est pourquoi, même en se limitant, il ne cesse pas d'être souverain. La limite du droit est l'obligation de le respecter lui-même, obligation qui lui est inhérente, de sorte que ces deux faces de la souveraineté, droit et obligation, sont inséparables. Nous ne les voyons pas, en effet, se manifester indépendamment l'une de l'autre. Elles se présentent toujours à nous simultanément : elles se complètent, s'achèvent.

Quand nous passons de la vie instinctive à la vie morale, tantôt c'est l'obligation qui nous révèle le droit, tantôt c'est le droit qui nous montre l'obligation, mais nous ne les apercevons pas l'un sans l'autre.

Il y a eu un temps, mes enfants, où vous ne connaissiez d'autre bien que la satisfaction de vos désirs et de vos appétits, d'autre mal que la privation; un temps où la règle morale vous apparaissait comme un commandement de l'autorité extérieure, auquel la crainte seule pouvait vous soumettre. Le jour où la règle s'est transformée, où vous en avez reconnu la source en

vous-mêmes, l'obligation vous est apparue parallèlement au droit. Le commandement, en effet, qui nous vient de la conscience, suppose dans la conscience une souveraineté, de sorte que le droit et l'obligation se manifestent dans un seul et même acte.

Ainsi, quand Charlotte, après s'être longtemps levée de bonne heure en dépit d'elle-même, l'a fait de sa propre volonté, que s'est-il passé en elle ? Le commandement qu'elle avait jusqu'alors reçu de sa mère, elle-même se l'est imposé, et, en assumant ainsi le droit ou l'autorité maternelle, elle est devenue majeure au point de vue de la conscience.

Le passage de la vie instinctive à la vie morale s'opère souvent, comme nous l'avons vu dans l'exemple de Charlotte, d'une façon presque insensible, surtout quand les enfants sont ouverts, faciles à conduire et que les mères s'attachent à préparer par l'éducation l'éveil de la conscience. Mais il n'en est pas toujours ainsi. Non-seulement il y a des enfants abandonnés que nul soin n'a formés, que nulle tendresse n'a adoucis, mais il y a des natures rebelles durcies par l'égoïsme, dominées par la violence et très-difficilement accessibles à la règle morale. Que faire avec celles-là ? Les conseils les irritent, les punitions les révoltent, les endurcissent souvent, l'affection même ne les touche guère. Il faut alors tout attendre du temps et de l'expérience. Un choc est nécessaire pour les faire rentrer en elles-mêmes : ce sera tantôt un chagrin, tantôt une faute. Avez-vous connu quelques cas de ce genre, mes enfants ? — Hortense nous parle d'une jeune fille, Cécile, qui s'était toujours montrée indifférente, presque ingrate envers sa mère et très-égoïste avec ses deux jeunes sœurs. Elle n'était pas précisément méchante, mais insensible, vaine et frivole.

Son père était mort, et sa famille vivait d'une pension qui reposait sur la tête de la mère. La mère mourut à son tour, et, à l'âge de dix-huit ans, Cécile resta sans ressources avec ses deux jeunes sœurs. Ce malheur fut pour elle l'origine d'un complet changement. En se sentant, non-seulement sans protection, mais chargée de protéger les autres, la vie lui apparut tout d'un coup sous un aspect différent, et le sentiment des grands devoirs et des grandes affections s'éveilla en même temps dans sa conscience et dans son cœur. Elle se mit résolûment au travail ; les amis de sa famille l'aidèrent, et, en quelques années, elle parvint à fonder, avec ses sœurs, un telier de confection qui leur rendit l'aisance et leur permit de ne pas se séparer.

Votre exemple est très-bon, Hortense. Nous voyons là comment le sentiment de la responsabilité a conduit à la pratique du devoir.

Je veux vous parler aussi d'un jeune garçon que j'ai connu depuis son premier âge, car il était mon cousin. Georges avait quinze ans à l'époque dont je parle. Ce n'était pas un garçon frivole et égoïste comme Cécile, mais orgueilleux, volontaire et extraordinairement emporté, ne connaissant pas de frein dans la colère. Il avait perdu sa mère quelques années après sa naissance, et vivait avec sa sœur et son père, qui était un homme honnête et bon, mais exigeant et inflexible, et n'admettant pas qu'on manquât au devoir. Aussi, y avait-il souvent, entre le père et le fils, de terribles scènes, dont Georges sortait toujours plus aigri et plus révolté. Sa sœur Marie, plus jeune que lui d'un an, était douée de sensibilité, de douceur, et en même temps d'une ferme raison. Elle aimait également son père et son frère et souffrait d'une façon cruelle du spectacle de leurs divisions. Marie passait son temps à les adoucir à les

calmer l'un et l'autre. Mais, comme elle avait un grand sentiment du devoir filial, elle ne pouvait s'empêcher de blâmer son frère qui manquait de tout respect et de toute soumission.

Un jour, à la suite d'une de ces scènes qui se renouvelaient trop souvent, Georges entra furieux dans la chambre de Marie, et se livra contre son père à une explosion de colère tout à fait coupable de la part d'un fils. Marie ne répondit pas, c'eût été inutile, mais elle se leva et voulut sortir.

Georges, irrité de ce blâme tacite, s'élança vers la porte pour la retenir, et, comme Marie insistait, il s'oublia au point de la frapper violemment à la tête. Marie, qui était petite et délicate, tomba sur les genoux. Mais aussitôt elle se releva en portant la main à son front blessé, elle regarda son frère, qui, pâle, effaré, était tout à coup revenu à lui. Elle le regarda seulement d'un air de surprise et de reproche, et celui-ci tomba à ses pieds en pleurant.

Georges m'a souvent dit depuis que, ce jour-là, son orgueil avait été brisé. Pour la première fois de sa vie, il s'était senti coupable, criminel même; il avait demandé pardon à Marie; il s'était humilié. Je n'ai pas besoin de dire que Marie pardonna.

Ce jour fut la date d'une révolution dans l'âme de Georges. Son plus terrible défaut était l'orgueil qui l'empêchait de reconnaître jamais ses torts. Georges était de bonne foi, en croyant qu'il avait toujours raison contre tout le monde et principalement contre les siens. Or, le voilà libre d'obéir uniquement à ses impulsions propres. Où cette liberté le conduit-elle? A abuser de la force d'une manière odieuse à l'égard de sa sœur, de l'être qu'il aime et respecte le plus au monde... Un pareil fait trouble sa conscience rebelle et le force

à douter de lui-même. Devant cet acte qu'il maudit aussitôt l'avoir consommé, il ne peut plus se croire innocent; il prend même horreur de sa violence. Son front rougit, sa tête s'incline, le repentir entre dans son cœur.... Aussi son existence va changer. Le lendemain de cet événement, Georges se punit lui-même en s'exilant volontairement, au moins pour un temps, de la maison paternelle. Il demanda à son père de terminer ses études au loin, et, quand il rentra dans sa famille quelques années après, il était devenu un homme par la conscience.

Je ne vous souhaite pas, mes enfants, de suivre l'exemple de Georges et d'entrer dans la vie morale au moyen d'une faute, mais il vaut mieux y entrer ainsi que n'y pas entrer du tout, et c'est pourquoi un philosophe chrétien a pu dire : *Heureuse faute!*

Si donc nous nous mettons en face de la conscience, nous trouverons partout le sentiment du devoir lié à celui du droit et d'une manière inséparable. Dans tous les rapports sociaux, à mesure que l'un s'étend, l'autre s'étend lui-même dans une proportion analogue, de sorte que plus nous avons de puissance et d'autorité, plus aussi nous avons d'obligations.

J'insiste sur ce point, mes enfants, parce qu'il est d'une haute importance dans la question qui nous occupe. Beaucoup de gens, en effet, confondant la liberté morale et la liberté naturelle, comprennent sous le mot de *droit* une sorte de pouvoir à l'égard des autres, tandis que le droit est avant toute chose le pouvoir de s'imposer à soi-même ses propres obligations, et, alors même qu'on le fait valoir vis-à-vis des tiers, il est limité par le devoir qu'il contient.

Suivons cette idée dans la pratique de la vie.

Voici des parents, par exemple : ils ont plus de droits

que leurs enfants. C'est-à-dire que les enfants étant mineurs ou trop jeunes pour disposer de leurs droits, on les attribue aux parents qui en disposent à leur place; c'est ce qu'on entend par l'*autorité*. Cette autorité donne-t-elle aux parents le droit d'exploiter leurs enfants? Que penseriez-vous s'ils en usaient pour les faire travailler au delà de leurs forces et pour tirer de ce travail certains profits, certains agréments personnels? S'ils négligeaient de les instruire et de leur donner les soins indispensables à leur développement? Ne vous paraîtraient-ils pas beaucoup plus coupables que les enfants eux-mêmes quand ils se laissent aller à la désobéissance et à la paresse? — Vous me répondez que oui, et pourquoi? — Parce qu'ils ont plus de droits. Aussi qu'arrive-t-il? C'est qu'au lieu de vous faire travailler pour eux, vos parents travaillent pour vous. C'est qu'ils se dévouent à vos besoins, à votre éducation, à votre avenir. Ils ont plus de droits: ils ont aussi plus de devoirs. J'ai entendu une petite fille s'écrier dans un moment de colère, parce qu'on la dérangeait de ses jeux pour l'envoyer à l'étude : « Je voudrais bien être maman, je ferais tout ce que je voudrais. » Et la pauvre mère souriait et secouait la tête en l'entendant parler ainsi. S'il y a, en effet, une personne sur la terre qui ne fasse jamais ce qu'elle veut, c'est la mère, dans une famille où l'aisance manque. Elle finit même par en prendre l'habitude à un tel point qu'elle n'a plus de volonté pour elle-même; elle vit entièrement pour les siens.

En passant de la famille dans l'école, nous trouvons aussi une personne qui a plus de droits que ceux qui l'entourent: c'est le maître ou la maîtresse. Soit que les parents lui remettent leur autorité, soit que, la classe se composant d'adultes, les élèves majeurs lui

abandonnent pour un certain temps la disposition de leurs droits.

Ici, par exemple, c'est moi qui interprète et fais respecter le règlement, et vous me devez obéissance. S'il est des cas particuliers où il semble qu'on puisse l'enfreindre, c'est moi qui en suis juge; c'est moi encore qui apprécie votre travail, qui décide de vos punitions et de vos récompenses. Eh bien, supposez que, dans l'exercice de ces droits, je ne consulte que mon agrément ou ma fantaisie; supposez que, ne voulant pas prendre la peine de parler, je prolonge l'étude pendant l'heure de classe, que je néglige de corriger vos copies quand vous me les avez remises, que j'aille me promener au jardin au lieu d'exercer ici ma surveillance, et enfin que je vous punisse, non selon la qualité de votre travail, mais selon que vous me plairiez plus ou moins. S'il en était ainsi, que penseriez-vous de moi? Vous paraîtrais-je plus ou moins coupable qu'une de vous quand elle manque au règlement de la classe? Je le serais plus; et pourquoi? Parce que j'ai plus de droits, et que chaque droit implique un devoir correspondant.

Quand je laisse pour un instant la classe à une monitrice, si elle profitait de son autorité temporaire pour négliger ses devoirs et vous provoquer au désordre, serait-elle plus ou moins coupable qu'une élève ordinaire? — Plus; et pourquoi? — Parce qu'elle aurait eu plus de droits. Aussi, mes enfants, comme vous avez de la conscience, quand je laisse une monitrice à ma place, elle est plus sévère que moi-même, et son propre travail est mieux fait; et quand je vous charge de déterminer vos leçons, j'ai remarqué que vous en appreniez toujours plus que lorsque je le fais moi-même. Maintenant, vous allez me citer à votre tour des exemples.

C'est Adèle qui commence : nous écoutons. — Adèle dit que le dimanche, lorsque sa mère lui confie ses deux petites sœurs pour les mener à la promenade, au lieu d'être étourdie comme il lui arrive souvent quand elle est seule, et de s'exposer à quelque accident de voiture, elle est très-prudente, elle traverse la rue avec la plus grande attention et évite même les éclaboussures. Ces promenades sont un vrai souci pour elle ; aussi, quand elle rentre et que sa mère reprend la responsabilité des enfants, elle se sent allégée d'un poids. — C'est bien cela, Adèle ; je vois que vous m'avez comprise. — Au tour de Charlotte, maintenant. — L'été, à la campagne, Charlotte ayant moins de leçons, sa mère lui donne le ménage à gouverner. Elle dispose de toutes les provisions, elle les distribue et veille à ce que rien ne soit perdu. Les petits frères de Charlotte, quand ils la voient ouvrir les armoires, serrer les pots de beurre et de confitures, et arranger les fruits, la considèrent comme la personne la plus heureuse du monde. Le maniement des jattes de crème surtout leur fait envie. — Eh bien, Charlotte, qui était autrefois un peu friande, est devenue tout à fait sobre depuis qu'elle exerce ces fonctions ; elle est aussi devenue très-économe. Loin de gaspiller comme autrefois, elle épargne et prend un soin minutieux de chaque chose. — Très-bien, Charlotte, votre exemple est excellent. Je vois que vos petits frères ne comprennent pas encore la signification du droit ; je compte que vous la leur apprendrez l'année prochaine. — Antoine a quelque chose à nous dire. — Antoine a connu un jeune garçon qui est employé aujourd'hui dans une maison de librairie. François, c'est son nom, était très-désordonné quand il allait à l'école : ses livres étaient toujours tachés et déchirés, et le maître ne cessait de s'en plaindre. Aussi son père

avait-il de grandes craintes en le plaçant dans une maison de librairie; mais il était pauvre, et c'était la seule situation qui lui fut offerte. Dès que François se vit à la tête de nombreux rayons de livres qu'il devait soigner et dont il avait à rendre compte, il devint tout autre. Comme c'était un très-honnête garçon, le sentiment de la responsabilité lui donna un singulier pouvoir sur lui-même. En quelques mois, il prit des habitudes régulières et ordonnées. Un jour, Antoine faisait tout haut la remarque de ce changement, et s'en étonnait devant lui. — Songe donc, répondit François, que nul ne me surveille; ces livres me sont remis de confiance. — Cette réponse est le plus grand éloge qu'on puisse faire de François.

Nous terminerons donc notre leçon, mes enfants, en reconnaissant que la corrélation du droit et du devoir est absolue. Nous la trouvons dans la conscience au moment où nous nous éveillons à la vie morale et dans tous les actes qui s'y rattachent.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE IV

D. Qu'avons-nous reconnu jusqu'ici par rapport à la liberté morale ? — R. Nous avons reconnu que l'homme étant libre, était par le fait responsable et méritant ou déméritant selon l'usage qu'il fait de sa liberté. — D. Comment exprime-t-on cette idée en un seul mot ? — R. On dit que l'homme est souverain de lui-même. — D. Entendez-vous par là que les circonstances extérieures n'aient pas sur lui d'influence ? — R. Non ; mais j'entends qu'en dépit de cette influence il reste l'arbitre dernier de ses volontés, et c'est là ce qui constitue la souveraineté morale. — D. Comment appelle-t-on encore

cette souveraineté ? — R. On l'appelle aussi le *droit*. — D. Comment donc peut-on définir le droit ? — R. En disant que c'est la souveraineté de soi-même. — D. La souveraineté de l'individu est-elle sans règle et sans limite ? — R. Non, le droit a une limite, mais cette limite est en lui : c'est pourquoi il ne cesse pas d'être souverain. — D. Quelle est la limite du droit ? — R. L'obligation de le respecter lui-même. — D. Le droit et l'obligation peuvent-ils être conçus ? peuvent-ils se manifester séparément ? — R. Non, ce sont les deux forces de la souveraineté. — D. Comment reconnaissons-nous que nous passons de la vie instinctive à la vie morale ? — R. Ce passage se fait lorsque la règle du bien, au lieu de nous apparaître comme un commandement de l'autorité extérieure, nous apparaît comme un commandement de notre propre conscience. — D. Comment reconnaissons-nous dans ce commandement la simultanéité du droit et du devoir ? — R. Le commandement de la conscience porte son autorité en lui-même ; il suppose le droit de l'imposer, et il implique l'obligation d'obéir. — D. Sous quelle forme se manifeste ce passage dans la vie pratique ? — R. Il se manifeste le plus souvent d'une manière insensible, surtout quand l'éducation a préparé l'éveil de la conscience. On accomplit alors peu à peu de soi-même le bien qui nous a d'abord été imposé. — D. N'y a-t-il pas des enfants qui ne reçoivent aucune éducation morale ? d'autres qui ont une nature rebelle et peu accessible à la loi de l'obligation ? — R. Sans doute, et ceux-là n'entrent pas aussi aisément dans la vie morale : l'expérience personnelle peut seule les y conduire. — D. Est-il sage d'user de force et de contrainte avec les natures rebelles ? — R. En dehors des obligations communes et exigibles de tous, il vaut mieux les laisser à elles-mêmes et attendre tout des leçons de la vie. — D. Quelle forme prennent ces leçons la plupart du temps ? — R. La forme d'un choc qui les force à faire un retour sur elles-mêmes : quelquefois un grand chagrin, quelquefois une faute. — D. Est-il désirable d'entrer dans la vie morale par une faute ? — R. Il n'est jamais désirable de commettre une faute ; mais il vaut mieux y entrer ainsi que n'y pas entrer du tout. — D. Le droit et le devoir se manifestent-ils simultanément dans la vie sociale comme dans la vie individuelle ? — R. Oui, dans toutes les situations, à mesure que le droit s'étend, l'obligation s'étend elle-même dans une proportion analogue. — D. Quelle en est la conséquence ? — R. Plus nous sommes puissants dans la vie, plus nous avons de charges et de devoirs. — D. Le droit n'est donc jamais un pouvoir arbitraire à l'égard des autres ? — R. Jamais. Il est le pouvoir de s'imposer à

soi-même ses propres obligations, et, alors même qu'on le fait valoir vis-à-vis des autres, il est toujours limité par le devoir qu'il contient. — D. Les parents, par exemple, ont-ils autant de devoirs que les enfants ? — R. Ils en ont plus, parce qu'ils ont plus de droits. — D. Pourquoi ont-ils plus de droits ? — R. Parce que leurs enfants étant mineurs, c'est-à-dire trop jeunes pour disposer de leurs propres droits, on les attribue aux parents qui en disposent à leur place. C'est ce qui constitue l'autorité. — D. Cette autorité donne-t-elle le droit aux parents d'exploiter leurs enfants en vue d'un agrément ou d'un profit personnel, de négliger, par exemple, leur développement, leur instruction ?—R. Nullement ; et s'ils agissaient ainsi ils nous paraîtraient plus coupables que les enfants eux-mêmes quand ils se laissent aller à la désobéissance et à la paresse. — D. Pourquoi ? — R. Parce qu'ayant plus de droits, ils ont plus de devoirs. — D. Aussi, que se passe-t-il généralement dans les familles ? — R. C'est que les parents, au lieu de faire travailler les enfants à leur profit, travaillent pour eux ; ils se dévouent à leurs besoins, à leur éducation, à leur avenir. — D. A l'école, quelle est la personne qui a le plus de droits ? — R. C'est le maître ou la maîtresse. — D. D'où cela vient-il ? — R. Cela vient de ce que les parents lui remettent leur autorité sur les enfants mineurs, ou de ce que la classe, étant composée d'adultes, les élèves majeurs lui abandonnent pour un certain temps et dans un certain but la disposition de leurs droits. — D. Le maître ou la maîtresse peuvent-ils user de ses droits pour en tirer un avantage personnel ? prolonger l'étude, par exemple, pour éviter de parler ? négliger la correction des devoirs ? se promener au lieu de surveiller les élèves, etc. ? Peuvent-ils aussi punir ou récompenser, non selon la valeur du travail, mais selon leur goût ? — R. Non, s'ils agissaient ainsi ils seraient plus coupables que les enfants eux-mêmes quand ils manquent au règlement de la classe. — D. Pourquoi ? — R. Parce qu'ayant plus de droits ils ont aussi plus de devoirs. — D. Une monitrice a-t-elle plus de devoirs qu'une élève ordinaire ? — R. Oui, parce qu'elle a plus de droits. — D. Citez des exemples. Quelle sera donc notre conclusion ? — R. C'est que la corrélation du droit et du devoir est absolue. Nous la trouvons dans la conscience au moment où nous nous éveillons à la vie morale, nous la trouvons dans tous les actes qui dérivent de la conscience et dans toutes les sphères de la vie.

CHAPITRE V

INALIÉNABILITÉ ET INVIOLABILITÉ DU DROIT

Le droit est inaliénable et inviolable quand nous le considérons dans la conscience. — Nul ne peut attenter à notre liberté intérieure, et nous ne pouvons pas nous-mêmes y renoncer. — Quand le droit s'étend de la conscience à la personne, on peut au contraire le violer de mille manières par des attentats contre la propriété, la liberté et la vie. — On peut aussi renoncer à son droit sur des objets particuliers ou dans des situations déterminées. — Luttes incessantes et attentats réciproques qui ont conduit les hommes réunis en société à déterminer leurs droits respectifs, et à instituer une force publique pour en assurer le libre exercice.

Vous avez souvent entendu dire, mes enfants, que le droit était inaliénable et inviolable, c'est-à-dire au-dessus de toutes les atteintes, même de celles que nous pourrions lui porter en y renonçant volontairement.

Rendons-nous bien compte de cette pensée.

Si nous envisageons le droit dans la conscience comme la faculté que nous avons de disposer de notre volonté, il est, en effet, inaliénable et inviolable.

Nous ne pouvons renoncer nous-mêmes à la faculté

de penser librement; nous ne pouvons enchaîner notre raison, et si nos opinions se modifient nous devons, coûte que coûte, conformer notre conduite à ce changement.

Supposez, par exemple, un homme qui, sous l'empire de certaines croyances philosophiques, s'est engagé à écrire un livre qui les expose et les défende, à fonder une société qui les propage; le jour où ces opinions sont devenues pour lui des erreurs, est-il tenu encore de travailler à les répandre? Nullement; car il n'a pu s'engager que sous la réserve des droits de la conscience. Seulement, si ce changement d'opinions et de conduite fait du tort à un tiers, il doit réparer ce tort.

De même en politique. Les engagements contractés sous l'empire de certaines opinions sont annulées quand ces opinions changent; seulement nous devons renoncer aux avantages qui y étaient attachés : si c'est une fonction, la résigner; si c'est un mandat spécial, le rendre à nos mandataires.

A plus forte raison un contrat qui mettrait la personne en esclavage serait nul de sa nature, car aucun droit, dérivé d'un contrat, ne peut prévaloir contre le *droit* qui nous permet seul de contracter. Aussi un esclave qui a le pouvoir de reprendre sa liberté a toujours le droit de le faire, quelles que soient les conditions de son esclavage, et quand même il y aurait consenti.

Avez-vous lu, mes enfants, un livre à propos de l'esclavage, qui est une histoire si vraie et si émouvante, qu'un grand peuple en a été ébranlé dans sa vie morale : je veux parler de l'oncle Tom.

Le mérite de ce livre consiste à nous avoir dépeint la situation horrible de l'esclave, sous des couleurs si vives, et avec des détails si fidèles et si saisissants,



qu'elle est devenue pour nous vivante. L'auteur fait ainsi à notre conscience le plus éloquent et le plus sûr de tous les appels : celui qui passe par le cœur. Si vous lisez ce livre, vous entendrez cet appel comme toute la nation américaine l'a entendu, et vous comprendrez mieux que par des théories combien l'esclavage est un odieux et criminel attentat. Aussi, l'esclave n'est jamais tenu d'y souscrire.

Il en est de même pour tous les autres engagements que la conscience réprouve.

Si par ignorance, par faiblesse, ou par mauvaise passion, on se laisse aller à faire une promesse coupable, cette promesse ne nous engage pas. Un homme qui aurait promis de tuer ou de voler, serait-il tenu de le faire? — Vous vous récriez, et vous avez raison. Pourquoi? — C'est que le devoir qui l'oblige à respecter la propriété et la vie de ses semblables est antérieur à l'engagement coupable et qu'il le domine.

Il en est de même pour les plus petites choses de la vie journalière. Si vous faites entre vous des conventions coupables, elles n'ont pas de valeur.

J'ai connu une école bien différente de la nôtre, car il s'y trouvait de mauvais élèves. Une jeune fille nommée Louise, promet à une autre nommée Henriette, de lui donner vingt plumes et six cahiers de papier si elle s'engage à brouiller toutes les notes de la maîtresse, dont elle peut aisément s'emparer pendant la récréation, parce qu'on ne se défie pas d'elle.

Henriette consent au marché par faiblesse, et aussi parce que les cahiers illustrés d'images lui font envie. Mais aussitôt que l'heure de la récréation arrive, le remords la prend, elle comprend sa faute et regrette sa promesse. — Pensez-vous qu'elle soit tenue de la remplir? — Non, mes enfants; vous avez raison de me

répondre ainsi. Elle a eu tort, il est vrai, de s'engager, et c'est une humiliation pour elle; elle ne doit pas accepter le prix de son engagement, elle doit le rendre si elle l'a reçu; si elle l'a déjà employé et ne peut le rendre, elle doit dédommager sa compagne, mais en aucun cas elle n'est tenue de satisfaire à un engagement coupable. — Nous sommes bien d'accord là-dessus, n'est-ce pas? — Eh bien citez-moi à votre tour quelques exemples? A vous Charles.

Charles a connu deux jeunes garçons, deux frères, qui allaient au collége. L'aîné, appelé Armand, avait pris en haine un camarade nommé Louis, parce que celui-ci le dépassait toujours dans les compositions. C'était comme une fatalité, on approchait des vacances, et pas une seule fois, depuis le commencement de l'année, Armand n'avait pu réussir à l'emporter sur Louis. Ce dernier aurait tous les premiers prix, c'était sûr, et Armand, qui était un élève rempli d'orgueil, éclatait de colère à cette idée. On était à la veille d'une composition très-importante, et Armand fait promettre à son jeune frère d'enlever le matin un dictionnaire du pupitre de Louis, afin qu'il se trouve dérouté à l'heure du travail. Le jeune frère promet, mais au moment d'accomplir cette vilaine action le courage lui manque, il s'arrête, et Armand qui l'attendait à la porte de la classe lui donne une douzaine de coups de poings en le voyant revenir les mains vides. — Eh bien! mes enfants, que pensez-vous de cela? — Le jeune frère a bien fait de ne pas enlever le dictionnaire, c'est juste. — Et les coups de poings, qu'en dites-vous? — Vous hochez la tête. — Certainement, nous n'approuvons pas les coups de poings. Armand est un mauvais garçon, qui non-seulement a conçu une méchanceté et une bassesse, mais qui a abusé de son influence sur un

frère plus jeune pour la lui faire commettre. Néanmoins nous ne regrettons pas trop la correction de ce dernier, car si on n'est jamais tenu de remplir un engagement coupable on est tenu aussi de n'en pas contracter.

On peut donc dire que le droit, en tant qu'il comprend l'obligation morale, est inaliénable; on ne peut s'engager à mal faire. Mais s'il s'agit d'un engagement dont l'objet est approuvé par la conscience, le droit alors est aliénable. On peut s'engager à remplir une certaine fonction, à faire un certain travail, et on doit tenir son engagement; il est pourtant toujours des cas où on peut loyalement le rompre moyennant indemnité.

Suivant le même principe, le droit de posséder est inaliénable, mais le droit de propriété sur tels ou tels objets ne l'est pas. On peut l'abandonner, le transmettre, l'échanger, c'est une simple question de convention avec les tiers. On peut aussi dans une transaction renoncer à défendre tels ou tels de ses droits, mais on ne saurait renoncer en général à défendre son droit. Un père peut transmettre son droit de tutelle sur ses enfants à une personne tierce, mais cette transmission est temporaire et révoquable, à moins de cas très-spéciaux. Un propriétaire aussi peut transmettre son droit d'administration à un commettant, mais il reste à même de le reprendre.

En un mot, si nous ne pouvons jamais renoncer à la faculté générale d'user de notre droit, nous pouvons renoncer à la faculté spéciale d'user de tel ou tel droit. Le droit en tant que liberté de conscience est inaliénable, en tant que pouvoir attribué à certains individus sur certains objets il est aliénable.

Le même principe s'applique à la violation du droit.

Le droit, en effet, est inviolable, comme il est in-

aliénable si nous l'envisageons dans la conscience. L'homme, dans son for intérieur, est inacessible à la contrainte : il est maître absolu de lui-même.

On peut sans doute s'emparer de notre main et en faire un instrument de dol et de violence, mais on ne peut pas toucher à notre volonté, qui seule imprime à l'acte le caractère du mal et du bien et l'honneur de l'humanité : c'est de pouvoir, en pareil cas, résister au danger, à la douleur, à la mort même.

Pouvez-vous, mes enfants, me citer quelques témoignages de ce que j'avance? — Cherchez dans l'histoire. — Les martyrs du christianisme ? me dites-vous. — Très-bien. — Quelle démonstration plus éclatante, en effet, du pouvoir que possède l'être libre de s'élever au-dessus de ses instincts et du plus fort de tous, l'instinct de conservation, de s'élever en un mot au-dessus de lui-même! Là, nous voyons des hommes, des femmes, voire même des enfants, qui, en face des instruments de supplice, confessent tout haut leurs croyances et préfèrent la mort à l'abjuration. Ils entrent dans l'arène en chantant et enveloppés dans la contemplation divine, ne voient ni n'entendent les animaux féroces qui se préparent en rugissant à les dévorer.

La vie morale domine en eux la vie physique au point de l'absorber entièrement, et leur permet de mourir de la plus hideuse des morts sans donner un signe de terreur ou de faiblesse.

Aussi c'est la victoire qui se prépare pour eux dans la persécution, et Tertullien peut s'écrier que le sang des martyrs est la semence des chrétiens.

A côté des martyrs de la conscience religieuse, nous avons les martyrs de la conscience philosophique et scientifique, et ceux-là ne sont pas moins grands.

Dans l'antiquité, Socrate est le plus célèbre; il est

aussi celui qui attire au plus haut point nos respects. Lisez, mes enfants, ce noble entretien qui précède sa mort, et où l'on voit ses disciples pressés autour de lui recueillant jusqu'à la dernière heure ses pensées, ses paroles, ses préceptes. La mort est là pourtant, il a bu le poison qui s'infiltre lentement dans ses veines, le froid gagne les extrémités, et son âme sereine domine toutes les tristesses, toutes les appréhensions de ce fatal moment. Il parle de sagesse, de vertu, d'immortalité, et laisse à ceux qui l'écoutent un exemple sacré et qui vivra toujours.

A côté de Socrate, les stoïciens, sous l'empire, nous donnent bien d'autres exemples de ces morts héroïques.

Citez-m'en une, célèbre entre beaucoup d'autres? — Sénèque? dites-vous; c'est cela. — Sénèque en effet se fit ouvrir les veines sur les ordres de Néron, son ancien élève. Ses dernières paroles, pleines de noblesse et de courage, ont pour objet de consoler ses amis et sa jeune et tendre épouse Pauline, qui veut le suivre dans la mort. — Un autre exemple maintenant, pris dans des temps moins anciens? — Vanini. — Très-bien. Vanini, en effet, subit au XVIIe siècle le supplice de la mort pour cause d'irréligion; jusqu'au dernier moment il ne cessa pas devant ses juges de protester de son innocence et de son droit. — Savonarole fut encore, dans son temps, une autre célèbre et non moins héroïque victime de la violation du droit. Il périt à Florence sur le bûcher, sans qu'on pût lui arracher la rétractation de ce qu'il considérait comme la vérité. Quand vous étudierez l'histoire de ce siècle, mes enfants, vous verrez que Savonarole en est une des plus grandes figures. Et la simple et héroïque Jeanne d'Arc elle-même, cette sainte de notre vieille histoire,

accusée de sorcellerie par un tribunal que la haine nationale avait composé, ne refusa-t-elle pas jusqu'au dernier moment et même en vue du bûcher de se reconnaître coupable du crime dont on l'accusait?

Je voudrais terminer par un autre trait de notre histoire. Celui-ci date du XVIIIe siècle, et il se rattache à la guerre de Hollande. Voyons, qui me nommera le héros? — Le chevalier d'Assas. — C'est cela. — Celui-ci, mes enfants, n'était ni un saint, ni un savant, ni un philosophe, c'était un soldat, un obscur gentilhomme du Midi, parfaitement inconnu jusqu'alors, ce qui nous montre la grandeur morale comme indépendante, non-seulement des distinctions et de l'éclat, mais d'un développement particulier de l'intelligence.

Le chevalier d'Assas commandait une garde avancée aux environs de Gueldre, quand tout à coup l'ennemi lui apparaît, s'avançant à petit bruit pour surprendre l'armée française. Il est saisi en un instant, garotté; on lui montre des armes nues, on le menace... Au premier signe, au premier cri qui pourraient avertir l'armée française de la présence de l'ennemi, il tombera sous le fer.

Jamais un homme n'a été placé entre le devoir et la mort d'une façon plus directe, plus immédiate, plus terrible...

Il n'y a dans cette situation aucune des circonstances extérieures qui peuvent surexciter le courage : ni théâtre, ni spectateurs; le cliquetis des épées, l'éclat du canon, la vue du sang, l'odeur de la poudre, rien de tout cet enivrement du champ de bataille, qui, en décuplant nos forces physiques, efface par son horreur enthousiaste l'horreur écrasante de la mort. Ici, nous sommes dans la nuit et le silence, et le chevalier d'Assas n'a pas

même le temps de se demander si sa mort sera glorieuse, si la postérité la consacrera. Le devoir parle : il n'y a pour lui ni hésitation, ni délai : « A moi, Auvergne ! » s'écrie-t-il, et il tombe frappé de mille coups.

Tous ces exemples, mes enfants, nous montrent l'inviolabilité du droit envisagé dans la conscience. Ces martyrs de la foi, de la pensée, du devoir la proclament. — Toutes les puissances de la terre ont échoué devant leur liberté morale. La force brutale a été vaincue par le droit.

Le droit est donc inviolable à sa source intérieure ; mais si nous le considérons dans ses manifestations externes non moins sacrées, dans la personne physique par exemple, dans la propriété personnelle, la situation change d'aspect. Dans la personne, le droit peut être violé, et il l'est sans cesse de mille manières parce que tous les objets sensibles tombent sous le coup de la force, et nul de nous n'est à l'abri de ses atteintes. Ces mêmes martyrs victorieux dans leur conscience sont vaincus et asservis dans leur personne. On les sépare violemment de ceux qui leur sont le plus cher, on les prive de leur liberté, de leur vie, et si rien n'épuise leur constance et leur valeur rien n'épuise non plus la férocité et la haine dont ils sont victimes. L'histoire est trop remplie de ces traits horribles ; c'est par centaines et par milliers qu'on les pourrait compter. Mais, d'ailleurs, pas n'est besoin pour justifier notre théorie de retourner aussi loin, ni de nous élever aussi haut. Regardons seulement autour de nous, et nous trouverons à chaque instant sous nos yeux, dans la vie privée et dans la vie publique, des abus analogues. Toute usurpation de pouvoir, toute tentative de domination, tout manque de respect envers la personne d'autrui, tout excès d'autorité, toute tyrannie sont autant de violations du droit,

violations souvent victorieuses sous lesquelles la justice est écrasée...

Nous conclurons donc en disant que le droit n'est inviolable qu'à sa source intérieure. Dans toutes ses manifestations externes, il tombe au contraire sous le coup de la force.

L'abus est inhérent à l'usage, et, comme l'égoïsme, l'intérêt, la passion nous aveuglent sans cesse sur les limites qui séparent notre droit de celui des autres, il en résulte des luttes incessantes, des attentats réciproques qui remplissent le monde. De là vient que les hommes se réunissant en société ont résolu de déterminer leurs droits respectifs, et d'instituer une force publique pour en assurer le libre exercice.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE V

D. Que dit-on du droit ? — R. Qu'il est inaliénable et inviolable. — D. Qu'entend-on par *inaliénable* ? — R. Que nous ne pouvons pas y renoncer. — D. Et par *inviolable* ? — R. Que les autres ne peuvent y porter atteinte. — D. Ces jugements sont-ils exacts ? — R. Oui, si on envisage le droit dans la conscience. — D. Qu'entendez-vous par là ? — R. J'entends par là que tant qu'on considère le droit comme la faculté que nous avons de disposer de nous-mêmes conformément au bien, le droit est en effet inaliénable et inviolable. — D. Comment le droit est-il inaliénable ? — R. En ce sens que nous ne pouvons renoncer à la faculté de penser librement : nous ne pouvons enchaîner notre raison. — D. Si nos opinions se modifient, que faut-il faire ? — R. Nous devons coûte que coûte conformer notre conduite à ce changement. — D. Mais si ce changement d'opinions et de conduite cause du tort à un tiers ? — R. Il faut réparer ce tort. — D. En politique, par exemple, les

engagements contractés sous l'empire de certaines opinions sont-ils annulés quand ces opinions changent ? — R. Oui ; seulement il faut renoncer aux avantages qui y sont attachés : si c'est une fonction, la résigner ; si c'est un mandat spécial, le rendre à nos mandataires. — D. Un contrat qui met la personne en esclavage, engage-t-il ? — R. Jamais. Il est nul de sa nature. — D. Pourquoi ? — R. Parce qu'aucun droit dérivé d'un contrat ne peut prévaloir contre le droit qui nous permet seul de contracter. — D. Un esclave qui peut reprendre sa liberté a donc toujours le droit de le faire ? — R. Oui, toujours, quelles que soient les conditions de son esclavage et quand même il y aurait consenti. — D. Si on fait une promesse coupable, est-on tenu de l'accomplir ? — R. Nullement ; seulement, si on a fait en agissant ainsi du tort à un tiers, il faut réparer ce tort. — D. Un homme qui aurait promis de tuer ou de voler ne devrait donc pas tenir sa promesse ? — R. En aucune manière. — D. Et si la promesse portait sur un objet moins grave ? — R. Du moment qu'elle serait coupable à quelque degré, il ne devrait pas la tenir. — D. Pourquoi ? — R. Parce que le devoir qui nous oblige au bien domine toujours l'engagement coupable. — D. Le droit est donc inaliénable en tant qu'il comprend l'obligation morale ? — R. Oui, nous ne pouvons jamais nous engager à mal faire. — D. Dans quel cas le droit est-il aliénable ? — R. Quand il s'agit d'un engagement dont l'objet est approuvé par la conscience. — D. Si on s'engage à remplir certaines fonctions, à accomplir certain travail, faut-il le faire ? — R. Oui ; dans ce cas l'engagement est légitime, et on doit le tenir. — D. Le droit de posséder est-il inaliénable ? — R. Oui, mais le droit de propriété sur tel ou tel objet ne l'est pas. — D. On peut donc l'abandonner ? — R. Oui, on peut aussi le transmettre, l'échanger : c'est une simple question de convention avec les tiers. — D. Peut-on renoncer à défendre tels ou tels de ses droits ? — R. Oui, mais on ne peut renoncer en général à défendre son droit. — D. Un père peut-il transmettre son droit de tutelle sur ses enfants ? — R. Oui, mais cette transmission est temporaire et révocable à moins de cas tout à fait spéciaux. — D. Un propriétaire peut-il aussi transmettre son droit d'administration ? — R. Sans doute, mais il peut le reprendre. — D. Nous ne pouvons donc jamais renoncer à la faculté générale d'user de notre droit ? — R. Non ; nous pouvons seulement renoncer à la faculté spéciale d'user de tels ou tels droits. — D. De quelle façon le droit est-il donc inaliénable ? — R. En tant que liberté de conscience. — D. Et de quelle façon est-il aliénable ? — R. En tant que pouvoir attribué à certains individus sur certains objets. — D. Le même principe s'applique-t-il

à la violation du droit ? — R. Oui, le droit est inviolable comme il est inaliénable si nous l'envisageons dans la conscience. — D. Qu'entendez-vous au juste par cette expression ? — R. J'entends que l'homme dans son for intérieur est inaccessible à la contrainte : il est maître absolu de lui-même. — D. Comment le prouve-t-il ? — R. En ce qu'il peut résister au danger, à la douleur, à la mort même au nom de la conscience. — D. Mais ne peut-on s'emparer de notre main et en faire un instrument de dol et de violence ? — R. Sans doute ; mais on ne peut pas toucher à notre volonté qui, seule, imprime à l'acte le caractère moral. — D. L'histoire nous donne-t-elle des exemples qui viennent à l'appui de cette théorie ? — R. De nombreux exemples. — D. Citez-en quelques-uns? — R. Les martyrs du christianisme que les Romains livraient aux bêtes féroces et qui allaient à la mort en chantant des cantiques et sans consentir à renier leur foi. — D. Que résulte-t-il de ces persécutions ? — R. Que le christianisme se propage. — D. Quelle est à ce sujet la parole de Tertullien ? — R. Que le sang des martyrs est la semence des chrétiens. — D. Y eut-il encore d'autres martyrs ? — R. Oui, il y eut ceux de la philosophie, de la science, de la vérité morale. — D. Citez-en quelques-uns ? — R. Socrate, Sénèque, Vanini, Savonarole, Jeanne d'Arc, le chevalier d'Assas. — D. Qu'est-il arrivé dans tous ces cas ? — R. La force a échoué devant la volonte libre. — D. Que démontrent donc ces exemples ? — R. L'inviolabilité du droit envisagé dans la conscience. — D. Si nous considérons le droit dans ses manifestations extérieures, est-il également inviolable ? — R. Non ; si nous le considérons dans la personne physique et dans tout ce qui relève de la personne, il peut être violé. — D. Pourquoi ? — R. Parce que tous les objets sensibles tombent sous le coup de la force ; nul de nous n'est à l'abri de ses atteintes. — D. Ces mêmes martyrs victorieux dans la conscience, peuvent-ils être vaincus et asservis dans leur personne ? — R. Oui, on peut les séparer violemment de ceux qui leur sont chers, les priver de leurs biens, de leur liberté, de leur vie, leur faire subir toute sorte d'outrages. — D. Sans nous élever jusqu'aux martyrs, ne trouvons-nous pas fréquemment dans la vie privée et publique des violations du droit ? — R. Oui, toute usurpation de pouvoir, toute tentative de domination, tout manque de respect envers la personne des autres, tout excès d'autorité, toute tyrannie sont autant de violations du droit. — D. Ces violations peuvent-elles être victorieuses ? — R. Oui, et la justice est ainsi parfois entièrement écrasée. — D. Quelle sera donc notre conclusion ? — R. Que le droit n'est inviolable qu'à sa source intérieure, mais que dans ses manifestations externes il tombe

sous le coup de la force. — D. Qu'en résulte-t-il ? — R. Comme l'égoïsme, l'intérêt, la passion nous aveuglent sans cesse sur les limites qui séparent notre droit de celui des autres, il en résulte des luttes incessantes, des attentats réciproques qui remplissent le monde. — D. Que font les hommes pour se préserver ? — R. Se réunissant en société ils ont déterminé respectivement leurs droits et ont institué une force publique pour les défendre.

CHAPITRE VI

DU DROIT ET DU DEVOIR DANS LA VIE SOCIALE

Le droit déterminé dans la législation prend le nom de *droit positif* par opposition au droit abstrait. — La législation ne peut déterminer qu'un nombre restreint de nos droits. — Les lois positives ne sont pas une règle suffisante pour le bien, mais elles déterminent un minimum d'obligations garanti par la force, et dont l'accomplissement est indispensable à la vie sociale. — Principe de la loi positive identique au principe de la loi morale par rapport à la corrélation du droit et du devoir. — Des procès et des tribunaux. — Divisions du droit positif selon les objets d'application. — Divers codes correspondants à ces divisions. — Même principe dans chacun de ces codes. — La possession du droit, l'exercice du devoir dans la vie publique développent le sentiment de la responsabilité. — La liberté politique seule fait des citoyens fiers et dévoués à leur pays. — Nombreux exemples. — Les devoirs civils se rattachant à des intérêts privés sont sanctionnés par la loi. — La plupart des devoirs publics n'ont de sanction que dans la conscience. — Les êtres libres ayant des devoirs et des droits prennent le nom de *personnes*. — L'ensemble des personnes forme dans le monde un ordre nouveau que l'on appelle *ordre moral*.

Nous avons terminé notre dernière leçon en disant que le droit pouvant être violé dans toutes ses manifes-

tations externes, et nos passions et nos intérêts nous portant sans cesse à méconnaître les limites qui séparent notre droit de celui d'autrui, les hommes ont été conduits, en se réunissant en société, à faire, des lois pour déterminer et consacrer les droits de chacun et à instituer une force publique pour assurer l'observation de ces lois. La loi écrite prend aussi le nom de *positive*, par opposition à la loi morale et abstraite. Ainsi, quand on parle de lois positives, de droit positif, on entend par là, non les commandements de la conscience, mais les règles édictées par la législation qui servent de base à la vie collective.

Or, ces lois, en raison même de leur caractère positif, ne peuvent comprendre qu'un nombre restreint de nos droits, ceux qui sont communs à tous et qui se rattachent à des objets déterminables. La vie privée comprend une foule de droits et de devoirs en dehors du domaine de la loi; et dans la vie publique même, si on s'en tenait strictement à la lettre des obligations légales, on manquerait souvent de justice, de délicatesse et de vraie probité.

Nous ne devons donc pas considérer les lois positives comme des règles suffisantes pour le bien, mais elles n'en sont pas moins nécessaires en ce qu'elles déterminent un minimum d'obligations, garanti par la force, et dont l'accomplissement est indispensable à l'ordre social. Elles donnent en outre une base à toutes les transactions entre les personnes, et il est important pour chacun de nous d'en connaître les principes généraux.

Nous remarquerons d'abord que si le droit part de la personne, s'il consiste essentiellement en une souveraineté de l'individu sur lui-même, il s'étend par le fait de l'existence à tous les objets qui tiennent à l'indi-

vidu. Ce même droit qui me fait souverain de mon activité me fait souverain des profits que j'en tire, des richesses que j'acquiers, et de là dérive la propriété individuelle. Or, l'activité de l'homme ne pouvant s'exercer dans l'isolement, ses produits n'ont de valeur qu'autant qu'ils changent incessamment de mains et d'usages et subissent toute sorte de modifications. De là encore naissent l'industrie et le commerce qui donnent lieu dans les pays civilisés à une multitude de rapports, ou transactions, réglés par la loi. En cas de désaccord, les différends doivent être jugés par des personnes impartiales, parce que chacun est porté à s'aveugler sur ses intérêts et à devenir injuste.

Supposons un désaccord survenu entre diverses personnes au sujet d'un droit que la loi reconnaît et détermine.

Deux propriétaires, par exemple, sont en contestations sur les limites de leurs domaines respectifs.

Un industriel laisse pénétrer la fumée et les exhalaisons fétides de ses fabriques chez des voisins qui s'en plaignent.

Un commerçant livre à un autre commerçant des marchandises falsifiées et non conformes aux exigences de leur contrat, etc.

Qu'arrive-t-il alors?

On a un procès.

Savez-vous ce que c'est qu'un procès, mes enfants? — Louise croit le savoir. Son père en a eu un qui a duré deux ans : on ne parlait pas d'autre chose dans la maison.

— Eh bien, Louise, vous allez expliquer à vos compagnes en quoi consiste un procès; racontez-nous le procès de votre père? — Quoi, vous reculez maintenant, vous secouez la tête. — Ce n'est pas du courage

pour une personne qui a, pendant deux ans, entendu répéter des termes de lois. — Vous me demandez de prendre votre place? — J'y consens pour aujourd'hui, le cas étant un peu difficile, mais une autre fois j'y mettrai moins de complaisance.

Un procès, mes enfants, consiste dans l'examen de nos différends et le jugement qui les règle suivant la loi écrite. Cet examen est fait, ce jugement est rendu par des hommes spéciaux que la société désigne à cet effet, et dont la situation est désintéressée par rapport aux questions en litige. Ces hommes s'attachent à constater les faits, à évaluer les dommages de part et d'autre, et à indiquer par quel moyen et dans quelle mesure ceux qui les causent sont contraints de les réparer. Ils prennent le nom de *juges*, et, réunis dans l'exercice de leurs fonctions, ils constituent le tribunal.

Quand deux ou plusieurs personnes sont en contestations, elles portent donc leur différend devant les juges en suivant une série de formalités dont l'ensemble prend le nom de *procédure*. La procédure est conduite par des hommes spéciaux appelés *avoués*, et l'affaire est présentée au tribunal par d'autres hommes spéciaux appelés *avocats*. Quand le tribunal les a entendus, il juge en donnant raison soit à l'une, soit à l'autre partie, souvent aussi en donnant à chaque partie raison sur certains points et tort sur d'autres.

Or, dans les jugements qu'ils rendent, les tribunaux s'appuient sur un principe constant qui forme la base de notre droit moderne : c'est l'égalité des individus devant la loi, de sorte que les raisons valables pour les uns sont rigoureusement valables pour les autres dans des conditions semblables.

Si un propriétaire doit au propriétaire riverain un passage dans sa propriété en vertu d'une nécessité reconnue par la loi ou d'un ancien usage, celui-ci doit la même chose à l'autre dans les mêmes circonstances.

Si l'industriel dont nous parlions tout à l'heure doit réparer le dommage qu'il cause à ses voisins, ceux-ci, devenant industriels à leur tour, auront les mêmes devoirs de voisinage.

Si le commerçant doit livrer des produits fabriqués dans les conditions déterminées par son contrat de vente, il a le droit, à son tour, d'exiger la même exactitude de ceux à qui il a acheté.

Ceux enfin qui attentent à votre liberté ou à votre vie sont passibles de certaines peines, mais vous êtes passibles des mêmes peines si vous commettez envers eux les mêmes attentats.

Chacun est donc tenu de respecter chez les autres le droit qu'il invoque pour lui. Tel est le principe qui n'a pas toujours été reconnu, remarquez-le bien, comme il l'est de nos jours.

Il y a eu, en effet, un temps où le meurtre commis sur un noble paraissait beaucoup plus coupable et était beaucoup plus puni que le meurtre commis sur un vilain, et alors aussi on érigeait des tribunaux de plusieurs sortes pour juger les gens selon leur qualité. Mais aujourd'hui le progrès moral a détruit ces inégalités conventionnelles. Nous sommes tous égaux devant la loi, et si vous attentez à la vie ou aux biens d'un de vos semblables, que ce soit le plus infime ou le plus puissant, que vous occupiez vous-mêmes la situation la plus obscure ou la plus haute, la loi n'a pas deux poids et deux mesures. Regardez un petit enfant qui vient au monde, et supposez qu'il est aban-

donné, qu'il n'a pas de famille. Il est le dernier des êtres en force et en pouvoir. Pourtant la loi lui reconnaît tous les droits de l'humanité; sa personne est sacrée, et nul ne peut exercer contre lui de violence sans tomber sous le coup de la répression.

Le principe est donc constant, et, en poursuivant notre analyse, nous allons le retrouver partout.

Le droit positif se divise en diverses branches, selon ses objets d'application ; l'on appelle *code* l'ensemble des droits et des devoirs particuliers à chacune de ces branches et l'ensemble des peines édictées contre ceux qui violent les uns ou négligent les autres.

Il y a le droit civil, par exemple, le droit criminel, le droit commercial. Il y a aussi le droit politique, le droit administratif, le droit des gens, etc.

Tous ces droits représentent chacun d'une façon particulière la souveraineté de l'individu.

Le droit civil, c'est la mesure de la souveraineté individuelle, sur le terrain des intérêts privés : tout ce qui concerne, par exemple, l'état des personnes, leur naissance, leurs biens, les contrats qu'elles ont passés, la violation de ces contrats ou leurs interprétations différentes, etc.

Le droit commercial n'est qu'une subdivision du droit civil, et s'applique aux transactions du commerce.

Le droit criminel, aux attentats dirigés contre la personne et à sa défense.

Le droit politique diffère du droit civil et de ses subdivisions, en ce qu'il porte sur d'autres objets.

Les hommes réunis en société n'ont pas seulement des droits privés à défendre : ils ont des intérêts généraux à sauvegarder. L'ensemble de ces intérêts s'appelle la *chose publique*, et la souveraineté de chacun

s'étendant à la chose publique constitue le droit politique.

Ainsi, la forme du gouvernement, l'organisation des pouvoirs de l'Etat, la direction imprimée au pays par les hauts fonctionnaires à l'intérieur ou à l'extérieur, toutes ces choses relèvent du droit politique et non du droit civil.

Or, si toutes nos obligations civiles sont strictes devant la loi parce qu'en les négligeant nous portons atteinte à des intérêts privés et qu'on peut apprécier le dommage, nombre de nos obligations politiques ne sont strictes que devant la conscience, parce qu'il est impossible d'évaluer le tort que nous faisons à notre pays en les négligeant. Aussi, la corrélation qui existe entre le droit et le devoir politiques a-t-elle principalement, comme nous allons le voir, un caractère moral.

L'égalité du droit civil a précédé partout l'égalité du droit politique.

Aujourd'hui même, en Europe, il y a encore des pays où les fonctions politiques sont exercées par une classe spéciale de citoyens. Dans d'autres pays, elles sont accessibles à tous, sauf les conditions de capacité et de savoir. La France est au nombre de ces derniers.

Or, partout où les citoyens n'ont pas de droits politiques, ils n'ont pas non plus les devoirs qui correspondent à ces droits : ils vivent alors entièrement en dehors de la chose publique, occupés de leurs intérêts particuliers ; ils se livrent aux plaisirs ou aux affaires ; parfois ils cultivent les arts et les lettres. Telle était la France avant la révolution de 1789, et tels étaient, en Europe, la plupart des autres pays.

Que résulte-t-il d'une telle situation ? Comme on ne s'attache aux choses qu'en raison de l'action qu'on exerce sur elles et des sacrifices qu'elles coûtent, les ci-

toyens qui n'ont ni droits ni devoirs politiques éprouvent une naturelle indifférence pour les destinées de leur pays. S'il est administré d'une manière ruineuse, ils s'en soucient peu ; si la sphère du pouvoir est pleine d'usurpations et de conflits, ils s'en moquent ; si les chefs se conduisent d'une façon vulgaire ou déshonnête, ils les tournent en ridicule et se consolent de la honte nationale par une chanson. En un mot, il n'y a pas entre le gouvernement et le peuple solidarité d'honneur et de prospérité : il n'y a pas de lien.

Là au contraire où les citoyens ont des droits politiques nombreux, ils ont aussi de grands devoirs ; ils sont tous appelés à certaines fonctions dans l'intérêt commun : le service militaire, par exemple, la garde des villes et certains offices municipaux. Ils élisent ceux qui font les lois et la plupart de ceux qui les appliquent, et ils les contrôlent incessamment. Ils doivent donc connaître les affaires publiques, étudier les questions qui se présentent, se faire une opinion sur les choses et les hommes. De là la nécessité de vouer une grande partie de leur temps, de leur intelligence, de leur activité au bien du pays. La loi ne peut les contraindre à remplir ces obligations, mais leur conscience les y oblige, et s'ils les négligent tout décline. C'est pourquoi un de nos grands écrivains politiques a dit que les républiques étaient fondées sur la vertu. Il aurait pu ajouter que les institutions républicaines la développent. Quand, en effet, un être libre est mis en demeure de faire usage de sa liberté, il sent naître en lui un sentiment du droit et du devoir qui lui était inconnu auparavant, et le patriotisme grandit dans son âme avec la dignité personnelle. Aussi, les citoyens libres sont-ils seuls véritablement des citoyens ! Seuls, ils ont une patrie, car seuls ils font les destinées de

leur pays. Sa gloire est leur gloire, son honneur leur honneur; les dangers qui le menacent leur deviennent propres, et l'histoire nous les montre en plus d'une page accomplissant des actes véritablement héroïques.
— Pourriez-vous me citer quelques-uns de ces traits?
— Dans l'antiquité, par exemple, quels sont les peuples remarquables par le patriotisme? — Les Grecs et les Romains? me dites-vous. En effet, ils avaient le culte de la patrie. Voyez, quand les formidables armées des Perses attaquent la Grèce, avec quelle valeur et quelle abnégation ce petit peuple défend la *terre mère*. Lorsqu'Alexandre, au contraire, envahit l'Asie, trouve-t-il la même résistance? Nullement. Il pénètre aisément partout, et ces peuples esclaves se courbent sans combat sous son joug. Ceux qui ne connaissent pas le droit ne connaissent pas non plus le devoir. Toutefois, je ne vous donnerai jamais comme de parfaits modèles ces républiques qui pratiquaient l'esclavage. Il y avait en Grèce et à Rome toute une classe d'hommes exclus, non-seulement des droits politiques, mais des droits civils. Seulement, il faut tenir compte du temps, et si nous considérons ceux qui avaient rang de citoyens, nous reconnaîtrons qu'en exerçant les droits ils savaient aussi porter les charges.
— Citez-moi maintenant des faits analogues pris dans l'histoire moderne? — Vous me parlez de Guillaume Tell. C'était, en effet, un grand citoyen, et non moins grands ceux qui ont contribué à son œuvre: Furst, Melchthal et Stauffacher. Tous ils avaient le sentiment du devoir public et de la liberté. Ils ont arraché leur pays à la domination étrangère; ils ont fondé leur patrie. — En Hollande, citez-moi aussi un citoyen défenseur des droits politiques qui a été une grande victime des dissenssions de son pays? — Charles a

nommé Barneveldt. — C'est cela. — Il a défendu les libertés municipales contre la dictature militaire, et peu de figures rayonnent dans l'histoire d'un éclat aussi pur; sa mort a été digne de sa vie. — Il y a encore un pays de l'autre côté de l'Atlantique dont les annales nous présentent à cet égard de bien intéressants souvenirs. — Les Etats-Unis? vous l'avez nommé tout de suite. — Quel a été le premier président de cette république? — Washington. — En effet, et il partage avec Jefferson la gloire de lui avoir donné une constitution, qui est devenue le palladium de toutes les libertés publiques. Ce qu'il y a de vraiment grand dans la vie morale de ces hommes, ce n'est pas seulement le dévouement et l'énergie, c'est surtout le désintéressement, c'est la façon dont ils savent sacrifier sans cesse leur orgueil, leur pouvoir, leur popularité, leurs sentiments propres, à ce respect du droit des autres, véritable pierre de touche de la liberté. Le difficile, en effet, mes enfants, n'est pas de vouloir être libre, c'est de vouloir que les autres le soient, c'est de confirmer le droit par l'accomplissement du devoir.

En Angleterre aussi nous pourrions trouver de remarquables exemples de civisme. Quant à notre propre pays, je ne vous en parlerai pas; l'histoire de la liberté y est encore trop récente pour que nous osions y puiser, et il nous faudrait remonter au temps des luttes municipales; vous montrer Etienne Marcel, par exemple, pour y trouver des types de courage et de civisme qui nous honoreront toujours.

Concluons donc en disant que le droit politique, comme le droit civil, suppose un devoir correspondant.

Mais si le devoir civil, se rattachant à un intérêt individuel et privé, trouve dans cet intérêt, en dehors de la

conscience, sa garantie pratique, et en outre est sanctionné par la loi, le devoir politique, se rattachant à un intérêt public et général, il faut au peuple, pour s'en acquitter, une raison plus éclairée, une conscience plus ferme.

Le droit des gens est l'ensemble des conventions internationales qui régissent les relations entre les divers peuples et les divers gouvernements. Il n'a pas, comme le droit civil et le droit politique, de sanction dans une force publique régulièrement constituée, mais il en a une dans la conscience de ceux qui l'exercent, dans l'opinion des gouvernants et des peuples, et aussi dans la réciprocité des intérêts nationaux. Il en a une enfin dans la crainte de la guerre qui peut éclater à chaque instant s'il est violé.

Tous les rapports internationaux, les traités qui unissent les divers peuples, le respect de ces traités, la forme dans laquelle on les dénonce, la protection qu'un pays étend sur ses nationaux dans un autre pays, toutes ces règles relèvent du droit des gens, et sont réciproques. Même en cas de guerre, le droit des gens subsiste encore à certains égards. Ainsi, on doit respecter la vie d'un ennemi qui a déposé les armes, on doit respecter aussi le parlementaire qui s'avance protégé par le drapeau blanc. Si un armistice est conclu, les conditions en sont sacrées de part et d'autre, etc.

La mutualité est donc le principe du droit des gens comme celui du droit civil et du droit politique, et nous nous résumerons ainsi :

Droit veut dire *souveraineté*, et tout droit positif exprime une portion définie de la souveraineté. A l'idée et au fait du droit correspondent rigoureusement l'idée et le fait du devoir. Le droit sans le devoir ne serait que de l'orgueil et de la tyrannie, c'est-à-dire

qu'il ne serait pas le droit. Le devoir sans le droit ne serait que de la servilité, c'est-à-dire qu'il ne serait pas le devoir. L'un se manifeste, s'étend, se réalise avec l'autre, et nous ne pouvons ni les concevoir, ni les pratiquer séparément.

Or, les êtres libres ayant des devoirs et des droits prennent le nom de *personnes*, par opposition aux êtres et aux objets de la nature asservis à la loi de la nécessité, et l'ensemble des personnes forment dans le monde un ordre nouveau que l'on appelle *ordre moral*.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE VI

D. Comment avons-nous terminé notre dernière leçon ? — R. En disant que le droit pouvait être violé dans toutes ses manifestations visibles, et que les passions et les intérêts nous portaient sans cesse à méconnaître les limites qui séparent notre droit de celui des autres. — D. Qu'est-il résulté de cette situation ? — R. Que les hommes ont été conduits en se réunissant en société à faire des lois qui déterminent et reconnaissent les droits de chacun, et à instituer une force publique pour défendre la loi. — D. Qu'appelle-t-on *lois positives* ? — R. Ce sont les lois déterminées et écrites en opposition aux lois morales et abstraites. — D. Et le *droit positif* ? — R. Le droit positif se rapporte comme la loi aux règles édictées par la législation et qui servent de base à la vie sociale. — D. Les lois positives comprennent-elles tous les droits et tous les devoirs ? — R. Non, elles ne comprennent que ceux qui sont communs à tous et qui se rattachent à des objets déterminables. — D. Il y a donc beaucoup de droits et de devoirs qui ne tombent pas sous le coup des lois positives ? — R. Sans doute, et si l'on s'en tenait strictement à la lettre des obligations légales on manquerait souvent de justice,

de délicatesse et même de vraie probité. — D. Les lois positives ne doivent donc pas être considérées comme suffisantes pour la morale? — R. Non, mais elles n'en sont pas moins nécessaires en ce qu'elles déterminent un minimum d'obligations garanti par la force, et dont l'accomplissement est indispensable à la vie sociale.— D. Que donnent-elles en outre ? — R. Elles donnent une base à toutes les transactions, soit au point de vue des personnes, soit au point de vue des biens. — D. Le droit ne se rapporte donc pas exclusivement à l'individu ? — R. Il s'étend par le fait même de l'existence à tous les objets extérieurs qui tiennent à l'individu. — D. Comment cela ? — R. Ce même droit qui me fait souverain de mon activité me fait souverain des profits que j'en tire, des richesses que j'acquiers par son moyen. — D. Qu'en résulte-t-il ? — R. Le droit de propriété individuelle. — D. Les produits appropriés ont-ils une valeur fixe ? — R. Non, leur valeur est variable et n'existe même qu'autant qu'ils changent incessamment de mains et d'usages et subissent toute sorte de modifications. — D. A quoi ces changements donnent-ils lieu ? — R. A l'industrie et au commerce qui, dans les pays civilisés, créent une multitude de rapports ou transactions qui ont besoin d'être réglés par la loi, et en cas de désaccord jugés par des personnes impartiales. — D. Pourquoi avons-nous besoin de ces juges ? — R. Parce que chacun de nous est porté à s'aveugler sur ses intérêts et peut devenir injuste. — D. Qu'arrive-t-il lorsque deux ou plusieurs personnes sont en désaccord sur les limites de leurs droits ? — R. Elles ont un procès. — D. Qu'est-ce qu'un procès ? — R. C'est l'examen de nos différends et le jugement qui en décide rendu au nom de la loi écrite. — D. Qui fait cet examen et rend ce jugement ? — R. Des hommes spéciaux que la société désigne à cet effet et dont la situation est désintéressée par rapport aux questions en litige. — D. A quoi s'attachent ces hommes ?— R. A constater les faits, à évaluer les dommages de part et d'autre, et à indiquer par quels moyens et dans quelle mesure ceux qui les causent sont contraints de les réparer. — D. Quel est le nom qu'ils prennent ? — R. Ils prennent le nom de *juges*, et, réunis dans l'exercice de leurs fonctions, ils constituent le tribunal. — D. Comment s'appelle l'ensemble des formalités nécessaires pour porter un différend devant des juges ? — R. Il s'appelle *procédure*. — D. Par qui la procédure est-elle conduite ? — R. Par des hommes spéciaux appelés *avoués*. — D. Par qui le différend ou la cause est-elle présentée au tribunal ? — R. Par d'autres hommes spéciaux appelés *avocats*. — D. Quand le tribunal a entendu la cause, que fait-il ? — R. Il la juge en donnant raison soit à l'une,

soit à l'autre partie, souvent aussi en partageant le jugement, en donnant à chaque partie raison sur certains points et tort sur d'autres. — D. Quel est le principe constant sur lequel les tribunaux s'appuient pour rendre leurs jugements ? — R. Sur l'égalité des individus et la réciprocité des rapports ; de sorte que les raisons valables pour les uns sont rigoureusement valables pour les autres dans des conditions semblables. — D. Comment peut-on considérer ce principe ? — R. Comme la base de notre droit moderne. — D. Ce principe se retrouve-t-il dans toutes les sphères du droit ? — R. Il se retrouve partout. — D. Comment se divise le droit positif ? — R. Il se divise en diverses branches, selon ses objets d'application. — D. Comment appelle-t-on l'ensemble des droits et des devoirs particuliers à chacune de ces branches ? — R. On l'appelle *code*. — D. Que contiennent en outre les codes ? — R. Les peines édictées pour ceux qui violent les droits et négligent les devoirs. — D. Citez quelques branches particulières du droit ? — R. Le droit civil, puis le droit criminel, et le droit commercial, qui sont des subdivisions du droit civil. Il y a aussi le droit politique, le droit administratif, le droit des gens, etc. — D. Que représente chacun de ces droits ? — R. La souveraineté de l'individu. — D. Comment cela ? — R. Le droit civil, par exemple, est la mesure définie de la souveraineté individuelle sur le terrain des intérêts privés. — D. Citez quelques-unes des choses qui en relèvent ? — R. Tout ce qui concerne l'état des personnes, leur naissance, leurs biens, les contrats qu'elles ont faits, la violation de ces contrats ou leur interprétation différente, etc. — D. Qu'est-ce que le droit commercial ? — R. C'est une subdivision du droit civil ; il s'applique aux transactions du commerce. — D. Et le droit criminel ? — R. C'est également une subdivision du droit civil. Il s'applique aux attentats dirigés contre la personne et à sa défense. — D. Et le droit politique ? — R. Le droit politique diffère du droit civil et de ses subdivisions, en ce qu'il comprend d'autres objets et trouve ses applications sur un autre terrain. — D. Quels sont ces objets ? — R. Les intérêts généraux des hommes réunis en société. — D. Comment s'appelle l'ensemble de ces intérêts ? — R. La *chose publique*, et la souveraineté de chacun s'étendant à la chose publique constitue la souveraineté politique. — D. Citez quelques-unes des choses qui relèvent du droit politique ? — R. La forme du gouvernement, la disposition des richesses du pays, l'organisation du pouvoir à tous les degrés, la direction imprimée au pays par les grands fonctionnaires à l'intérieur ou à l'extérieur, etc. — D. Nos obligations politiques trouvent-elles une sanction dans la loi

comme nos obligations civiles ? — R. Certaines d'entre elles trouvent cette sanction : le service militaire, par exemple, l'acquittement des impôts. Mais dans la plupart des cas nos obligations politiques n'ont pas de sanction dans la loi, parce que la loi ne peut évaluer le tort que nous faisons au pays en les négligeant. — D. Qu'en résulte-t-il ? — R. Que la corrélation qui existe entre le droit et le devoir politiques a principalement un caractère moral. — D. L'égalité du droit civil a-t-elle précédé dans l'histoire l'égalité du droit politique ou l'a-t-elle suivie ? — R. Elle l'a précédée. — D. Aujourd'hui y a-t-il encore en Europe des pays où les fonctions politiques sont exercées par une classe spéciale de citoyens ? — R. Oui ; mais il y en a d'autres où elles sont accessibles à tous, sauf les conditions de capacité et de savoir. La France est au nombre de ces derniers. — D. Quand les citoyens n'ont pas de droits politiques, qu'arrive-t il ? — R. Ils n'ont pas non plus les devoirs qui correspondent aux droits. — D. Comment vivent-ils alors ? — R. Ils vivent entièrement en dehors de la chose publique, occupés de leurs intérêts particuliers ; ils se livrent aux plaisirs et aux affaires ; parfois ils cultivent les arts et les lettres. — D. La France n'a-t-elle pas été dans cette situation ? — R. Oui, avant 1789, et il en était de même en Europe de la plupart des autres pays. — D. Que résulte-t-il d'une telle situation ? — R. Comme on ne s'attache aux choses qu'en raison de l'action qu'on exerce sur elles et des sacrifices qu'on leur fait, les citoyens qui n'ont ni droits ni devoirs politiques éprouvent une naturelle indifférence pour les destinées de leur pays. — D. Comment cette indifférence se manifeste-t-elle ? — R. Si le pays est administré d'une manière ruineuse, ils ne s'en soucient pas ; si la sphère du pouvoir est pleine d'usurpations et de conflits, ils s'en moquent ; si les chefs du pouvoir se conduisent d'une façon vulgaire ou déshonnête, ils les tournent en ridicule et se consolent de la honte nationale par une chanson. — D. Il n'y a donc pas alors d'union entre le gouvernement et le peuple ? — R. Non ; il n'y a pas entre eux solidarité de prospérité et d'honneur ; il n'y a pas de lien. — D. Quand les citoyens ont, au contraire, de nombreux droits politiques, qu'en résulte-t-il ? — R. Ils ont aussi de grands devoirs. — D. Citez-en quelques-uns ? — R. Le service militaire, par exemple, la garde des villes, certains offices municipaux. Ils élisent ceux qui font les lois et la plupart de ceux qui les appliquent, et il les contrôlent incessamment. — D. A quoi sont-ils obligés pour bien remplir ces fonctions ? — R. Ils doivent étudier les affaires et les questions publiques, et se faire une opinion sur les choses et les

hommes. — D. Comment peuvent-ils accomplir cette obligation ? — R. En dévouant une grande partie de leur temps, de leur intelligence, de leur activité au bien de leur pays. — D. La loi peut-elle les contraindre à remplir ces obligations ? — R. Non, mais leur conscience les y oblige, et s'ils les négligent tout décline. — D. Qu'a dit à ce sujet un de nos grands écrivains politiques ? — R. Il a dit que les républiques étaient fondées sur la vertu. — D. Qu'aurait-il pu dire des institutions républicaines ? — R. Que ces institutions la développent. — D. De quelle manière ? — R. Quand un être libre est mis en demeure de faire usage de sa liberté, il prend un sentiment de responsabilité, de droit, de devoir qui lui était inconnu auparavant. — D. Et à quelle vertu le conduit ce sentiment ? — R. Au patriotisme qui grandit dans son âme avec la dignité personnelle. Aussi les citoyens libres sont-ils seuls véritablement des citoyens. — D. De quelle façon ? — R. Seuls il ont une patrie, car seuls ils font les destinées de leur pays. Sa gloire est leur gloire, son honneur leur honneur; les dangers qui le menacent deviennent leurs propres dangers. — D. L'histoire nous les montre-t-elle ainsi ? — R. Oui, elle nous les montre en plus d'une page accomplissant pour leur pays des actes véritablement héroïques. — D. Citez-en quelques-uns ? — R. La défense de la Grèce lors de l'invasion des Perses. — D. Les républiques grecques ne renfermaient-elles pas dans leur sein un grand vice ? — R. Oui, l'esclavage ; mais il faut tenir compte du temps, et reconnaître que, parmi elles, ceux qui avaient les droits du citoyen en comprenaient du moins les devoirs. — D. Citez quelques autres traits dans des temps moins anciens ? — R. Guillaume Tell et la régénération de la Suisse, Barneveldt en Hollande, Washington et Jefferson aux États-Unis, Étienne Marcel en France, etc. — D. Quelle est la conclusion de tous ces exemples ? — R. C'est que le droit politique suppose, comme le droit civil, un devoir correspondant. — D. Est-il plus ordinaire d'être fidèle au devoir civil qu'au devoir politique ? — R. Oui, parce que le devoir civil se rattachant à un intérêt individuel et privé trouve dans cet intérêt, en dehors de la conscience, sa garantie pratique ; en outre il est sanctionné par la loi. — D. Il n'en n'est donc pas de même du devoir politique ? — R. Non, du moins pour la plupart ; le devoir politique se rattachant à un intérêt public et général ne trouve de véritables garanties que dans la conscience, et il requiert de la part du peuple un état moral plus élevé. — D. Qu'est-ce que le droit des gens ? — R. C'est l'ensemble des conventions internationales qui régissent les rapports des divers peuples et des divers gouvernements.

— D. Le droit des gens est-il, comme le droit civil et le droit politique, garanti par une force publique régulièrement constituée ? — R. Non ; il n'a de garantie que dans la conscience de ceux qui l'exercent, dans l'opinion des gouvernants et des peuples et dans la réciprocité des intérêts nationaux. — D. N'en a-t-il pas une autre ? — R. Oui, dans la guerre qui peut naître à chaque instant de sa violation. — D. Quelles sont les choses qui relèvent du droit des gens ? — R. Tous les rapports internationaux, les traités qui unissent les divers peuples, le respect de ces traités, la forme dans laquelle on les dénonce, la protection qu'un pays étend sur ses nationaux résidant dans un autre pays, etc. — D. En cas de guerre, le droit des gens subsiste-t-il encore entre les belligérants ? — R. Oui, il subsiste encore sur certains points. — D. Lesquels ? — R. On doit respecter la vie d'un ennemi qui a déposé les armes ; on doit respecter aussi le parlementaire protégé par le drapeau blanc. Si un armistice est conclu, les conditions en sont sacrées de part et d'autre, etc. — D. La mutualité est donc la condition du droit des gens, comme la condition du droit civil et du droit politique ? — R. Oui, c'est la condition constante du droit. — D. Que veut dire au juste le mot *droit* ? — R. Il veut dire *souveraineté*, et tout droit positif, quelle que soit sa sphère, exprime une portion délimitée de la souveraineté. — D. Qu'est-ce qui correspond à l'idée et au fait du droit ? — R. L'idée et le fait du devoir. — D. Que serait le droit sans le devoir ? — R. Il ne serait que de l'orgueil et de la tyrannie, c'est-à-dire qu'il ne serait pas le droit. — D. Que serait le devoir sans le droit ? — R. Il ne serait que de la servilité, c'est-à-dire qu'il ne serait pas le devoir. — D. Qu'en résulte-t-il ? — R. Que l'un se manifeste, s'étend, se réalise avec l'autre, et que nous ne pouvons ni les concevoir, ni les pratiquer séparément. —D. Quel nom prennent les êtres libres ayant des droits et des devoirs ? — R. Ils prennent le nom de *personnes* par opposition aux êtres et aux objets de la nature asservis à la loi de la nécessité. — D. Que forme dans le monde l'ensemble des personnes ? — R. L'ensemble des personnes forme un ordre nouveau que l'on appelle *ordre moral.*

CHAPITRE VII

DE L'ORDRE MORAL

De la signification du mot *ordre*; application aux séries naturelles. — L'ordre ou la série est une collection de termes réunis par la même raison. — La raison de l'ordre moral, c'est la personnalité. — La personne morale trouve en elle-même sa fin qui est la justice ; elle se propose cette fin avec conscience, et la réalise volontairement. — La *chose* par opposition à la *personne* est subordonnée ; elle trouve sa fin dans les lois qui l'enveloppent et la dépassent, et y marche d'une manière aveugle. — Dans l'ordre moral, la valeur de l'individu est absolue ; dans l'ordre naturel, elle est relative. — L'humanité accumule les produits du travail et progresse dans l'ordre moral ; les espèces naturelles n'accumulent rien et ne progressent pas. — La loi des espèces naturelles est la concurrence pour la vie ; elles ne subsistent que par la destruction, et ne connaissent pas le bien et le mal. — Chez les êtres moraux, la justice remplace la force ; le respect de l'individu est la suprême loi. — Les êtres moraux ne sont pas liés envers les espèces naturelles par les mêmes devoirs qui les rattachent les uns aux autres ; ils ne leur doivent qu'un respect subordonné à l'intérêt de leur propre personne. — L'ordre moral fondé sur la personne libre s'élève au-dessus de l'ordre naturel comme une nouvelle sphère de l'existence.

Nous avons terminé notre dernière leçon en disant que le droit inséparablement uni au devoir constitue

la personne, et que la personne se pose en face du reste de la nature comme la base d'un ordre nouveau, que nous avons appelé l'*ordre moral*.

Qu'entendons-nous d'abord par ce mot *ordre?*

On vous a parlé déjà de la série?

En étudiant la nature vous l'avez vue divisée en groupes distincts, chacun de ces groupes possédant certains caractères propres qui le déterminent. Quel nom prennent ces groupes? — Le nom de *série*. — Très-bien. Citez-m'en quelques-uns? — Les éléments chimiques qui ont pour caractères communs l'affinité ou la propriété de se combiner les uns avec les autres et de former ainsi des corps nouveaux. — Les plantes et les animaux qui possèdent pour caractères propres, par opposition aux éléments chimiques, l'organisation et la vie. — Parmi les séries n'y en a-t-il pas de plus larges qui en comprennent de plus restreintes? — Oui; la série des éléments chimiques, par exemple, comprend les séries plus restreintes des acides, des oxides, des sels, etc.; la série des êtres organisés comprend les plantes, et les animaux qui se distinguent des plantes par le mouvement propre, la sensibilité. — N'y a-t-il pas encore d'autres subdivisions parmi les plantes? Parmi les plantes, il y a les céréales, les textiles, les légumes, les fruits, etc. — Parmi les animaux, il y a les mammifères, les oiseaux, les insectes, les poissons. — Tout cela est très-bien. — Je n'insisterai pas en vous demandant en quoi consistent les caractères particuliers de chacune de ces séries, car nous ne faisons pas un cours d'histoire naturelle. Nous ajouterons seulement que la série est élastique, puisqu'elle peut se diviser et se subdiviser en nouvelles séries suivant que ses caractères propres sont plus ou moins généraux, et nous la définirons en disant que c'est *une collection d'êtres ou*

de choses réunis par un caractère commun. Les savants disent d'une manière plus abstraite *que c'est une collection de termes réunis par la même raison.*

Or, les mots *ordre* et *série* dans la question qui nous occupe sont à peu près synonymes. Nous entendons par *ordre moral* une collection d'individus dont le caractère commun est la personnalité. Toutes les personnes humaines, tous les êtres libres possédant des droits et des devoirs forment donc une série supérieure qui s'appelle l'*ordre moral.*

Le caractère constituant de l'ordre moral étant la personnalité, l'individu qui revêt la dignité de personne y prend par opposition à *la chose* une immense valeur.

La personne partant de la liberté trouve en elle-même sa fin, qui est la justice, c'est-à-dire le droit respecté, le devoir accompli. Elle se propose cette fin avec conscience et la réalise volontairement.

La chose au contraire est subordonnée ; elle trouve sa fin dans les lois qui l'enveloppent et la dépassent, et elle y marche à l'aveugle.

La personne domine toutes les séries naturelles, et elle n'est dominée par aucune. L'homme n'occupe jamais dans ces séries une place intermédiaire : il est une tête. C'est à sa personne que toute hiérarchie aboutit. Avec lui naissent, dans le monde, des formes toutes spéciales d'activité : l'industrie, les arts, les sciences, la législation, produits de l'intelligence réfléchie et de la volonté libre. La personne voit s'ouvrir devant elle, dans chacune de ces directions, un horizon sans limite, tandis que la chose est bornée et n'occupe jamais qu'un point intermédiaire dans une hiérarchie. Chaque espèce naturelle présente la réali-

sation d'un type qui, ébauché dans la vie inférieure, va en se développant et se complétant jusqu'à l'homme, mais sans l'atteindre jamais.

La personne étant souveraine, l'ordre moral repose sur l'individu, tandis que la chose étant subordonnée, l'individu dans l'ordre naturel occupe une situation essentiellement secondaire. Aussi la loi de l'ordre moral, la justice, se ramène au respect de l'individu, tandis que la loi de l'ordre naturel, la force, ne tient compte de l'individu que dans la mesure de son utilité, et le sacrifie sans cesse à l'ensemble.

Dans l'ordre moral, la valeur de l'individu est absolue, et tous les progrès de la civilisation tendent à la faire prévaloir. Dans l'ordre naturel, elle est relative, et, si elle s'accroît dans les espèces à mesure que celles-ci s'élèvent, elle ne s'y développe pas par le fait du temps. Nulle part en effet nous ne voyons se manifester dans les espèces inférieures une société consciente et réfléchie. Les animaux et les plantes suivent sans s'en rendre compte le courant des lois qui les emportent. Vivant pour l'heure présente, ils se contentent de satisfaire au jour le jour l'instinct de conservation sans accumuler pour les générations futures ni les produits du travail, ni les fruits de l'expérience. Aussi le progrès n'existe pas pour eux ; non-seulement ils n'ont pas de science, mais ils n'ont pas d'histoire. Prenez un cheval, par exemple, du temps de Périclès, un autre chez les Gaulois ou les Germains barbares, et un autre de nos jours, vous ne trouverez entre eux d'autres différences que celles qui leur viendront des hommes : ils ne modifient et ne transmettent rien. La nature est impuissante à se perfectionner d'elle-même. Dès que la main de l'homme l'a abandonnée, la confusion et la sauvagerie s'en emparent, et les espèces mêmes perdent

en délicatesse et en raffinement ce qu'elles gagnent en vigueur.

En effet, considérons le spectacle que nous présente la nature, non de l'œil du peintre et du poète, mais de l'œil du naturaliste et du savant, et qu'y trouverons-nous ? Ces prés verdoyants et fleuris, ces moissons jaunies, ces collines ombrageuses qui nous paraissent si pleines d'harmonie, sont des champs de carnage ; les flots bleus et limpides, qui se jouent au soleil ou se dérobent à l'ombre, recèlent des cruautés innombrables, et cette atmosphère, même transparente, nous cache dans sa lumière des meurtres et des perfidies que nous ne parviendrons jamais à compter... N'est-ce pas là, mes enfants, ce que l'histoire naturelle nous montre ? Ne pourriez-vous m'en citer quelques exemples ? — A vous, Madeleine. — Connaissez-vous parmi les plantes des espèces envahissantes qui absorbent la vie pour elles-mêmes et répandent autour d'elles la destruction ? — Les marronniers, dites-vous, les acacias, les pins. — En effet, vous essaierez vainement d'entourer ces arbres de gazon ou de fleurs. Leurs racines robustes absorbent tous les sucs nourriciers de la terre, et, à une grande distance du tronc, vous ne verrez pousser qu'un peu de mousse. — Hortense me parle des coquelicots et des bluets si charmants à voir dans les blés, mais qui sont la terreur de ceux qui sèment et récoltent la moisson. Et chez les animaux, la guerre n'est-elle pas aussi en permanence ? Qu'en pensez vous, Charlotte ? — Oui, c'est votre avis. — Les oiseaux, dites-vous, se nourrissent, pour la plupart, de poissons, d'insectes, et même d'autres oiseaux. Citez-m'en quelques-uns. — Les rapaces, surnommés *oiseaux de proie ;* les aigles, les vautours, les faucons, etc. Ils sont même conformés pour la guerre ; leurs becs e

leurs serres représentent de véritables armes de combat. — D'autres, de formes plus délicates, tels que l'hirondelle et le rossignol chantés par les poètes, vivent, comme les premiers, du fruit de la rapine. Parmi les poissons, c'est pis encore. Leur avidité n'est comparable qu'à la promptitude avec laquelle ils se reproduisent ; et, comme ils avalent sans mâcher, ce sont des milliers et des millions d'individus qui disparaissent à chaque instant dévorés par d'autres. Enfin, partout où s'étendent nos investigations, nous trouvons la même lutte sans repos ni trève et surtout sans pitié. La terre, les eaux, les airs en sont pleins. Et pourtant la morale reste muette ; et si, en face de telles scènes, parfois notre sensibilité s'émeut, notre conscience pourtant ne saurait condamner. Le bien et le mal moral, en effet, n'existent pas dans la nature, car la nature ne connaît pas la liberté. La nécessité est toute sa loi, et la vie ne s'y perpétue que par des attentats incessants contre la vie.

Aussi, les êtres moraux ne sont-ils pas liés envers la nature inférieure par les mêmes devoirs qui les attachent les uns aux autres.

Pensez-vous, par exemple, que l'homme soit coupable quand il fait servir la nature à son bien, à ses plaisirs ou à son intérêt ? quand il cultive des fleurs ou des fruits à son usage ? quand il dompte un cheval pour le réduire à l'état de coursier ? quand il attelle un bœuf à la charrue ou se nourrit de sa chair ? bien mieux quand il soumet les animaux à toute sorte de tortures et sacrifie leur vie aux progrès de la science ? Un savant est-il coupable quand il porte le fer sur un être encore vivant pour saisir dans sa chair émue les secrets qu'il poursuit ? — Vous me répondez que non. Comment cela se fait-il ? — Parce que dans les animaux aucun droit

ne limite le nôtre. — Vous-mêmes, mes enfants, quand vous vous promenez dans la campagne, êtes-vous coupables de cueillir des fleurs au risque de les faire mourir un peu plus vite? êtes-vous coupables de tresser des couronnes, de faire des bouquets ou de pêcher des écrevisses dans le ruisseau? et le soir en rentrant de les plonger dans l'eau bouillante pour les faire servir au repas de famille? Non, vous vous croyez dans votre droit, toujours par la même raison. — Mais si au lieu d'arranger des bouquets pour orner la chambre de votre mère, au lieu de pêcher des écrevisses pour les manger, vous vous plaisiez à détruire les fleurs en les foulant à vos pieds, ou à faire souffrir les animaux pour le plaisir cruel d'entendre leurs plaintes et de voir leurs contorsions, pensez-vous également que vous ne seriez pas coupables? — Non, vous ne le pensez plus. Et pourquoi encore? C'est que si nous ne devons pas aux animaux et aux plantes cette égalité du respect qui est l'expression de l'ordre moral, nous leur devons cependant un respect relatif. Nous devons respecter en eux le lien qui, malgré leur infériorité dans l'échelle des êtres, les rattache à nous, et nous devons les respecter encore comme étant des objets de notre possession, rentrant, à ce titre, dans notre personnalité.

Nous nous résumerons donc en disant que l'ordre naturel est fondé sur la force. L'individu y disparaît dans l'espèce, et trouve dans l'espèce sa fin.

Mais si, de l'ordre naturel, nous reportons nos yeux vers l'ordre moral tel que nous l'avons conçu et tel que nous aspirons à le réaliser, nous nous sentons dans un autre monde. Ici, la justice a remplacé la force ; le respect de l'individu est la suprême loi et ne souffre aucune infraction. *L'homme est sacré à l'homme!* Vous

l'avez reconnu, mes enfants; votre conscience l'a proclamé avant toute recherche, avant toute analyse. Quand l'histoire nous raconte les sacrifices humains que les peuplades primitives faisaient à leurs divinités farouches; quand elle nous parle d'Iphygénie en Aulide, et nous montre les troupes frémissantes demandant à grands cris le sang de la jeune vierge qui doit consacrer leurs victoires sur les ruines de Troie; quand nous voyons encore les anciens enchaîner des vaincus à leurs chars de triomphe, ou faire enivrer des esclaves devant leurs enfants pour inspirer à ceux-ci l'horreur de l'ivrognerie; quand nous lisons dans nos propres annales que certains hommes à la cour des rois y servaient de bouffons, notre conscience se soulève d'une indignation légitime. Et pourquoi? Parce que la loi morale est violée. L'homme est ici traité comme la chose; il est réduit à l'état d'instrument servile, et ce qui nous paraît bien dans la nature nous révolte dans l'humanité.

Suivons la marche de l'histoire, et nous trouverons que les progrès de notre race se rattachent au développement de ce principe. L'ordre moral, absorbé à l'origine dans l'ordre naturel, se dégage de plus en plus à chaque siècle, et de plus en plus la conscience du genre humain s'éclaire.

Jamais les lois et les mœurs n'ont manifesté autant de justice et d'égalité qu'aujourd'hui. L'esclavage est détruit parmi les nations civilisées, le respect de la vie et de la liberté individuelle, l'égalité civile sont inscrits dans presque tous les codes; les procédés de la guerre sont adoucis, humanisés en quelque sorte. Et pourtant, malgré ces progrès, combien nous sommes loin encore du but que la morale poursuit. Je ne vous parlerai pas même des rapports généraux entre les

peuples et des actes des gouvernements; mais, dans la vie privée, que d'infractions à ce respect de l'individu qui doit être notre règle !

Toutes les fois que nous profitons d'une situation qui nous donne de l'ascendant sur nos semblables pour méconnaître en eux la dignité de l'être libre, nous sommes coupables comme les maîtres envers leurs esclaves ou les rois envers leurs bouffons. Un chef d'industrie, par exemple, qui ferait travailler ses ouvriers de manière à compromettre leur existence, qui exploiterait des enfants sans leur laisser le temps nécessaire pour s'instruire, une maîtresse de maison qui traiterait ses domestiques avec mépris, ou ne ménagerait pas leur santé dans la tâche qu'elle leur assigne, seraient coupables de la même façon. Il n'y a pas encore très-longtemps, quand on exposait en public les hommes condamnés à des peines infamantes, la société elle-même commettait un manque de respect envers l'humanité, et elle donnait un mauvais exemple. La société, en effet, a le droit de punir, parce qu'elle a le droit de se défendre, mais elle n'a pas celui d'insulter. Un homme reste toujours un homme, même au milieu des plus grandes fautes, et nous devons respecter encore dans le criminel la dignité même qu'il a méconnue.

Nous conclurons donc en disant que l'ordre moral s'élève au-dessus de l'ordre naturel comme une nouvelle sphère de l'existence.

L'ordre naturel est gouverné par la force, et l'individu y disparaît dans l'espèce.

L'ordre moral est fondé sur la liberté ou sur la personne libre; il est gouverné par la justice, et le respect de l'individu en est la loi suprême.

Nous verrons, en poursuivant cette étude, comment cette loi établit entre les hommes une égalité supérieure

à toutes les inégalités secondaires qui dérivent soit de la nature, soit de la société.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE VII

D. Comment avons-nous terminé notre dernière leçon ? — R. En disant que le droit inséparablement uni au devoir constituait la personne, base de l'ordre moral. — D. Qu'entend-on par ce mot *ordre* ? —R. Le mot *ordre* est à peu près synonyme de celui de *série* employé fréquemment en histoire naturelle. — D. Qu'entend-on en histoire naturelle par le mot de *série* ? — R. On entend par ce mot une collection d'êtres ou de choses réunis par un caractère commun. — D. Citez quelques séries. — R. Les éléments chimiques qui ont pour caractère commun l'affinité, les plantes qui ont pour caractère commun l'organisation ; les animaux, le mouvement propre, etc. — D. La série est-elle fixe ? — R. Non, elle est élastique ; elle est plus ou moins générale, et elle peut ainsi comprendre des séries plus restreintes. — D. Citez quelques cas. — R. La grande série des éléments chimiques contient les séries plus restreintes des acides, des oxydes, des sels, etc. ; la grande série des plantes contient les séries plus restreintes des céréales, des textiles, des légumes, des fruits, etc. ; la grande série des animaux comprend les séries plus restreintes des quadrupèdes; des oiseaux, des insectes, des poissons, etc. — D. Et si nous analysions les caractères de ces dernières séries, que trouverions-nous ? — R. Nous trouverions d'autres séries plus restreintes encore qui en comprendraient de nouvelles dont les caractères seraient encore plus spéciaux. — D. Comment les savants définissent-ils la série ? — R. Ils disent que c'est une collection de termes réunis par la même raison. — D. Puisque les mots *ordre* et *série* ont à peu près le même sens, quel est le caractère commun qui constitue l'ordre moral ? — R. La personnalité.

Dans l'ordre moral, tous les individus sont des personnes. — D. Qu'est-ce qui constitue la personne ? — R. La liberté, la souveraineté de soi-même, le droit uni à l'obligation. — D. Que constitue l'ensemble des personnes ? — R. Il constitue l'ordre moral qui s'oppose à l'ordre naturel comme la personne à la chose. — D. Comment la personne trouve-t-elle sa fin ? — R. La personne partant de la liberté trouve en elle-même sa fin qui est la justice, c'est-à-dire le droit respecté, le devoir accompli ; elle se propose cette fin avec conscience, et la réalise volontairement. — D. La chose ne trouve donc pas sa fin en elle-même ? — R. La chose étant subordonnée, trouve sa fin dans les lois qui l'enveloppent et la dépassent. —D. Y marche-t-elle avec conscience ? — R. En aucune manière ; elle y marche à l'aveugle sous la conduite de l'instinct. — D. Les espèces inférieures nous présentent-elles des sociétés conscientes et réfléchies ? — R. Nullement ; les animaux obéissent à l'instinct de conservation immédiate, sans songer à accumuler pour les générations futures ni les produits du travail, ni les fruits de l'expérience. — D. Ont-ils des sciences, une histoire ? — R. Non, ils n'amassent et ne transmettent rien. — D. Quelle place la personne occupe-t-elle parmi les séries naturelles ? — R. Elle n'est point un anneau intermédiaire, elle est une tête ; c'est à elle que les hiérarchies aboutissent. — D. Et que voit-on avec la personne commencer dans le monde ? — R. Une nouvelle sphère d'activité entièrement différente de celles où se meut le reste de la nature. — D. Citez quelques-uns de ses éléments. — R. Les arts, les sciences, l'industrie, l'histoire, la législation, qui sont les produits de l'intelligence réfléchie et de la volonté libre. — D. Quel est le caractère général de cette nouvelle sphère d'activité ? — R. C'est d'ouvrir devant l'homme dans chacune de ses branches un horizon sans limite. — D. Quelle est la place de la chose dans les séries naturelles ? Occupe-t-elle une tête comme la personne ? — R. Non, elle occupe toujours au contraire un point transitoire dans la hiérarchie. — D. Que poursuit chaque espèce naturelle ? — R. La réalisation d'un type qui, ébauché dans la vie inférieure, va en se développant et en se complétant jusqu'à l'homme. — D. Chaque espèce est donc toujours dominée par une espèce supérieure ? — R. Sans doute, l'homme étant seul tête de série. —D. Sur quoi repose l'ordre moral ? — R. La personne étant souveraine, l'ordre moral repose sur l'individu ; sa loi est la justice. — D. Quelle est la loi de l'ordre naturel ? — R. La force qui ne tient compte de l'individu que dans la mesure de son utilité et le sacrifie sans cesse à l'ensemble. — D. Quel est donc le point de

séparation infranchissable entre l'ordre moral et l'ordre naturel ? — R. La valeur de l'individu. Dans l'ordre moral cette valeur est absolue, et tous les progrès de la civilisation tendent à la faire prévaloir ; dans l'ordre naturel, elle s'accroît à mesure que les espèces s'élèvent, mais elle reste toujours subordonnée et ne se développe pas par le fait du temps. — D. La nature ne progresse donc pas d'elle-même ? — R. Nullement ; dès que la main de l'homme l'a abandonnée, la confusion et la sauvagerie s'en emparent en maîtres, et les espèces mêmes perdent en délicatesse et en raffinement ce qu'elles gagnent en force. — D. Quelle est la loi qui gouverne sans partage les rapports des espèces ? — R. La loi de la guerre ; la vie même ne se perpétue dans la nature que par des attentats incessants contre la vie. Les espèces ne se développent qu'aux dépens d'autres espèces. — D. Citez quelques exemples. — R. Les marronniers, les acacias, les pins, détruisent toutes les herbes qui tentent de croître à leurs pieds. Les animaux de toutes sortes, les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons se dévorent les uns les autres. — D. Partout où s'étendent nos investigations, trouvons-nous la même lutte ? — R. Nous trouvons la même lutte partout sans repos, sans trêve et sans pitié. — D. Ces attentats sont-ils coupables ? — R. Non, car la nature ne connaissant pas la liberté ne connaît pas la morale. — D. Les êtres moraux sont-ils liés envers la nature par les mêmes devoirs qui les rattachent les uns aux autres ? — R. Non, ils n'ont de devoirs d'égalité qu'envers leurs semblables, et ils peuvent sans scrupule faire servir les êtres et les objets de la nature à leur plaisir ou à leur intérêt. — D. N'ont-ils aucun devoir envers ces êtres ? — R. Ils ont des devoirs indirects : celui, par exemple, de respecter le lien qui les unit à eux dans une sphère inférieure, et de se respecter eux-mêmes en en disposant avec ordre et économie comme des objets de leur possession. — D. Les hommes ne doivent donc pas détruire les animaux et les plantes pour le plaisir de la destruction ? — R. Non, ils ne le doivent pas. — D. Comment résumerons-nous notre conception de l'ordre naturel ? — R. En disant qu'il est dominé par l'instinct, et que la force aveugle qui dérive de l'instinct est sa suprême loi. — D. Comment résumerons-nous par opposition la nature de l'ordre moral ? — R. En disant que dans l'ordre moral la justice a remplacé la force, et que le respect de l'individu est la loi suprême qui ne souffre aucune infraction. — D. Quelle est l'expression souvent employée pour exprimer ce rapport ? — R. On dit que l'homme est sacré à l'homme. — D. Et quand l'histoire nous montre des infractions à cette loi,

qu'éprouvons-nous? — R. Notre conscience proteste avec indignation. — D. Citez quelques exemples. — R. Les sacrifices humains, l'usage des anciens de faire servir les vaincus au triomphe des vainqueurs, l'usage de faire enivrer des esclaves devant les enfants pour leur inspirer l'horreur de l'ivrognerie. — D. De tels faits existent-ils encore?—R. Ces faits n'existent plus, et si nous suivons les développements de l'histoire nous y trouverons un progrès constant à ce point de vue. L'ordre moral absorbé à l'origine dans l'ordre naturel se dégage de plus en plus avec le temps ; de plus en plus la conscience du genre humain s'éclaire. — D. Les lois et les mœurs n'ont donc jamais manifesté autant de justice et d'égalité qu'aujourd'hui ? — R. Non, jamais. — D. Citez-en quelques preuves. — R. L'esclavage est détruit parmi les nations civilisées ; le respect de la vie et de la liberté individuelle, l'égalité civile, sont inscrits dans la plupart des codes; les usages de la guerre sont adoucis, humanisés en quelque sorte. — D. Ne reste-t-il pas cependant encore bien des abus ? — R. Oui, sans doute, nous avons encore beaucoup à faire ; nous avons à corriger bien d'autres infractions à la grande loi du respect. — D. Citez-en quelques-unes. – R. Un chef d'industrie qui fait travailler ses ouvriers de manière à compromettre leur existence, ou ne laisse pas aux enfants attachés à ses manufactures le temps nécessaire à leur instruction ; une maîtresse de maison qui ne ménage pas suffisamment ses domestiques dans la tâche qu'elle leur assigne ou qui les traite avec ha ıteur. Enfin, dans la vie privée, toutes les fois que nous profitons d'une situation qui nous donne de l'ascendant sur nos semblables pour méconnaître en eux la dignité de l'être libre, nous sommes coupables comme les maîtres envers leurs esclaves ou les rois envers leurs bouffons. — D. La société elle-même, il n'y a pas encore très-longtemps, quand elle ordonnait d'exposer les coupables en public, était-elle dans son droit? — R. Non; car si la société a le droit de punir comme elle a le droit de se défendre, elle n'a pas celui d'insulter. — D. N'a-t-on jamais le droit d'insulter même un coupable ? — R. Non, un homme reste toujours un homme, même au milieu des plus grandes fautes, et nous devons respecter encore dans le criminel la dignité même qu'il a méconnue. — D. Comment conclurons-nous cette leçon ? — R. En disant que l'ordre moral s'élève au-dessus de l'ordre naturel comme une nouvelle sphère de l'existence. — D. Sur quoi est fondé l'ordre naturel ? — R. L'ordre naturel est fondé sur l'instinct ; il est gouverné par la force, et l'individu y disparaît dans l'espèce. — D. Sur quoi est fondé l'ordre moral ? — R. L'ordre moral est fondé sur la liberté ou sur

la personne libre ; il est gouverné par la justice, et le respect de l'individu en est la loi supérieure. — D. Qu'est-ce que cette loi établit entre les hommes ? — R. Une égalité supérieure à toutes les égalités secondaires qui dérivent soit de la nature, soit de la société.

CHAPITRE VIII

DE L'ÉGALITÉ

L'identité de la liberté, du devoir et du droit dans chacun de nous, établit entre les hommes une égalité supérieure aux inégalités naturelles, mais ne les détruit pas. — Certaines inégalités sont factices et variables, d'autres sont constantes et immuables. — Inégalités données par la nature. — Inégalités venant de la solidarité dans la famille ou entre les familles. Toutes sont dominées par l'égalité morale dont l'expression est la mutualité du respect. — Nous devons du respect à tous les hommes, même à ceux qui en ont manqué pour eux-mêmes ; nous en devons aux plus grands coupables, aux criminels.

Nous avons reconnu, mes enfants, que le respect était la grande expression de la vie morale. Tous les êtres moraux, tous ceux qui ont des droits et des devoirs, sont liés par la mutualité du respect, qui exprime entre eux une égalité supérieure à toutes les inégalités naturelles, mais qui ne détruit pas celles-ci.

Il y a en effet dans le monde des inégalités factices et variables, mais il y en a d'autres qui ont leur source dans la nature et qui sont indestructibles.

Tous les hommes naissent inégaux en beauté, en charme physique, en intelligence, en raison. Les uns ont des instincts violents et égoïstes, d'autres sont naturellement enclins à reconnaître la justice et à aimer leurs semblables, d'autres encore ont une volonté énergique et puissante, d'autres sont timides et irrésolus..... Pensez-vous qu'on puisse supprimer ces inégalités naturelles, ou établir entre elles une parfaite compensation? — Vous secouez la tête, et vous avez raison.— Sans doute, on peut beaucoup sur soi-même. On peut modifier, étendre, acquérir, créer en quelque manière des facultés qui manquent, mais il n'en reste pas moins que l'inégalité primitive dans la valeur des individus subsiste : c'est une loi constante de la nature qui régit les espèces inférieures aussi bien que l'humanité; elle est de tous les temps, de tous les lieux, elle est immuable : la déclarer injuste serait de la puérilité. Comme nous n'en connaissons ni l'origine, ni la fin, nous ne pouvons pas la juger moralement parlant. Nous devons donc la subir, comme nous subissons toutes les lois de la nature. Nous devons en tirer les avantages qu'elle comporte, et en même temps faire prédominer de plus en plus dans les relations humaines l'égalité morale, qui est la suprême expression du développement de la conscience.

Toutefois, ces inégalités ont des conséquences nécessaires dans la vie sociale.

Nos avantages naturels entraînent d'autres avantages qui nous suivent partout, se manifestant de mille manières, et il n'y a aucun moyen de l'empêcher. Comment empêcher, par exemple, que la beauté et l'agrément de la personne n'attirent davantage que la laideur et la gaucherie? qu'une intelligence vive et ouverte à tout n'ait plus de moyens de succès qu'une

intelligence médiocre et paresseuse? qu'une volonté énergique et persévérante n'exerce une grande action sur les faits extérieurs? et qu'une volonté faible et incertaine n'en subisse presque passivement le contre-coup? C'est impossible, n'est-ce-pas; car ces nouvelles inégalités ne sont que les conséquences des premières. Partout, en effet, nous les trouvons liées. A l'école, dans cette classe même, n'y a-t-il pas entre vous des inégalités de ce genre, que rien ne peut effacer entièrement? Moi-même, qui ai pour fonction de faire régner ici la justice, je donne la meilleure note au meilleur devoir quand le meilleur devoir ne représente pas toujours la plus grande somme d'efforts... Ceci même me coûte quelquefois un peu... Cependant, le fait existant, il est aussi légitime de le reconnaître. Qu'en pensez-vous? Je ne vous demande pas de me citer des exemples : le sujet est trop délicat; mais je voudrais savoir si vous me trouvez injuste, quand j'agis de la sorte? — Non, me répondez-vous, il faut bien classer les élèves d'après leur force. — Or, cette inégalité qui commence à s'imposer à vous dans le lieu le plus égalitaire du monde, vous suivra dans la vie avec des conséquences plus graves. Tel de vous qui se sera montré mieux doué, plus habile que tel autre, pourra tirer de sa supériorité de grands bénéfices; il pourra parvenir au premier rang, quand son compagnon tout aussi zélé, tout aussi travailleur restera loin en arrière... Trouverez-vous la chose injuste? — Vous hésitez à répondre. Il peut y avoir là sans doute quelque chose qui vous froisse, parce que vous ne connaissez pas la raison morale des inégalités naturelles. Mais du moment que vous les avez admises, au moins comme faits inévitables, vous devez en admettre les conséquences de la même façon.

Il y a des concours, par exemple, pour telle ou telle place, comme il y en a ici pour les devoirs et les leçons ; le plus capable réussit, les autres échouent : est-ce injuste? Trouveriez-vous préférable de tirer la place au sort, et de la donner à celui qui serait incapable de la remplir? — Non, ce serait absurde. D'ailleurs le sort ne nous présenterait lui-même qu'une autre espèce d'injustice non moins flagrante, et ne résoudrait pas mieux la question.

Dans l'industrie, trouvez-vous injuste que l'esprit le plus pratique, le plus droit, le travailleur le plus persévérant arrivent à la fortune, tandis que non-seulement le gaspilleur et le paresseux, mais le rêveur, rencontrent la ruine? Est-ce injuste aussi que, dans les arts, le génie le plus original et le plus élevé occupe la première place, et que les imitateurs occupent la seconde? Non, vous admettez tout cela. Or, vous devez comprendre, mes enfants, que l'ensemble de ces distinctions naturelles avec leurs conséquences crée une foule d'inégalités auxquelles viennent encore s'en ajouter d'autres : celles qui tiennent à la solidarité dans la famille.

Si votre père est un homme honorable et juste, s'il a conquis par son caractère l'estime de ses concitoyens, vous ne pourrez empêcher que l'honneur qui se rattache à sa personne ne rayonne sur vous, et s'il vous laisse avec son nom une fortune noblement acquise, vous trouverez là une force dans la vie dont votre compagnon, peut-être tout aussi méritant, sera néanmoins privé; si, au contraire, vos parents ont commis une action honteuse, s'ils ont subi, par exemple, une condamnation légale, bien que vous en soyiez parfaitement innocents, la honte en rejaillira inévitablement sur vous.

Avez-vous connu quelques cas où la solidarité de famille nous accable de la plus lourde des chaînes? Ces cas ne sont pas rares.

Hortense a connu une jeune fille nommée Eugénie, qui était un modèle d'honnêteté et de bonne conduite. Elle se trouvait à la tête d'un atelier de lingerie dans un grand magasin, et conduisait le travail avec beaucoup d'intelligence et d'exactitude. On était très-content d'elle.

Malheureusement Eugénie avait une mère très-peu digne, et toutes deux vivaient ensemble.

Eugénie emportait chaque soir la clef de l'atelier où se trouvaient des objets de valeur, et elle ne la confiait à personne. Mais un jour qu'elle était malade, sa mère s'empara de cette clef, s'introduisit dans l'atelier en se présentant faussement de la part de sa fille, et commit un vol considérable. La chose fut aussitôt découverte, et la mère d'Eugénie arrêtée et condamnée à la prison. Bien que la jeune fille fût parfaitement innocente, et malgré même l'affection et l'estime de ses chefs, elle ne put garder sa place, car elle avait perdu toute autorité sur les ouvrières. Eugénie changea de pays, mais, comme elle était très-délicate de santé et qu'elle avait pris cet événement extrêmement à cœur, elle mourut peu de temps après de chagrin et de découragement.

Voilà, mes enfants, une destinée bien triste, et si nous avions connu la pauvre enfant, nous aurions tout fait pour la secourir et pour la consoler, non sans reconnaître toutefois qu'il y avait dans sa situation un malheur inévitable. Remarquez que ses chefs eux-mêmes ont essayé de la garder et qu'ils ne l'ont pas pu en raison de ce fatal héritage. Vous-mêmes, qui protestez, épouseriez-vous de sang-froid le fils ou la fille d'un affreux criminel? vous allierez-vous vo-

lontiers à une famille déshonorée? — Voilà que vous vous récriez maintenant. — C'était pourtant le cas d'Eugénie. Vous voyez bien que la solidarité dans la famille n'est point une chimère; c'est une réalité qui a des côtés salutaires et utiles comme elle en a de funestes.

Or, la solidarité entre les individus dans chaque famille s'augmente encore de la solidarité entre les familles appartenant à une même profession, à un même rang, à une même situation dans la vie.

Non-seulement votre famille est un appui pour vous, mais si elle vient à vous manquer les amis et alliés de votre famille peuvent vous protéger.

Ceux qui ont agi en commun avec votre père, qui ont collaboré à la même œuvre, qui ont défendu les mêmes opinions se considéreraient comme engagés d'honneur à ne pas abandonner un des siens dans la détresse, et cet appui serait pour vous un privilége.

Ainsi, cette seconde inégalité vient encore s'ajouter à la première, et l'inégalité s'accroît de l'inégalité d'une manière inévitable.

Je vous ai montré jusqu'ici, mes enfants, des inégalités qui ont leur source dans la nature des choses, mais je n'ai point voulu dire qu'elles fussent les seules. Je pense au contraire qu'il y en a beaucoup d'autres purement factices, que le progrès moral doit s'attacher à détruire. Seulement ma tâche n'est pas de vous les exposer.

Nous travaillons ici à nous réformer nous-mêmes, non à réformer la société, et si je vous ai montré des inégalités naturelles et sociales inévitables, c'est pour vous montrer en même temps comment l'égalité morale doit les dominer toutes. Elle doit les dominer par la

mutualité du respect qui s'impose à tous et d'une façon uniforme, constante et impérative.

Quelle que soit donc la distance qui nous sépare, ouvriers, employés, chefs, domestiques, maîtres, administrateurs, administrés, etc., nous nous devons tous les uns aux autres un respect égal, en tant que personnes humaines.

Et plus ce respect sera généralisé dans nos rapports, plus il sera réel, profond et sincère, plus aussi il y aura parmi nous de moralité, plus la sympathie humaine s'étendra.

Les séparations les plus blessantes, en effet, celles qui jettent dans le cœur des hommes le plus d'amertume, viennent presque toujours de l'orgueil : orgueil du rang, de la richesse, et orgueil du bien. Pourquoi, par exemple, y a-t-il si peu de gens qui sachent donner? C'est qu'on manque de ce sentiment du respect qui, au milieu des situations les plus disparates, élève toutes les âmes au même niveau.

Avez-vous vu parfois entrer chez les pauvres des personnes convaincues de leur supériorité? Elles parlent lentement et de haut; elles rendent des décrets; elles prononcent des discours. Parfois même, elles citent leurs auteurs.... D'autres, de belles dames, y transportent leurs habitudes d'étourderie et de frivolité. Elles s'étonnent en entrant de trouver la porte si étroite et si basse et s'embarrassent dans leurs robes traînantes et leurs falbalas. Elles respirent des flacons d'odeurs, agitent des éventails élégants, et lorgnent chaque chose d'un air curieux en s'émerveillant qu'on puisse vivre dans des lieux pareils.

D'autres encore considèrent les pauvres comme une *espèce à part*, inventée pour exercer la vertu des riches. Celles-ci font, quand elles les visitent, une provision de

maximes et d'opinions à leur usage. Il y a une manière de sentir, de comprendre, d'agir, qui leur convient spécialement. — Que nous ayons, nous, des maisons vastes et saines, de beaux enfants entourés de soins, que nous ayons la culture de l'esprit, les élégances de la vie, et même les joies d'une générosité facile, nous sommes nés pour cela. Mais *ces gens-là*, c'est autre chose. Ils n'ont besoin ni de jouir, ni de s'élever, ni d'aspirer à sortir de la pauvreté et de l'ignorance, c'est *leur état*.... — On consentira bien à entretenir *cet état*; on leur donnera du travail et du pain, mais on exigera qu'ils soient contents et pleins de gratitude.

Et ces bienfaiteurs des pauvres, qui n'ont dans l'âme ni un élan d'amour, ni un éclair de justice, qui n'ont pu trouver une parole sympathique et émue pour des frères malheureux, sont surpris de n'exciter, par leur froide et dédaigneuse aumône, que l'ingratitude et l'irritation !

Abordez au contraire les pauvres avec ce profond sentiment de l'égalité morale, qui fait abstraction de toutes les distinctions extérieures, et vous serez surpris de voir combien aisément les distances peuvent s'effacer. N'apprêtez pas votre langage, ne cherchez rien de convenu, mais parlez avec votre âme, et leur âme vous répondra. Est-ce qu'une mère n'est pas partout et toujours une mère? un enfant, un enfant? un homme, un homme? Parlez donc des douleurs, des anxiétés, des sollicitudes, des joies que nous connaissons tous; parlez du travail, de l'épreuve, du devoir, du sacrifice, de la tendresse, non pas d'une manière savante et en faisant des théories, mais d'une manière simple et vraie, vivante en un mot, et vous verrez alors les yeux briller, les fronts s'éclaircir et la bienveillance rayonner autour de vous.

De cette manière, vous donnerez à des frères ignorants et malheureux l'enseignement et le secours le plus efficace. Vos sermons, ils ne les auraient sans doute ni compris ni acceptés; vos conseils, ils auraient été probablement incapables de les suivre; mais en leur faisant sentir à travers toutes les séparations la parenté des âmes, en les relevant à leurs propres yeux, vous leur inspirez le désir de se relever eux-mêmes, vous les initiez au sentiment de la dignité morale.

De même, en parlant à un coupable, n'oubliez jamais que vous parlez à un homme. N'oubliez pas non plus que si le mal est absolu en lui-même, il est toujours relatif dans l'application. Les circonstances qui entourent l'acte en changent entièrement la valeur, et rien n'est plus difficile que d'évaluer exactement la culpabilité d'autrui. Songez, par exemple, aux fatalités de l'éducation! Tel enfant est né sans famille, sans protecteurs, sans amis. La société l'a recueilli sur la voie publique et lui a donné l'hospice pour foyer..... Là il a grandi, souffreteux, dédaigné et infirme, portant comme une honte l'abandon de ses parents. Quand il est assez fort pour se suffire, on le livre à lui-même, et la voie laborieuse qui s'ouvre devant lui est triste, dénudée et remplie d'écueuils..... Tel autre n'a reçu parmi les siens que de mauvais conseils et de plus mauvais exemples; son père a subi pour vol une condamnation, sa mère a participé à la faute, sa grande sœur aussi s'est mal conduite. Ils vivent seuls, en état de défiance; les voisins les regardent avec un mélange de crainte et de mépris..... L'enfant grandit ainsi sans recevoir ni une influence saine, ni une idée juste, ni une impression douce..... Si plus tard il agit mal, sera-t-il coupable, comme vous le seriez à sa place, vous, mes enfants, qui avez tout pour bien faire?

Devant toute faute, si grave qu'elle soit, il faut sans doute condamner le fait ; je ne vous conseillerai jamais le scepticisme moral, mais ne condamnez pas le coupable. Rappelez-vous aussi que la défaillance est humaine, que nul de nous n'est sans tache, et sachez répéter à l'occasion cette grande et immortelle parole de l'Evangile : « Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre ! »

J'ai connu un jeune garçon, nommé Charles, qui s'était conduit envers un autre jeune garçon, nommé Jean, de la façon la plus basse et la plus noire. Charles s'était introduit dans la confiance de Jean et avait profité de l'intimité de leur liaison pour l'accuser d'un vol qu'il avait commis lui-même. Jean resta d'abord écrasé sous le poids de l'accusation; mais bientôt tout se découvre, et les deux jeunes gens sont mis en face l'un de l'autre. La conduite de Charles avait été ignominieuse, celle de Jean loyale et pure. Pensez-vous pourtant que Jean ait le droit d'insulter Charles? Parlez librement. — Hortense ne l'admet pas. — Armand hésite. — Louis croit qu'à la place de Jean il dirait au moins quelque chose de très-désagréable à Charles.

Remarquez, mes enfants, que j'ai parlé d'insultes, et ici je vais donner quelque satisfaction à Louis. Jean a certainement le droit de rappeler à Charles son amitié, sa confiance, et de lui reprocher l'abus qu'il en a fait. Avez-vous présentes à l'esprit les paroles d'Auguste quand il a découvert les projets criminels de Cinna? C'est une des plus belles pages de Corneille, et je vous conseille de la relire. Auguste rappelle à Cinna ses bienfaits, mais ne l'insulte pas : ce serait au-dessous du personnage que le poète a voulu peindre.

L'insulte qui consiste à injurier le coupable ou à se porter sur sa personne à quelque violence, à le frapper,

à lui jeter des pierres, de la boue, à l'exposer en public, est indigne de ceux qui se respectent eux-mêmes. — Etes-vous convaincu, Louis? — Oui, me dites-vous. — Et Armand, qui hésitait tout à l'heure? — Armand aussi. — Pourriez-vous alors me citer, à votre tour, un exemple? — Charlotte a connu une femme très-misérable, qui avait volé du pain pour se nourrir. On la condamna à huit jours de prison, et quand elle revint seule dans sa mansarde ses voisins lui dirent des choses dures et injurieuses. La mère de Charlotte la prit sous sa protection, car elle lui connaissait des sentiments honnêtes, malgré sa défaillance; elle lui donna du travail, et, depuis, cette femme s'est très-bien conduite. — Vous voyez là, mes enfants, que le respect persistant malgré la faute doit non-seulement protéger le coupable, mais qu'il peut le relever. Ce sera le dernier mot de notre leçon d'aujourd'hui. L'égalité dans le respect est la véritable expression de la morale.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE VIII

D. Quelle est la grande expression de la vie morale ? — R. Le respect mutuel des individus. — D. Quels sont les êtres obligés à ce respect ? — R. Tous ceux qui ont des droits et des devoirs. — D. Qu'est-ce que ce respect établit parmi ceux qui le pratiquent ? R. Une égalité supérieure à toutes les inégalités naturelles ou sociales. — D. Détruit-il ces inégalités? — R. Non ; mais il les domine. — D. Y a-t-il plusieurs sortes d'inégalités ? — R. Oui, il y en a de factices et de variables ; mais il y en a qui ont leur source dans la nature et sont impérissables. — D. Citez-en quelques-unes. —

R. Les hommes naissent inégaux en beauté, en charme physique, en intelligence, en raison, en force. — D. Ces inégalités-là peuvent-elles être détruites ? — R. Non ; on peut se modifier soi-même, on peut acquérir, mais l'inégalité primitive dans la valeur des individus n'en subsiste pas moins. — D. Est-elle injuste ? — R. Comme nous n'en connaissons ni l'origine ni la fin, nous ne pouvons la juger, moralement parlant. — D. Que devons-nous faire alors ? — R. Nous devons nous y soumettre comme aux nécessités de la nature qui ne sont ni justes ni injustes, et en tirer le plus d'avantages possibles. — D. Comment se manifestent les inégalités naturelles ? — R. Par certains avantages et certains désavantages qui en résultent. — D. Citez-en quelques-uns. — R. La beauté et la grâce attirent davantage que la laideur et la gaucherie ; une intelligence vive et ouverte a plus de moyens de succès qu'une intelligence lente et fermée, une volonté énergique a plus de pouvoirs qu'une volonté molle et paresseuse. — D. Ces dernières inégalités peuvent-elles être supprimées ? — R. Non, elles sont liées aux premières comme des conséquences. — D. Où les voyons-nous se manifester ? — R. Partout dans le monde ; elles commencent même à l'école. — D. De quelle façon ? — R. Les élèves les plus intelligents et les plus habiles ont parfois plus de succès que les plus appliqués. — D. Est-ce injuste ? — R. Non, car c'est la conséquence involontaire d'une loi de la nature. — D. Comment s'augmentent les inégalités de la nature ? — R. En s'étendant dans la société. — D. De quelle façon s'étendent-elles ? — R. Tel élève qui s'est montré mieux doué, plus habile que tel autre, tirera plus tard, de son travail, de plus grands bénéfices, il peut parvenir au premier rang, quand son compagnon aussi zélé restera loin derrière lui. — D. Dans un concours pour une place, quel est celui qui réussit ? — R. C'est le plus capable, ce n'est pas toujours le meilleur. — D. Et dans l'industrie ? — R. C'est l'esprit le plus pratique, le plus droit, le travailleur le plus persévérant qui arrivera à la fortune, tandis que le gaspilleur, le paresseux et même le rêveur rencontrent la ruine. — D. De quelle autre manière s'augmente encore l'inégalité ? — R. Par la solidarité des familles. — D. Comment cela ? — R. Nous héritons de nos parents, non-seulement de leurs richesses, mais de leur crédit, de leur réputation, de leur influence. Pourtant nous n'avons rien fait pour cela. — D. Cette solidarité est-elle juste ? — R. Elle n'est ni juste ni injuste, elle est inévitable comme les inégalités naturelles, et c'est à ce titre que nous devons l'accepter. — D. Héritons-nous du mal comme du bien ? — R. Sans doute et de la même manière. — D. Comment s'augmente

la solidarité dans la famille? — R. Par la solidarité entre les familles, qui se tiennent toutes plus ou moins par groupes, dans certaines professions, certains rangs, certaines situations de la vie. — D. Cette solidarité est-elle injuste? — R. Elle n'est pas plus injuste que la première ; elle est de même inévitable. — D. Outre ces inégalités naturelles, n'y en a-t-il pas d'autres factices et vraiment injustes? — R. Oui, il y a certaines inégalités sociales que le progrès moral doit s'attacher à détruire. — D. Notre cours a-t-il pour objet de rechercher ces inégalités-là? — R. Non, il a pour objet la morale individuelle, non pas la morale sociale. — D. Pourquoi avons-nous fait ressortir les inégalités inévitables qui nous entourent? — R. C'est pour montrer comment elles sont dominées par l'égalité morale. — D. De quelle façon le sont-elles? — R. En ceci : que la mutualité du respect s'impose également à toutes les personnes humaines quelles que soient les distinctions secondaires qui les séparent. — D. S'impose-t-elle toujours et partout. — R. Oui, elle s'impose d'une façon constante, uniforme et impérative ; elle ne souffre pas d'exception. — D. Qu'entendez-vous par là? — R. Quelle que soit la distance qui nous sépare dans la vie, nous nous devons un respect égal en tant que personnes humaines, et la mesure de ce respect sera la mesure de la moralité que nos rapports réalisent. — D. Le respect que nous témoignons à ceux qui sont considérés comme nos inférieurs, nous donne-t-il sur eux de l'influence? — R. Oui, et une influence très-élevée. Le respect est le premier élément de la philanthropie. — D. Quand nous sommes en face des malheureux à secourir, devons-nous leur montrer du respect? — R. Sans doute, ce sera le meilleur moyen de les relever. — D. De quelle façon pouvons-nous leur montrer ce respect? — R. Au lieu de faire valoir notre supériorité dans les choses qui nous séparent, de leur parler avec hauteur, frivolité, ou avec une familiarité protectrice, il faut chercher dans le monde moral les points qui nous rapprochent. — D. Quels sont ces points? — R. Les grands sentiments du cœur, les grandes vérités de la conscience. — D. Sont-ils accessibles aux gens sans éducation? — R. Oui, ils sont accessibles à tous les hommes, et ils les rapprochent. — D. De quelle façon? — R. Ils leur font voir que le travail, l'épreuve, le devoir, le sacrifice, la tendresse, sous des formes différentes, sont les mêmes pour tous. C'est le fond commun de l'humanité. — D. N'y a-t-il pas à craindre qu'en parlant ainsi à ceux que nous considérons comme inférieurs, ils ne perdent le respect que nous attendons d'eux? — R. Au contraire, ce respect augmentera si nous leur en montrons nous-mêmes,

car le respect se communique. — D. Nous leur donnons donc une leçon de morale en leur parlant ainsi ? — R. Oui, et la plus efficace : en les relevant à leurs propres yeux, nous leur inspirons le désir de se relever eux-mêmes. — D. Ces rapports, établis ainsi entre eux et nous, les aideront-ils à accepter nos dons ? — R. Oui, ces dons leur apparaîtront alors comme une offrande fraternelle, non plus comme une aumône qui les froisse. — D. Devons-nous conserver aussi du respect pour les coupables ? — R. Sans doute. Nous ne devons jamais oublier, en leur parlant, que ce sont des hommes. — D. Peut-on juger aisément du degré de culpabilité de ceux qui ont failli ? — R. On ne le peut jamais complètement, parce qu'on ignore toujours quelques-unes des circonstances intérieures ou extérieures qui entourent l'acte ; c'est pourquoi nous sommes obligés, quand nous portons des jugements, à une grande réserve. — D. Les conditions de notre éducation ne changent-elles pas beaucoup la mesure de notre responsabilité dans nos fautes ? — R. Sans doute ; si un coupable n'a reçu, dans son enfance, que de mauvais exemples et de mauvais conseils, il ne peut être jugé aussi sévèrement que s'il en a reçu de bons. — D. Quand nous sommes témoins d'une faute, quel doit être notre sentiment par rapport à la faute et à celui qui l'a commise ? — R. Nous devons condamner la faute, mais ne pas juger le coupable. — D. Quelle est la belle parole qui a été dite à ce sujet ? — R. La parole de l'Évangile : Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre ! — D. Quand nous avons été personnellement offensés, n'avons-nous pas alors le droit d'insulter le coupable ? — R. Jamais nous n'avons ce droit. — D. Comment conclurons-nous ? — R. En disant que l'égalité dans le respect est la véritable expression de la morale.

CHAPITRE IX

DE L'AUTORITÉ. — AUTORITÉ DANS LA FAMILLE

L'autorité est une source d'inégalités. — Autorité dans la famille, autorité dans la fonction. — L'autorité des parents est personnelle et générale ; elle se résume dans l'exercice temporaire du droit des enfants. — Elle a pour objet le bien de ceux sur qui elle s'exerce, non le bien de ceux qui l'exercent. — L'amour filial n'est qu'une juste reconnaissance de la part des enfants ; cette vertu a toujours été en honneur parmi les hommes. — Exemples. — L'autorité de la famille peut se transmettre aux professeurs ou instituteurs, et elle garde à l'école son caractère de désintéressement. — L'autorité de la famille ou de l'école n'est point arbitraire ; elle a sa source dans la nature des choses et survit moralement à sa durée légale. — Elle n'a rien de servile ou d'abaissant ; la mutualité du respect, l'égalité morale y dominent la subordination des personnes.

L'égalité morale, avons-nous dit, doit dominer toutes les inégalités de la société et de la nature.

Or, un grand nombre d'inégalités se rattachent à un principe qu'on appelle le *principe d'autorité*, et je voudrais aujourd'hui faire avec vous l'analyse de cette idée qui a bien souvent donné lieu à des méprises.

Dans des temps troublés comme les nôtres, il arrive souvent que les passions s'emparent des idées les plus justes en en faisant des applications fausses, et parviennent ainsi à jeter dans les esprits de grandes confusions. C'est pourquoi il est bon, pendant que nous sommes entre nous, dans cette classe paisible, loin de toutes les agitations et sans autre parti-pris que celui de nous bien conduire, il est bon de nous éclairer mutuellement par une observation réfléchie, et de nous rendre compte de la véritable signification des termes que la passion se plaît à altérer.

Vous avez certainement entendu dire tantôt : que le principe d'autorité est la base de toutes les tyrannies, tantôt qu'il est le fondement de la morale et le salut de la société. — Examinons donc ce sujet en lui-même pour apprécier la valeur de ces affirmations.

Nous commencerons par reconnaître qu'il y a deux sortes d'autorités bien distinctes :

1° L'autorité des parents, qui est générale et personnelle, mais temporaire ;

2° L'autorité de la fonction, qui est spéciale, impersonnelle et ne dépasse pas les limites de la fonction même.

Nous rechercherons aujourd'hui en quoi consiste la première.

On peut caractériser l'autorité des parents en disant qu'elle est l'exercice indirect et temporaire du droit des enfants.

Le droit, il est vrai, est inaliénable ; mais la vie morale n'étant pas développée chez l'enfant, il peut bien posséder le droit : seulement il est incapable de le faire valoir.

Supposez qu'on prenne un enfant au moment de sa naissance et qu'on le dépose sur la place publique en

lui disant : Tu as tous les droits de l'humanité, tu es souverain, tu peux disposer librement de toi-même. Agis donc comme tu l'entends et supporte la conséquence de tes actes : la vie t'appartient... Vous imaginez-vous ce qui arriverait ? Au lieu d'user de son droit, le souverain vous répondrait par des vagissements et des plaintes, confessant ainsi tout haut son impuissance. La nourrice alors interviendrait ; elle relèverait l'enfant tout dépouillé, l'envelopperait de langes, l'apaiserait par des caresses, et, l'approchant de son sein, vous montrerait, en se rendant maîtresse de cette embarrassante situation, la source de l'autorité première. La voilà, en effet, mes enfants ; elle réside, comme vous voyez, dans la nature des choses. L'enfant étant incapable d'exercer ses droits et de suffire à ses besoins, les auteurs de sa naissance se trouvent naturellement désignés pour remplir ces fonctions à sa place, jusqu'à ce qu'il soit en état de les remplir lui-même.

Aux termes de la loi, les parents doivent nourrir, entretenir, élever leurs enfants. Ils veillent à leur éducation et les mettent à même de travailler plus tard utilement, de prendre dans la vie une place honorable et d'y jouer un rôle. Enfin, leur autorité est générale et personnelle en ce sens qu'elle s'étend à tout, même à la personne de l'enfant, dont ils disposent dans une certaine mesure. Mais cette autorité est spécialement créée en faveur de celui sur qui elle s'exerce, non en faveur de celui qui l'exerce. La tutelle des parents n'a d'autre raison d'être que l'incapacité de l'enfant. Aussi, est-elle temporaire comme cette incapacité même, et, le jour où elle cesse, les parents en doivent compte. La société, en suspendant pour l'enfant l'exercice direct de son droit, ne cesse ni de le reconnaître ni de le défendre.

Ainsi, l'autorité de la famille a pour objet le bien de l'enfant, son caractère, sa force, sa grandeur, sa noblesse, et elle est dominée par le respect mêlé à l'amour le plus profond et le plus tendre qui soit mis au cœur de l'homme.

J'en appelle à vous, mes enfants ; quand votre mère, tout petits, vous endormait au berceau et passait des nuits à calmer vos souffrances, à apaiser vos cris et vos larmes ; quand elle prenait tant de soins pour écarter de vous les dangers et les maladies, pour vous fortifier, vous embellir ; et ensuite, quand elle a veillé avec une délicatesse si tendre à l'éclosion de vos premières facultés, suivant d'un œil anxieux tous vos développements, vous a-t-elle traités comme un jouet dont on s'amuse, comme une chose dont on se sert, ou comme un être noble qui a sa fin en lui-même et à qui on se dévoue ? Et quand votre père au dehors travaillait pour vous ; quand il préparait votre avenir, faisant de son honneur et de ses intérêts les vôtres, ne vous considérait-il pas d'avance comme ses égaux ?

Cherchez parmi vous, autour de vous, et cherchez au loin dans l'histoire, partout cet amour vous apparaîtra avec le même caractère de désintéressement.

Lorsque Cornélie montre fièrement ses fils, en s'écriant : Voilà mes joyaux ! rapporte-t-elle cette affection à elle-même ? ou ne veut-elle pas dire : Je connais un bien plus haut que toutes vos vanités puériles ? Voilà ceux en qui mon âme repose, ceux qui seront la gloire et l'honneur de ma vie ! — Et quand les mères spartiates inspiraient à leurs fils l'amour de la patrie, quand elles leur enseignaient à sacrifier à cet amour la piété filiale, ne les traitaient-elles pas avec respect ?

Écoutez Priam lorsqu'il va au camp des Grecs de-

mander à Achille les restes inanimés de son fils Hector ! Regardez ce vieillard, ce père, ce roi ! Peut-on imaginer une tendresse plus noble, une douleur plus simple et plus touchante ! « Il me restait un seul fils, dit-il, et tu l'as tué tandis qu'il combattait pour sa patrie... Aujourd'hui, je viens racheter son corps... Respecte les dieux, Achille, et prends pitié de moi au souvenir de ton père... Je suis plus à plaindre que lui, car je m'humilie devant celui qui a tué mon enfant ! »

Écoutez encore dans des temps moins anciens les conseils de la reine Blanche à saint Louis et ceux de sainte Monique à saint Augustin. Tous ces parents cherchent-ils dans leur autorité un avantage personnel ou se préoccupent-ils uniquement de la grandeur morale de leurs enfants ?

On a souvent dit que les grands hommes avaient eu des femmes distinguées pour mères, et on s'est plu à rattacher leur supériorité éclatante à la supériorité obscure de celles qui les avaient élevés. — Un tel rapport, sans doute, n'existe pas toujours. Mais le seul fait de le supposer montre la haute valeur morale que l'humanité attache au sentiment maternel.

Si donc, mes enfants, vous devez à vos parents, devenus vieux, une soumission, une déférence de langage, des égards qu'ils ne vous doivent pas, ce n'est que leur rendre, à un autre âge et sous une autre forme, ce qu'ils ont fait pour vous dans votre jeunesse; et le cœur suffirait à vous inspirer cette conduite si la conscience ne vous la dictait pas.

Remarquez aussi que la piété filiale a toujours été une des vertus les plus honorées parmi les hommes. Chez les peuples primitifs, elle est presque la seule, et combien elle contribue au développement de la morale ! Écoutez de quelle façon les premiers Grecs parlent

de leurs pères! Avec quel respect ils nous montrent ces têtes vénérées qui dominent dans les conseils de la nation aussi bien qu'au foyer domestique! — Qui me citera quelques traits de piété filiale pris dans l'antiquité? — Antigone, dites-vous. — En effet, on ne peut rien imaginer de plus noble et de plus doux que cette figure légendaire d'Antigone conduisant à travers l'Attique son père aveugle et proscrit, et le protégeant de sa beauté, de sa vertu, de sa faiblesse. — Un autre trait relatif à la prise de Troie et que nous trouvons dans l'*Énéide*. Qui peut me le rappeler? — Enée sauvant son père Anchise au milieu des ruines fumantes de la patrie. — C'est cela même. — Et vous rappelez-vous la noble lutte qui intervient lorsque le père refuse de s'éloigner? — « Quoi! s'écrie Énée, moi fuir et vous abandonner, mon père! l'avez-vous pu croire un instant...? Ce serait un sacrilége... » Anchise cède enfin à ses instances, et Énée, chargeant son père sur ses épaules, suivi de son épouse, de ses enfants et de ses serviteurs, s'éloigne de ces lieux maudits. — Citez-moi un autre trait encore de l'histoire romaine. — Coriolan, c'est cela. — Nous voyons Coriolan, dans un mouvement d'orgueil et de colère, s'unir aux ennemis de sa patrie et tourner ses armes contre Rome. Sa valeur porte le succès au camp des Volsques; il est au moment de vaincre, et Rome envoie auprès de lui plusieurs députations pour le supplier de renoncer à sa coupable entreprise. Il résiste à tout, lorsque vient à son tour sa mère Véturie. — Frappé de respect à sa vue, il s'incline et veut lui baiser les mains. Mais elle se retire de lui. — « Avant de répondre, dit-elle, il me faut savoir si je parle à mon fils ou à l'ennemi de ma patrie. » — Et Coriolan vaincu cède à la voix de sa mère.

A une époque plus rapprochée de la nôtre, nous

trouvons le sentiment filial non moins révéré, et saint Augustin et saint Louis, dont nous avons déjà parlé, sont eux-mêmes, à l'égard de leurs mères, des types accomplis.

Résumons-nous donc en disant que l'autorité de la famille, créée par la nature des choses, consacrée par la loi, ennoblie par le respect et la tendresse, est une des manifestations les plus importantes de l'ordre moral.

Or, cette autorité peut être transmise par vos parents, et elle l'est en effet sans perdre aucun de ses caractères, à tous ceux qu'ils appellent à concourir aux soins de votre éducation. Les maîtres, les professeurs, les instituteurs l'exercent auprès de vous tour à tour, et l'école n'est qu'un autre foyer, un foyer plus large, plus studieux, à la discipline plus austère, où les enfants de plusieurs familles sont réunis pour travailler en commun.

Ici, par exemple, c'est moi qui exerce l'autorité du chef de famille; c'est moi qui détermine l'emploi de votre temps et qui suis l'arbitre de votre conduite; mais je n'use, je ne dois user de ce pouvoir qu'à votre profit, pour vous rendre meilleurs, plus éclairés, plus instruits. Dans les rapports que nous avons ensemble, je dois être préoccupée de vos intérêts à l'exclusion des miens; je dois travailler à votre développement aux dépens de mes goûts, de mon repos, quelquefois de mes forces, et quand je vous ai tout donné je me demande chaque jour si je vous donne assez.

Oh! je le sais, mes enfants, votre conscience me rend un précieux témoignage, et ce que je dis ici n'est nullement pour me plaindre, mais seulement pour déterminer la nature de l'autorité scolaire qui, semblable à l'autorité de la famille, a votre bien exclusivement pour objet. En vous donnant, d'ailleurs, je reçois aussi

beaucoup de vous, et si le dévouement maternel et la piété filiale ont une haute valeur morale, le lien qui rattache le maître à l'élève et l'élève au maître est de même ordre. Ce lien est moins étroit que celui qu'on trouve dans la famille, mais il n'est pas moins noble, et la société l'a consacré également.

A une autre époque dans les grandes écoles de l'antiquité et du moyen âge, le titre de *disciple* qui remplaçait celui d'*élève* avait une sorte de caractère religieux, et le dévouement pour le maître pouvait s'exalter jusqu'à l'héroïsme. De nos jours, et dans la sphère d'un enseignement plus humble, vous voyez encore sans cesse, entre le maître et les élèves, les marques du plus affectueux attachement. Je ne me suis jamais adressée vainement à votre cœur, mes enfants; je sais ce que je puis en attendre, et je sens que cette affection a une grande part dans vos progrès, qui témoignent chaque jour du succès de mes efforts. Ainsi mon œuvre passe en vous, et vous la ferez fructifier plus tard ; ma vie continuera dans la vôtre... Je puis donc reconnaître que, si l'enseignement est la plus épineuse, la plus ardue de toutes les tâches, il est la plus riche en compensation.

Telle est la nature de nos rapports; et, en terminant, je vais vous poser une grave question : n'oubliez pas que j'attends de vous une réponse sérieuse et sincère, une vraie réponse de la conscience. — Dans la soumission de l'école ou la soumission de la famille, avez-vous jamais rien trouvé de servil et d'abaissant? — Vous secouez la tête, et j'y comptais. Le lien qui nous rapproche, en effet, traduit de la façon la plus saisissante la grande égalité qui, au milieu des distinctions secondaires, unit toutes les personnes morales? En vous commandant, nous vous respectons; en nous

obéissant, vous vous respectez vous-mêmes, et ce double respect élève le commandement et l'obéissance au même niveau. Que, dans le fait, il y ait des abus à l'école et dans la maison paternelle, c'est toujours possible, car il y en a dans les meilleures choses. Les abus tiennent à l'imperfection des hommes, parfois à de faux systèmes. Travaillons donc à éclairer, à élever les mœurs en augmentant en chacun de nous le sentiment de la dignité personnelle, mais ne portons point atteinte aux principes, qui ne sauraient périr.

L'autorité dans la famille est tellement fondée sur la nature et la raison, qu'elle survit à la durée que lui assigne la loi. L'époque n'est pas éloignée, mes enfants, où vous prendrez légalement la pleine possession de votre personne. Le jour où vous aurez vingt et un ans, la société vous restituera l'exercice de vos droits, jusqu'alors confiés à vos tuteurs. Vous pourrez librement quitter le toit paternel et fixer votre résidence où il vous plaira. Vous pourrez contracter des engagements, vendre, acheter, par exemple, sous votre responsabilité; vous pourrez vous obliger vis-à-vis des autres, recevoir aussi leurs obligations et les faire valoir. Enfin, la loi n'établira aucune différence entre vos droits personnels et ceux de vos parents... Pensez-vous pourtant qu'à dater de ce jour le lien entre eux et vous sera rompu? que le passé tout entier s'effacera? Et pensez-vous aussi que, lorsque vous aurez quitté cette classe, vous deviendez pour moi des étrangers? — Vous protestez, je le vois, et vous avez raison. Dans une famille ordonnée et unie, la majorité des enfants peut changer la situation sociale, elle ne change pas les rapports intimes; elle ne change ni la forme du respect, ni les marques de la tendresse, et, dans les

âmes nobles, ces sentiments et ces témoignages demeureront toujours intacts.

C'est encore là une des grandeurs de la vie morale. Le devoir étend toutes les affections naturelles : il les élève, les fortifie, les rend indestructibles ; tandis que, dans les espèces animales, les parents abandonnent leurs petits, et que les petits oublient leurs parents dès qu'ils sont assez forts pour se suffire. Chez les hommes, le lien survit à l'âge et au besoin. Dégagé même de ce que la discipline nécessaire à l'éducation a parfois d'un peu sec, d'un peu absolu en apparence, il s'élèvera encore... La lutte de la vie, l'indifférence et le mécompte en doubleront le prix... Quand vous serez loin du foyer domestique, comme vous aimerez, mes enfants, à vous souvenir des soins, des tendresses de votre mère, et de mille douceurs dédaignées aujourd'hui, parce que l'habitude vous blase ! La classe qui vous semble si souvent monotone et sombre s'éclairera dans votre souvenir d'un lumineux rayon. Les leçons, les jeux, les règlements de l'école, mes conseils, mes réprimandes même, acquerront une nouvelle valeur. Si dans ces temps encore éloignés, les hasards de l'existence nous ramènent aux mêmes lieux ; si vous retrouvez votre mère au foyer, votre maîtresse dans la classe, quelle émotion s'emparera de vous ! Comme vous comprendrez la haute portée, la signification profonde de cette autorité, de ce lien qui, en nous rapprochant un jour, nous aura unis pour la vie... !

Vous êtes émus, mes enfants ; vous me dites que vous le sentez déjà... J'en suis sûre. Mais vous le sentirez bien plus encore après avoir traversé la vie, parce que la lutte morale épure et fortifie tout ce qui est vraiment bon.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE IX

D. Qu'avons-nous dit de l'égalité morale par rapport aux inégalités secondaires de la nature et de la société? — R. Qu'elle devait les dominer toutes. — D. Quel est le principe auquel se rattachent un grand nombre d'inégalités? — R. L'autorité. — D. Ce mot n'a-t-il pas donné lieu à des controverses? — R. Oui. Tantôt on a dit que l'autorité était la base de toutes les tyrannies, tantôt qu'elle était le fondement de la morale et le salut de la société. — D. Que peut-on penser de ces affirmations? — R. Qu'elles sont excessives de part et d'autre. — D. Comment le reconnaîtrons-nous? — R. En faisant l'analyse de l'autorité elle-même. — D. N'y a-t-il pas plusieurs sortes d'autorités? — R. Oui, il y a deux sortes d'autorités bien distinctes. — D. Quelle est la première? — R. L'autorité des parents, qui est générale et personnelle, mais temporaire. — D. Quelle est la seconde? — R. L'autorité qui tient à la fonction, s'y limite et disparaît avec elle. — D. Par quoi est déterminée l'autorité des parents? — R. Par la nature des choses. Le droit est entier chez l'enfant; mais, la vie morale n'étant pas développée en lui, non plus que les facultés intellectuelles et physiques, il ne peut pas s'en servir. — D. Dès lors, qu'arrive-t-il? — R. C'est que les auteurs de sa naissance se trouvent naturellement désignés pour exercer ses droits, jusqu'à ce qu'il puisse le faire lui-même. — D. En quoi consiste donc au juste l'autorité des parents? — R. Elle consiste dans l'exercice temporaire du droit des enfants : elle est générale et personnelle, en ce qu'elle s'étend à tout, même à la personne. — D. Est-elle créée en faveur de celui qui l'exerce? — R. Non, en faveur de celui sur qui elle s'exerce. — D. La société, en suspendant le droit de l'enfant, cesse-t-elle de le reconnaître? — R. Elle ne cesse ni de le reconnaître ni de le défendre. — D. En quoi se résume dans le fait l'autorité de la famille? — R. Elle se résume en charges. — D. Par quoi est dominée l'autorité de la famille? — R. Par le respect mêlé à l'amour. — D. L'amour des parents pour leurs enfants est-il très-grand? — R. C'est le plus profond et le plus désintéressé que nous connaissions. — D. Comment se manifeste ce désintéressement? — R. En ceci : que les parents ont en vue le développement et le bien de leurs enfants, non leur propre bonheur.

— D. Connaissons-nous beaucoup de traits qui sont des témoignages de cet amour ? — R. Oui. Nous n'avons qu'à regarder autour de nous. La vie en est pleine.— D. Citez-en quelques-uns. — R. Dans la vie privée, il nous suffit de nous rappeler les soins dont nous avons été l'objet. — D. Et dans l'histoire ? - R. Dans l'histoire, on peut citer les belles paroles de Cornélie, le désintéressement patriotique des mères spartiates, la touchante histoire de Priam lorsqu'il va au camp des Grecs demander à Achille les restes inanimés d'Hector. — D. Citez-en dans des temps moins anciens ? — R. On peut rappeler les sentiments de la reine Blanche pour saint Louis, ceux de sainte Monique pour saint Augustin. — D. Tous ces parents cherchent-ils dans leur autorité un avantage personnel ? — R. Non, ils se préoccupent uniquement du bien, de la grandeur morale de leurs enfants. — D. N'y a-t-il pas un rapprochement qu'on s'est souvent plu à faire à ce sujet ? — R. Oui. On a souvent dit que les grands hommes avaient eu des femmes distinguées pour mères, et on se plaisait à rattacher la supériorité éclatante des uns à la supériorité obscure des autres. — D. Ce rapport existe-t-il réellement ? — R. Il n'existe que d'une façon exceptionnelle, mais le seul fait de le supposer montre que l'humanité considère le sentiment maternel comme bienfaisant et désintéressé entre tous. — D. L'autorité de la famille est donc dominée par le respect ? — R. Oui ; entre les parents et les enfants, le respect est mutuel, la forme seule diffère. — D. Quelle est cette forme du côté des enfants ? — R. La déférence. — D. Et du côté des parents ? — R. La sollicitude. — D. Qui a commencé à montrer ce respect ? — R. Les parents, en traitant les enfants dès leur naissance, non comme une chose dont on se sert, comme un jouet dont on s'amuse, mais comme un être noble auquel on se dévoue. — D. Que font donc les enfants en montrant à leurs parents de la soumission, de la déférence, des égards ? — R. Ils ne font que leur rendre ce qu'ils ont reçu d'eux. — D. La piété filiale a-t-elle toujours été en honneur parmi les hommes? — R. Oui, toujours. Chez les peuples primitifs, c'est la première vertu, et presque la seule. — D. Citez-en quelques traits historiques. — R. Antigone conduisant son père aveugle ; Enée emportant Anchise sur ses épaules au milieu des ruines de Troie ; Coriolan cédant à sa mère. Saint Louis et saint Augustin ont été aussi des modèles de fils. — D. Comment conclurons-nous ? — R. En reconnaissant la mutualité de respect et de tendresse qui doit unir les parents aux enfants, et les enfants aux parents. — D. L'autorité de la famille peut-elle se transmettre ? — R. Oui, elle se transmet à

tous ceux qui concourent à l'éducation des enfants : les maîtres, les professeurs, les institutrices, etc. — D. Qu'est-ce donc que l'école ? — R. C'est un autre foyer plus large, plus studieux, à la discipline plus austère, où les enfants de plusieurs familles sont réunis pour travailler en commun. — D. L'autorité dans l'école est-elle désintéressée comme dans la famille ? — R. Oui, entièrement ; elle a pour objet le bien de l'enfant, non celui du maître ; elle s'attache moins à le gouverner qu'à lui apprendre à se gouverner lui-même. — D. Ce lien a-t-il un caractère aussi exclusif que celui de la famille ? — R. Non, mais il n'est pas moins noble. A une autre époque, dans les grandes écoles de l'antiquité et du moyen âge, il avait même un caractère presque religieux. — D. De nos jours et dans la sphère d'un enseignement plus humble, quel caractère nous présente-t-il encore ? — R. Celui d'un grand attachement mutuel. — D. Qu'en résulte-t-il pour la profession de l'enseignement ? — R. Que si elle est la plus épineuse et la plus ardue de toutes les tâches, elle est aussi la plus riche en compensations. — D. L'autorité de l'école et l'autorité de la famille contiennent-elles quelque chose de servile et d'abaissant ? — R. Nullement ; elles traduisent, au contraire, de la façon la plus saisissante la grande égalité qui, au milieu des distinctions secondaires, unit toutes les personnes morales, et élève au même niveau le commandement et l'obéissance. — D. N'y a-t-il jamais d'abus dans cette autorité ? — R. Il peut y en avoir là comme il y en a dans les meilleures choses ; mais les abus tiennent à l'imperfection des hommes, parfois à de faux systèmes, non à l'autorité elle-même. — D. Comment ferons-nous pour les éviter ? — R. Nous devons travailler à éclairer, à élever les mœurs, en augmentant en chacun de nous le sentiment de la dignité personnelle ; mais nous ne devons pas porter atteinte à un principe qui ne saurait périr. — D. L'autorité de la famille est donc indestructible ? — R. Oui, car elle est fondée sur la nature et la raison : la loi ne fait que la reconnaître. Aussi survit-elle à la durée des prescriptions de la loi. — D. De quelle façon ? — R. Dans une famille ordonnée et unie, la majorité des enfants peut changer la situation sociale, elle ne change pas les rapports intimes ; elle ne change ni les formes du respect, ni les marques de la tendresse, et, dans les âmes nobles, ces sentiments et ces témoignages persistent intacts jusqu'au dernier jour. — D. Trouve-t-on cette persistance des sentiments parmi les animaux ? — R. Non, elle est un résultat de la vie morale. Le devoir seul étend les affections naturelles : il les élève, les fortifie, les rend

indestructibles. — D. Le sentiment filial survit donc, chez les hommes, à la séparation et à l'âge ? — R. Sans doute ; il se dégage même de ce que la discipline nécessaire à l'éducation a parfois d'un peu sec, d'un peu absolu en apparence, il prend dans l'éloignement un caractère plus élevé, il devient plus précieux par le souvenir.

CHAPITRE X

DE L'AUTORITÉ. — AUTORITÉ DANS LA FONCTION

L'autorité qui tient à la fonction a sa source dans la nature des choses, comme l'autorité de la famille. — Elle fait partie des conditions mêmes du travail et se retrouve partout. — La subordination qui y est attachée n'a rien d'humiliant. — Elle ne s'étend jamais à la conscience, qui reste toujours souveraine et inviolable. — Le travail, du moment qu'il concourt au développement du bien-être, des richesses, des connaissances de l'humanité, est noble dans toutes ses parties ; l'oisiveté seule est honteuse. — L'autorité dans la fonction, comme l'autorité de la famille, est dominée par la mutualité du respect.

L'autorité qui tient à la fonction n'est pas personnelle, comme l'autorité de la famille ; elle a pour objet une œuvre extérieure et prend sa source dans un contrat, verbal ou écrit, passé entre plusieurs personnes et en vertu duquel l'une d'elles se subordonne à l'autre dans l'exécution de cette œuvre. Celle qui est subordonnée prend le titre d'inférieure, elle obéit dans l'accomplissement du travail. Celle à l'égard de laquelle

on se subordonne prend le titre de supérieure, elle commande dans la même condition : ce droit de commandement s'appelle l'autorité.

Il y a des cas où l'autorité, qui tient à la fonction, est très-strictement limitée par la fonction elle-même. Un ouvrier, par exemple, s'engage à exécuter dans une manufacture un certain travail; un contre-maître à le surveiller; un employé à tenir des écritures qui constatent l'état des matières fabriquées ou des marchandises, etc.

Ces fonctions, tout en étant accomplies sous le contrôle d'un chef, n'en sont pas moins déterminées, à l'avance, avec précision et limitent le rôle de l'autorité. Le chef peut être très-exigeant pour tout ce qui touche à la fonction elle-même, mais il n'a rien à demander au délà, et, une fois la tâche terminée, le travailleur reprend sa liberté entière.

Comprenez-vous bien, mes enfants, le caractère spécial de ces fonctions? Oui, me dites-vous. — Dans ce cas, vous allez m'en citer, à votre tour, quelques-unes d'un genre analogue. — Une demoiselle de magasin, — une maîtresse de poste, — un facteur, — un employé du télégraphe, — un ingénieur, etc. — C'est très-bien.

Mais, à côté de ces fonctions, il en existe d'autres dont il est impossible d'avance de déterminer l'objet d'une manière aussi précise, et qui impliquent une certaine subordination de la personne. — Dans une maison de commerce, par exemple, un employé de confiance qui traitera des transactions les plus graves au lieu et place du chef et sous sa direction. — Un fonctionnaire politique, à quelque degré de la hiérarchie qu'il se trouve. — Un intendant qui administre les biens d'un riche particulier et connaît toutes ses affaires de famill

— Saisissez-vous bien la distinction que je veux établir entre ces deux ordres de fonctions, et pourriez-vous me citer quelques cas qui montrent que vous l'avez comprise? — Une institutrice, me dites-vous, une gouvernante, un serviteur qui vivent dans l'intérieur d'une famille. — C'est très-bien.

Ce qui distingue ces dernières fonctions des premières, c'est que l'engagement porte plutôt sur le temps qu'on y consacre que sur la nature même du travail, et, l'œuvre ayant un côté moral, la personne se trouve, en quelque manière, comprise dans l'engagement.

Un fonctionnaire politique, par exemple, ne peut pas avoir sa tâche précisée à l'avance, comme un ouvrier dans une manufacture; elle lui est tracée au jour le jour par les événements qui se présentent et par l'esprit de son gouvernement, et, dans la conduite à tenir, il reçoit incessamment ses inspirations de ses supérieurs hiérarchiques.

De plus, cette tâche n'est pas industrielle, comme la première, et de nature purement extérieure; elle comprend des principes, des idées à faire prévaloir, des actes qui y correspondent, et la personne s'y trouve plus ou moins engagée. Ainsi, un fonctionnaire politique doit toujours conserver une certaine tenue en dehors de ses fonctions. Il ne doit jamais faire d'opposition publique à son gouvernement. Il peut l'avertir, sans doute, quand il le croit dans une voie dangereuse, mais il doit toujours le défendre.

Il en est de même pour les fonctions qui nous rattachent à une famille et nous en font membres dans une certaine mesure. Une institutrice, un intendant, un serviteur se trouvent sans cesse, par rapport à leur charge, dans des cas imprévus où ils doivent agir sous l'inspiration du chef, qui garde la responsabilité der-

nière de leurs actes. Le lien est, dès lors, personnel et moral, et, quand on a accepté de pareilles fonctions, on est tenu, par délicatesse, à un respect, une fidélité particulière envers ceux à qui on est attaché.

Que penseriez-vous d'une institutrice qui dirait du mal, au dehors, de la famille où elle vit? qui raillerait ses côtés faibles, trahirait ses fautes ou ses malheurs? Je vois que cette seule pensée vous indigne; nous sommes donc bien d'accord.

Or, ces situations diverses étant données, il s'agit maintenant de savoir deux choses.

D'une part, si l'autorité qu'elles comportent n'est, dans aucun cas, usurpatrice ou arbitraire. — De l'autre, si elle n'est pas humiliante.

Pour répondre à la première question, nous devons chercher si cette autorité correspond aux conditions nécessaires du travail, dans la vie commune, ou si on peut croire qu'elle a été imaginée pour satisfaire certains goûts de domination, inhérents à la nature humaine.

Plaçons-nous donc en dehors de toute théorie, et supposons que nous sommes en face d'une œuvre industrielle à accomplir : la construction d'un édifice public, par exemple, d'un hôtel de ville si vous voulez. Supposons encore que, sans idées préconçues, on ait rassemblé tous les ouvriers qui doivent y prendre part, et qu'on les laisse libres de décider des moyens d'exécution. Comment procèderont-ils?

Pensez-vous que, fiers de leur liberté, ils vont se mettre à l'œuvre, chacun selon sa convenance et son goût, exécutant au hasard telle ou telle partie? Vous secouez la tête. — A quoi arriverait-on, en effet, avec cette méthode? — A la stérilité et à la confusion. Les ouvriers le comprennent mieux que personne. Aussi,

abandonnés à eux-mêmes, établissent-ils immédiatement l'ordre naturel du travail, en dehors duquel on ne saurait rien réaliser. — Pouvez-vous me dire encore quelle est la première donnée de cet ordre, s'il s'agit de la construction d'un édifice? — C'est le plan qui en déterminera l'ensemble et les parties. — Très-bien. — Le plan détermine d'abord l'architecture extérieure, les lignes, les proportions, puis la décoration et tout ce qui s'y rattache; puis, la disposition intérieure, le nombre et la situation des pièces, l'emplacement des ouvertures, les escaliers, les portes, les fenêtres, etc.

Or, par qui le plan peut-il être fait; est-ce par tous les ouvriers indifféremment? — Non; vous ne le pensez pas davantage. C'est par un ouvrier spécial, qui aura sur ce sujet les connaissances nécessaires. — Comment s'appelle-t-il? — L'architecte. — Très-bien. — C'est donc l'architecte qui dressera le plan. Or, ici l'autorité commence; car le plan, une fois dressé, va s'imposer à toutes les parties du travail, et chaque ouvrier devra y subordonner sa propre conception, à supposer qu'il en ait une.

Mais il ne suffit pas de concevoir, ni même de dresser le plan; il faut l'exécuter, et ici encore l'autorité va s'étendre. Si, en effet, dans l'application, chaque ouvrier est abandonné à sa tâche, sans contrôle, sans surveillance, sans garantie d'aucune sorte, qu'arrivera-t-il? En admettant même que chacun soit consciencieux, comme chacun se préoccupera de sa partie exclusivement, le travail manquera d'harmonie. Il faut donc un directeur général des travaux, et, s'ils sont considérables et compliqués, il faudra des sous-directeurs qui dépendront du premier et qui ne seront pas moins nécessaires.

Voyons, avez-vous quelques objections à faire à ceci?

parlez avec franchise. — Vous secouez la tête. — Ainsi vous l'avez reconnu : l'autorité de la fonction a sa source dans la nature des choses, et on ne saurait s'en passer. Aussi la retrouverons-nous partout la même. Non-seulement dans les grandes industries et les grandes administrations, mais dans le plus humble atelier, aux champs et à la ville, dans la famille même, dans la classe où nous sommes, partout où le travail se fait en commun, il est divisé et organisé; il y a des ouvriers qui l'exécutent, des employés qui le contrôlent, des chefs qui le dirigent. — Connaissez-vous, par hasard, des travaux qui échappent à cette loi? — Vous secouez encore la tête. — En connaissez-vous qui la démontrent? — Charles nous dit que son oncle a une grande ferme à la campagne. Il a des domestiques et des journaliers; ses fils lui servent d'employés; lui et sa femme sont les chefs. — C'est très-bien. — Le père d'Hortense conduit un atelier d'imprimerie; il a des ouvriers divers; les uns composent, les autres impriment ou plient les feuilles imprimées; il y a un correcteur qui relit les épreuves, un prote qui surveille le travail, puis le chef. — C'est toujours la même chose, comme vous le voyez. — Ici même, n'avons-nous pas des professeurs, des sous-maîtresses, une directrice des études, et enfin une administration?

L'autorité qui tient à la fonction n'a donc rien d'arbitraire; elle ne résulte pas du goût de certaines personnes pour la domination, mais de la nature même du travail; elle en est la conséquence directe; et c'est si vrai que, parmi les associations libres de travailleurs, toutes celles qui ont voulu s'y soustraire ont échoué misérablement.

Telle est la réponse à notre première question. Nous allons maintenant examiner la seconde, qui consiste

à savoir si cette autorité et la subordination qui en résulte contiennent quelque chose d'humiliant.

Le travail, d'abord, en le considérant en soi, a-t-il certaines parties qui soient méprisables et certaines autres qui soient glorieuses? — Voyons, que pensez-vous là-dessus? — Vous hésitez à répondre. — Sans doute, il est des métiers plus lucratifs les uns que les autres; d'autres plus difficiles; d'autres plus agréables. Il est aussi des professions qui demandent plus d'intelligence naturelle, plus de développement, plus de connaissances acquises : toutes celles qui tiennent, par exemple, aux choses de l'esprit et aux intérêts généraux d'un peuple. Il en est enfin dont l'objet est plus directement moral, comme celle de l'éducation dans toutes ses branches. Quand nous voudrons choisir une de ces professions, nous ferons très-bien de nous attacher, de préférence, à celle qui nous présentera le plus d'avantages, qui correspondra le mieux à nos goûts, à nos facultés, à nos penchants. Mais, parmi celles que nous repoussons, en est-il une seule qui soit méprisable? C'est-à-dire qui implique un abaissement, un manque de respect à l'égard de celui qui l'exerce. Prenons les plus infimes, le balayage des rues, par exemple, le nettoyage des machines dans une manufacture, la trituration de certains matériaux qui, une fois préparés, servent au travail. Il ne faut, pour tout cela, ni connaissances professionnelles, ni même beaucoup d'adresse : une certaine force suffit et une intelligence tout à fait élémentaire, avec la somme de bonne volonté, de soins et d'exactitude indispensable à l'accomplissement de toute tâche régulière. — Eh bien! trouvez-vous ce travail méprisable en soi? Abaisse-t-il celui qui l'exécute? Le fait-il déchoir? — Vous ne le trouvez pas, et vous avez mille fois raison. — Comment un travail, qui a

une utilité quelconque, qui a sa place et son rôle dans l'ensemble des travaux du monde, pourrait-il être honteux ? Ne faut-il pas que les rues soient balayées, non-seulement au point de vue de l'hygiène, mais au point de vue moral de l'ordre et de la propreté? Ne faut-il pas, dans une manufacture, que les rouages des machines soient tenus avec soin, pour que les machines elles-mêmes fassent leur service? Ne faut-il pas que les engins subissent certaines préparations pour être employés ensuite utilement? Et si un de ces travaux est aussi nécessaire que l'autre, comment pourrait-on dire qu'il est moins noble?

Dans l'édifice dont nous venons de parler, par exemple, il est tout aussi nécessaire, et même plus, d'équarrir les pierres, de les ajuster, de travailler au bois de charpente, de fabriquer et de poser les ferrures, que de sculpter les parties d'ornementation, de décorer les murs, de peindre les fresques, et ce serait le cas de rappeler ici la fable des membres et de l'estomac, qui ne peuvent pas se passer les uns de l'autre. Qui me dira cette fable? — C'est Hortense. — Très-bien. — Il n'y a donc pas de travail méprisable, à moins d'une tâche oiseuse et dérisoire, comme de remplir le tonneau des Danaïdes, par exemple, ou de monter le rocher de Sizyphe; une pareille tâche, si elle existait, pourrait être appelée humiliante, en ce qu'elle manquerait de respect pour nos labeurs. A ce même point de vue, certaines fonctions de pur apparat, comme de se tenir debout derrière une voiture, ou les bras croisés dans une antichambre, peuvent être appelées humiliantes.

Mais le travail, du moment qu'il a un objet utile, qu'il contribue à l'accroissement de la lumière, de la richesse, de la civilisation, est honorable en lui-même;

non-seulement il est une nécessité de la vie, mais il est un devoir; il développe nos forces en nous apprenant à les exercer; il nous fait solidaires les uns des autres dans la série d'échanges et de transactions qui se produit autour de nous. Il équilibre nos facultés et nous rend ainsi plus aptes à comprendre tous les sentiments vrais, à nous élever aux idées générales; il nous fortifie dans la lutte du bien et nous porte au détachement de nos petits égoïsmes, de nos vanités puériles..... J'en appelle à vous, mes enfants. Vous êtes encore bien jeunes et vous n'avez jamais accompli d'œuvres considérables. — Mais enfin, dans votre sphère d'action, vous pouvez porter un témoignage. Eh bien! quand vous avez consciencieusement accompli la tâche quotidienne, ne vous sentez-vous pas meilleurs et plus heureux que lorsque vous êtes demeurés désordonnés et inactifs? — Vous êtes de mon avis; j'en étais sûre, et l'expérience vous confirmera chaque jour plus dans ce sentiment.

Or, si le travail n'est point humiliant, la subordination ne l'est pas davantage, car elle n'engage jamais la conscience.

Il n'y a pas plus d'humiliation à obéir qu'à commander, du moment que l'obéissance et le commandement concourent au même but.

Qu'y a-t-il d'humiliant pour un serviteur à faire tel travail de telle façon, selon la volonté du chef de famille, et à le faire à une heure plutôt qu'à une autre? La chose le contrarie peut-être, le froisse dans son amour-propre, s'il en avait décidé autrement, le dérange dans ses habitudes, mais elle ne peut pas l'humilier, car elle laisse sa personne intacte.

Pensez-vous que je me trouve humiliée moi-même, quand mon administration me prescrit une mesure que j'exécute? — Nullement. D'abord, quand on obéit en

vertu d'un contrat qu'on a librement accepté, on n'obéit qu'à soi-même; et ensuite, tout contrat personnel, alors même que l'objet n'en a pas été d'avance précisé, contient une réserve, la souveraineté de la conscience.

Si, en effet, un chef de maison donnait ordre à un employé de négocier une transaction équivoque; si un gouvernement ou une administration commandait à un fonctionnaire des actes malhonnêtes; si un maître chargeait un serviteur d'une tâche honteuse, ceux-ci seraient-ils tenus d'obéir, quelle que fût la nature de leur engagement. — Non, jamais, car la liberté de la conscience est inaliénable.

C'est ce qui sépare le travail libre du travail asservi et élève au même niveau le commandement et l'obéissance. Le droit y est toujours réservé, la personne morale reste libre.

Néanmoins, dans le fait, comme l'autorité d'un supérieur entraîne presque toujours une influence qui dépasse les limites du droit, nous devons nous tracer certaines règles de conduite très-sévères, car le seul moyen d'éviter la faute c'est d'éviter le péril. N'acceptez donc jamais de situation subordonnée sans être sûr de la délicatesse morale de ceux à qui ces situations vous subordonnent. Du moment qu'il ne s'agit pas d'un travail purement industriel, du moment que la fonction touche en quelque manière aux sentiments, l'estime réciproque doit dominer nos rapports. Rien ne serait pénible et ne pourrait devenir dangereux comme d'avoir à lutter avec un supérieur sur le terrain moral; et si, par faiblesse, par intérêt, ou même par besoin, vous cédiez à une influence coupable, c'est alors que vous sentiriez l'humiliation, tandis qu'il n'y a aucun abaissement à obéir à un commandement juste.

J'insiste sur ce point, parce que la confusion qu'on

fait entre la fonction et la personne conduit souvent aux opinions les plus fausses. Vous entendez sans cesse dire qu'il est *humiliant* d'accomplir tel travail au-dessous de sa capacité, *humiliant* de se subordonner aux autres dans la fonction, *humiliant* d'obéir. Rien n'est plus faux, et vous en avez la preuve dans la manière dont vous-mêmes accordez ou refusez votre estime à vos semblables.

Ce ne sont pas toujours ceux qui exercent les travaux les plus élevés qui sont les plus dignes. Tel grand artiste, par exemple, qui nous laissera des œuvres remarquables, mène une existence peu estimable ; son caractère n'est pas à la hauteur de son talent. Pour primer ses rivaux, pour obtenir les faveurs de ceux qui tiennent le pouvoir, il commet des lâchetés, des bassesses ; en outre, il est sec, égoïste, il néglige sa famille ; il n'a pas d'amis ; ses mœurs manquent d'austérité et de délicatesse, et si nous sommes forcés d'admirer son talent, nous ne pouvons respecter sa vie.

A côté de lui travaille un ouvrier modeste. Celui-ci ne fait qu'exécuter les parties secondaires qui lui sont d'avance tracées ; mais son activité, son exactitude, sa fidélité sont exemplaires. Tous ses sentiments sont élevés. Chargé d'une famille nombreuse, quand, chaque soir, il rentre au foyer, il y apporte un cœur plein de sollicitude. Pauvre, il trouve encore le moyen d'aider ceux qui ont moins que lui, et jamais il n'accepterait un gain qui pourrait paraître deshonnête.

Dites-moi maintenant, mes enfants, lequel de ces deux hommes vous paraît le plus digne? — Vous me répondez sans hésitation, je m'y attendais. — Eh bien! cherchez ailleurs, et vous trouverez partout des exemples analogues. Telle servante, honnête jusqu'au scrupule, travailleuse, dévouée, est, moralement parlant,

bien au-dessus de sa maîtresse, égoïste, vaine et frivole. Tel garçon de bureau a le droit de lever la tête quand il reçoit son salaire quotidien, tandis que son chef a lieu de rougir en réalisant les bénéfices de ses spéculations honteuses. Tel ouvrier qui accomplit scrupuleusement sa tâche domine, par la conscience, le contre-maître qui néglige la sienne. Nous pourrions parcourir toute la hiérarchie du travail, nous trouverions partout l'application de ce principe.

L'autorité dans la fonction, d'ailleurs, comme l'autorité dans la famille, est dominée par la mutualité du respect que se doivent entre eux les êtres libres.

Une maîtresse de maison est tenue de montrer à ses serviteurs, un chef d'administration à ses employés, un maître à ses ouvriers, le même respect qu'il en attend. L'expression de ce respect peut différer. Dans la fonction comme dans la famille, et souvent pour des raisons analogues, l'inférieur doit au supérieur plus de déférence et d'égards, mais le supérieur doit à l'inférieur plus de sollicitude. Ainsi la compensation existe.

Nous conclurons donc en disant que la vraie noblesse tient exclusivement à la personne. Si l'intérêt, l'orgueil, la considération extérieure sont attachés aux fonctions du commandement, la dignité en est indépendante. Il peut être moins agréable, mais il n'est pas plus humiliant d'obéir que de commander, d'être le travailleur attaché à la glèbe ou à l'outil, que le chef qui décide et qui gouverne. Toutes les parties du travail sont nobles, et elles sont toutes égales devant la conscience.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE X

D. L'autorité qui tient à la fonction est-elle personnelle, comme l'autorité qui tient à la famille ? — R. Non, elle a exclusivement pour objet une œuvre extérieure. — D. Où prend-elle sa source ? — R. Dans un contrat verbal ou écrit passé entre plusieurs personnes, et en vertu duquel l'une d'elles se subordonne à l'autre dans l'exécution de cette œuvre. — D. Quel titre prend la personne subordonnée ? — R. Le titre d'inférieure. Elle obéit dans l'accomplissement du travail. — D. Et la personne à laquelle elle se subordonne ? — R. Le titre de supérieure. Elle commande dans la même condition. — D. Comment s'appelle ce droit de commandement ? — R. Il s'appelle l'*autorité*. — D. L'autorité qui tient à la fonction est-elle bien strictement limitée par la fonction elle-même ? — R. Elle l'est dans certains cas, elle ne l'est pas dans d'autres. — D. Quels sont les premiers cas ? — R. Celui d'un ouvrier qui exécute un travail déterminé, dans une manufacture, par exemple ; d'un contre-maître qui surveille des ouvriers ; d'un employé qui tient des écritures, etc. — D. Dans tous ces cas, que demande le supérieur à l'inférieur ? — R. Il ne demande que l'exacte exécution de son travail. — D. N'existe-t-il pas d'autres fonctions dont il est impossible de déterminer d'avance l'objet d'une manière aussi précise ? — R. Oui, un fonctionnaire politique, par exemple, un employé de confiance dans une maison de commerce, une institutrice dans une famille. — D. Qu'est-ce qui distingue ces dernières fonctions des premières ? — R. C'est que l'engagement ne peut déterminer d'avance le travail avec exactitude, et, ce travail même ayant un côté moral, la personne se trouve en quelque manière comprise dans l'engagement. — D. Quelle est, dès lors, la nature du lien ? — R. Le lien est personnel et moral ; quand on a accepté de telles fonctions, on est tenu par délicatesse à un respect, une fidélité particuliers envers ceux à qui on est attaché. — D. L'autorité de la fonction est-elle usurpatrice et arbitraire en elle-même ? — R. Non, car elle est indispensable ; elle est une condition nécessaire du travail. — D. Comment cela ? — R. Aucun travail ne peut s'exécuter sans que les fonctions se divisent, et que les unes se subordonnent aux autres. — D. L'auto-

rité de la fonction a donc sa source dans la nature des choses ? — R. Oui, et on ne saurait s'en passer. — D. Est-ce qu'on la trouve partout ? — R. Oui. Partout où le travail est organisé, même de la façon la plus libre. — D. Citez quelques exemples ? — R. Si on bâtit un édifice, il est nécessaire d'avoir un plan auquel chaque partie du travail soit subordonnée. Il faut avoir aussi un directeur général des travaux qui gouverne l'ensemble. — D. Pourrait-on se passer de ce directeur ? — R. Non, car en admettant même que chaque ouvrier fût consciencieux, comme chacun se préoccuperait exclusivement de sa partie, le travail manquerait d'harmonie. — D. Citez un autre exemple ? — R. Dans une imprimerie, il y a des ouvriers, un prote, un employé qui surveille, un chef, etc. — D. Cette organisation se retrouve-t-elle partout ? — R. Oui, partout ; non-seulement dans les grandes industries et les grandes administrations, mais dans l'atelier le plus humble, aux champs et à la ville, dans la famille, dans la classe. — D. Cette inégalité dans les fonctions a-t-elle quelque chose d'humiliant ? — R. Nullement ; le travail est noble en lui-même, et il est noble dans toutes ses parties. — D. N'y a-t-il aucun travail méprisable ? — R. Aucun, à moins que ce ne soit une tâche oiseuse ou dérisoire qui montre peu de respect pour nos labeurs. — D. Citez quelques exemples ? — R. Remplir le tonneau des Danaïdes, monter le rocher de Sizyphe, si c'était possible, ou même se tenir debout immobile derrière une voiture ou les bras croisés dans une antichambre. — D. N'y a-t-il pas d'autres fonctions, comme le balayage des rues, le nettoyage des machines qu'on puisse mépriser ? — R. Ces fonctions ne demandent pas une grande intelligence ni beaucoup de connaissances acquises, mais elles sont respectables en elles-mêmes. — D. Toutes les fonctions, cependant, ne sont pas égales ? — R. Il y en a de plus avantageuses, d'autres qui correspondent mieux à nos goûts ; d'autres encore qui ont un but plus directement moral, comme l'éducation ; d'autres qui requièrent plus de capacité et de valeur. Il n'y en a pas de méprisables, du moment qu'elles concourent à l'accroissement du bien-être, des connaissances de la civilisation. — D. Le travail est donc noble en lui-même ? — R. Oui, il développe nos forces en nous apprenant à les exercer, et nous fait solidaires les uns des autres dans la série d'échanges et de transactions qui se produit autour de nous. — D. Comment agit-il encore ? — R. Il équilibre nos facultés et nous rend ainsi plus aptes à comprendre tous les sentiments vrais, à nous élever aux idées générales ; il nous fortifie dans la lutte du bien et nous porte au détachement de nos petits égoïsmes et de nos vanités



puériles. — D. Pourquoi la subordination dans le travail n'est elle pas humiliante ? — R. Quand on obéit en vertu d'un contrat qu'on a librement accepté, on n'obéit qu'à soi-même. — D. Quand le contrat est personnel, n'entraîne-t-il pas cependant un certain asservissement ? — R. Non, car tout contrat personnel contient une réserve implicite : la souveraineté de la conscience. — D. Nous ne sommes donc jamais tenu d'obéir quand on nous commande une chose mauvaise ? — R. Jamais ; la liberté morale est inaliénable. C'est ce qui sépare le travail libre du travail asservi, et élève l'obéissance à la hauteur même du commandement. — D. Pouvons-nous cependant accepter sous cette réserve une situation subordonnée vis-à-vis de quelqu'un que nous n'estimons pas ? — R. Il serait dangereux de le faire, car à défaut du droit, un supérieur exerce toujours une grande influence sur ses subordonnés. — D. Si nous nous laissions entraîner à mal faire, par le fait de cette influence, serions-nous humiliés ? — R. Oui, il est très-honteux de céder à une influence coupable, tandis qu'il est noble d'obéir à un commandement juste. — D. On ne doit donc jamais se trouver abaissé en obéissant dans la fonction ? — R. Jamais ; ce ne sont pas toujours ceux qui occupent les situations les plus élevées qui sont les plus dignes. — D. Citez des exemples ? — R. Telle servante honnête jusqu'au scrupule, travailleuse, dévouée, est bien au-dessus de sa maîtresse, égoïste, vaine et frivole ; tel garçon de bureau a le droit de lever la tête quand il reçoit son salaire quotidien, tandis que son chef a lieu de rougir en réalisant les bénéfices de ses spéculations honteuses, etc. — D. Quel est le sentiment qui doit dominer l'autorité de la fonction, comme l'autorité de la famille ? — R. L'égalité du respect, qui, sous des formes différentes, unit tous les êtres libres. — D. En quoi consistent ces différences de forme ? — R. L'inférieur doit plus de déférences et d'égards ; le supérieur de sollicitude. Ainsi la compensation existe. — D. Comment conclurons-nous cette leçon ? — R. En disant que la vraie noblesse tient exclusivement à la personne ; si l'intérêt, l'orgueil, la considération extérieure sont attachés aux fonctions du commandement ; la dignité en est indépendante. — D. Il n'est donc pas plus humiliant d'obéir que de commander ? — R. Non, il n'est pas plus humiliant d'être le travailleur attaché à la glèbe ou à l'outil que le chef qui décide et qui gouverne : toutes les parties du travail sont nobles, et elles sont toutes égales devant la conscience.

CHAPITRE XI

PUISSANCE DU RESPECT DANS LA VIE PRATIQUE

Si toutes les inégalités secondaires de la vie doivent être dominées par l'égalité morale, la mutualité du respect, le fait est loin de correspondre au droit. — Nombreuses infractions à cette loi. — Le meilleur moyen d'obtenir du respect de ceux qui ne sont pas disposés à en ressentir, c'est d'en être soi-même pénétré.— Le respect se communique, s'impose même, car il porte en soi une autorité morale presque toujours irrésistible. — Distinction entre la dignité qui vient du respect de soi et l'orgueil qui vient du dédain des autres. — L'orgueil nous tient dans l'isolement ; il est froid et stérile. — La dignité nous rapproche de nos semblables, car nous ne pouvons nous respecter nous-mêmes sans respecter autrui.

Nous avons vu, mes enfants, que l'égalité mutuelle du respect, la grande expression de la vie morale, devait dominer toutes les inégalités secondaires de l'existence. Malheureusement, le fait ne correspond pas toujours au droit. L'égoïsme nous dessèche, l'orgueil nous aveugle et nous endurcit, l'amour des plaisirs, le culte des intérêts nous asservissent; la conscience alors s'altère, le sentiment du respect et de l'égalité s'affaiblit.

Dans tous les rapports de domestiques à maîtres, d'employés à chefs, d'ouvriers à contre-maîtres ou à employés, nous voyons trop souvent les témoignages d'égards et de bienveillance remplacés par la hauteur, l'insolence et la dureté. Il semble, à entendre parler certains maîtres, que ceux auxquels ils commandent soient à peine des hommes; ils leur refusent tout droit à la dignité, à la délicatesse morale, et ils s'étonnent ensuite que tant de hauteur et de dédain engendrent l'ingratitude et l'envie.

Peut-être un jour, si vous avez à vous conduire seuls et à vous défendre dans la vie, aurez-vous beaucoup à souffrir de cette défaillance morale, qui peut vous atteindre d'une façon très-profonde. Rappelez-vous alors que le meilleur moyen d'obtenir du respect de ceux qui ne sont pas disposés à en ressentir, c'est d'en être soi-même pénétré, car le respect se communique; je dirai plus, il s'impose, non sans doute par aucune force matérielle, mais parce qu'il possède une autorité morale qui est presque toujours irrésistible.

N'avez-vous pas remarqué, quelquefois, la grande influence que peut exercer autour d'elle une personne qui se trouve dans une situation extérieure des plus modestes? Quand elle parle, on la croit; nul ne met en doute sa sincérité; toutes ses opinions sont accueillies avec déférence, et, aussitôt qu'elle les exprime, chacun incline de son côté; si on a en soi quelques mauvais sentiments, on les refoule; son blâme même nous paraît redoutable; et on se sent meilleur en sa présence, parce que sa présence nous porte à faire des efforts pour arriver au bien. Soyez sûrs, mes enfants, que cette personne a un grand respect d'elle-même et des autres, et c'est ce respect qui exerce sur nous une sorte de domination morale. En connaissez-vous des exem-

ples? — M. C***, votre professeur de chimie. Vous m'avez déjà cité son nom dans un autre cas, mais je l'attendais aujourd'hui encore. Vous avez remarqué l'extrême politesse et en même temps la cordialité affectueuse avec laquelle il vous parle. M. C*** se possède admirablement lui-même. Jamais il ne s'abandonne à une impatience ou à une brusquerie. Aussi exerce-t-il sur son jeune auditoire un ascendant absolu. Mais je voudrais un autre exemple de nature un peu différente..... M. C*** est votre maître ; il a, par sa situation, de l'autorité sur vous. Montrez-moi maintenant quelqu'un qui, dans une situation inférieure, au contraire, force ses supérieurs au respect par la seule dignité de sa personne. — Vous hésitez. — Cherchez bien. — Ne vous ai-je pas déjà, à propos de l'esclavage, parlé d'un livre célèbre? — Qui s'en rappelle le nom? — *L'oncle Tom.* — C'est cela. — Or, remarquez la personne même du héros. L'oncle Tom est moins qu'un serviteur, c'est un esclave, une chose achetée. La loi et les mœurs le considèrent comme un être vil, l'objet tout passif d'une transaction d'argent. Mais vainement insulte-t-on à l'humanité dans sa personne, l'humanité proteste, et la conscience morale reprend ses droits, en rayonnant en lui d'une flamme si noble et si pure, que ceux mêmes qui s'appellent ses maîtres en subissent l'irrésistible ascendant. Nous ne trouverons nulle part une démonstration plus saisissante de la réalité du monde moral.

Un autre exemple maintenant d'une nature analogue.

Louis, qui a vu jouer les *Huguenots*, a été très-frappé du rôle de Marcel. Il admire ce fier puritain, qui s'avance bravement parmi les seigneurs de la cour faisant retentir le chant austère des huguenots au milieu

du choc des verres et des chansons à boire. — Il y a, en effet, dans la vertu de Marcel, quelque chose qui touche et qui attire, en dépit de sa rudesse, et ces brillants seigneurs eux-mêmes, si sceptiques, si légers, si railleurs, en sont frappés malgré eux. Ils affectent bien de railler la rusticité de Marcel ; mais, en face de cette fidélité, de cette foi à toute épreuve, ils sont contraints de s'arrêter. Aussi voyez-vous qu'au point de vue moral Marcel est le véritable héros. Lui seul reste inébranlable à travers les péripéties de ce drame orageux ; seul il ne trahit aucune défaillance ; son caractère ne se dément pas. — Un autre exemple maintenant, choisi dans des conditions tout à fait humbles. — Voyons, Hortense, n'avez-vous pas connu, comme moi, une femme, une servante, dont nous pouvons parler ? — Marthe Jannin. — C'est cela. — Marthe était née dans les montagnes du Jura. C'était une nature singulièrement énergique et douée d'une élévation tout à fait rare. Ses parents étaient des paysans très-pauvres, et, dans sa première enfance, on l'avait reçue gratuitement à l'école du village jusqu'à ce qu'elle fût assez forte pour être utilisée aux travaux des champs ; mais Marthe avait appris promptement ce qu'on enseignait à l'école, et, grâce au goût de la lecture, elle avait trouvé le moyen de se développer, même au milieu de la vie la plus rude ; Marthe se montrait peu expansive, ayant beaucoup souffert et ayant été très-refoulée en elle-même dans sa première jeunesse ; mais, sous son apparence sauvage et un peu triste, se cachaient un cœur chaud, une conscience délicate jusqu'au scrupule, et une volonté très-énergique pour le bien. Elle avait vingt ans quand elle quitta le pays pour aller en service dans la ville voisine, et elle entra d'emblée dans le plus triste ménage qu'on puisse imaginer. Le mari et la

femme étaient jeunes, avec deux enfants, mais ni l'un ni l'autre ne semblaient avoir la moindre idée de leurs devoirs de famille. M. D*** passait sa vie au café et au jeu, et en toute sorte de mauvaises compagnies. Il n'aimait pas le travail; il était, en outre, égoïste, impérieux et brutal, ne songeant qu'à ses aises, et traitant sa femme et ses enfants non-seulement avec indifférence, mais sans aucun respect..... Mme D***, de son côté, manquait de toute dignité et de toute raison; c'était une véritable enfant. Personnelle, frivole et insouciante, se consolant de ses chagrins domestiques en s'habillant le mieux possible, elle ne songeait qu'à s'amuser au dehors, et, pendant qu'elle courait de tous les côtés, le logis était livré au désordre, et les enfants vivaient au hasard.

Il n'y avait de règle pour rien dans cette singulière maison, ni pour l'heure des repas, ni pour celle du lever ou du coucher, ni pour le travail. M. D*** ne voyait jamais sa femme sans lui faire des scènes; car, s'il trouvait très-naturel de n'accomplir aucun de ses devoirs, il n'admettait pas qu'elle fît de même. Mme D*** pleurait et boudait; puis ils s'en allaient chacun de son côté, fuyant leur propre maison et se fuyant l'un l'autre. Les domestiques se moquaient de leurs maîtres, et ne restaient jamais plus de quelques mois chez eux, souvent moins de temps, car le gaspillage et la gêne vont d'ordinaire ensemble, et bientôt les dettes suivent. Enfin on n'a pas idée d'un pareil lieu.

Marthe, économe, ordonnée, très-réservée, très-digne, et un peu rigide de manières, ayant vécu d'ailleurs dans un milieu honnête, fut bien surprise et même un peu effrayée des mœurs qu'elle rencontrait. Comme elle n'avait pas pris d'engagement pour l'avenir, elle résolut, le premier jour, de s'en aller à la

fin du mois; mais, à la fin du mois, elle s'était attachée aux enfants, deux petites filles charmantes; elle les avait prises en pitié, et elle resta pour elles. Or, voyez ce qui advint :

Peu à peu, sans paroles, sans bruit, Marthe commença à mettre de l'ordre dans la maison et à établir, au moins pour les enfants, une existence régulière : elle les conduisit à l'école, prit soin de leur santé, les intéressa à leurs études, leur créa en un mot une vie intime, un foyer, si bien que ces enfants, toujours tristes et moroses auparavant et souvent malades, furent transformées au bout de quelque temps : elles adoraient Marthe.

M. D***, devant l'apparence nouvelle que sa maison avait prise, ne se trouvait plus aussi à son aise en y rentrant, pour faire des scènes. Il avait bien commencé à parler brutalement à Marthe, selon son usage; mais celle-ci, au lieu de lui répondre avec insolence, comme les autres domestiques le faisaient, se montrant très-réservée, très-polie, et accomplissant scrupuleusement ce qu'il commandait, ne donnait pas de prise à la violence.

Avez-vous remarqué déjà, mes enfants, le puissant effet du silence sur les personnes emportées? Il est presque toujours inutile et souvent dangereux de discuter avec elles, car on ne convient pas de ses torts dans la colère. En leur disant les meilleures choses, on ne fait que les irriter, et on perd soi-même aisément la mesure. Mais le seul fait de se taire et de remplir scrupuleusement son devoir à côté de quelqu'un qui néglige le sien, a une action plus grande que toutes les paroles, et c'est ce que Marthe put bientôt constater. M. D*** se trouva d'abord dérouté par cette manière d'être, entièrement nouvelle pour lui. Il était gêné avec Marthe, et

évitait de lui parler. Mais bientôt il le fit simplement, et avec politesse.

C'était la contagion du respect.

Pour Mme D***, ce fut autre chose. Elle commença par être jalouse de Marthe, parce que son mari lui montrait de la déférence et ses enfants de l'affection, et sa mauvaise humeur se trahissait par toutes sortes de petites taquineries. Mais Marthe supporta tout avec une grande patience, évitant soigneusement de se mettre en avant, et comme Mme D*** n'était pas méchante, mais plutôt frivole et inconsidérée, elle finit par être subjuguée par cette douceur. La présence de Marthe, d'ailleurs, avait du bon. M. D*** ne faisait pas de difficultés pour lui donner l'argent nécessaire au ménage : on évitait par là bien des choses honteuses et pénibles; et quand Mme D*** rentrait chez elle, elle pouvait espérer quelque repos. La pauvre femme, d'ailleurs, n'était point heureuse, et les distractions qu'elle cherchait au dehors ne pouvaient la consoler de l'absence d'un foyer. L'exemple de Marthe la surprit et la fit réfléchir pour la première fois de sa vie. Elle se rapprocha peu à peu de cette honnête fille, qui s'était fait à elle-même, par la volonté, une éducation bien supérieure à celle de sa maîtresse; elle chercha auprès d'elle un refuge.

Les confidences de Mme D*** consistèrent d'abord en plaintes amères, en récriminations de toutes sortes contre son mari.

Marthe était un modèle de discrétion. Jamais elle ne fût entrée d'elle-même dans la vie de sa maîtresse. Mais du moment que celle-ci l'y introduisait, elle s'attacha, par de respectueuses observations, à lui montrer son aveuglement. Son mari avait de grands torts sans doute; ces torts, toutefois, n'étaient-ils pas amenés ou du moins augmentés par les siens propres?

Dans la vie commune, il y a toujours plus ou moins un partage du bien et du mal. Attachons-nous d'abord à remplir notre part d'obligations, et attendons patiemment pour celle des autres.

Ces réflexions étaient bien nouvelles pour Mme D*** ; elle en comprit cependant la justesse, et commença à changer de vie.

Sur ces entrefaites, M. D*** fit une grave maladie, et, après être resté plusieurs mois dans son lit, il se releva infirme pour toujours.

Cette épreuve fut pour tous deux l'occasion d'un changement complet. La jeune femme montra beaucoup de dévouement à son mari pendant ses jours de souffrance ; elle n'épargna pour lui ni les soins ni les peines, et lui, qui n'avait fait jusque-là aucun cas d'elle, commença à l'apprécier. Il comprit qu'elle avait du cœur, et lui sut gré de sa conduite.

Il faut dire aussi que tous deux étaient au fond bien las et bien honteux de la triste vie qu'ils avaient menée jusque-là, et ils se sentirent soulagés dès les premiers pas qu'ils firent dans une voie nouvelle. Les enfants devinrent le lien qui acheva de les rattacher l'un à l'autre.

Quand M. D*** eut retrouvé un peu de santé, il s'occupa de remettre de l'ordre dans ses affaires, et tous ils se retirèrent à la campagne, voulant entièrement changer leur existence.

A cette époque, Marthe les quitta, et je la trouve en ceci plus admirable que dans tout le reste. Elle avait trop fait pour eux pour que sa situation entre eux ne devînt pas délicate. Elle le comprit ; et cette âme généreuse et haute, loin de chercher une récompense dans les droits qu'elle avait acquis à la reconnaissance des autres, se contenta de celle que sa conscience lui don-

nait. Elle se retira sans hésitation, mais elle est restée leur meilleure amie.

Que pensez-vous de Marthe, mes enfants ? — Vous l'admirez tous, je le vois. — Eh bien ! interrogez Hortense, qui l'a beaucoup connue. Elle pourra vous donner sur sa vie d'autres détails. — Maintenant, je crois que nous pouvons conclure. — Pas encore, dites-vous. — Vous me demandez une autre histoire. — Je vais alors vous parler d'une de mes anciennes élèves, dont la vie morale n'est pas moins remarquable que celle de Marthe.

J'ai été pendant quelques années institutrice dans le village de C..., habité exclusivement par les ouvriers d'une manufacture. L'école même tenait aux bâtiments de la fabrique. M. R***, qui se trouvait à la tête de ce vaste établissement, était un homme riche et habile dans l'industrie ; il était aussi honnête et généreux, mais très-absorbé par ses affaires, non marié d'ailleurs, il ne cherchait pas à exercer une influence morale sur les gens qui dépendaient de lui ; aussi je dois dire que les mœurs qui régnaient parmi ses ouvriers étaient généralement très-mauvaises, et le tabac et la boisson étaient les diversions les plus ordinaires à un travail excessif.

Parmi eux se trouvait un très-brave homme nommé François, depuis longtemps attaché à la maison, et qui, étant veuf, vivait avec sa mère et son enfant unique, une petite fille, Geneviève. Tous trois donnaient l'exemple de la vie de famille, de l'honnêteté et de l'attachement mutuel. Le père travaillait régulièrement et passait à la maison toutes ses heures de loisir ; la grand'mère faisait le ménage, et la petite Geneviève suivait mon école. C'était une enfant très-bien douée. Ses sentiments étaient délicats et élevés ; elle était

pleine de cœur, et sa reconnaissance me touchait toujours. Sans avoir une facilité extraordinaire pour le travail, elle était si attentive et si studieuse que ses progrès étaient rapides.

Geneviève possédait une autorité naturelle sur ses compagnes, qui venait d'un caractère énergique sous une apparence délicate et timide. Elle était petite et chétive, et n'avait d'autre beauté que son front bien dessiné et ses yeux très-bleus, intelligents et profonds qui ne révélaient certainement pas une personne ordinaire. Toute jeune, j'avais fait d'elle la monitrice de ma classe, et elle s'acquittait admirablement de ses fonctions.

Aussi, sa vocation d'institutrice me paraissait indiquée, et, avec l'assentiment de sa famille, je la préparais à ses examens, quand un malheur aussi affreux qu'inattendu vint l'accabler.

Le père François fut pris d'une fluxion de poitrine et mourut en quelques jours.

Geneviève venait d'avoir seize ans, et elle restait le seul soutien de sa grand'mère infirme. On ne pouvait plus songer à l'étude ni aux examens, et la pauvre enfant dut prendre du travail dans la manufacture pour faire vivre sa grand'mère et pour subsister elle-même.

C'est généralement une triste chose pour une femme, et surtout pour une jeune fille, d'aller dans un atelier, et, dans la manufacture de C..., les mauvaises conditions communes à la plupart des ateliers se trouvaient encore aggravées ; les conversations y étaient libres, les façons grossières ; on n'avait aucun respect les uns pour les autres, et les chefs, le plus souvent, ne faisaient que rire de ce qu'ils auraient dû blâmer ou empêcher.

La première fois que Geneviève se trouva dans un tel

milieu, elle qui n'avait jamais quitté sa famille ou l'école, elle se sentit comme perdue, et elle eut quelque idée de fuir chez sa grand'mère, en lui déclarant qu'il lui était impossible de rester là. Mais elle songea au dénûment de celle dont elle était désormais le seul soutien; elle surmonta son dégoût et son trouble; et voici ce qui se passa.

Au commencement, les ouvrières essayèrent de rire et de plaisanter grossièrement avec Geneviève, comme elles le faisaient entre elles. Mais elles furent arrêtées tout de suite par un *je ne sais quoi* qui n'était pourtant en Geneviève ni de la raideur ni de l'orgueil, ni aucun sentiment d'arrogance, car il n'y avait pas au monde de fille plus modeste; seulement, dans son maintien, dans sa tenue si simple, rayonnait quelque chose de digne et de réservé qui imposait la dignité et la réserve, si bien que ces femmes qui ne s'étaient jamais respectées elles-mêmes, se prirent tout d'un coup à respecter Geneviève sans savoir pourquoi.

Pourquoi, en effet? Geneviève était une des leurs. Son père avait toujours travaillé à la fabrique, bien que vivant un peu à part; elle-même y était née, y avait grandi. On se révolta bien d'abord contre l'idée de la traiter autrement que les autres, et on essaya de réagir; mais ce n'était pas chose facile, car la déférence qu'on avait montrée à Geneviève, on la lui avait montrée volontairement : elle ne l'exigeait pas, elle ne l'avait pas sollicitée. Si le langage de ses compagnes n'était pas le sien, si elle avait d'autres manières, elle ne prenait pourtant à leur égard aucun air de supériorité; elle ne faisait aucune critique. Partageant leur vie et leurs peines, on la trouvait toujours prête à aider les autres, et à faire servir à leur avantage la supériorité de son instruction. Elle écrivait, par exemple, leurs

lettres de famille ; elle éclaircissait leurs comptes ; elle leur faisait parfois des lectures, etc.

Aussi, peu à peu, non-seulement on lui pardonna sa dignité, mais on finit par en subir complétement l'ascendant, et je n'ai jamais vu pareille transformation dans un atelier : les conversations et les manières avaient pris en quelques mois un tout autre tour. Et non-seulement dans l'atelier, mais au dehors même, on respectait Geneviève. Quand elle traversait l'usine, les ouvriers âgés la saluaient : ils souhaitaient qu'elle devînt la compagne de leur fille. Les plus jeunes songeaient qu'une femme comme elle leur conviendrait. Les femmes lui portaient bien quelque envie, mais ne lui en voulaient pas.

L'année suivante, M. R***, le chef de l'usine, se maria. J'eus l'occasion de présenter Geneviève à sa jeune femme, qui visitait souvent mon école ; elle s'intéressa à elle, voulut qu'elle terminât ses études pour suivre sa vocation d'institutrice, et prit pendant ce temps la charge de la grand'mère. C'est ainsi que Geneviève devint d'abord mon adjointe, puis, quand je quittai le pays, me remplaça dans l'école, où elle fait encore aujourd'hui le plus grand bien.

Voilà l'histoire de Geneviève, mes enfants. Qu'en pensez-vous ? Je puis vous en garantir l'authenticité, car j'en ai été témoin.

Elle vous prouve, n'est-ce pas, la puissance communicative du respect de soi-même, car il est difficile de se trouver dans une situation plus ingrate que celle de Geneviève au milieu de l'atelier que je vous ai dépeint.

Maintenant, je voudrais terminer en établissant, à propos de Marthe et de Geneviève, une distinction bien tranchée entre la dignité, qui vient du respect de soi, et l'orgueil, qui vient du dédain des autres. Cette dis-

tinction est importante, parce qu'aucune confusion n'est plus ordinaire que celle de la dignité et de l'orgueil, et aucune ne nous porte à plus de méprises.

L'orgueil est un certain culte de sa propre individualité, en opposition avec celle des autres, culte qui nous conduit à nous séparer de nos semblables en nous glorifiant nous-mêmes, à les considérer comme inférieurs.

La dignité est le respect de soi en tant que membre du monde moral. Or, comme le monde moral se compose de tous les êtres libres, de toutes les consciences, la dignité ne nous isole pas. Plus nous nous respectons nous-mêmes, plus nous respectons les autres.

Aussi, voyez les conséquences :

L'orgueil, il est vrai, peut s'allier avec une bonne conduite. Il y a même des personnes qui, par orgueil, remplissent très-scrupuleusement leurs devoirs extérieurs vis-à-vis des autres; elles ne veulent pas qu'on puisse rien leur reprocher; mais leur vertu, n'ayant d'autre objet que leur propre personne, n'a rien de communicatif. Elle irrite et blesse au lieu d'attirer; elle n'est pas véritablement de la vertu.

Ainsi, mes enfants, supposez que Marthe et Geneviève aient été mues par l'orgueil : elles auraient pu avoir une conduite irréprochable, mais elles n'auraient pas exercé d'influence sur leur entourage.

Si Marthe avait été orgueilleuse, au lieu de témoigner à ses maîtres de la déférence, elle leur aurait manifesté du mépris. Aux paroles brusques et hautaines de M. B***, elle aurait répondu en lui faisant sentir que, moralement, elle était bien au-dessus de lui, ce qui était vrai, et ce que M. D*** a fini par reconnaître lui-même. Que serait-il arrivé alors ?

A la suite de quelques discussions, toujours fâ-

cheuses, Marthe aurait quitté la maison en déclarant que le séjour en était impossible pour une personne honnête. Sans doute elle eût été dans son droit, elle n'aurait pas manqué, en agissant ainsi, à la stricte justice; mais elle n'aurait pas accompli l'œuvre qui l'élève à une hauteur morale exceptionnelle; elle n'aurait pas atteint la vertu.

Il en est de même pour Geneviève. Supposez que dans l'atelier elle eût pris des attitudes de reine déclassée, qu'elle eût parlé avec hauteur, se tenant à part dans le travail et se considérant, ce qui était vrai aussi, comme très-supérieure aux autres ouvrières.

Que serait-il arrivé?

Ses compagnes auraient redoublé devant elle de grossièreté et de cynisme; elles se seraient entendues pour la braver, l'insulter, et lui auraient rendu le séjour de l'atelier tout à fait impossible. Ainsi Geneviève aurait, comme Marthe, été victime de son orgueil; et toutes deux seraient restées convaincues que la faute n'en était point à elles, mais aux circonstances extérieures.

Gardez-vous à jamais de l'orgueil, mes enfants. C'est le défaut le plus répulsif que je connaisse. Il nous dessèche et nous endurcit; il nous rend susceptibles, ombrageux, mécontents des autres. Et regardez-y de près. Il n'a que les apparences de la grandeur. On ne saurait dire tout ce que les airs hautains et les superbes attitudes recouvrent généralement de mesquinerie.

La dignité, au contraire, en nous élevant au-dessus des irritations de l'amour-propre et des petitesses de l'infatuation, nous donne de la douceur et de l'affabilité. Plus, d'ailleurs, nous concevons le bien d'une manière parfaite, mieux nous reconnaissons, combien

nous sommes loin de le réaliser, plus nous sentons notre imperfection et nos défaillances.

Or, ces retours sincères de la conscience sur elle-même, incompatibles avec l'orgueil, ne font qu'accroître le respect; ils nous laissent en même temps plus modestes, plus forts, plus indulgents et mieux pénétrés de nos devoirs envers les autres : ainsi la dignité, loin de nous garder dans un superbe et stérile isolement, nous rapproche de nos semblables et devient la flamme intérieure qui vivifie la volonté par la volonté, la conscience par la conscience.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE XI

D. L'égalité du respect, qui, selon la morale, doit dominer toutes les inégalités secondaires de l'existence, les domine-t-elle toujours dans le fait ? — R. Non, le fait ne correspond pas toujours au droit ; l'égoïsme nous dessèche, l'orgueil nous aveugle et nous endurcit ; l'amour des plaisirs, le culte des intérêts nous asservissent. — D. Qu'en résulte-t-il ? — R. Que la conscience s'altère, le sentiment du respect et de l'égalité s'affaiblit. — D. Que voyons-nous alors dans les rapports de supérieurs à inférieurs? — R. Nous voyons trop souvent que les témoignages d'égards et de bienveillance sont remplacés par la hauteur, l'insolence et la dureté. — D. Qu'en résulte-t-il chez les inférieurs ? — R. L'ingratitude et l'envie. — D. Cette défaillance morale peut-elle nous faire beaucoup souffrir ? — R. Oui, elle peut nous froisser dans toutes nos dignités, dans toutes nos délicatesses. — D. Quel est le meilleur moyen d'obtenir du respect de ceux qui ne sont pas disposés à en ressortir ? — R. C'est d'en être soi-même pénétré, car le respect se communique ; on peut même dire qu'il s'impose. — D. S'impose-t-il au moyen d'une force matérielle ? — R. Non ; mais il possède une autorité morale qui

est presque toujours irrésistible. — D. Comment peut-on remarquer ce fait ? — R. Il est des personnes qui, dans une situation extérieure des plus modestes, exercent autour d'elles une grande influence. — D. De quelle façon ? — R. Quand elles parlent, on les croit ; nul ne met en doute la sincérité de leurs paroles ; toutes leurs opinions sont envisagées avec déférence, et aussitôt qu'elles les expriment, chacun incline du ce côté. — D. Cette influence s'exerce-t-elle même sur la conscience des autres ? — R. Oui ; en face de telles personnes, on refoule ses mauvais sentiments ; leur blâme nous paraît redoutable, et on se sent meilleur en leur présence, parce que leur présence nous porte à faire des efforts pour réaliser le bien. — D. Que doit-on penser de telles personnes ? — R. Qu'elles ont un grand respect d'elles-mêmes et des autres, et ce respect exerce autour d'elles une domination morale. — D. Citez quelques exemples, et surtout des exemples de personnes qui, dans une situation inférieure, ont forcé leurs supérieurs au respect. — R. L'oncle Tom, Marcel dans les *Huguenots*, Marthe Jannin, Geneviève, etc. — D. Que prouvent tous ces exemples ? — R. Ils prouvent la puissance communicative du respect de soi-même. — D. Doit-on confondre la dignité et l'orgueil ? — R. Non, la dignité vient du respect de soi, l'orgueil, du dédain des autres. — D. En quoi consiste l'orgueil ? — R. En un certain culte de son individualité en opposition à celle des autres, culte qui nous conduit à nous séparer de nos semblables en nous glorifiant nous-mêmes, à les considérer comme inférieurs. — D. En quoi consiste la dignité ? — R. La dignité est le respect de soi, en tant que membre du monde moral. Or, comme le monde moral se compose de tous les êtres libres, de toutes les consciences, la dignité ne nous isole pas. Plus nous nous respectons nous-mêmes, plus nous respectons les autres. — D. L'orgueil ne peut-il cependant s'allier avec une bonne conduite ? — R. Sans doute, il y a des personnes orgueilleuses qui remplissent très-scrupuleusement leurs devoirs extérieurs, même par orgueil. Mais leur vertu, n'ayant d'autre objet qu'elles-mêmes, n'est pas communicative ; elle irrite et blesse au lieu d'attirer ; elle n'est pas véritablement de la vertu. — D. L'orgueil est-il un très-grand défaut ? — R. Oui, très-grand, et le plus antipathique de tous. Il nous dessèche et nous endurcit ; il nous rend susceptibles, ombrageux, mécontents des autres. — D. N'a-t-il pas cependant quelque grandeur ? — R. Il n'a de la grandeur que les apparences, et on ne saurait dire tout ce que les airs hautains et les superbes attitudes renferment le plus souvent de mesquineries. — D. Que produit au contraire la dignité ? — R. La

dignité, en nous élevant au-dessus des irritations de l'amour-propre et des petitesses de l'infatuation, nous donne de la douceur et de la facilité dans la vie. — D. Qu'arrive-t-il quand nous avançons dans la vie morale ? — R. Plus nous concevons le bien d'une manière parfaite, mieux nous reconnaissons, en descendant en nous-mêmes, combien nous sommes loin de le réaliser ; plus nous sentons nos manquements et nos défaillances. — D. Que déterminent ces retours de la conscience ? — R. Ces retours, incompatibles avec les suffisances de l'orgueil, accroissent le respect. — D. Quels sentiments nous inspirent-ils ? — R. Nous en sortons en même temps plus modestes, plus forts et plus indulgents, mieux pénétrés de nos devoirs envers les autres, et ainsi la dignité, loin de nous garder dans un superbe et stérile isolement, nous rapproche de nos semblables ; elle devient la flamme intérieure qui vivifie la volonté par la volonté, et la conscience par la conscience.

CHAPITRE XII

DE LA SOLIDARITÉ

La solidarité est le lien qui unit tous les hommes. — Elle étend la vie morale de l'individu à la collectivité. — Elle se resserre dans les groupes particuliers et s'y manifeste sous la forme de l'esprit de corps. — Bons et mauvais effets de l'esprit de corps. — Solidarité dans la famille, la nation, les associations particulières. — Solidarité dans le travail. — Distinction entre la solidarité imposée dans les groupes naturels, la famille, la nation, et la solidarité volontairement acceptée dans les associations libres. — Différents devoirs qui dérivent de l'une et de l'autre. — La solidarité décuple la puissance de l'homme ; elle lui apprend qu'il ne peut rien dans l'isolement, qu'il n'y a pour lui de bien et de bonheur que dans l'union avec ses semblables.

La solidarité, dans son acception la plus générale, est le lien qui nous rattache les uns aux autres par la conformité de notre nature.

Entre un homme et un homme, alors qu'ils arriveraient chacun d'une extrémité du monde, n'ayant de commun ni le pays, ni la langue, ni les mœurs, ni l'éducation, il y a pourtant un lien qui domine toutes

ces différences, la communauté de nature, qui leur confère les mêmes droits, leur impose les mêmes devoirs, les assujettit aux mêmes maux, les rend sensibles aux mêmes joies, et étend par là les impressions, les sentiments, l'affection, le travail, les responsabilités mêmes, de l'individu à la collectivité. C'est le sentiment de ce lien qui inspire le philosophe quand il s'écrie : « Je suis homme, et rien d'humain ne m'est étranger. »

En effet, mes enfants, cette parole, qui retentit pour nous à travers les siècles, est vraie aujourd'hui comme hier, et le sera toujours : « Rien d'humain ne nous est étranger. »

Si vous entendez raconter les effets d'une affreuse épidémie chez une nation lointaine, votre sensibilité s'émeut. Quel lien cependant vous rattache aux victimes? — Vous ne les avez jamais vues, vous ne les verrez jamais, et voilà que, vous transportant sur le théâtre de leurs douleurs, vous pleurez avec elles et pour elles, vous les plaignez, vous voudriez les secourir..... Si ce sont des actes tyranniques ou injustes qu'on vous raconte, votre conscience se soulève, elle s'indigne, elle proteste au nom du droit violé. S'il s'agit de bassesse ou d'hypocrisie, la rougeur monte à votre front. L'abaissement de l'humanité vous humilie.

Rappelez-vous ce que vous avez éprouvé l'autre jour quand M. B***, qui a fait un long séjour en Océanie, vous a dépeint les mœurs cruelles de certaines peuplades sauvages ; vous étiez hors de vous.....

Ainsi, par l'effet de la solidarité, nous nous trouvons en communion avec des hommes qui vivent loin de notre milieu : nous entrons dans leur existence, nous éprouvons le besoin de les faire participer à la nôtre, de leur communiquer des vérités qu'ils ignorent, de leur porter des biens qu'ils n'ont pas. Voyez ces mission-

naires, qui vont à des milliers de lieues et à travers toute sorte de périls, pour instruire, soulager, développer l'humanité barbare. Si ces hommes et ces femmes, dont nous admirons tous l'abnégation et le courage, n'avaient pas ce puissant sentiment de la solidarité humaine, pensez-vous qu'ils renonceraient aux affections et aux joies du foyer domestique, aux liens de la patrie, aux bienfaits de la civilisation, pour se livrer au hasard de pareilles aventures?

La solidarité est donc un élément de la morale, en ce qu'elle étend la vie de la conscience; elle étend la mutualité des droits et des devoirs, la communauté des sentiments bien au delà de nos relations directes. Elle forme, dans le temps, le lien des générations successives sous le nom de *tradition;* dans l'espace, le lien des peuples.

L'homme, d'ailleurs, n'existe point d'une manière isolée. Seul, il serait réduit à une complète impuissance; il n'arriverait ni au développement de ses facultés, ni à l'exercice de ses forces. Aussi ne le voyons-nous agir qu'uni à ses semblables, et la solidarité s'accroît des mille liens qui rattachent entre elles les existences individuelles et les rendent inséparables.

Si, en effet, nous ne nous sentons point étrangers aux habitants de l'Océanie, si nous reconnaissons entre eux et nous un lien, combien ce lien sera plus fort entre des Européens civilisés, par exemple, et plus fort entre des compatriotes, et plus fort encore, parmi ceux-ci, entre les membres d'une même association.

La solidarité, en se manifestant dans des groupes particuliers, s'y resserre et s'y concentre : elle y puise une puissance nouvelle, et peut y exercer son influence sous mille formes.

Qui de vous me citera quelques-uns des groupes où elle apparaît de la manière la plus frappante ?

Armand me parle de la nation. — En effet, mes enfants, il n'est pas de groupe où nous puissions mieux la reconnaître, et notre génération en a fait une trop douloureuse épreuve pour qu'aucun de nous puisse la mettre en doute. Tous, n'est-ce pas, nous avons été atteints par les malheurs qui ont accablé notre pays, vaincus et humiliés dans ses défaites, et c'est aux jours les plus tristes de l'invasion que nous avons senti avec le plus de force le lien de la patrie ! Et la solidarité est si bienfaisante, qu'au milieu même de nos maux, nous éprouvions une immense douceur dans le sentiment de notre union, dans nos volontaires et mutuels sacrifices ! Quel bel exemple de solidarité Paris assiégé nous offre ! On n'y reconnaissait plus de rangs, plus de classes, plus de distinctions orgueilleuses. Tous les citoyens confondus se vouaient à la défense ; toutes les femmes aux soins des ambulances, des écoles, des ateliers, n'ayant qu'une même âme ! Il y a eu certainement des heures où la solidarité nous a élevés à l'héroïsme, où nous avons découvert en nous des puissances de renoncement et d'abnégation ignorées, et aussi des forces et des consolations suprêmes..... Aussi, malgré tant d'angoisses et d'amertume, ne regretterons-nous jamais d'avoir traversé de tels moments.

La solidarité nationale est mise constamment en relief par l'histoire. Tous les peuples qui sont arrivés à un certain développement, à une certaine grandeur morale l'ont connue. Pouvez-vous m'en citer quelques exemples ? — Quels sont les peuples chez lesquels nous trouvons, dans les temps anciens, un grand patriotisme ? — Les Hébreux. — Les Hébreux, en effet, nous offrent, à cet égard, des modèles. Rien n'est compa-

rable à l'énergie déployée dans le siége de Jérusalem. Qui m'en dira la date? — L'an 70 de notre ère. — Et qui fut le vainqueur? — Titus, général romain et fils de l'empereur Vespasien. — Très-bien. — La solidarité chez cette race vigoureuse a résisté au temps, à la dispersion, à tous les périls, à tous les malheurs. — Citez-moi encore d'autres peuples. — Les Grecs et les Romains. — Nous trouvons, en effet, chez ceux-ci un grand sentiment national, mais avec un caractère bien différent de celui des Hébreux. Les Gaulois et les Germains comprennent aussi les devoirs de la patrie, tandis que les peuples de l'Orient, se livrant au charme d'une existence facile, répudient toute solidarité qu'il faut défendre. Nous avons déjà parlé de la manière dont ils ont reçu l'invasion des Grecs, quand Alexandre a pénétré parmi eux.

A côté de la nation, ne voyez-vous pas un autre groupe où la solidarité nous enlace d'une façon encore plus intime et plus forte? — La famille. — C'est cela. — Nulle part, en effet, nous ne trouvons un tel ensemble d'intérêts, d'affections, de convenances communes. Dans ce groupe, uni d'une façon étroite, ce qui touche l'un touche l'autre; si la fortune arrive, on se réjouit en commun; si le malheur survient, la peine est partagée. Que le père obtienne un succès dans sa carrière ou l'enfant à l'école, voyez comme la famille est fière, comme chacun s'épanouit et se redresse. Si, au contraire, la maladie, la mort, la ruine quelquefois, pénètrent au foyer, tous courbent la tête, puis ils se consolent les uns les autres, et ils combinent leurs efforts pour se relever. Les fonctions sont différentes, mais l'intérêt est unique. Le père gouverne les affaires du dehors, la mère celles du dedans. L'un acquiert, l'autre conserve. L'un a plus d'influence et d'initiative dans le monde, l'autre dans

la maison. Tandis que le père travaille et agit à l'extérieur, c'est à la mère que revient, avec les soins de la maison, l'éducation intime, cette première culture de la conscience et du cœur que rien ne remplace. A elle la direction des sentiments, le soin des souvenirs, le respect de la tradition.

Et voyez comme la solidarité, en nous liant les uns aux autres, comble entre nous les distances! comme elle devient un élément d'égalité!

Dans cette famille si unie, tous les membres ne dépendent-ils pas les uns des autres?

Le père et la mère, il est vrai, soutiennent tout. C'est sur eux que repose la cohésion du groupe; mais qui en est l'objet le plus cher, qui en représente la joie? Ce sont les enfants. Ce sont eux, faibles et petits, qui concentrent tous les soins, toutes les tendresses, toutes les sollicitudes; c'est à eux que reviennent les pensées de chaque jour, les soucis de la veille et du lendemain, et, selon la pensée profonde du poète, toute la gratitude qu'on leur demande, c'est de se sentir heureux.

Dans l'exécution de tous les travaux, même principe. Vous avez vu, pour la construction de l'édifice dont nous parlions dernièrement, que toutes les parties se tiennent; de même, tous les ouvriers dépendent mutuellement les uns des autres. Essayez d'écarter une seule profession, celle qui vous paraîtra la plus infime, et l'œuvre échouera. Écarterez-vous, par exemple, ceux qui creusent des fondations? — Mais comment élèvera-t-on des murs solides sans fondations? — Ceux qui préparent le plâtre et le ciment? — Comment alors reliera-t-on les pierres les unes aux autres? — Écarterez-vous le charpentier, le menuisier? — Concevez-vous un édifice sans portes ni fenêtres? — L'enfant même, l'apprenti qui fait les commissions, le ma-

nœuvre qui transporte les matériaux sont indispensables, et s'il fallait absolument supprimer quelque chose et quelqu'un, on supprimerait les parties décoratives, l'artiste. Dans ce cas, il est vrai, l'édifice ne menacerait pas ruine, mais il resterait inachevé.

Au point de vue de la direction, la même condition se retrouve encore. Pensez-vous que dans une hiérarchie les chefs soient plus indépendants des subordonnés que les subordonnés des chefs? — Ils le sont souvent moins. Si c'est, en apparence, leur volonté qui prévaut, leur volonté elle-même est dominée par toutes sortes de combinaisons extérieures dont ils ne sont pas maîtres, et la plupart du temps ils ne peuvent agir qu'en s'y soumettant.

Toutes les fonctions sont donc liées entre elles, parce qu'elles sont toutes nécessaires.

Regardons l'ensemble d'une nation. Ceux qui la composent contribuent, chacun dans sa sphère, à la prospérité et à la force du tout. S'il faut des soldats pour la défendre, il faut des citoyens pour la gouverner. Il faut qu'on féconde la terre, qu'on travaille les métaux, qu'on construise des habitations, qu'on fabrique toutes sortes de produits qui servent aux usages de la vie, constituent la richesse, et sont un moyen de transaction avec les autres pays. Il faut qu'on cultive les arts, les lettres, qu'on s'applique à tous les travaux de l'intelligence; et chaque habitant du pays est en quelque façon intéressé au succès et à la prospérité de tous les autres.

La solidarité est donc une loi des sociétés humaines.

Or, dans chaque groupe où elle se manifeste, elle prendla forme de l'esprit de corps. C'est-à-dire qu'en dehors des relations individuelles, le groupe apparaît comme un être particulier ayant sa force, sa vertu, sa gloire, qui deviennent propres à chaque membre. Tous

prennent un soin jaloux de ces biens communs. Ils travaillent à les accroître; ils se surveillent les uns les autres, afin que nul n'y porte atteinte.

Le meilleur exemple que nous puissions en citer sera celui de notre école.

Il y a parfois, mes enfants, de petites divisions entre vous; mais le jour où l'école concourt avec d'autres écoles, tout n'est-il pas oublié? La solidarité de l'honneur commun vous donne une seule âme, et chacun est prêt à s'effacer pour laisser la place au plus capable. Vous vous aidez, vous vous excitez mutuellement au travail, et vous êtes tous également fiers du succès, quel que soit celui qui le remporte. L'école alors ne vous apparaît plus comme une simple collection d'élèves, une conception abstraite; elle vous apparaît comme un corps dont vous êtes les membres, chacun jouissant du bien et souffrant du mal qui l'atteint. Vos travaux réunis forment un tout auquel vous participez sans rien réclamer d'individuel.

Tel est l'effet de la solidarité.

Vous voyez ce même esprit de corps dans la famille; vous le voyez dans la patrie; vous le trouverez dans tous les autres groupes, et d'autant plus fort qu'ils seront plus resserrés et que le lien aura un caractère plus moral.

L'esprit de corps, en concentrant la solidarité, double donc la force; mais lorsqu'il n'est pas contenu dans de justes limites, il présente aussi un péril; il peut devenir aveugle, exclusif, étroit, et engendrer la dureté et l'orgueil.

C'est l'esprit de corps qu'on retrouve dans tous les groupes fermés, qui s'isolent et s'entourent de barrières.

L'esprit de corps, en constituant et maintenant des

classes exclusives et dominatrices, peut alors devenir un des remparts de l'oppression.

Qui me citera en témoignage quelques exemples? — Les castes de l'Inde. — Très-bien. Il est impossible d'imaginer rien de plus orgueilleux et de plus dur que les démarcations qui les séparent. Si les brahmines sont des sortes de dieux pour les parias, les parias ne sont pas des hommes pour les brahmines. — Un autre exemple. — Les Hébreux avaient aussi des castes exclusives; les pharisiens, les esséniens, les saducéens, etc. — En effet, mes enfants, et vous vous rappelez les justes reproches que l'Évangile leur adresse à ce sujet. — Un autre exemple. — A Rome, les patriciens et les plébéiens formaient aussi des castes très-exclusives. — C'est encore vrai, et je vous ferai remarquer chez ce peuple le danger des castes, dont les inimitiés produisent, presque toujours, des germes mortels de division et de lutte.

Nous conclurons donc en disant que si l'activité sociale se manifeste nécessairement dans des groupes distincts, ces groupes ne doivent pas être fermés: ils doivent s'ouvrir, au contraire, à toutes les capacités, à tous les bons vouloirs. Rappelons-nous, en outre, que dans chacun d'eux la solidarité particulière du groupe doit être dominée par la grande solidarité humaine, par l'égalité du droit qui, avant de nous faire membres d'une famille, d'une classe, d'une cité, d'une nation, nous fait membres de l'humanité entière.

Parmi les groupes dont les membres sont solidaires, il y en a de naturels, comme la famille et la patrie, et il y en a de volontaires, comme les groupes politiques, religieux, industriels, philanthropiques, scientifiques et autres.

Nous nous trouvons liés aux premiers par le seul fait

de notre naissance, et la solidarité nous y apparaît comme un droit et un devoir de nature.

Nous n'avons choisi, en effet, ni notre famille ni notre patrie, et nous ne sommes pas libres de les rejeter ni de nous soustraire à la solidarité qu'elles comportent, solidarité qui est quelquefois une chaîne, un fardeau même écrasant.

Vous vous rappelez comment la pauvre Eugénie, si jeune, si honnête, a eu sa vie perdue par suite d'un vol commis par sa mère. De pareils faits heureusement sont rares, cependant ils existent, et il en est d'autres aussi beaucoup plus nombreux dans lesquels la solidarité de famille, tout en ayant des conséquences moins terribles, en a encore de très-douloureuses et de très-graves.

Les enfants supportent toujours les suites des fautes de leurs parents sans en être coupables. Parfois, ils sont ruinés; d'autre fois jetés dans des situations peu honorables. Quelquefois aussi, c'est un membre éloigné de la famille qui, en commettant quelque infamie, la couvre de honte. — Cependant, pas plus dans un cas que dans l'autre, nous ne pouvons échapper aux conséquences de tels faits en déclarant que nous répudions notre famille, que nous ne lui appartenons plus. Vainement ferions-nous une telle déclaration, la marque originelle resterait toujours. Notre seule ressource alors est de redoubler d'honnêteté, afin de forcer le public à établir lui-même, au nom de la justice, une distinction en notre faveur.

Dans la solidarité nationale il en est encore de même.

En cas, par exemple, de guerre et de désastre, que d'innocents subissent la conséquence de fautes auxquelles ils n'ont pas participé ! Vous êtes étranger au gouvernement de votre pays; pourtant s'il vous jette

dans une guerre qui amènera à sa suite l'invasion et le ravage, vous en subirez les résultats humiliants et douloureux comme ceux qui en ont eu l'initiative.

Ainsi, dans les groupes naturels, la solidarité des actes ne s'étend pas nécessairement à la conscience, mais elle s'y étend dans les groupes volontaires parce que la liberté préside aux engagements qui les forment. Aussi ne devons nous entrer dans ces groupes que lorsque nous en approuvons le principe et le mode d'action.

En politique, par exemple, on ne doit s'attacher à un gouvernement que lorsqu'on est d'accord avec ses membres, quant aux convictions qui relèvent de la conscience. On ne doit pas non plus accepter le pouvoir, même dans un gouvernement dont on partage les principes, s'il s'agit d'être associé à des actes qu'on désapprouve. Pouvez-vous à ce propos me citer un trait de notre histoire pris à la fin du dernier siècle, et dont nous avons parlé dernièrement ? — Hortense me dit que Turgot et Malesherbes avaient été nommés ministres par Louis XVI un peu avant la révolution de 89. C'étaient des hommes attachés à la monarchie, mais qui avaient l'esprit de justice à l'égard du peuple. Ils voulurent faire des réformes qui étaient urgentes dans ce temps-là, détruire toutes sortes de priviléges. Les autres membres du gouvernement, plus nombreux, s'y opposèrent, et les deux ministres, plutôt que de renoncer à leurs convictions, abandonnèrent le pouvoir. — Très-bien, Hortense, votre exemple est juste. — Vous voyez, mes enfants, que ces deux noms sont restés dans notre histoire environnés de tous les respects.

Le principe est le même à l'égard des associations philanthropiques et religieuses. Non seulement nous ne

devons y participer que lorsque nous en approuvons l'objet et le mode d'action, mais nous devons tenir même à l'honorabilité de ceux avec lesquels nous entreprenons des œuvres qui touchent de si près à la conscience.

Dans une association purement scientifique ou industrielle, le but est beaucoup plus dégagé des choses morales et la solidarité est moins étroite. Dans un atelier, par exemple, dans un laboratoire, où, s'il sagit d'une exploration scientifique, on peut différer d'opinions et de sentiments, à bien des égards, avec ses coassociés; pourtant il y a une mesure d'honneur et de probité qui est toujours exigible, et en dehors de laquelle nous ne devons jamais consentir à nous lier avec personne.

Nous nous résumerons donc en disant que l'homme est solidaire de l'homme en tant que membre de l'humanité. Il est solidaire de tous ceux avec qui il sent, il pense, il veut, il agit, parce que ses sentiments, ses pensées, ses vouloirs ne se manifestent, ne se développent, n'existent réellement que dans la vie commune. L'homme solitaire n'existe pas, et s'il existait, il serait un monstre.

Or, la solidarité est un élément de la morale, en ce que non-seulement elle décuple la puissance individuelle, mais elle corrige ce que celle-ci pourrait avoir d'exclusif et d'orgueilleux; elle enseigne à l'homme qu'il ne peut rien dans l'isolement, qu'il n'est fort, qu'il n'est bon et qu'il n'est heureux qu'en s'unissant à ses semblables. Elle ne détruit pas la souveraineté de la personne, mais elle la modifie dans l'action, en lui ouvrant une sphère où il n'y a ni petits ni grands, ni faibles ni forts, mais où chacun occupe sa place légitime et accomplit son œuvre nécessaire.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE XII

D. Qu'est-ce que la solidarité dans son acception générale ? — R. C'est le lien qui nous rattache les uns les autres par la conformité de la nature. — D. Ce lien existe-t-il entre un homme et un homme vivant dans des contrées différentes et ne s'étant jamais vus ? — R. Oui ; il existe alors que ces deux hommes n'ont de commun ni le pays, ni la langue, ni les mœurs, ni la religion, ni l'éducation. — D. Qu'est-ce que ces hommes ont alors de commun ? — R. Le lien de l'humanité, qui domine toutes ces différences. — D. De quelle façon ? — R. En conférant à tous les mêmes droits, en leur imposant les mêmes devoirs, en les assujettissant aux mêmes maux, en les rendant sensibles aux mêmes joies. — D. Quel est le résultat de cette solidarité ? — R. C'est d'étendre les sentiments, la responsabilité même de l'individu à la collectivité. — D. Quelle est la parole souvent citée à ce sujet d'un ancien poète ? — R. Je suis homme, et rien d'humain ne m'est étranger. — D. Nous pouvons donc nous intéresser à des êtres que nous n'avons jamais vus, que nous ne verrons jamais ? — R. Sans doute ; en entendant parler d'eux, nous pouvons être émus de toutes les sympathies, éprouver le besoin de les faire participer à notre vie, de leur communiquer les vérités qu'ils ignorent, de leur porter les biens qu'ils n'ont pas. — D. Quel dévouement ce sentiment a-t-il provoqué ? — R. Celui des missionnaires, qui vont à des milliers de lieues et à travers toute sorte de périls pour instruire, soulager, développer l'humanité barbare. — D. La solidarité est-elle un élément de la morale ? — R. Oui, car elle étend la vie de la conscience, elle étend la mutualité des droits et des devoirs, la sympathie des affections bien au delà de nos relations directes ; elle nous donne aussi un sentiment de force que l'individu isolé n'aura jamais. — D. Comment résumerons-nous l'action qu'elle exerce ? — R. En disant qu'elle forme dans le temps le lien des générations, dans l'espace le lien des peuples. — D. Comment s'appelle la solidarité dans le temps ? — R. Elle s'appelle la *tradition*. — D. L'homme n'existe donc pas d'une manière isolée ? — R. Non, l'homme isolé serait réduit à une complète impuissance. Il n'arriverait ni au développement de ses facultés, ni à l'exercice de ses forces. — D. Dans quelles conditions le voyons-nous toujours exercer son activité ? — R. Il n'agit jamais qu'uni à ses semblables, et

la solidarité se compose des mille liens qui rattachent les existences individuelles et les rendent inséparables. — D. La solidarité augmente-t-elle à mesure que les groupes deviennent plus étroits ? — R. Oui, elle se fortifie en se concentrant. — D. L'activité sociale ne se manifeste donc pas dans l'homme isolé ? — R. Non ; elle se manifeste dans des groupes variés qui se proposent certains objets communs à tous leurs membres. — D. Citez quelques-uns de ces groupes. — R. La nation, la famille. — D. Comment la solidarité se manifeste-t-elle dans la nation ? — R. Par la communauté des sentiments patriotiques qui nous fait tous souffrir des maux de notre pays, jouir de ses prospérités, nous enorgueillir de ses gloires. — D. Et dans la famille ? — R. La solidarité de famille se manifeste également par la communauté des affections et des intérêts au milieu de la diversité des fonctions. — D. Comment les fonctions sont-elles ordinairement réparties dans la famille ? — R. Le père soigne les intérêts du dehors, la mère ceux du dedans : l'un acquiert, l'autre conserve ; le père a plus d'initiative et d'activité dans le monde, la mère au foyer. Celui-ci gouverne les affaires, celle-là dirige les sentiments. C'est à la mère que revient l'éducation intime, le développement des affections, la culture des sentiments, le soin des souvenirs, le respect de la tradition. — D. Quel est l'effet de la solidarité au point de vue des rapports des hommes les uns avec les autres ? — R. Elle comble entre eux les distances, elle est un puissant élément d'égalité. — D. Comment cela ? — R. Dans l'activité de la vie, elle nous montre que nous avons tous besoin les uns des autres ; qu'aucune partie du travail n'est inférieure et ne peut être écartée. — D. Et dans la famille ? — R. Elle nous montre que, si les parents ont droit à plus d'obéissance, les enfants inspirent plus de sollicitude. — D. Dans une hiérarchie ? — R. Que les chefs ont besoin des subordonnés, comme les subordonnés des chefs ; ils dépendent tous les uns des autres. — D. Dans l'ensemble d'un pays ? — R. Dans l'ensemble d'un pays, elle nous montre que toutes les branches d'activité se tiennent : l'administration, l'armée, l'agriculture, l'industrie, les arts, les lettres ; que les habitants en masse sont solidaires du succès et de la prospérité les uns des autres. — D. Quel nom prend la solidarité en se manifestant dans les groupes particuliers ? — R. Le nom d'esprit de corps. — D. Expliquez ce mot. — R. En dehors des relations individuelles, le groupe apparaît à chaque membre comme un être particulier, ayant sa force, sa vertu, sa gloire qui lui appartiennent. — D. Que font-ils tous alors ? — R. Tous prennent un soin jaloux de ces biens communs ; ils travaillent à les accroître et se sur-

veillent les uns les autres, afin que nul n'y porte atteinte. — D. Citez quelques exemples. — R. Dans une école, quand il y a un concours avec d'autres écoles, les élèves regardent leurs travaux et leurs succès comme formant un tout auquel chacun participe, sans rien réclamer individuellement. — D. Est-ce le même esprit qu'on retrouve dans les autres groupes, la nation, la famille, etc. ? — R. Oui, c'est le même esprit, et il est d'autant plus fort que les groupes sont plus resserrés. — D. Quand l'esprit de corps n'est pas contenu dans de justes limites, n'est-il pas dangereux ? — R. Oui, sans doute ; il peut alors devenir aveugle, exclusif, et engendrer la dureté et l'orgueil. — D. Comment, dans ce cas, agit-il sur les groupes ? — R. Il les porte à s'isoler, à s'entourer de barrières. — D. Qu'en résulte-t-il ? — R. Qu'il se forme des classes exclusives et dominatrices qui peuvent devenir les remparts de l'oppression. — D. Citez-en quelques-unes. — R. Les castes de l'Inde, les brahmines et les parias ; chez les Juifs, les pharisiens, les esséniens, les saducéens ; chez les Romains, les patriciens et les plébéiens. — D. Comment pouvons-nous conjurer les mauvais effets de l'esprit de corps ? — R. En nous rappelant que si l'activité sociale se manifeste nécessairement dans des groupes, ces groupes ne doivent pas être fermés ; ils doivent s'ouvrir au contraire à toutes les capacités, à tous les bons vouloirs. — D. Que devons-nous, en outre, nous rappeler ? — R. Que la solidarité de chaque groupe particulier est dominée par la solidarité humaine, par l'égalité du droit qui, avant de nous faire membres d'une famille, d'une classe, d'une cité, d'une nation, nous fait membres de l'humanité entière. — D. N'y a-t-il pas plusieurs sortes de groupes unis par la solidarité ? — R. Oui, il y en a d'instinctifs ou naturels, comme la famille et la patrie, et il y en a de volontaires, comme les groupes politiques, religieux, industriels, philanthropiques, scientifiques et autres. — D. Quelle est la différence de la solidarité que nous trouvons dans ces deux sortes de groupes ? — R. Dans les premiers, elle nous est imposée par la nature ; dans les seconds, nous l'acceptons librement. — D. Nous ne choisissons donc ni notre famille ni notre patrie ? — R. Non, et nous ne sommes pas libres de les rejeter ni de nous soustraire à la solidarité que ces groupes comportent. — D. Cette solidarité n'est-elle pas une force ? — R. Quelquefois ; mais quelquefois aussi elle est une chaîne, un fardeau même écrasant. — D. Citez-en quelques exemples. — R. Dans une famille, les enfants peuvent avoir à supporter la mauvaise conduite de leurs parents sans en être coupables ; ils peuvent être par eux ruinés, déshonorés, couverts de honte. — D. Ne peuvent-ils, en

pareil cas, déclarer qu'ils répudient leur famille, qu'ils ne lui appartiennent plus ? — R. Vainement feraient-ils une telle déclaration, la marque originelle persisterait toujours. — D. Quelle est la seule ressource dans une situation aussi douloureuse ? — R. C'est de redoubler d'honnêteté et de délicatesse, afin de forcer le public à établir lui-même cette séparation au nom de la justice. — D. La solidarité qui unit les habitants d'un pays a-t-elle, à ce point de vue, les mêmes conséquences ? — R. Oui, en cas de guerre et de désastre national, de nombreux innocents subissent la conséquence de fautes auxquelles ils n'ont pas participé : entre autres ceux qui sont étrangers au gouvernement et ont été contraires à la guerre. — D. On peut donc être solidaire sans être responsable ? — R. Oui, dans les groupes naturels la solidarité peut envelopper les actes sans remonter nécessairement à la conscience. — D. En est-il de même pour les groupes formés d'une façon volontaire et réfléchie ? — R. Non, parce que dans ceux-ci la liberté a présidé à notre engagement. — D. Dans quelles conditions, dès lors, devons-nous y entrer ? — R. Nous ne devons y entrer que lorsque nous en approuvons le but et les moyens d'exécution. — D. Pour les groupes politiques, par exemple, quelles règles doit-on observer ? — R. On ne doit s'attacher à un groupe politique que lorsqu'on est d'accord avec ses membres, quant aux convictions qui relèvent de la conscience. — D. Peut-on accepter le pouvoir dans un gouvernement dont on partage les principes, s'il s'agit d'exécuter les mesures que l'on réprouve ? — R. Non, on ne le doit jamais. — D. Pouvez-vous citer, à ce propos, quelques traits ? — R. Turgot et Malesherbes. — D. Dans les associations philanthropiques et religieuses, en est-il de même ? — R. Oui, nous devons non-seulement approuver l'objet qu'elles poursuivent et les moyens qu'elles emploient, mais nous devons tenir à l'honorabilité des membres avec lesquels nous avons entrepris une œuvre qui touche de très-près à la conscience. — D. Dans une association purement scientifique et industrielle, en est-il de même ? — R. Sur ce terrain, le but est plus dégagé des choses morales, et la solidarité est moins étroite. On peut donc admettre de grandes différences d'opinions et de sentiments entre les membres, mais il y a une mesure d'honneur et de probité qui est toujours exigible et en dehors de laquelle nous ne devons jamais consentir à nous associer avec qui que ce soit. — D. Comment résumerons-nous ce qui précède ? — R. En disant que l'homme est solidaire de l'homme en tant qu'être humain, en tant que tous sont unis par la communauté de la nature, et nous ajoute-

rons que la solidarité se resserre dans chaque groupe particulier. — D. L'homme est donc solidaire de tous ceux avec qui il sent, il pense, il veut, il agit? — R. Oui, parce que ses sentiments, ses pensées, ses vouloirs, ses actes ne naissent, ne se manifestent, ne se développent, n'existent réellement que dans la vie partagée. — — D. N'y a-t-il pas d'homme solitaire ? — R. Non, l'homme solitaire est une abstraction pure, et si un tel être se rencontrait dans la réalité, ce serait un monstre. — D. Pourquoi ? — R. Parce que le contact de nos semblables est nécessaire au développement de nos idées, de nos sentiments, de notre conscience. — D. La solidarité est donc un élément de la morale ? — R. Oui, en ce que non-seulement elle décuple la puissance individuelle, mais elle en modifie le caractère ; elle corrige ce qu'elle a d'exclusif et d'orgueilleux, et enseigne à l'homme qu'il ne peut rien dans l'isolement, qu'il n'est bon, qu'il n'est fort et qu'il n'est heureux qu'en s'unissant à ses semblables. — D. La solidarité détruit-elle la souveraineté de l'individu ? — R. Non, mais elle la modifie en lui ouvrant une sphère d'activité et d'union dans laquelle il n'y a plus ni petits ni grands, ni faibles ni forts, mais où chacun occupe dans l'ensemble une place légitime et accomplit une œuvre nécessaire.

CHAPITRE XIII

DE LA SOLIDARITÉ DANS LE TEMPS. — LA TRADITION

Quand la solidarité rattache le passé au présent et lie les générations entre elles, elle prend le nom de *tradition*. — Grand rôle de la tradition, qui est la première éducatrice du genre humain. — De la tradition en politique, en morale, en législation, dans l'industrie et dans les arts. — Influence précieuse de la tradition dans la vie individuelle ; elle élève et fortifie nos sentiments ; elle nous porte au bien en nous montrant les grands exemples du passé et en établissant entre nos pères et nous une solidarité de conscience et d'honneur. — La tradition est une force de la conscience et une joie du cœur.

La solidarité, mes enfants, n'existe pas seulement entre ceux qui travaillent conjointement à une même œuvre, qui sont unis actuellement dans une même affection, une même volonté, une même croyance ; elle rattache le présent au passé, elle forme le lien des générations qui se succèdent ; elle est la filiation de l'histoire. Nous sommes solidaires de ceux qui nous ont précédés dans la vie, comme nous le sommes de ceux

qui y marchent avec nous, en ce sens que nous jouissons ou souffrons de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal, de beau ou de laid, de grand ou de misérable. Nos pères nous remettent la chaîne de leurs sentiments, de leurs pensées, de leurs travaux, pour que nous la remettions à notre tour à nos enfants. L'œuvre de chaque époque tient donc à l'œuvre d'une autre époque, et la solidarité, sous cette forme nouvelle, prend le nom de *tradition*.

Vous avez sans doute entendu dire tantôt que la tradition est la grande autorité qui doit gouverner la vie, tantôt qu'elle est le grand obstacle qui vient à la traverse de tous les progrès ; il nous sera donc doublement utile, pour éclairer cette question, d'en faire ici une analyse sérieuse. Nous établirons d'abord ce qu'est la tradition en elle-même; nous nous rendrons compte ensuite des abus qu'on en a faits; nous chercherons enfin comment, dégagée de ces abus, elle doit reprendre dans l'humanité son rôle bienfaisant et contribuer à l'édification de la morale.

Qu'est-ce donc que la tradition? C'est, nous l'avons déjà dit, l'héritage du passé, et un héritage indispensable à nos développements. Que seraient les hommes sans la tradition?

Représentez-vous des humains apparaissant dans un monde qu'aucune main active et prévoyante n'aurait préparé avant eux? qui commenceraient la société sans précédents historiques, sans éducateurs, sans foyers, sans berceaux? Voyez ce que sont encore certaines peuplades sauvages? Eh bien, mes enfants, c'est ce que nous serions nous-mêmes si nos pères n'avaient défriché toutes les voies dans lesquelles nous marchons, s'ils n'avaient ouvert devant nous tous les horizons du travail et de l'intelligence. Ignorants, faibles et nus, sans

abri et sans défense, nous serions errants sur la terre, à la merci des animaux sauvages et des cataclysmes de la nature, en proie à toutes les misères, à toutes les terreurs.

Le jour où un homme a élevé un abri pour se préserver, a fabriqué des vêtements pour se couvrir, des armes pour se défendre, a amassé quelques provisions pour se nourrir; le jour où il s'est uni à la femme pour fonder une famille, la tradition est apparue; elle a commencé avec le travail et la paternité.

L'enfant primitif naît sur un berceau de lianes, dans une cabane de branches, et il y grandit, nourri, soutenu, caressé par sa mère; son père lui apprend ce qu'il sait. Il devient un homme, et, déjà plus riche et plus expérimenté que ne l'ont été ses parents, puisqu'il possède leur bien et leur expérience, il augmente l'un et l'autre. Il donne à ses armes un poids plus léger et une portée plus sûre; il perfectionne son vêtement, accroît ses provisions et améliore sa demeure; puis il lègue à ses enfants ce qu'il a acquis, pour que ceux-ci le transmettent, à leur tour, à la génération qui les suit.

Ainsi, la tradition se forme avec les premiers hommes, et, à mesure que le travail se produit, que les besoins augmentent, que la vie publique apparaît, que la civilisation, en un mot, naît et se développe, elle s'étend à tous les nouveaux éléments de l'existence. A une époque où la science n'existe pas, le seul guide du genre humain, sa seule autorité, sa seule lumière, c'est la tradition.

Quand les hommes, s'étant multipliés, se rapprochent et forment entre eux certaines conventions relatives à des besoins communs, ils regardent en arrière, et, même en innovant, ils s'efforcent de suivre les er-

rements qu'on leur a laissés. La vie publique commence toujours par être exclusivement traditionnelle. Ce sont de vieux usages lentement modifiés qui la déterminent, et le plus souvent d'une manière confuse. On ne trouve à l'origine d'autres droits que des priviléges particuliers qui s'élèvent les uns contre les autres et se limitent mutuellement. Les règles qui interviennent entre eux sont incertaines et vagues ; le rôle de la tradition consiste à les fixer par le temps et l'habitude, à leur donner peu à peu le caractère régulier et permanent d'une législation. La loi commence par être purement verbale, interprétée et appliquée par les anciens ; puis, avec les progrès du temps, elle passe à l'état de loi écrite. Toute son autorité réside alors dans l'ancienneté du fait, dans l'opinion des vieillards, les conceptions élevées de la morale exigeant un état de civilisation beaucoup plus avancé.

La tradition préside également à la naissance de l'industrie. Les procédés du travail se transmettent des pères aux enfants, et, à mesure que l'industrie se développe, elle se constitue d'abord sous l'influence de la tradition. Voyez-la au moyen âge et bien longtemps après divisée et subdivisée en corporations. Les charpentiers, par exemple, les menuisiers, les serruriers, les tailleurs de pierres, etc., constituent autant de corps d'état distincts qui ont leurs droits ou plutôt leurs priviléges, qui ont leurs usages, leurs vertus, leur honneur. Chacun y occupe sa place et y remplit sa tâche marquée d'avance. C'est le temps et la coutume, c'est-à-dire la tradition, qui déterminent ces rapports et leur donnent une force singulière dans l'esprit du peuple. Le souvenir des pères est partout présent et préside à tout.

La morale se constitue également sous l'influence de

la tradition. La morale des peuples primitifs se compose de prescriptions religieuses et de maximes populaires. Les prescriptions se rapportent à des cérémonies symboliques accomplies généralement à la naissance, au mariage et à la mort, cérémonies qui remontent presque toujours aux temps les plus reculés, se mêlent à l'histoire et aux légendes du passé. La tradition les a créées peu à peu, elle les précise et les consacre, comme les maximes populaires qui peuvent se transmettre verbalement d'une génération à l'autre avec une étonnante fidélité. Puis, un jour vient où tous ces souvenirs se fixent dans un livre, le *Livre national* par excellence, qui reste comme un monument de la tradition, qui fait foi pour tous, qu'on invoque, et auquel on s'en remet dans les cas difficiles ou incertains.

La tradition artistique et littéraire se forme plus tard quand la civilisation est assez avancée pour qu'un certain nombre d'œuvres soient venues au jour. Elle se compose d'un ensemble d'opinions sur le beau, et, dans chaque art particulier, d'un ensemble de moyens destinés à le produire. On comprend et on explique la poésie, la peinture, la sculpture, l'architecture d'une certaine façon. Il y a pour chacun de ces arts des caractères propres qui sont considérés comme la beauté absolue, et il y a des règles pratiques que les pères ont toujours suivies et qui s'y rapportent. L'ensemble de ces lois sert de guide à l'artiste qui compose et au public qui juge : c'est la tradition.

Avez-vous bien compris toutes ces choses, mes enfants, et vous rendez-vous clairement compte de ce que nous entendons par le mot de *tradition*. — Vous me répondez affirmativement. — Dans ce cas, vous allez me citer comme exemples quelques monuments de la tradition en divers genres. — Dans la morale

populaire, par exemple, comment appelle-t-on certaines maximes souvent très-colorées, très-expressives, et qui ont cours partout ? — Des proverbes. — C'est cela. — Savez-vous que la plupart de nos proverbes remontent au moyen âge, et qu'un grand nombre même nous viennent de l'antiquité. — Citez m'en quelques-uns? — Tout ce qui brille n'est pas or. — Pierre qui roule n'amasse pas mousse. — Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. — Il n'y a pire eau que l'eau qui dort. — Qui trop embrasse mal étreint. — Tout vient à point à qui sait attendre.— Patience et longueur de temps font plus que force et que rage. — Très-bien, mes enfants. Or, remarquez l'esprit de ces proverbes. Il est sage, sans doute, mais d'une sagesse sans grandeur. Il s'inspire de la prudence, d'une sorte d'égoïsme mitigé et habile, de l'intérêt bien entendu. Les grands devoirs, les hautes vertus lui échappent. Ce sont les premiers tâtonnements de la conscience qui ne s'est pas encore élevée au droit pur, mais qui commence déjà à se dégager de l'instinct. — Je voudrais pourtant que vous me citiez un autre proverbe, plus ingénieux et plus profond, qui nous vient directement de l'antiquité et qui en exprime bien l'esprit. Nous en avons parlé hier, qui se le rappelle ? — *Rien de trop*. — Très-bien. Celui-là sera toujours vrai ; le secret de la conduite est dans la mesure des choses.

A côté et au-dessus des proverbes, indiquez-moi maintenant quelques livres qui résument l'esprit d'une époque primitive et ont exercé sur le peuple une grande autorité traditionnelle. Chez les Grecs, par exemple, quels sont les hommes qu'on appelle les pères de la tradition ? — Hésiode et Homère. — C'est cela. — La tradition, sans doute, existait avant eux, mais ils la précisent et la fixent, et ils sont en même temps

théologiens, moralistes, historiens et poètes. — Citez-moi leurs œuvres? — La Théogonie, l'Illiade, l'Odyssée. — Très-bien. — Citez-moi maintenant un livre analogue qu'on trouve chez un peuple non moins ancien que les Grecs, mais dont le caractère est plus exclusivement religieux. — La Bible des Hébreux. — Très-bien encore. — La Bible ne comprenait pas seulement des prescriptions religieuses, elle comprenait des prescriptions morales, nationales, politiques, législatives; elle embrassait en un mot toute la vie du peuple, vie étroite, fermée, mais vie très-puissante. — Un autre livre maintenant, de même ordre, mais moins ancien, qui nous vient de l'Orient? — Le Coran. — C'est cela. Nous pourrions parler encore des Védas qui nous viennent de l'Inde, et de beaucoup d'autres qui, chez des peuples divers, ont joué un rôle analogue. Mais il nous suffit d'établir la généralité du fait. Toute morale primitive s'appuie sur une tradition, et la tradition à l'origine est presque toujours nationale en même temps que religieuse. Il faut un état beaucoup plus avancé pour que les grandes conceptions de l'ordre moral se dégagent dans leur lumière propre et qu'on en fasse l'analyse.

Maintenant, si nous passons de l'ordre moral à l'ordre politique, je vous demanderai de me citer encore quelques monuments de la tradition pris dans des temps moins anciens. — Voyons, réfléchissez. — Au moyen âge, par exemple, ne trouvez-vous pas des luttes fréquentes entre les villes et les seigneurs? Que prétendaient défendre les villes? — Les chartes. — C'est cela même. — Les chartes, en effet, accordées par les souverains, n'étaient guère qu'une collection d'usages traditionnels qui passaient à l'état de droit le jour où ils étaient devenus l'objet d'un contrat. — Or, remarquez

la puissance de la tradition. Si les droits contenus dans les chartes n'avaient représenté que des idées pures, directement tirées de la raison, il est probable que les bourgeois du moyen âge ne les auraient défendus un jour que pour les abandonner un autre, car ils n'en n'auraient pas réellement compris la portée et la valeur. Mais c'étaient pour eux des droits positifs et précis, consacrés par le temps et l'expérience; c'étaient la liberté de leur travail, de leur famille, de leur cité, l'honneur de leur existence. Ils pouvaient donc combattre avec persévérance et mourir même sans regrets pour de tels biens.

Plaçons-nous maintenant sur le terrain législatif.

Vous suivez tous, n'est-ce pas, un cours de droit? Qui peut me dire, dans cet ordre de choses, comment la tradition s'appelle? — La jurisprudence. — Parfaitement. — Ajoutez quelques éclaircissements à ce mot. — La jurisprudence, c'est l'opinion qui prévaut dans l'interprétation des lois, et dicte les arrêts rendus par les différentes cours de justice. — En effet, mes enfants, comme les lois ne prévoient jamais tous les cas particuliers, et ne peuvent même les prévoir, car les usages se modifient, on se trouve parfois incertain sur l'interprétation des textes. On cherche alors ce que les pères ont pensé et ont décidé dans des situations analogues, et l'on s'appuie sur leur opinion pour rendre un nouveau jugement.

Ainsi, partout nous trouvons la tradition qui rattache le présent au passé, et nous fait, dans le temps, solidaires les uns des autres. En politique, elle donne aux institutions leur cohésion et leur force; dans la législation, elle augmente l'autorité des jugements; en mo-

rale, elle créé les mœurs viriles; dans l'industrie, elle consacre les résultats de l'expérience; dans les arts, sans enchaîner le génie qui la modifie et la transforme, elle est, pour les talents moyens et pour le public, un soutien, un contrôle et un guide.

Si nous passons de la vie collective à la vie iudividuelle, nous trouvons que l'influence de la tradition n'y est pas moins importante. Elle pénètre tous nos sentiments intimes en leur donnant un appui dans le passé; elle multiplie devant nous les mobiles du bien.

La tradition, en idéalisant nos ancêtres, en exaltant le souvenir de leurs belles actions, de leur vertu, de leur courage, allume dans l'âme des jeunes la flamme de l'honneur et d'une noble émulation. Remarquez la puissance de l'imagination pour colorer et transfigurer les choses lointaines, les objets surtout de nos affections. Nos parents, nos amis les meilleurs, ont eu leurs imperfections. Nous les avons senties quand ils étaient auprès de nous; parfois nous en avons souffert...., Mais, si déjà l'absence les atténue, la mort les efface. Quand nous avons perdu ces êtres aimés, leurs qualités seules nous apparaissent. Ils deviennent des types, des modèles. Nous sommes fiers de leur ressembler, nous nous sentons tenus de rester dignes d'eux, et, s'il y a jamais une tentation devant nos pas, leur exemple donne au commandement de la conscience une nouvelle et incomparable énergie.

Dans la vie de famille, la tradition rapproche les âges.

On a dit souvent que la vieillesse était conteuse, mais l'enfance aime à écouter, et voilà ce qui ramène si souvent les derniers nés sur les genoux des grand'-mères. N'avez-vous pas encore présent à l'esprit le charme de ces histoires si souvent répétées et qui pa-

raissent toujours nouvelles, car un don de l'enfance, c'est l'inépuisable intérêt qu'elle met aux choses qui l'émeuvent? Le rôle de l'aïeul est précieux entre tous, et vous le remplirez à votre tour. Supposez que les années ont passé sur vos têtes et les ont appesanties; supposez que vous avez vieilli, que vos parents ne sont plus, que vos maîtres les ont accompagnés dans la tombe, n'aimerez-vous point à parler aux enfants do ce temps-là, de votre propre jeunesse, du pays natal, du foyer paternel, des tendresses qui vous y ont accueillis, des leçons que vous y avez reçues?... et aussi de cette classe où nous voilà réunis, de nos travaux, de nos causeries communes, de vos compagnes et de moi-même?...

Ah! vous protestez; je le savais bien... Je savais que vous conserveriez mon souvenir jusque dans la vieillesse, et que peut-être mon portrait jauni se retrouverait un jour, avec quelques feuillets dépareillés de vos livres, parmi les reliques chères à vos cœurs... Eh bien, ce sera la tradition de ce temps-là, et alors vous saurez en tirer les plus hautes et les plus touchantes leçons.

J'étais institutrice dans la petite ville de C..., lorsqu'il fut question de reconstruire l'hôtel de ville tombé en ruines. Les habitants hésitaient beaucoup, car c'était un grand embarras et une grande dépense. Vainement les ingénieurs avaient fait valoir toutes les raisons d'utilité, et elles étaient nombreuses; on ne se décidait pas, quand un ancien du pays réunit les habitants, sur la grande place, et commença à leur rappeler l'histoire de l'hôtel de ville.

Dans telle année, disait-il, on a commencé à le construire; le travail a duré tant de temps, et chacun de vous trouvera parmi les siens quelqu'un qui a mis la

main à l'œuvre ; dans telle salle a été signée la charte de vos droits; dans telle autre on s'est réuni quand la ville était attaquée par un ennemi formidable et on a juré de se défendre jusqu'à la dernière pierre et au dernier morceau de pain; le serment a été tenu; après beaucoup de périls, beaucoup de douleurs, beaucoup de perte d'hommes, on a forcé l'ennemi à se retirer sans pénétrer dans l'enceinte. Ne savez-vous pas encore les noms des morts qui ont été gravés dans la grande salle? — Et ce n'est pas tout. Que d'autres événements se rapportent à ce précieux édifice, de vraies histoires très-intéressantes, parfois gaies, mais plus souvent dramatiques, qu'on raconte le soir autour du foyer, et que les enfants écoutent le cou tendu, l'œil ouvert et respirant à peine! — L'ancien rappelle tout cela, et, en un instant, on vote d'acclamation la peine et la dépense.

Comprenez-vous, mes enfants, les sentiments qui ont provoqué cette décision? — Vous vous écriez tous que oui. — J'en étais sure. Le cœur est la source des grands dévouements, et, quand la tradition s'adresse au cœur, elle est bien puissante. — Qui de vous me citera un autre exemple? — C'est Hortense. — Vous avez en effet connu, Hortense, cette charmante et excellente Berthe qui a été une de mes élèves, et qui est maintenant institutrice. — Elle vous a parlé de tante Yseult, n'est-ce pas? elle vous a fait son portrait? Rapporterai-je ici quelques détails de sa vie? — Tout le monde consent. — Je commence.

Berthe appartient à une ancienne famille du midi, ruinée à l'époque de la Révolution, mais dont les membres ont conservé religieusement tous les souvenirs du passé.

Parmi les parents morts se trouvaient une grand'-

tante nommée Yseult, dont le caractère et la vie étaient pour Berthe un objet particulier d'admiration. Cette tante qui vivait, à la fin du siècle dernier, dans un vieux castel du Dauphiné, avait eu un grand chagrin dans sa première jeunesse; elle avait aimé un homme considéré comme au-dessous de sa condition; ses parents s'étaient opposés au mariage, et Yseult, sans partager les idées de ses parents, mais douée d'un grand sentiment du devoir filial, était restée fille.

C'était une nature simple et fière, très-soumise au devoir, mais très-indépendante et très-décidée; une intelligence éveillée et positive, une âme énergique, droite et chaleureuse sans aucune nuance de fausse sensibilité.

Malgré son chagrin, elle ne se livra donc ni à l'irritation ni à la mélancolie, èt se fit, au contraire, une existence studieuse et active, entièrement vouée au bien de ses semblables et à son propre développement. — « A quoi bon, disait-elle souvent, regarder en arrière et récriminer contre la vie? Il y a toujours quelque chose de mieux à faire qu'à pleurer sur soi. » — Et elle disait encore: — « La gaîté est du courage, et c'est aussi de la vertu. » — Et Yseult, en effet, était gaie, parce qu'elle était vaillante et ne s'occupait jamais de ses maux.

Yseult avait fondé pour les enfants du village une grande école, où elle donnait elle-même des leçons. Souvent aussi, le soir, à la veillée, elle réunissait tous les habitants vieux et jeunes; elle leur faisait la lecture, leur racontait des histoires et leur apprenait à exprimer leurs pensées. Puis, elle allait dans la campagne, souvent même assez loin de sa demeure, visiter les malades et les pauvres. C'était plaisir de la voir, ordinairement à cheval, parcourant les champs et les prés

d'un air résolu, allant droit devant elle, sans peur, et sans aucune défiance du genre humain. Les pauvres l'adoraient, parce qu'elle avait une façon de donner qui valait mieux que le don même. Elle savait montrer dans la vie tant de choses consolantes et élevées, que bon gré mal gré elle les raccommodait avec le sort. Aussi, les malheureux la quittaient-ils comme ils disaient : *tout ranimés*.

Après ses longues courses de charité, elle revenait au castel, montait en chantant l'escalier de sa chambre, située dans une tour haute, d'où elle dominait la campagne, et elle retrouvait toujours avec joie ses livres favoris. Yseult avait appris le latin toute seule ; elle aimait à converser avec ses vieux auteurs, puis à écrire pour les enfants des leçons, des histoires, des proverbes. Elle ne s'ennuyait jamais.

Cette existence indépendante étonnait bien un peu sa famille, et parfois même l'avait choquée. Mais les parents d'Yseult lui savaient gré de sa soumission et de sa tendresse filiales, et peu à peu chacun avait été séduit par tant de vertu et de bonne grâce. Yseult, d'ailleurs, loin d'étaler des opinions en contradiction avec celles de son entourage, savait trouver le bon côté de chaque chose et éviter les discussions qui auraient pu devenir orageuses. Son charme naturel dominait tout.

Après la mort de ses parents, Yseult était restée dans la demeure patrimoniale avec son frère aîné, père de six enfants, au nombre desquels était la mère de mon élève Berthe.

C'est là que la Révolution les trouva tous. La famille était déjà presque pauvre ; elle fut du coup entièrement ruinée, car on confisqua les biens qui lui restaient. Le frère d'Yseult, très-absolu dans ses idées royalistes,

voulut émigrer, et Yseult le suivit par respect pour la famille et aussi parce que les enfants ne pouvaient se passer d'elle, ayant perdu leur mère. Ils allèrent donc tous à Turin, où le frère mourut au bout de peu de temps.

Quand Yseult se vit seule avec six enfants, dont l'aîné avait quinze ans à peine et le plus jeune huit, elle n'eut qu'une idée, celle de rentrer au pays.

Le plus fort de la Révolution d'ailleurs était passé. Elle prit donc la couvée sous son aile, et ils se mirent en route, à pieds, dans les montagnes, n'ayant presque pas d'argent. Un âne seulement portait quelques effets de rechange et quelques provisions. Ils traversèrent ainsi le pays l'un soutenant l'autre, souvent aussi secourus par une charrette de paysan, qui prenait les plus jeunes jusqu'à la station voisine, car les malheureux s'entr'aident. Quand on se sentait prêt à succomber sous la fatigue, tante Yseult, qui avait une voix charmante, entonnait quelque vieille chanson bien drôle, bien gaie, bien entraînante, et qui ranimait tous les courages.

Ainsi, marchant toujours devant soi, on finit par se trouver un jour, le cœur bien ému, en face de la demeure antique. Elle avait été abandonnée et pillée, mais non vendue, faute d'acquéreur. L'herbe et la mousse croissaient partout dans les fentes des murs, et débordaient même à l'intérieur, par l'ouverture des fenêtres brisées..... C'était triste; mais tante Yseult ne se laissait jamais envahir par la tristesse. Elle fut d'ailleurs tout de suite reconnue; on ne plaignait guère son frère, gentilhomme orgueilleux et dur, mais les cœurs étaient restés fidèles à la sœur, en dépit des mauvais jours, et on lui prêta de l'aide. Les enfants, distribués dans le village, trouvèrent tous place à quelque foyer, et

chacun mit la main au vieux castel pour le rendre habitable. Au bout de quelques mois la famille y fut réinstallée.

Peu à peu les choses s'arrangèrent. Les deux enfants aînés, qui étaient des garçons travailleurs et instruits, grâce à leur tante, s'établirent à Grenoble, où ils firent leur chemin. Yseult obtint ensuite quelques secours du département pour fonder dans son manoir une école d'apprenties, où elle éleva ses nièces avec d'autres jeunes filles du pays. Là, chacune apprenait un état et recevait, en outre, une bonne instruction.

Tante Yseult mourut fort âgée en laissant sa maison prospère à la dernière de ses nièces; les trois autres s'étaient mariées dans le pays.

Eh bien, chose remarquable, Berthe n'avait jamais connu personnellement cette tante, morte avant qu'elle ne fût née, mais il y avait dans la famille un tel culte de son souvenir qu'elle était restée vivante pour chacun. Berthe m'a souvent montré le portrait de sa tante, suspendu à son chevet avec celui de sa mère. Elle avait copié ses manuscrits et appris par cœur les passages marqués au crayon dans les livres de sa bibliothèque. Elle connaissait aussi sa façon de s'habiller, son maintien, ses attitudes; elle aimait à répéter ses tours de conversation et à pénétrer ses pensées souvent profondes. Celle-ci, par exemple :

« Une vie très-réglée, une âme très-contenue, un esprit très-libre. »

Et cette autre :

« Quand on ne réclame plus rien pour soi, la vie devient généreuse. «

Berthe a eu une existence difficile et même parfois tourmentée. Son père, qui avait fait une grande fortune, la perdit soudainement, et mourut à la suite de ses

désastres. Le mariage de Berthe était arrangé alors avec un jeune homme qu'elle aimait ; il fut rompu par le fait de cette ruine. Ainsi, après avoir été élevée dans la fortune et dans la joie, la pauvre enfant se trouva orpheline, pauvre et seule à l'âge de vingt ans. Berthe se mit alors au travail ; elle s'est toujours depuis très-noblement conduite, et elle m'a souvent dit que c'était au souvenir de sa tante qu'elle avait dû sa force dans l'adversité. Quand elle se sentait prête à défaillir, elle regardait cette figure si fine et si pénétrante qui semblait de loin lui sourire et l'encourager ; elle relisait quelques-unes de ses lettres si pleines en même temps de fermeté et de grâce ; elle répétait ses devises et elle marchait en avant soutenue par cette fortifiante communion des âmes que la tradition seule peut établir à travers le temps.

Or, remarquez une chose, mes enfants, la vie de tante Yseult aurait pu se résumer moralement en maximes que Berthe sans doute connaissait. Mais combien ce vivant souvenir était plus capable de l'inspirer ! Comme il parlait mieux à son cœur que toutes les théories ! — Je suis sûre que vous comprenez cela, et je terminerai cette leçon en souhaitant à chacun de vous, un de ces protecteurs invisibles qui nous accompagnent et nous soutiennent fidèlement dans le chemin de la vie.

La tradition est une force de la conscience et une joie du cœur. Comment se fait-il qu'elle rencontre parfois dans la conscience et dans le cœur tant d'aversion et même d'inimitié ! — Cela sera l'objet de la leçon prochaine.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE XIII

D. La solidarité existe-t-elle seulement entre ceux qui travaillent conjointement à une même œuvre ? — R. Non, elle rattache aussi le passé au présent. — D. Que forme-t-elle entre les générations qui se succèdent ? — R. Elle forme un lien puissant ; elle est la filiation de l'histoire. — D. Nous sommes donc solidaires de ceux qui nous ont précédés dans la vie ? — R. Oui, comme nous le sommes de ceux qui y marchent conjointement avec nous. — D. De quelle manière ? — R. Nous jouissons ou nous souffrons de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal, de beau ou de laid, de grand ou de misérable. — D. Les siècles passés sont donc liés entre eux ? — R. Oui, ils forment une chaîne de sentiments, d'idées, de travaux que nos pères nous remettent pour que nous la passions à notre tour à nos enfants. — D. Quel nom prend la solidarité sous cette forme ? — R. Elle prend le nom de *tradition*. — D. Qu'a-t-on dit de la tradition ? — R. On a dit tantôt qu'elle devait gouverner la vie, tantôt qu'elle était le grand obstacle qui vient à la traverse de tous les progrès. — D. Comment ferons-nous pour découvrir la vérité au milieu de ces jugements contradictoires ? — R. Nous chercherons d'abord ce qu'est la tradition en elle-même ; nous nous rendrons compte des abus qu'on en a faits ; nous chercherons enfin comment, dégagée de ces abus, elle doit reprendre dans l'humanité son rôle bienfaisant et contribuer à l'édification de la morale. — D. Qu'est-ce que la tradition en elle-même ? — R. C'est l'héritage du passé, et un héritage indispensable à nos développements. — D. Pourquoi dites-vous que cet héritage est indispensable à nos développements ? — R. Parce que sans la tradition, les hommes seraient des sauvages ignorants, faibles et nus, sans abri, sans défense. — D. Que feraient-ils dans cet état ? — R. Ils seraient errants sur la terre, à la merci des animaux sauvages et des grands cataclysmes de la nature, en proie à toutes les misères, à toutes les terreurs. — D. Quand la tradition commence-t-elle ? — R. Avec la paternité. Dans les temps les plus primitifs, dès qu'un homme et une femme ont un enfant, ils lui enseignent ce que l'expérience leur a appris. — D. Quelle sorte de choses ? — R. Les choses qui correspondent à leurs besoins : construire un abri, se faire des armes, amasser de la nourriture pour le temps où la terre ne produit rien. — D. Que font ensuite les

enfants ? — R. Ils améliorent quand ils sont devenus grands ce que les parents leur ont appris, et ils transmettent à leur tour cet héritage à leurs propres descendants. — D. La tradition apparaît donc avec les premiers hommes ? — R. Oui, et à mesure que la civilisation naît et se développe, elle s'étend à tous les nouveaux éléments de l'existence. — D. A une époque où la science n'existe pas, quel est le rôle de la tradition ? — R. Elle est l'éducatrice du genre humain ; elle est son seul guide, sa seule autorité, sa seule lumière. — D. Comment la tradition intervient-elle dans l'organisation de la vie publique ? — R. Les hommes, s'étant multipliés, se rapprochent et forment entre eux certaines conventions relatives à des besoins communs, mais toujours ils regardent en arrière, et, même en innovant, ils s'efforcent de suivre les errements qu'on leur a laissés ; dans les plus petits détails, ils s'y rattachent. — D. La vie publique a donc une origine exclusivement traditionnelle ? — R. Oui, ce sont de vieux usages lentement modifiés qui la déterminent, et le plus souvent d'une manière confuse. On n'y trouve d'autres droits que des priviléges particuliers qui s'élèvent les uns contre les autres et se limitent mutuellement. — D. Quel est le caractère des premières règles qui interviennent dans la vie publique ? — R. Ces règles, données par la force des choses, sont vagues et incertaines. Le rôle de la tradition consiste à les fixer par le temps et l'habitude, à leur donner peu à peu le caractère régulier et obligatoire d'une législation. La loi commence par être purement verbale, interprétée et appliquée par les anciens ; puis avec les progrès du temps, elle passe à l'état de loi écrite. — D. Où cette loi prend-elle son autorité ? — R. Dans l'ancienneté du fait, dans l'opinion des pères, les conceptions élevées de la morale exigeant un état de civilisation beaucoup plus avancé. — D. La tradition préside-t-elle également à la naissance de l'industrie ? — R. Oui, les procédés du travail se transmettent des pères aux enfants et quand l'industrie se développe, elle se constitue collectivement sous l'influence de la tradition. — D. Quel nom prennent ces collectivités ? — R. Le nom de *corporations*. — D. Citez-en quelques-unes. — R. Les charpentiers, les menuisiers, les serruriers, etc., constituent, au moyen âge, autant de corps d'état distincts qui ont leurs lois, leurs usages, leurs vertus, leur honneur. Chaque individu y occupe sa place et y remplit sa tâche, marquée d'avance. — D. Qu'est-ce qui détermine ces rapports ? — R. Le temps, la coutume, c'est-à-dire la tradition, qui leur donne une force singulière dans l'esprit du peuple. e souvenir des pères est présent partout et pré-

side à tout. — D. La tradition joue-t-elle aussi un rôle en morale ? — R. Sans doute, et d'une manière analogue. — D. Comment s'exprime la morale des peuples primitifs ? — R. Par des prescriptions religieuses et des maximes populaires. — D. A quoi se rattachent ordinairement les prescriptions religieuses ? — R. A des cérémonies symboliques accomplies presque partout, à la naissance, au mariage et à la mort. Ces cérémonies remontent en général aux temps les plus reculés ; elles se mêlent à l'histoire du pays ; la tradition les enveloppe. — D. Comment se transmettent les maximes populaires ? — R. Les maximes populaires passent verbalement d'une génération à l'autre avec une étonnante fidélité. — D. Quand la civilisation est un peu plus avancée, que deviennent tous ces souvenirs ? — R. Ils se fixent généralement dans un livre, le livre national par excellence, qui reste comme un monument de la tradition, qui fait foi pour tous, qu'on invoque et auquel on s'en remet dans les cas difficiles ou incertains. — D. Comment se forme la tradition artistique et littéraire ? — R. Elle se forme plus tard, quand la civilisation est assez avancée pour qu'un certain nombre d'œuvres soient mises au jour. — D. De quoi se compose-t-elle ? — R. D'un ensemble d'opinions sur le beau, et dans chaque art d'un ensemble de moyens destinés à le produire. — D. C'est donc une façon particulière d'entendre la poésie, par exemple, la peinture, la sculpture, etc. ? — R. Oui, c'est pour chacun de ces arts un ensemble de règles suivies par les pères et qui servent de guides à l'artiste qui compose comme au public qui juge. — D. Donnez des exemples de tradition. — R. Les proverbes populaires. — D. Citez-en quelques-uns. — R. Tout ce qui brille n'est pas or. — Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. — Pierre qui roule n'amasse pas mousse. — Qui trop embrasse mal étreint. — Il n'y a pire eau que l'eau qui dort. — Tout vient à point à qui sait attendre. — Patience et longueur de temps font plus que force et que rage. — D. Quel est généralement l'esprit de ces proverbes ? — R. Cet esprit est sage, mais d'une sagesse sans grandeur, Il s'inspire de la prudence, d'une sorte d'égoïsme mitigé et habile, de l'intérêt bien entendu ; il ne comprend ni les plus nobles devoirs, ni les plus hautes vertus. — D. Quelle place tiennent les proverbes dans l'histoire de la morale ? — R. On peut les considérer comme les premiers tâtonnements de la conscience, qui ne s'est pas encore élevée aux conceptions de liberté et de justice, mais qui commence déjà à se dégager de l'instinct. — D. A côté et au-dessus des proverbes, citez-moi quelques livres qui résument l'histoire d'une époque primitive et exerce sur le peuple une grande autorité tradi-

tionnelle ? — R. Chez les Grecs, la *Théogonie* d'Hésiode, l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère. — D. Comment appelait-on ces deux hommes ? — R. Les pères de la tradition. — D. La tradition existait-elle avant eux ? — R. Sans doute ; mais ils la condensent et la fixent ; ils sont en même temps théologiens, moralistes, historiens et poètes. — D. Citez un livre analogue chez un peuple non moins ancien, mais plus exclusivement religieux. — R. La Bible des Hébreux ; elle comprenait des prescriptions morales, nationales, politiques, législatives ; elle embrassait toute la vie du peuple. — D. Citez quelques autres livres du même genre. — R. Le Coran chez les Mahométans, les Védas chez les Indiens, etc. — D. Quelle conclusion tirerons-nous de ces exemples ? — R. Que toute morale primitive s'appuie sur une tradition qui est généralement en même temps nationale et religieuse. — D. Les conceptions de l'ordre moral sont donc confondues à l'origine ? — R. Oui, il faut un état de la raison beaucoup plus avancé pour qu'elles se dégagent chacune dans leur lumière propre et qu'on en fasse l'analyse. — D. Quels monuments traditionnels peut-on citer sur le terrain politique ? — R. Les chartes. — D. Qu'est-ce que les chartes ? — R. C'étaient des contrats qui reconnaissaient aux villes des droits particuliers concédés par les souverains. — D. En quoi les chartes étaient-elles traditionnelles ? — R. En ce qu'elles ne faisaient généralement qu'ériger en droits des usages anciens. — D. Si les droits contenus dans les chartes n'avaient représenté que des idées pures, que serait-il arrivé ? — R. Il est probable que les bourgeois ne les auraient défendues un jour que pour les abandonner un autre, car ils n'en auraient pas réellement compris la portée et la valeur. — D. Qu'étaient donc pour eux les chartes ? — R. C'étaient des droits positifs et précis consacrés par le temps et l'expérience ; c'était la liberté de leur travail, de leur famille, de leur cité, l'honneur de leur existence ; aussi pouvaient-ils combattre avec persévérance et mourir même pour de tels biens. — D. Comment appelle-t-on la tradition dans l'ordre législatif ? — R. La jurisprudence. — D. En quoi consiste la jurisprudence ? — R. C'est l'opinion qui prévaut dans l'interprétation des lois, et dicte les arrêts rendus par les différentes cours de justice. — D. Les lois ne prévoient donc pas tous les cas particuliers ? — R. Non ; elles ne peuvent même les prévoir, car les usages se modifient, et ainsi on se trouve parfois incertain dans l'application. — D. Que fait-on alors ? — R. On cherche ce que les pères ont pensé et ont fait dans des situations analogues, et on s'appuie sur leur opinion pour rendre un nouveau jugement. — D. Nous trouvons donc partout

la tradition rattachant le passé au présent ? — R. Oui, partout dans le temps elle nous fait solidaires les uns des autres. — D. Comment agit-elle en politique? — R. Elle donne aux institutions leur cohésion et leur force. — D. Dans la législation ? — R. Elle augmente l'autorité des jugements. — D. En morale ? — R. Elle crée les mœurs viriles. — D. Dans l'industrie ? — R. Elle consacre les résultats de l'expérience. — D. Dans les arts ? — R. Elle n'enchaîne pas le génie qui la modifie et la transforme ; mais, pour les talents moyens et pour le public, elle est un soutien, un contrôle et un guide. — D. Si nous passons de la vie active à la vie individuelle, trouvons-nous encore l'influence de la tradition ? — R. Oui, et d'une manière non moins précieuse. Elle pénètre nos sentiments intimes ; elle leur donne une racine dans le passé ; elle multiplie devant nous les mobiles du bien. — D. De quelle façon ? — R. En faisant revivre nos pères, en ranimant la mémoire de leurs belles actions, de leurs vertus, de leur courage ; elle entretient dans l'âme des jeunes la flamme de l'honneur et d'une noble émulation. — D. Quel est le rôle de l'imagination dans l'évocation de ces souvenirs ? — R. L'imagition est toute-puissante pour colorer et idéaliser les choses lointaines. — D. Quand les objets de nos affections sont auprès de nous, voyons-nous leurs imperfections ? — R. Oui, et souvent même nous avons à en souffrir. Mais si déjà l'absence les atténue, la mort les efface ; quand nous les avons perdus, leurs qualités seules nous apparaissent. Ils deviennent des types, des modèles. Nous sommes fiers de leur appartenir ; nous nous sentons tenus de rester dignes d'eux, et s'il y a jamais une tentation devant nos pas, leur exemple donne au commandement de la conscience une nouvelle et incomparable valeur. — D. Quel est le rôle de la tradition dans la vie de famille ? — R. Elle rapproche les âges. Si la vieillesse est conteuse, l'enfance aime à écouter. C'est pourquoi on trouve si souvent les derniers nés sur les genoux des grand'mères. La tradition relie toutes les générations entre elles. — D. Citez-moi dans l'histoire que je vous ai racontée, quelques maximes de l'héroïne tante Yseult ? — R. A quoi bon regarder en arrière et récriminer contre la vie ? Il y a toujours quelque chose de mieux à faire qu'à pleurer sur soi. — D. Une autre ? — R. La gaieté est du courage, et c'est aussi de la vertu. — D. Une autre encore ? — R. Une vie très-réglée, une âme très-contenue, un esprit très-libre. — D. Et encore ? — R. Quand on ne réclame plus rien pour soi, la vie devient généreuse. — D. Ne pourrait-on pas résumer en maximes de morale la vie de ceux qui sont pour nous des types de la tradition ? — R. On le pourrait aisé-

ment ; mais leur souvenir vivant est bien plus capable de nous inspirer que toutes les théories, parce qu'il parle mieux à notre cœur. — D. Il est donc désirable pour chacun de nous de posséder un de ces protecteurs invisibles qui nous accompagnent et nous soutiennent dans le chemin de la vie ? — R. Oui, tous nous devons avoir nos souvenirs, notre histoire, notre devise, drapeau de fidélité et d'honneur qui relie le passé au présent et le présent à l'avenir. — D. Comment résumerons-nous la tradition ? — R. En disant que c'est une force de la conscience et une joie du cœur.

CHAPITRE XIV

DE LA SOLIDARITÉ DANS LE TEMPS. — LA TRADITION

(suite)

Si la tradition est une force de la conscience et une joie du cœur, comment se fait-il qu'elle trouve dans la conscience et dans le cœur tant d'aversion et même d'inimitié ? — Abus de la tradition naissant du principe de l'autorité infaillible, qui s'est confondu avec elle. — Nombreux exemples de ces abus. — Les abus de la tradition ne sont pas inhérents à la tradition même. La tradition peut s'en dégager et reprendre sa véritable place dans le monde. — La tradition dégagée de ses abus, loin d'être contraire aux libertés publiques, les favorise et les appuie ; nous la voyons fleurir chez tous les peuples libres. — Exemples. — Un peuple ne peut pas vivre sans tradition. — Quand il veut réaliser la liberté et que la tradition de son histoire y est contraire, il tombe presque toujours dans des troubles et ne recouvre la sécurité qu'en se créant une tradition nouvelle conforme à l'idéal qu'il a conçu — Dans la vie collective, comme dans la vie individuelle, la tradition, dégagée du principe de l'autorité infaillible, est un des plus puissants éléments de la morale.

Nous avons terminé notre dernière leçon, mes enfants, en disant que la tradition est une force de la

conscience et une joie du cœur, et en nous demandant comment il se faisait qu'elle rencontre parfois dans la conscience et dans le cœur tant d'aversion et même d'inimitié?

La raison de cette contradiction apparente, vient du principe qui s'est joint, dès l'origine, à la tradition, et a fini par se confondre avec elle : celui d'une infaillible autorité. Ce principe l'a détournée entièrement de sa voie.

La tradition, en effet, représente l'ensemble des travaux, des connaissances, des opinions de nos pères, mais elle représente aussi leurs erreurs ; elle représente les préjugés du temps, les méprises, les fautes qui accompagnent partout l'œuvre humaine.

Si il doit y avoir une juste présomption en faveur de l'opinion de ceux qu'on vénère, si en conséquence, la tradition se présente toujours à nous revêtue d'une certaine autorité morale, cette autorité est mesurée et relative ; elle nous impose le devoir d'un respectueux examen, non celui d'une croyance aveugle. Il n'y a d'évidence que dans notre propre raison, de commandement impératif que dans notre propre conscience : tel est le principe du droit, et la tradition le méconnaît quand elle s'élève au-dessus de la raison et au-dessus de la conscience. Or, c'est ce qu'elle a fait dans certains cas pendant des siècles. Transportant la souveraineté de l'individu, à certains corps constitués qui prétendaient gouverner despotiquement le genre humain, elle consacrait leur despotisme. Il y a eu un temps, mes enfants, où, à chaque élan libre de la conscience, à chaque manifestation indépendante de la pensée, à chaque découverte de la science, la tradition se levait et étendait son bras de fer pour écraser l'audace de l'esprit. Elle avait dit telle

chose, à telle heure ; son décret infaillible, immuable, enchaînait à jamais la marche de l'humanité.

Voilà un sage comme Socrate, par exemple, mais un sage qui apporte de nouvelles conceptions en morale et en philosophie. On l'accuse de ne pas rendre hommage aux dieux de son pays; on le frappè au nom de la tradition. — Les chrétiens, sous l'empire romain, sont condamnés au supplice parce qu'ils apportent une foi, une doctrine contraires à la tradition des païens. Qu'étaient-ce que ces hommes nouveaux, ces misérables qui n'avaient ni empereurs, ni rois, ni princes parmi leurs ancêtres, et qui prétendaient changer le monde ? Qu'on les donne à manger aux bêtes! — Un grand savant comme Galilée se lève. C'est un génie qui a fait des découvertes magnifiques, évidentes, incontestées aujourd'hui. Mais ces découvertes semblent mettre certaines parties de la tradition en doute ; on le persécute, on l'emprisonne, on le force à se rétracter devant le supplice. — Voici un autre homme célèbre nommé Michel Servet. Celui-ci est un théologien qui étudie les Écritures et prétend les interprêter à sa manière. Remarquez qu'il vit à Genève, parmi des protestants, des gens qui ont déjà rompu avec la tradition catholique. Eh bien, au nom de leur tradition à eux, ils saisissent Michel Servet, le jettent dans un cachot, et comme il ne se rétracte pas, on le fait mourir sur le bûcher.

Et il ne faudrait pas croire que ce pouvoir despotique et souvent cruel de la tradition ait été limité aux choses philosophiques et religieuses. Nullement; il s'attachait à tout. Etudions-le, plus spécialement, dans l'histoire de notre pays ; nous le verrons peser sur la vie sociale dans chacune de ses branches. En politique, par exemple, la tradition est monarchique jusqu'à la

fin du siècle dernier. C'est un crime alors de mettre en question le droit divin du roi ; c'est un crime d'opposer la république à la monarchie, et de discuter les mérites respectifs de ces divers gouvernements ; c'est un crime encore d'attaquer les priviléges des nobles, d'en montrer l'inconséquence et l'injustice. Et comme, en dépit de tout, ce crime est assez souvent commis, l'histoire est pleine de persécutions et de victimes.

Descendons même bien plus bas · descendons aux usages, aux habitudes, à l'application familière des vérités scientifiques et morales. Ici, c'est pis encore, car la persécution pénètre avec un singulier acharnement dans la vie de chacun de nous, du plus grand au plus humble. Sans employer le fer et le feu, elle opprime par de petits moyens, des coups d'épingles, par l'inquisition insupportable de tous sur chacun, et de chacun sur tous.

Voilà la médecine, par exemple. Elle a été constituée scientifiquement fort tard. Pendant une longue période, elle s'est composée d'un certain nombre d'hypothèses hasardées sur l'organisation du corps humain, l'*action des humeurs*, disait-on, et d'un certain nombre de prescriptions purement empiriques, qui, le plus souvent, aggravaient les maladies au lieu de les guérir. Ainsi, nous raconte la chronique, Louis XIV, qui se trouvait pourtant en situation d'être bien soigné, Louis XIV, affaibli déjà par l'âge, prit en trois mois quarante-cinq purgations et fut saigné huit fois. Un pareil régime était bien fait pour ruiner même une constitution robuste, le simple bon sens nous le dit. Eh bien, lorsque la Faculté avait rendu de telles ordonnances, il ne faut pas croire que personne pût y échapper aisément.

Les médecins formaient un corps très-puissant ap-

puyé sur la tradition, et ils appliquaient dogmatiquement leur art. On avait toujours été saigné et purgé de cette façon-là ; il fallait continuer à l'être. Les familles cherchaient dans leurs annales, et elles trouvaient, en effet, que père, grand-père, grand-oncle, aïeul et bisaïeul avaient subi les ordonnances de M. Purgon, et les enfants subissaient les ordonnances des Purgons du jour, par respect pour leurs pères.

Si vous voulez, mes enfants, avoir l'idée des chaînes nombreuses et serrées que la tradition étendait comme un réseau sur la société d'alors, il faut lire Molière, et vous rendre compte des colères qu'il amassait sur sa tête en mettant au jour de tels abus. — Tenez, je me souviens, au sujet de cet esclavage de la tradition, d'un exemple.

— Nous avons raconté, dans notre dernière leçon, l'histoire de tante Yseult ; sans doute, vous vous la rappelez ? Or, notre héroïne avait eu, dans sa jeunesse, à lutter contre une tradition qui va vous paraître, je n'en doute pas, fort étrange, mais qui paraissait alors très-respectable.

La famille d'Yseult, une des plus anciennes de la province, avait donné depuis trois siècles douze abbesses à l'ordre des Ursulines, qui avait dans le voisinage une maison renommée. Un tel choix avait été considéré comme un privilége qui s'était converti, par le fait du temps, en une sorte de droit traditionnel auquel elle tenait beaucoup. Or, il faut exercer un droit pour qu'il ne tombe pas en désuétude, et les deux dernières abbesses de C*** n'ayant point été prises dans la famille, quand la place devint de nouveau vacante, tous les yeux se tournèrent vers Yseult. Celle-ci était alors âgée de vingt-cinq ans et semblait ne pas songer au mariage.

Une grand'tante, chanoinesse âgée et fort en crédit, prit la chose en main, et, sans rien dire à personne, fit auprès du chapitre quelques démarches indirectes qui furent bien accueillies. On pouvait, par faveur, abréger le noviciat tout en prolongeant la vacance; les choses iraient d'elles-mêmes.

Forte de ces préléminaires, la chanoinesse vint trouver Yseult et lui raconta ce qu'elle avait fait, tout en faisant valoir à ses yeux les avantages et l'honneur qui résulteraient pour sa famille d'une telle nomination.

Yseult l'écouta en silence, pensant toutefois que sa tante aurait pu la consulter avant d'agir; puis elle répondit avec fermeté qu'elle ne se sentait ni la vocation ni la foi exigées d'une bonne religieuse, et qu'elle ne pouvait consentir à entrer au couvent. — La tante, à ces mots, la regarda avec surprise, et, secouant dédaigneusement la tête, déclara que la foi et la vocation n'étaient nullement nécessaires et viendraient suffisamment après; qu'il s'agissait d'être abbesse pour conserver la tradition de famille: rien de plus. — Ne parvenant point à convaincre Yseult, elle se retira fort irritée de sa résistance, mais ne se tint pas pour battue. Elle était tenace et active, et commença alors à se remuer de mille façons, présentant son idée à tous les parents, comme une question d'influence et d'honneur pour la famille; enfin elle fit si bien qu'un véritable complot se forma contre la liberté de notre héroïne. Yseult alors avait perdu son père; sa mère, faible de caractère et plus faible encore de santé, était incapable de la défendre, et son frère aîné, nature étroite et absolue, n'aimait pas les caractères indépendants, et s'était tourné contre elle. Les choses en étaient là quand la chanoinesse, pour arriver à ses fins, convoqua chez elle tous les parents en une sorte de tribunal et convoqua

Yseult elle-même pour avoir devant eux à s'expliquer sur son refus.

Si l'on considère qu'à cette époque un arrêt du pouvoir pouvait toujours mettre fin à toutes les querelles de famille, on comprendra que la situation était grave. Yseult le savait; mais nous avons déjà vu qu'elle avait de la présence d'esprit et du courage, et elle en fit preuve ici une fois de plus.

Au jour solennel, elle se présenta respectueusement devant cette assemblée imposante et écouta en silence le discours qui proclamait l'autorité des vieilles coutumes et la mettait en demeure de s'y conformer.

Ne croyez pas, mes enfants, qu'Yseult eût été bien venue à faire valoir ici les *droits imprescriptibles* de la conscience humaine. De pareils mots et de pareilles idées n'étaient pas de mise en ce temps-là, et la tradition était si puissante, qu'une femme surtout, voulant s'y soustraire, était sûre d'avance d'être écrasée. Il n'y avait d'autre ressource que de tourner l'obstacle. Yseult le comprit.

Avant de se rendre chez la chanoinesse, elle avait étudié avec soin la chronique de sa famille dans ses rapports avec la chronique du couvent, et tout son système de défense reposa sur les faits mêmes que ses adversaires invoquaient contre elle. Quand vint son tour de parler, elle démontra, pièces en main, et en suivant la tradition pas à pas, que la personne appelée en ce jour à gouverner les Ursulines n'était point elle, Yseult, mais la chanoinesse sa tante. Tout au plus Yseult aurait-elle le droit de recueillir la succession, en supposant qu'elle survécût à sa tante. La chose même serait contestable, car une certaine cousine pourrait protester; mais enfin, si jamais le cas se présentait, il y aurait lieu de l'examiner mûrement.

Ce thème, développé avec autant de précision que d'esprit et de finesse, tomba aux pieds de la vieille dame comme une véritable bombe, et, Yseult ayant su d'ailleurs se ménager quelques intelligences dans la place, un grand-oncle et deux cousins nullement fanatiques, il en résulta en sa faveur un revirement immédiat. La tante, attaquée à l'improviste, se défendit mal; elle s'emporta contre Yseult et remplaça les bonnes raisons par des personnalités blessantes, pour ne pas dire injurieuses. Yseult était cuirassée; elle répondit à tout *respectueusement*, mais avec fermeté, et ses réparties étaient si promptes, elles portaient si juste; la situation, en outre, avait un côté tellement comique, que le sérieux de l'assistance n'y put tenir longtemps. Les hommes commencèrent à s'égayer, les femmes suivirent; il y en avait qui se tenaient les côtes.

La partie, tournée au rire, était gagnée pour Yseult. La chanoinesse le comprit. Mise en demeure de prononcer elle-même des vœux, elle laissa désormais sa nièce tranquille; c'est tout ce que celle-ci demandait.

Ainsi, la tradition, ce jour-là, fut battue par la tradition, sans qu'il s'en suivit mort de personne; mais le péril n'avait pas moins été imminent, et une fille de moins de fermeté et de moins d'esprit avait bien des chances pour entrer au couvent malgré elle.

Tel a été, mes enfants, l'abus qu'on a fait de la tradition, abus qui la transformait en une véritable tyrannie, à laquelle nul n'échappait. Sous ses terribles menaces, tous les droits étaient remis en question. L'individu ne pouvait ni adorer Dieu, ni penser librement, ni étudier la nature, ni même soigner son corps et arranger son existence à sa manière, et, dans la vie privée comme dans la vie publique, il subissait mille contraintes qui révoltaient sa conscience et son bon

sens. De là, les colères lentement amassées dans des générations tout entières, et de là les injustices qui accompagnent partout la colère. On oublie que, si la tradition a pu devenir oppressive pour le genre humain, elle en a été pendant longtemps l'éducatrice et la mère, et elle le sera toujours à certains égards. Au lieu de la dégager du principe qui l'a faussée et altérée, on l'attaque elle-même avec une animosité sourde, et ainsi des haines longtemps contenues finissent par éclater avec violence. La fin du dernier siècle a été dans notre pays témoin d'une de ces explosions.

Vous connaissez, mes enfants, cette secousse terrible ; vous connaissez les brisements, les ruptures auxquelles notre société a failli succomber, et dont elle ressent encore les douloureuses atteintes. Certes, s'il nous fallait choisir entre cet étouffement de l'âme individuelle et l'anarchie d'une société sans souvenirs et sans lois, je ne sais lequel de ces deux maux serait préférable. Mais tel n'est point heureusement le dilemme, et les abus de la tradition ne sont nullement inhérents à la tradition même.

Ne pouvons-nous, en effet, tout en réservant à l'individu ses droits, respecter la personne et l'œuvre de nos pères? et n'est-ce pas encore leur rendre hommage que de rester fidèle à la conscience, de nous attacher à l'esprit de justice et de vérité que nous devons reconnaître en eux, même à travers la passion et l'erreur? Croyez-vous que si on avait laissé Socrate enseigner la morale, les chrétiens enseigner la foi, Michel Servet la Bible, et Galilée la science, chacun à sa manière, le respect du passé en aurait été atteint? Et croyez-vous que si on s'était moins saigné et moins purgé au temps de Louis XIV, les aïeux en auraient frémi d'indignation dans leurs tombes? Vous secouez la tête et vous avez

raison. Ne craignons jamais de faire à la conscience sa part, et cette part est celle de la liberté. Reconnaissons à chaque génération, à chaque homme, le droit de réviser le passé et de recommencer à nouveau la vie, et la tradition, respectée, mais cessant d'être tyrannique, reprendra sa place légitime et son rôle bienfaisant dans le monde. Nous reconnaîtrons alors que, si, au nom d'un faux principe, elle a souvent combattu la liberté, c'est pourtant grâce à ses enseignements que la liberté a pris corps ; c'est en elle que le droit positif a trouvé ses premières assises. Loin qu'elle ait été le propre des monarchies despotiques et des religions d'autorité, elle a fleuri parmi toutes les nations libres et fortes, où s'est le plus développé le sentiment du droit.

Les républiques de la Grèce et de Rome ont vécu de traditions. Écoutez les récits de leurs historiens, les chants de leurs poètes ; assistez de loin aux assemblées du peuple, aux jeux de la place publique, aux discussions du Lycée et de l'Académie ; comptez les penseurs, les philosophes, les chefs politiques, les généraux des armées, la tradition les éclaire et les guide. C'est elle qui donne à ce petit peuple de la Grèce son originalité, son éclat, sa vigueur, qui en fait un type de civilisation et de lumière au milieu de la barbarie ; c'est elle également qui donne à la grande république romaine sa cohésion et sa force, et son caractère si différent de celui des peuples qui l'entourent, et qu'elle absorbera peu à peu.

Cherchez maintenant dans le monde moderne, et vous verrez que tous les pays qui possèdent des libertés viriles ont de fortes traditions.

Voilà les États-Unis d'Amérique, par exemple ; il n'y a là ni monarchie ni religion officielles. Demandez donc aux descendants des puritains s'ils n'ont pas gardé le

souvenir de leurs pères? si l'histoire de la douloureuse et glorieuse exode qui les a amenés dans les solitudes du nouveau monde pour y fonder une fière et libre patrie n'est pas présente à leur esprit? s'ils ne répètent pas avec vénération et n'enseignent pas à leurs enfants les noms de ceux qui ont préféré la liberté de leur foi à la possession pourtant si chère du pays natal? Est-ce que la constitution qui les régit, et pour laquelle ils ont un culte, n'est pas la tradition de ce respect mutuel de l'individu qu'ils traduisaient dans leurs mœurs avant de l'avoir inscrit dans leurs lois? De même, en Angleterre, nous voyons la tradition si forte, qu'elle domine, la plupart du temps, la loi elle-même et forme la véritable constitution du pays. En Hollande, c'est sur les traditions locales que toutes les libertés naissantes se sont appuyées; c'est là qu'elles ont toujours trouvé toutes leurs garanties. En Suisse, la république la plus démocratique de l'Europe, la tradition a une force inébranlable.

Cherchez enfin partout, et partout vous trouverez les témoignages de ce que j'avance. Alors même que le despotisme se sert de la tradition, il la redoute et s'en défie, tandis que la liberté l'appelle et s'en fait, dans la pratique, un indispensable soutien.

Dans les pays très-gouvernés, en effet, où l'on trouve partout des autorités qui règlent l'existence, qui nous guident, nous commandent, nous menacent ou nous punissent, nous sommes semblables à des enfants sous la férule d'un pédagogue, il nous suffit d'obéir. La tradition dès lors, qui sert d'appui au caractère national et au sentiment populaire, ne peut que gêner le pouvoir.

Dans les pays très-peu gouvernés, au contraire, ou plutôt gouvernés par les citoyens eux-mêmes, on a be-

soin de trouver dans les mœurs un puissant contrepoids, aux tendances anarchiques. Or, la tradition seule peut remplir ce rôle; seule elle peut, en créant des mœurs sages, préserver les libertés publiques. C'est la solidarité du passé qui garantit la solidarité du présent, en lui donnant, dans les sentiments et dans les souvenirs, un caractère sacré, et, quand cet appui manque, tout est ébranlé, tout menace ruine.

Étudiez la situation d'un peuple qui arrive à concevoir la liberté sans trouver dans son histoire de traditions libérales, elle est des plus dangereuses. Pour réaliser son idéal, il rompt avec le passé; il devient révolutionnaire; mais il perd ainsi tout équilibre; dès lors, pendant une certaine période, le sort de ce peuple sera incertain, balloté, difficile. Il a l'idée de la liberté sans en avoir la notion précise, que la tradition seule donne; il n'en comprend pas ou il en comprend mal les conditions pratiques, et, comme en même temps les forces sociales sont organisées pour y faire obstacle, comme les mœurs la repoussent, les esprits et les intérêts entrent en lutte, et le trouble et la confusion règnent partout.

Les partis conservateurs effrayés s'efforcent alors de se réfugier dans la tradition ancienne, pensant y trouver une sauvegarde. Les partis libéraux, irrités par l'obstacle, renient la tradition même.

Ces deux conceptions pourtant sont également fausses.

On ne ranime pas de ses cendres une tradition morte, surtout quand elle a succombé sous une idée plus haute de la justice; mais une société ne vit pas non plus sans tradition. Quand donc un peuple repousse celle de son histoire, il faut qu'il sache en tirer une autre de son propre sein, de l'idée supérieure qu'il a conçue et des

mœurs qui y correspondent, s'il veut continuer à vivre et à se développer. Alors seulement il aura une base solide, et, laissant les déclamations puériles et vaines contre les choses qui ne sont plus, il pourra, avec virilité et calme, apporter pierre sur pierre au nouvel édifice qu'il s'agit d'élever.

Nous conclurons donc, mes enfants, en disant que, dans la vie collective comme dans la vie individuelle, la tradition, dégagée de tout caractère d'infaillibilité, est un des principaux éléments de la morale. Tous donc, individus, familles, cité, nations, nous devons avoir nos souvenirs, notre histoire, notre devise, drapeau de fidélité et d'honneur qui relie le passé au présent et le présent à l'avenir.

La science a son œuvre immense et magnifique que rien ne saurait entraver, mais la tradition a la sienne : l'une doit tout contrôler ; elle doit nous affranchir et nous éclairer ; l'autre, nous relier et nous unir. Qu'au lieu de s'attaquer et de se combattre, toutes deux travaillent donc ensemble au développement et au bonheur de l'humanité : elles sont également indestructibles.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE XIV

D. Comment avons-nous terminé notre dernière leçon ? — R. En disant que la tradition était une force de la conscience et une joie du cœur. — D. S'il en est ainsi, comment se fait-il qu'elle rencontre dans la conscience et dans le cœur tant d'aversions et même d'inimitiés ? — R. La raison de cette contradiction apparente vient du principe d'autorité infaillible, qui s'est joint dès l'origine à la tra-

dition et a fini par se confondre avec elle. — D. La tradition n'est donc pas infaillible ? — R. Non sans doute ; si elle représente l'ensemble des travaux, des connaissances, des opinions de nos pères, elle représente aussi leurs erreurs ; elle représente les préjugés du temps, les méprises, les fautes qui accompagnent partout l'œuvre humaine. — D. N'y a-t-il pas cependant une juste présomption en faveur de l'opinion de ceux qu'on vénère ? — R. Il est vrai ; aussi la tradition se présente toujours à nous revêtue d'une certaine autorité morale ; mais cette autorité est mesurée et relative ; elle nous impose le devoir d'un respectueux examen, non celui d'une croyance aveugle. — D. Où réside seulement l'évidence ? — R. Dans notre propre raison. — D. Et le commandement impératif ? — R. Dans notre propre conscience. — D. Comment appelle-t-on ce principe ? — R. Le principe du droit. — D. La tradition méconnaît-elle ce principe ? — R. Elle le méconnaît quand elle s'élève au-dessus de la raison et au-dessus de la conscience. — D. A-t-elle fait parfois de tels empiétements ? — R. Oui, elle les a faits pendant des siècles. Transportant la souveraineté de l'individu à certains corps constitués qui prétendaient gouverner despotiquement le genre humain, elle consacrait leur despotisme. — D. Comment accueillait-elle les élans libres de la conscience, les manifestations indépendantes de la pensée, les découvertes de la science ? — R. Elle s'y opposait, et étendant son bras de fer, prétendait écraser l'audace de l'esprit. Elle avait dit telle chose à telle heure ; son décret infaillible, immuable, enchaînait à jamais la marche de l'humanité. — D. Citez des exemples. — R. Socrate, les chrétiens sous l'empire, Galilée, Michel Servet, etc. — D. Etait-ce seulement dans les choses philosophiques et religieuses que s'exerçait la tyrannie de la tradition ? — R. Nullement ; elle s'étendait à toute la vie sociale. — D. Si nous l'étudions dans l'histoire de notre pays, la trouverons-nous en politique, par exemple ? — R. Sans doute ; jusqu'à la fin du dernier siècle, la tradition politique est monarchique. C'est un crime alors de mettre en question les droits divins du roi ; c'est un crime d'opposer la république à la monarchie et de discuter les mérites de ces divers gouvernements ; c'est un crime encore d'attaquer les privilèges des nobles, d'en montrer l'inconséquence et l'injustice. — D. Commettait-on pourtant ce crime malgré les défenses ? — R. Oui, et il en résulte que l'histoire est pleine de persécutions et de victimes. — D. Si nous descendons plus bas encore, aux usages, aux habitudes, à l'application familière des vérités scientifiques et morales, trouvons-nous encore la tyrannie de la tradition ? — R. Oui, elle pénètre avec un singulier

acharnement dans la vie de chacun de nous et du plus grand au plus humble. — D. Ici pourtant, elle ne nous opprime point par le fer et le feu ? — R. Non, mais elle emploie toute sorte de petits moyens, des coups d'épingle, une sorte d'inquisition irrésistible. — D. Citez quelques cas. — R. Dans la pratique de la médecine, par exemple ; la médecine a été constituée scientifiquement fort tard. Sous Louis XIV, les médecins formaient un corps très-puissant, appuyé sur la tradition, et ils enseignaient dogmatiquement leur art. — D. Etait-il facile d'échapper à leur décret ? — R. Non, car l'opinion était si forte à l'égard des choses traditionnelles que l'individu n'avait aucune liberté. — D. Quel est le poète comique qui a mis au jour un grand nombre de ces abus ? — R. Molière, et de cette façon, il a amassé sur sa tête bien des colères. — D. Racontez ce qui arriva à notre héroïne Yseult à propos d'une tradition de sa famille. — D. Tous les droits individuels étaient donc supprimés par la tradition ? — R. Oui, l'individu ne pouvait ni adorer Dieu, ni penser librement, ni étudier la nature, ni même soigner son corps et arranger son existence à sa manière, et dans la vie privée comme dans la vie publique, il subissait mille choses que sa conscience et son bon sens condamnaient. — D. Que résulte-t-il de cette situation ? — R. Que les colères s'amassent dans les générations qui se succèdent, et l'injustice naît de la colère. — D. En quoi consiste cette injustice ? — R. On a oublié que si la tradition est devenue l'oppresseur du genre humain, elle en a été pendant longtemps l'éducatrice et la mère ; elle le sera toujours à certains égards, et au lieu de la dégager du principe qui la fausse et l'altère, on l'a attaquée elle-même avec une sourde animosité. — D. Qu'est-il advenu de ces haines longtemps contenues ? — R. Elles ont fini par éclater toutes à la fois. La fin du dernier siècle est témoin en France du plus terrible des orages que l'histoire nous présente dans la société d'aucun pays. — D. Les abus de la tradition sont-ils inhérents à la tradition même ? — R. Nullement, nous pouvons respecter la personne et l'œuvre de nos pères, tout en réservant à l'individu ses droits. — D. N'est-ce pas même leur rendre hommage que de rester fidèles à la conscience ? — R. Sans doute, car nous devons chercher en eux l'esprit de justice et de vérité, même à travers la passion et l'erreur. — D. On ne doit donc pas craindre de faire à la conscience sa part ? — R. Non, et cette part est celle de l'absolue liberté. — D. Quel droit devons-nous reconnaître à chaque génération, à chaque homme ? — R. Le droit de réviser le passé et de recommencer chaque jour à nouveau la vie. — D. Qu'arrivera-t-il alors ? — R.

C'est que la tradition rendue à elle-même reprendra sa place légitime et son rôle bienfaisant dans le monde. — D. Elle ne s'opposera donc plus à la liberté ? — R. Non; car en soi, elle ne lui est pas contraire; si, au nom d'un faux principe, la tradition a souvent combattu la liberté, c'est pourtant grâce à ses enseignements que la liberté a pris corps. C'est dans la tradition que le droit positif a trouvé ses premières assises. — D. La tradition n'appartient donc point spécialement aux monarchies despotiques et aux religions d'autorité ? — R. Nullement ; elle a fleuri au contraire parmi toutes les nations originales et fortes, parmi toutes celles où s'est développé le sentiment du droit. — D. Citez-en quelques-unes. — R. Les républiques de la Grèce et de Rome. — D. Et dans le monde moderne ? — R. Dans le monde moderne, tous les pays qui possèdent des libertés viriles ont des traditions fortes. — D. Citez-en quelques-uns ? — R. Les Etats-Unis d'Amérique, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse. — D. Cette loi se retrouve-t-elle partout ? — R. Oui, partout. Alors même que le despotisme se sert de la tradition, il la redoute et s'en défie, tandis que la liberté l'appelle et s'en fait dans la pratique un indispensable soutien. — D. Expliquez comment la chose se passe ainsi. — R. Dans les pays très-gouvernés où l'on trouve partout des autorités qui règlent l'existence, qui nous guident, nous commandent, nous menacent et nous punissent, nous sommes semblables à des enfants sous la férule d'un pédagogue ; il nous suffit d'obéir ; la tradition, dans ce cas, ne fait que gêner le pouvoir, car elle le limite, même en l'appuyant ; c'est une règle qui s'introduit dans l'arbitraire. — D. Quelle sorte de caractères et de mœurs conviennent au despotisme ? — R. Des caractères faibles et des habitudes relâchées ; il lui faut la révolte et la licence que la tradition réprime. — D. Dans les pays, au contraire, très-peu gouvernés, ou plutôt gouvernés par les citoyens eux-mêmes, quel est le rôle de la tradition ? — R. Dans ces pays, on a besoin de trouver dans les mœurs un puissant contre-poids; autrement le désordre, succédant à la liberté, la société se perdrait par l'anarchie ; or, la tradition seule peut remplir ce rôle. — D. Comment le remplit-elle ? — R. En créant des mœurs fortes, elle préserve les libertés publiques. C'est la solidarité du passé qui garantit la solidarité du présent en lui donnant dans les sentiments et dans les souvenirs un caractère sacré, et quand cet appui manque, tout est ébranlé, tout menace ruine. — D. Quelle est la situation d'un peuple qui arrive à concevoir la liberté sans trouver dans son histoire de traditions libérales ? — R. Pour réaliser son idéal, il rompt avec le passé, il procède par

voies révolutionnaires; mais perdant alors son équilibre, son sort devient pendant une certaine période incertain, ballotté, difficile. — D. Expliquez cela. — R. Ce peuple a l'idée de la liberté sans en avoir l'expérience, que la tradition seule donne ; il n'en comprend pas ou il en comprend mal les conditions pratiques, et comme en même temps les forces sociales sont organisées pour y faire obstacle, comme les mœurs la repoussent, les esprits et les intérêts entrent en lutte, et le trouble et la confusion règnent partout. — D. Comment se divisent alors les partis conservateurs et les partis libéraux ? — R. Les premiers, effrayés, s'efforcent de se réfugier dans la tradition ancienne, pensant y trouver une sauvegarde ; les seconds, irrités par l'obstacle, renient la tradition même. — D. Que peut-on dire de ces deux conceptions ? — R. Qu'elles sont également fausses. On ne ranime pas de ses cendres une tradition morte, surtout quand elle a succombé sous une idée plus haute de la justice, mais une société ne vit pas non plus sans tradition. — D. Quand un peuple repousse celle de son histoire, quelle destinée est devant lui ? — R. S'il veut continuer à vivre et à se développer, il faut qu'il sache tirer une tradition nouvelle de son propre sein, de l'idée supérieure qu'il a conçue et des mœurs qui y correspondent. — D. Que lui arrivera-t-il s'il fait cela ? — R. Ayant une base solide, il pourra laisser les déclamations puériles et vaines contre les choses qui ne sont plus, et avec virilité et calme, apporter pierre sur pierre à l'édifice qu'il s'agit d'élever. — D. Comment conclurons-nous cette leçon ? — R. En disant que dans la vie collective comme dans la vie individuelle, la tradition, dégagée du principe de l'autorité infaillible, est un des principaux éléments de la morale. Elle tient au plus intime de la conscience et du cœur ; elle est indestructible. — D. La science ne s'oppose-t-elle pas à la tradition ? — R. Nullement ; la science a son œuvre immense et magnifique, que rien ne saurait entraver ; mais la tradition a la sienne. — D. Comment peut-on caractériser ces deux œuvres ? — R. En disant que l'une doit tout contrôler : elle doit nous affranchir et nous éclairer ; l'autre doit nous relier et nous unir. — D. Elles ne se détruisent donc pas mutuellement ? — R. En aucune manière. Au lieu de s'attaquer et de se combattre, toutes deux doivent travailler ensemble au bonheur et au développement de l'humanité.

CHAPITRE XV

DE LA SOLIDARITÉ DANS LE MONDE MORAL

Dans ses rapports avec la conscience, la solidarité étend notre responsabilité bien au delà de notre activité directe. — Elle nous rattache invisiblement par le bien et le mal que nous commettons à l'ensemble du bien et du mal qui existe dans le monde. — Le sentiment de la solidarité nous arrête sur la pente du mal en nous montrant que les conséquences de nos fautes sont souvent bien plus graves que les fautes elles-mêmes et peuvent échapper à toutes les réparations. — Il nous fortifie au contraire dans la voie du bien en nous liant à tout ce que le passé contient de grand et de bienfaisant, et en ouvrant notre âme aux affections nobles. — Les vraies amitiés sont celles qui sont fondées sur la solidarité morale.

Nous avons vu dans nos dernières leçons comment la solidarité relie tous les hommes dans le temps et l'espace. Nous la suivrons aujourd'hui spécialement dans ses rapports avec la conscience où elle étend notre responsabilité bien au delà du cercle de notre activité directe.

La solidarité morale nous rattache invisiblement, par le bien et le mal dont nous sommes auteurs, à l'ensemble du bien et du mal qui existent dans le monde.

Remarquons, en effet, que dans les rapports infiniment complexes de la vie sociale le bien produit le bien, le mal produit le mal, et chacun de nos actes moraux est la cause d'une série d'autres actes, de sorte que nous devons nous attribuer une part de responsabilité dans les conséquences même les plus lointaines de notre conduite.

Voici une classe, par exemple : un élève, François, commet une action honteuse. Il fait un mensonge pour s'attribuer, aux dépens d'un camarade, l'honneur et le profit d'une bonne composition. La faute est découverte, l'élève puni. J'admets que François fasse un retour sur lui-même, se repente sincèrement et qu'il s'applique à réparer les conséquences directes de sa faute, toujours est-il qu'il lui est impossible d'effacer certaines conséquences indirectes, entre autres celles qui naissent du mauvais exemple. Dans la classe et dans la famille surtout, où les plus jeunes regardent toujours les aînés et sont naturellement enclins à suivre leurs traces, l'influence de l'exemple, il ne faut pas l'oublier, est très-importante. Supposons que François en mentant ait donné l'idée du mensonge à un de ses camarades, qu'il l'ait induit à mentir, et que plus tard celui-ci, sous l'action de cette mauvaise influence, aggravée à un moment donné par quelques circonstances fâcheuses, en prenne l'habitude et devienne un homme sans foi, François ne se trouve-t-il pas, dans une certaine mesure, solidaire de toutes ses fourberies ? J'admets que cette mesure soit faible ; il suffit néanmoins qu'elle existe pour qu'une conscience délicate en sente le poids. — Me comprenez-vous bien ? — Vous me répondez tous affirmativement, et, à l'appui de mes paroles, Édouard me rappelle l'exemple d'un négociant que j'ai connu chez ses parents. Pierre,

c'était son nom, avait très-mal agi dans les affaires. Il avait accompli une transaction déloyale, dont les conséquences furent la ruine d'un autre négociant nommé Charles. Au bout de quelque temps, Pierre, par l'effet de circonstances intimes, dont je n'ai point à parler ici, revint à de meilleurs sentiments. Il eut des remords, voulut réparer sa faute, et fit remettre indirectement à Charles tout l'argent dont il lui avait fait tort.

Mais voyez ce qui était arrivé pendant ce temps.

La fille aînée de Charles, faible, vaniteuse, mal élevée d'ailleurs, se voyant en face de la ruine et forcée de travailler, avait quitté ses parents et se conduisait mal. Les deux plus jeunes frères, abandonnés à eux-mêmes, avaient pris des habitudes de désordre et d'oisiveté. La mère, très-faible de santé, était morte de chagrin. Le père était tombé dans un découragement complet; il avait perdu toute force morale, tout caractère, toute dignité.

Or, Pierre pouvait bien rendre l'argent injustement détourné, mais il ne pouvait rendre la paix et l'honneur à cette famille; il ne pouvait effacer le tort qu'il avait fait à toutes ces consciences en causant leur défaillance. — Et remarquez l'enchaînement du mal. — Une conscience qui a failli devient elle-même une source de défaillances. La jeune fille, le jeune homme, qui se sont une fois mal conduits, en entraînent d'autres qui en entraîneront d'autres à leur tour... Voulez-vous, à ce propos, que je vous raconte l'histoire d'une de mes anciennes élèves, histoire qui m'a bien émue dans le temps où elle s'est passée? — Oui, me dites-vous. — Je commence.

J'étais institutrice au village de R***, et parmi les aînées de ma classe se trouvait une jeune fille du nom

prompte et
été capable
ection sage,
ment, et ne
actère était
imagination
campagne,
e ne rêvait
ns en ima-
nécessaires,
n mauvais
lectures fu-
n.
hée se sou-
, et elle me
ur, ses pa-
ttre en ser-
e, et elle fut
is pas partir
t, force con-
'ils seraient
en larmes en
'un change-
la séparation
joyeusement
vec sa malle
ença toute-
tre la camé-
ombles d'un
ectement, les
ue pour son

coup d'essai, elle se trouve placée chez de petits propriétaires de campagne, braves gens sans enfants et d'un âge mûr, uniquement absorbés, l'un par le commerce de ses denrées, l'autre par la tenue de la maison et les soins d'un petit ménage. M. et Mme Thomas avaient l'intérieur le plus dénué de prestige qu'il fût possible d'imaginer, et il n'y avait pas jusqu'à ce nom bourgeois de Thomas qui ne désolât Dorothée, car elle aimait les titres.

Tout, d'ailleurs, était à l'avenant dans cette maison prosaïque.

Mme Thomas ne savait ni s'habiller, ni parler, ni se tenir avec la moindre élégance. C'était une bonne grosse femme très-bien portante, très-active, très-pratique, qui passait son temps à aller dans la maison de côtés et d'autres, mettant les choses en ordre et secouant rudement Dorothée quand elle la trouvait les yeux au ciel et les mains inactives. Mme Thomas ne montrait aucun ménagement, aucune indulgence pour la rêverie, et elle répétait souvent et très-haut, de façon à ce que Dorothée l'entendît, que *l'oisiveté est la mère de tous les vices*.

C'est là une maxime banale, mais très-vraie. Il y a, en effet, mes enfants, une oisiveté de l'esprit plus funeste encore que celle du corps. C'est l'état où l'on se trouve quand on accomplit sa tâche quotidienne avec dégoût. Comme on n'applique pas alors ses forces intérieures à son travail, elles demeurent sans emploi et peuvent se transformer en une source d'inspirations funestes.

C'est ce qui arriva à Dorothée.

Mécontente de la monotonie de son existence, elle cherchait partout quelque aventure, et une vaine et insurmontable curiosité s'empara peu à peu de son es-

[illegible] es, et, n'en
[illegible] venter. Elle
[illegible] ence de la
[illegible] s. Quand le
[illegible] tres, elle la
[illegible] e pli ? Elle
[illegible] ce... Peu à
[illegible] tes lorsque
[illegible] lorsque ses
[illegible] a à lire les
[illegible] u'on aban-
[illegible] u. — Cette
[illegible] ement indi-
[illegible] n'était pas
[illegible] é et oisive
[illegible] robité.

[illegible] s, Dorothée
[illegible] age, elle se
[illegible] ques comme
[illegible] affaires de
[illegible] onciliabules
[illegible] sque faisait
[illegible] velles qu'on
[illegible] réduit aux
[illegible] Mme Thomas,
[illegible] les indiscré-
[illegible] ne sortaient
[illegible] les : le prix
[illegible] hat du bé-
[illegible] de satisfaire
[illegible] i remit une
[illegible] riture fine et
[illegible] légante.

[illegible] Mme Thomas

s'enfermèrent ; ils eurent ensemble une longue conversation, et tous deux sortirent.

Dès qu'ils eurent quitté la maison, Dorothée se précipita dans le bureau, espérant, selon l'usage, y trouver la lettre, mais, ô déception ! elle ne trouva rien. Tout était fermé et en ordre. Le soir, Dorothée se mit à interroger avec anxiété la physionomie de Mme Thomas, mais celle-ci s'apercevant de cette contemplation, lui demanda ce qu'elle avait à bâiller aux corneilles, et l'envoya à son ouvrage.

Le même incident se renouvela plusieurs fois à quelques jours de distance. Des lettres pareilles revinrent à l'adresse de M. et Mme Thomas et disparurent de la même façon mystérieuse. Alors la curiosité non satisfaite de Dorothée s'exhalta d'une façon extraordinaire, et la porta à commettre une action encore plus honteuse que toutes les autres.

Une nuit, pendant que ses maîtres dormaient, elle prit dans la poche de leurs vêtements la clef du bureau ; elle l'ouvrit, et, trouvant les lettres à la fine écriture, elle les lut toutes l'une après l'autre !

Or, ces lettres contenaient en effet un secret, un secret fort grave dont dépendait le mariage de deux jeunes gens.

Il s'agissait d'une condamnation légale qui avait frappé la famille du jeune homme dans la personne d'un parent. Toutefois, cette famille n'étant pas originaire du pays, la condamnation y était ignorée ; seulement, avant le mariage, le père avait cru devoir la révéler par honneur aux parents de la jeune fille, et le jeune homme, bien innocent d'ailleurs de la faute commise par un arrière-cousin, portant malheureusement le même nom, écrivait à M. et Mme Thomas pour les prier d'intervenir en sa faveur.

Les choses en étaient là au moment où Dorothée parvint à lire les mystérieuses lettres. Pour elle, quelle découverte précieuse ! La plupart des personnages du drame habitaient la petite ville et lui étaient connus. Aussi ouvrait-elle de grands yeux, son cœur battait, et elle s'interrompait à chaque instant pour pousser des exclamations de surprise !... Elle s'agitait sur sa chaise, se levait, faisait quelques pas et venait se rasseoir en enviant le sort de cette jeune fille qui avait su inspirer tant d'amour et tant d'éloquence. Dorothée ne se coucha pas cette nuit-là, et, comme son cœur n'était pas mauvais, elle se promit du moins de garder fidèlement le secret qu'elle avait infidèlement surpris.

Mais on ne tient pas ces engagements-là.

Le soir, quand ses bonnes amies commencèrent à lui parler des lettres à la fine écriture, elle ne put s'empêcher de rougir et de prendre un ton discret en répondant qu'elle ne savait rien de nouveau.

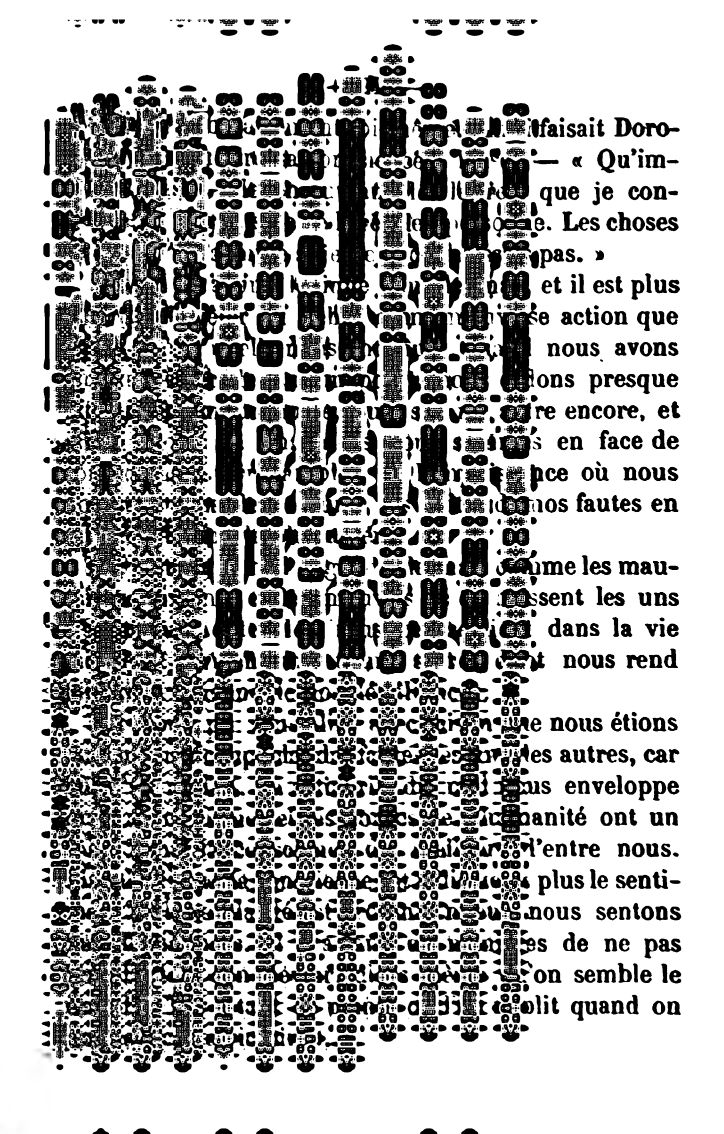
Devant cette hésitation et ce trouble, on l'entoure, on la presse. Morceau par morceau, on finit par lui faire tout raconter, et vous pouvez imaginer les commentaires.

Les amies aussi promirent solennellement d'être discrètes, mais de toutes ces discrétions-là il advint qu'en vingt-quatre heures le secret fit le tour de la ville. — Dé là grand bruit, grand émoi. — Le mariage fut rompu. — Le jeune homme, désespéré et déshonoré, partit pour l'Amérique. — La jeune fille ne se maria jamais. — Les maîtres de Dorothée, accusés par les deux familles, ne se consolèrent pas d'avoir été l'occasion de tous ces malheurs, et renvoyèrent honteusement cette fille qui avait abusé de leur confiance. — Dorothée eut un amer repentir de sa conduite et s'efforça de se corriger, mais elle ne put rien pour réparer le mal qu'elle avait fait.

Eh bien, mes enfants, que pensez-vous de cette histoire ? — Georges trouve Dorothée tout à fait extravagante et très-peu digne d'intérêt. Il pense qu'une personne volant un secret est aussi coupable qu'une personne volant une fortune, et une telle improbité l'indigne. — Hortense blâme vivement Dorothée, mais elle croit qu'elle eût été incapable de voler de l'argent; elle n'avait pas une nature complètement pervertie, bien qu'elle eût commis une action honteuse. — Julie trouve aussi des excuses dans la situation de Dorothée, qui était seule et n'avait pas d'amis. Julie ne peut souffrir Mme Thomas, qui lui paraît très-ennuyeuse et très-vulgaire, et qui n'a pas su exercer une bonne influence sur Dorothée. — Il y a du vrai, mes enfants, dans tout ce que vous dites. — Georges, qui n'a, je le vois, et je l'en félicite, aucune disposition romanesque, est d'une sévérité impitoyable pour Dorothée; il se met au point de vue de la stricte justice. Hortense et Julie sont plus humaines : elles cherchent les circonstances atténuantes, et elles ont raison d'une autre manière.

Mais la question pour nous n'est pas de mesurer la culpabilité de Dorothée, c'est de montrer par son exemple comment notre responsabilité peut être engagée bien au delà des conséquences immédiates de nos fautes, et comment les conséquences indirectes qui en résultent peuvent aggraver la portée de nos actes. Ainsi Dorothée et Pierre, en agissant mal, avaient eu l'intention de se satisfaire eux-mêmes, non de faire du tort à leurs semblables. Seulement, en se satisfaisant eux-mêmes, ils avaient fait du tort à autrui, et ce tort n'était imputable qu'à eux.

Quand on désire une chose qui ne peut être obtenue par des moyens loyaux, et qu'on n'a pas le courage de renoncer à son désir, il est assez ordinaire qu'on



faisait Doro-
— « Qu'im-
que je con-
e. Les choses
pas. »
et il est plus
e action que
nous avons
dons presque
re encore, et
s en face de
nce où nous
nos fautes en

mme les mau-
ssent les uns
dans la vie
t nous rend

e nous étions
les autres, car
us enveloppe
anité ont un
l'entre nous.
plus le senti-
nous sentons
es de ne pas
on semble le
olit quand on

existe dans le

mal, elle existe aussi dans le bien, et là elle est pour nous une source de force et une source de joie.

Un exemple de vertu, une bonne influence, une ferme impulsion peuvent mettre dans la voie de la justice tel cœur faible, tel caractère indécis. L'aide généreux que nous prêtons à une personne dans le malheur, non-seulement la relève, mais fait qu'elle peut devenir pour d'autres un appui, et ces autres à leur tour peuvent devenir des sources de bien.

Voyez quelle a été l'influence de cette modeste et honnête servante, Marthe, dont nous avons raconté l'histoire. Après avoir rendu deux époux l'un à l'autre, elle a rendu à des enfants un père et une mère... Suivez maintenant dans l'avenir les conséquences d'un tel bienfait, voyez comme elles s'enchaînent et comme elles se prolongent à l'infini !...

Geneviève aussi qui, dans l'atelier de la fabrique de R***, a inspiré le sentiment de la dignité et du respect de soi à toutes ses compagnes, n'exerce-t-elle pas une action dont les conséquences sont sans limite. Et tante Yseult encore, qui élève toute une famille dans un esprit de courage, d'activité, de justice, et dont nous retrouvons le souvenir vivant et bienfaisant jusque dans la troisième génération qui la suit !

Le bien s'enchaîne donc comme le mal ; la solidarité de la justice et des bons sentiments s'oppose à la solidarité de l'injustice et des passions mauvaises, et chacune de nos bonnes actions nous fait participer, dans une certaine mesure, à la masse du bien qui existe dans le monde.

Or, non-seulement cette solidarité bienfaisante étend notre action dans le présent et l'avenir, mais elle nous lie au passé. Elle lie les œuvres et elle établit la communion entre les personnes. Tous ceux qui ont conçu,

voulu, réalisé avant nous la justice, sont, dans l'ordre moral, nos précurseurs et nos pères. Nous travaillons à la même œuvre, nous suivons la même route. Nos souffrances, ils les ont éprouvées ; nos luttes, ils les ont soutenues ; nos aspirations immortelles ont été les leurs.

Vous êtes jeunes, mes enfants, et vous n'avez pas encore connu les grandes épreuves de la vie. Mais si jamais votre âme est tourmentée, au lieu d'exhaler de vaines plaintes et de fixer votre pensée dans la contemplation de vos souffrances, appelez à votre secours les leçons si nombreuses et si salutaires contenues dans cette longue et glorieuse histoire de la conscience humaine. Lisez certaines pages de Platon, d'Aristote, de Sénèque, ou encore, quelques belles et profondes méditations des moralistes chrétiens, et vous sentirez que, sur la route épineuse du travail et du devoir, vous ne marchez pas seuls. Ceux qui, avant vous, ont combattu le bon combat, vous crient de loin : « Courage ! » Ils vous accompagnent et vous soutiennent.

Cette mystérieuse communion des âmes est une des plus grandes réalités de la vie morale. Elle nous arrache à la concentration du *moi*, qui rend tous les fardeaux plus lourds et toutes les douleurs plus cuisantes ; elle nous détache de nos propres maux en nous élevant au-dessus de nous-mêmes, et elle les diminue.

Non-seulement la solidarité nous met en possession, dans le passé, de toutes les grandeurs morales, mais elle ouvre notre âme aux affections présentes.

On dit souvent qu'il n'y a de fortes amitiés que celles qui se forment dans la jeunesse. C'est vrai, si on entend par jeunesse la faculté de croire, d'agir et de se donner soi-même avec conviction et désintéressement.

Mais alors il faut ajouter qu'il y a une jeunesse de l'âme capable de résister à toutes les atteintes du temps.

Si les satisfactions de la passion nous usent et nous blasent, si elles nous laissent l'impuissance et l'ennui, c'est-à-dire la vieillesse du cœur, la lutte morale entretient toutes les virilités et toutes les tendresses. Les amitiés les plus durables et les plus précieuses sont celles qui sont fondées sur la conformité des sentiments nobles et sur la pratique du bien. Quand nous avons traversé les mêmes épreuves et que nous en avons tiré les mêmes fruits, nous ne nous sentons point étrangers. Vainement le temps et l'espace nous séparent, nous sommes des amis inconnus, unis dans la vie intime du cœur et de la conscience, et si une heureuse fortune nous rapproche, même à un âge avancé, c'est une sorte de reconnaissance.

Je voudrais terminer, mes enfants, en vous citant une pensée d'un philosophe qui fut un des plus grands moralistes de l'antiquité, et dont le langage demeurera éternellement vrai.

Il y a trois sortes d'amitié, nous dit Aristote : celle qui est fondée sur l'intérêt ou l'utilité, celle qui est fondée sur le plaisir, et celle qui est fondée sur la vertu.

Les amitiés fondées sur l'utilité et le plaisir se rompent aisément, car leur base n'a rien de fixe. Ces amis prétendus, liés par la passion, ne demeurent pas longtemps semblables à eux-mêmes, et l'amitié disparaît avec l'occasion qui l'a déterminée. Mais l'amitié des gens vertueux, et qui se ressemblent par la vertu, est parfaite. Ceux-là sont les amis par excellence, car leur sentiment a une base inaccessible aux vicissitudes de la vie. La calomnie même ne l'atteint pas ; il est susceptible d'une inaltérable confiance.

mêmes en tant
is absolument
rectement, et
rds, aux véri-

sentiment de
même temps,
nous affermir
un des plus

dans ses rapports
sabilité bien au
rité morale nous
nous commettons.
monde. — D. Ex-
complexes de la
rmine le mal. —
autres actes ? —
uer une part de
us lointaines, de
nos fautes et que
arer ? — R. Pas
conséquences di-
pent le plus sou-
xemple. — D. Le
nts ? — R. Oui,
sont naturelle-

, chap. 1 à 5.

ment enclins à suivre leurs traces. — D. Si un enfant, par son mauvais exemple, induit un autre enfant à mentir, et que ce dernier par la suite devienne un menteur, le premier n'est-il pas, dans une certaine mesure, associé à toutes ses fourberies ? — R. Sans doute ; et, en admettant que cette mesure soit faible, il suffit que le fait existe pour qu'une conscience délicate en sente le poids. — D. Fait-on toujours le mal par méchanceté réfléchie ? — R. Non ; on n'a souvent d'autre intention que de se satisfaire soi-même ; seulement, en se satisfaisant soi-même, on fait du tort à autrui, et on est responsable de ce tort. — D. Quand on désire une chose qui ne peut être obtenue par des moyens loyaux, et qu'on n'a pas le courage de renoncer à ses désirs, s'avoue-t-on d'ordinaire toute sa faiblesse ? — R. Non, on s'aveugle volontairement pour mettre sa conscience à l'aise. — D. Prévoit-on toujours l'étendue du mal qu'on fera en commettant une mauvaise action ? — R. Non ; on est généralement persuadé qu'on s'arrêtera à certaines limites. — D. Et les choses se passent-elles généralement comme on l'a cru ? — R. Nullement. Il y a une logique dans le mal, et il est plus aisé de s'arrêter au début d'une mauvaise action que sur la pente où elle nous entraîne. — D. Quand nous avons commencé à céder sur un point, qu'arrive-t-il ? — R. Nous cédons presque fatalement sur un autre, puis sur un autre, puis sur un autre encore, et toujours, jusqu'à la fin. — D. Qu'arrive-t-il alors ? — R. Nous nous trouvons en face de conséquences irréparables, et l'impuissance où nous sommes de conjurer les suites de nos fautes en est le châtiment le plus amer. — D. Ainsi, le mal engendre le mal, les mauvais sentiments et les mauvaises passions naissent les uns des autres ? — R. Sans doute, les injustices se lient dans la vie sociale et forment une trame serrée dont nous rendent solidaires chacune de nos défaillances. — D. Citez des exemples. — R. L'histoire de François, de Pierre, de Dorothée. — D. Comment ai-je pu vous dire un jour que nous étions tous un peu coupables des fautes les uns des autres ? — R. Parce que nul de nous n'est parfait. La solidarité du mal nous enveloppe donc tous, et les crimes et les hontes de l'humanité ont un écho dans la conscience du meilleur d'entre nous. — D. Qu'arrive-t-il quand la conscience est très-délicate ? — R. C'est que nous avons d'autant plus le sentiment de la solidarité et que nous sentons mieux nos défaillances. — D. Alors même qu'on remplit son devoir, le remplit-on jamais d'une manière qui ne laisse rien à désirer ? — R. Non, il y a toujours des points où l'on faiblit quand on remporte une victoire. — D. Si la solidarité

R. Oui, et elle
ce de joie. — D.
bonne influence.
s dans la voie de
indécis. — D.
dans le malheur
te, et elle peut
leur tour peu-
exemples. — R.
Geneviève dans
. — D. Le bien
arité de la jus-
à la solidarité
mment entrons-
bonnes actions,
à la masse du
rité bienfaisante
l'avenir ? — R.
elle établit la
a ? — R. Tous
stice sont, dans
Nous travaillons
é ? — R. Oui ;
es ont soutenues,
Quand nous tra-
olée par de véri-
la contemplation
à son secours les
ans la longue et
Comment peut-on
pages de Platon.
profondes médi-
-nous alors ? —
du travail et du
combattu avant
nous ? — R. Ils
et nous soutien-
cette mystérieuse
grandes réalités
— R. Elle nous

arrache à la concentration du moi, qui rend tous les fardeaux plus lourds et toutes les douleurs plus cuisantes ; elle nous détache de nos propres maux en nous élevant au-dessus de nous-mêmes, et elle les diminue. — D. Est-ce seulement dans le passé que la solidarité nous met en possession des grandeurs de la vie morale ? — R. Elle ouvre encore notre âme aux affections présentes. — D. Ne dit-on pas qu'il n'y a de fortes amitiés que celles qui se forment dans la première jeunesse ? — R. Oui, et c'est vrai, si on entend par jeunesse la faculté de croire, d'agir et de se donner soi-même avec conviction et désintéressement. — D. Il y a donc une jeunesse différente de celle qui tient à l'âge ? — R. Oui, il y a une jeunesse de l'âme capable de résister à toutes les atteintes du temps. — D. Que produisent en nous les satisfactions de la passion ? — R. Elles nous usent et nous blasent ; elles nous laissent l'impuissance et l'ennui, c'est-à-dire la vieillesse du cœur. — D. Que produit au contraire la lutte morale ? — R. La lutte morale entretient en nous toutes les virilités et toutes les tendresses. — D. Qu'en résulte-t-il ? — R. Que les amitiés les plus durables et les plus précieuses sont celles qui sont fondées sur la conformité des sentiments nobles et sur la pratique du bien. — D. Ceux qui ont traversé les mêmes épreuves et qui en ont tiré les mêmes fruits, ne sont donc point étrangers les uns aux autres ? — R. Non. Vainement en pareil cas le passé les sépare, ce sont des amis inconnus, unis dans la vie intime du cœur et de la conscience, et si une heureuse fortune les rapproche, même à un âge avancé, c'est pour eux une sorte de reconnaissance. — D. Citez un philosophe de l'antiquité qui a parlé de l'amitié d'une manière admirable. — R. Aristote. — D. Comment distingue-t-il les différentes amitiés ? — R. En trois sortes : celles qui sont fondées sur l'intérêt ou l'utilité ; celles qui sont fondées sur le plaisir, et celles qui sont fondées sur la vertu. — D. Comment caractérise-t-il les deux premières sortes d'amitiés ? — R. Les amitiés fondées sur l'intérêt ou le plaisir, dit-il, se rompent aisément, car leur base n'a rien de fixe. — D. Comment se fait-il que leur base n'ait rien de fixe ? — R. Parce que leur base est la passion qui varie sans cesse. Aussi cette sorte d'amitié doit-elle disparaître avec l'occasion qui l'a déterminée. — D. Comment Aristote caractérise-t-il l'amitié des gens vertueux ? — R. Il dit qu'elle est inébranlable, car elle a une base inaccessible aux vicissitudes de la vie. — D. Quelle est cette base ? — R. C'est la justice et l'amour du bien, c'est-à-dire la bonne conscience. Les gens vertueux sont donc les amis par excellence, et leur

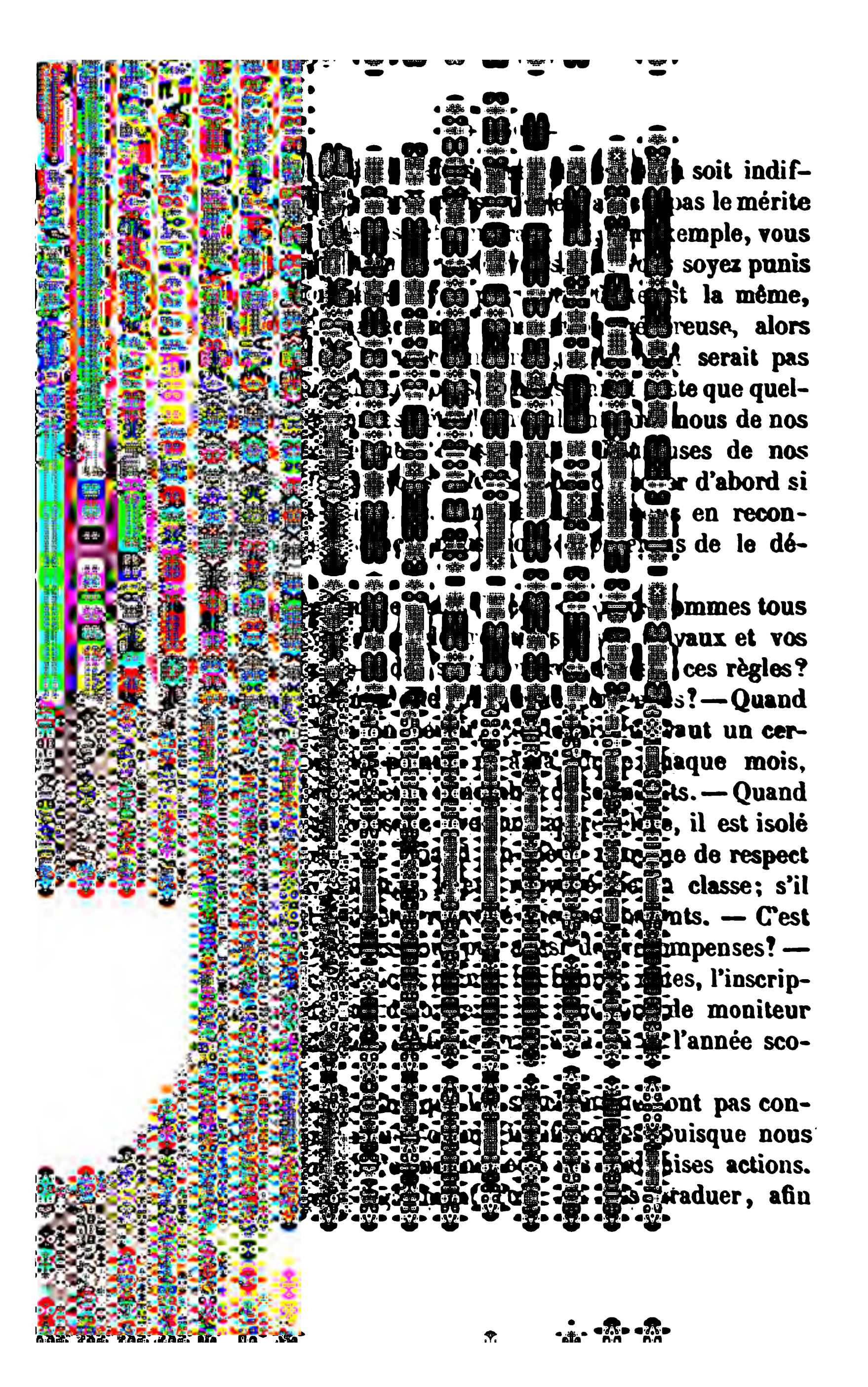
sentiment mutuel est susceptible d'une inaltérable confiance. — D. Comment conclurons-nous cette leçon ? — R. En disant que le sentiment de la solidarité est un des plus capables, en même temps, de nous arrêter sur la pente du mal et de nous affermir dans la voie du bien ; à ce titre, c'est un des plus puissants éléments de la morale.

CHAPITRE XVI

SANCTION DE LA LOI MORALE

Le bien et le mal existent par eux-mêmes et indépendamment de la sanction. — Il n'est cependant pas indifférent qu'une sanction existe. — Diverses sortes de sanctions. — Punitions et récompenses de l'école. — Peines imposées par la loi à ceux qui l'enfreignent. — Ces diverses sanctions ne frappent pas tous les actes, et elles atteignent rarement le mobile des actes qui en fait le caractère moral; elles sont insuffisantes. — Autres sanctions qui consistent dans les conséquences directes de nos actes. — Ces sanctions nous atteignent par la santé ou la maladie, le succès ou l'insuccès de nos travaux et par l'opinion. — Elles ne remontent pas plus aux mobiles que les premières; elles sont encore insuffisantes.

Nous avons vu, mes enfants, que le bien et le mal peuvent se traduire par le devoir accompli ou négligé, le droit respecté ou violé; en un mot, par la justice ou l'injustice. Ils existent donc indépendamment des résultats qui en découlent, indépendamment de la récompense et de la punition, ou, autrement dit, de la sanction qui peut y être attachée et qui les confirme.



soit indif-
pas le mérite
emple, vous
soyez punis
t la même,
reuse, alors
serait pas
te que quel-
nous de nos
ses de nos
r d'abord si
en recon-
s de le dé-

mmes tous
aux et vos
ces règles?
s? — Quand
ant un cer-
haque mois,
ts. — Quand
e, il est isolé
e de respect
a classe; s'il
nts. — C'est
mpenses? —
tes, l'inscrip-
le moniteur
l'année sco-

ont pas con-
uisque nous
ises actions.
raduer, afin

qu'elles correspondent à l'idée que nous avons de la justice.

Maintenant, mes enfants, pouvez-vous me dire si l'école est le seul lieu où l'on punisse et où l'on récompense? Dans la famille, n'y a-t-il pas aussi des sanctions attachées à vos actes? — Oui, me dites-vous. — Citez m'en alors quelques exemples. — Lorsque vous avez manqué à vos devoirs, vos parents vous privent de partager avec eux le repas de famille; — ils vous privent de certains plaisirs, — ils ne vous accordent plus de confiance, tandis que, au contraire, lorsqu'ils sont satisfaits de votre conduite, ils étendent votre liberté, — ils vous font des présents, — ils vous consultent sur chaque chose. — Très-bien; je vois que les parents et les maîtres comprennent la sanction absolument de même sorte.

Si nous sortons maintenant de la classe et de la famille, pour regarder au delà dans la société, n'y trouvons-nous pas aussi des lois qui ont leurs sanctions? — Oui, me dites-vous. — Citez-moi quelques cas.

Il y a des lois qui défendent la personne, d'autres qui défendent la propriété, et les infractions à ces lois sont punies de façons diverses. — Quand un homme attente à la vie de son semblable, par exemple, il est condamné aux travaux forcés, ou même à mort; — quand il vole, quand il commet des fraudes, il est puni par la prison. — Des infractions plus légères sont punies moins gravement; — il y a des règlements de police relatifs à la propreté, à l'ordre dans les rues; — d'autres qui concernent l'industrie, les édifices publics, les écoles, etc. — Les infractions à ces règlements sont punies de l'amende ou de quelques jours de prison, etc.

Je n'insiste pas, mes enfants, car nous ne faisons pas ici un cours de droit, et je me résumerai en disant que

n a établi des
lle et dans la
ne l'autorité;
nt moins à le
Dans la so-
sociales étant
le but est de
à détourner
e récompen-
tre cas, elles

stion que je
bien garde,
sous le coup
s la famille,
en d'autres
, toutes nos
r valeur? —
bien. — Julie
jours raison.
mais c'est en
n n'est pas de
propos, mais
os bonnes ac-
ritent, et ceci
rents et des
rie et Charles
école et dans
guerite est du
posons que je
ander alors,
de cette ap-
que les pa-
ant en main

l'autorité, ne puissent pas parvenir à faire régner la justice d'une manière parfaite?

Pour résoudre cette question, suivons notre méthode ordinaire; interrogeons ensemble les faits.

Supposez un enfant qui tienne entre ses mains un vase de verre. Il éprouve une douleur subite et laisse échapper le vase qui se brise en tombant. Un autre enfant tient un vase semblable; il en veut à celui à qui le vase appartient, et, par méchanceté, il le laisse tomber à terre, où il se brise en tombant, comme le premier. — L'acte est le même dans les deux cas; l'apprécierez-vous de la même façon? — Non, me répondez-vous; dans le premier cas, il est involontaire, il n'est ni moral ni immoral; dans le second, il est coupable, car il est accompli avec une mauvaise intention. — Qu'est-ce qui détermine alors le caractère moral de l'acte? — C'est le motif, l'intention. — Très-bien: c'est donc le motif que la sanction doit frapper pour être juste. — Mais comment reconnaîtrons-nous le motif? — Supposez que ces deux enfants affirment également qu'ils ont éprouvé une douleur d'où est résulté la chûte du vase, comment les parents et les maîtres s'assureront-ils de la vérité? Comment descendront-ils dans la conscience de l'enfant? Il y a bien, il est vrai, des signes extérieurs: la rougeur du front, le balbutiement des paroles; mais un enfant peut être audacieux dans le mensonge, et le plus déterminé aura le plus de chances d'être cru.

Vous voyez de suite où la difficulté réside. Nous la retrouverons dans d'autres cas.

Vous m'avez dit qu'une des sanctions de l'école était le nombre des points qui correspondent à la qualité des devoirs. Mais entre deux devoirs également mal faits, r deux élèves différents, n'y a-t-il pas beaucoup de

est plus ou
d'un côté
le mauvais
le manque
très-cou-
lement, un
s une cer-
mais dans

même dif-
sauraient
la classe,
preuve des

constitue
, et cette

nt les actes
mais elles
a classe la
s commettre
ignore et
lors même
ranchise, il
ux, et pour-
nt la lettre
punition. Il
dans la so-
tes les lois
e qu'il n'y
science pu-

né Gobseck,
u'on pût le

prouver. Comme il avait de nombreux procès et des affaires très-embrouillées, les juges, convaincus de sa mauvaise foi, faisaient les plus grands efforts pour le surprendre; mais il connaissait si bien la loi, il était si habile et si plein de détours qu'il échappait à tout et se riait en lui-même de l'impuissance des juges. Je n'oublierai jamais sa figure méchante et rusée, son sourire narquois qui ressemblait à une grimace, son corps maigre et courbé mais alerte, ses allures de fouine. Il vivait seul misérablement, n'ayant d'autre passion que d'empiler de l'or et de tromper ses semblables, et il mourut ainsi, détesté et méprisé par tout le monde, sans avoir subi aucune condamnation légale, bien que dans la pensée de chacun il en eût mérité un grand nombre.

Voilà, mes enfants, un triste exemple de l'impuissance des lois. Je ne veux pas dire sans doute que Gobseck fût heureux ; je pense qu'aucun de vous ne serait tenté d'envier son sort, même quand il aurait réuni dans ses caves tous les trésors des *Mille et une nuits*. Toujours est-il, néanmoins, qu'il a réussi à échapper aux justes atteintes de la loi, et si nous regardions de près dans le monde nous trouverions malheureusement bien d'autres cas analogues.

Nous pouvons donc nous résumer en disant que les sanctions positives ne frappent pas tous les actes contraires aux lois. Nous reconnaîtrons de plus que parmi ceux qu'elles frappent, elles atteignent rarement le mobile qui en constitue le caractère moral. Nous ajouterons enfin, qu'en dehors de la famille et de la classe, ces sanctions dans la société, ont un pur caractère de défense ; elles consistent à punir, non à récompenser.

Maintenant, ces sanctions sont-elles les seules? N'en est-il pas d'autres également extérieures, mais qui, au

loi positive,
ce que nous

ses besoins,
doit être en-
nourriture. —
en résulte un
le pendant un
hou, noncha-
sse ? — Non-
en des cas, le
mais il s'en-
car rien ne
— Et qu'ar-
s même qu'il
de la classe?
nts qu'il ins-
nême, l'avare
é de tous les
ble, en dépit
se. — Quelle
le croit plus,
e ? — On s'en
s, on s'éloigne
té, le désir de
n'éveillent-ils
les disposent-
bienveillance ?
jour. — Avez-
des personnes
qui jouissent
vis-à-vis des
on a d'elles ?
la sanction ac-

cordée à leur esprit de justice, leur constance dans le bien, leur désintéressement. Voyons, citez-m'en quelques-unes. — M. C***, votre professeur de chimie. — En effet, c'est un homme que tout le monde aime et admire. Vous savez que c'est par intérêt pour la jeunesse, par amour de la science, qu'il vous donne des leçons ; vous lui devez donc une double reconnaissance, et je suis bien aise que vous l'ayiez nommé. — Citez-moi maintenant une élève, une de vos compagnes, celle que vous mettez au-dessus des autres pour le caractère et la conduite. Tout le monde a nommé Hortense, et voilà qu'elle se cache derrière la tête de Marguerite. Allons, ne rougissez pas du témoignage de vos compagnes ; je le confirme moi-même pleinement.

Il y a donc une seconde sanction attachée à nos actes, et qui les suit. Cette sanction nous frappe, soit dans notre corps, par la santé ou la maladie, soit dans le succès ou le non-succès de nos travaux, soit dans nos rapports avec nos semblables, par les sentiments que nous leur inspirons, l'aide qu'ils nous prêtent, la défiance ou le mépris qu'ils nous montrent.

Maintenant, il s'agit de savoir si elle suffit pour combler toutes les lacunes laissées par la première ; si tous les problèmes de la vie morale y trouvent satisfaction. — Me comprenez-vous bien ? — Pas tout à fait peut-être. — Je m'explique : en prenant la société telle que nous la connaissons, les conséquences de nos actes nous rémunèrent-elles justement selon ces actes et selon les motifs qui les déterminent ? En un mot, le succès appartient-il aux vertueux, l'insuccès aux gens de mauvais vouloir, dans la mesure exacte du mérite des uns et du démérite des autres ? Telle est la question.

Vous secouez tous la tête d'un air de doute, et vous avez raison... En effet, cette seconde sanction est

... manière, en ce
... tirées de
... frappé par
... sont encore
... aux motifs
... morale.
... nds succès
... de peine,
... et un autre
... t moins de
... d'honneur.
... de grâce;
... font aimer
... ines, tandis
... nais moins

... pour re-
... bre. Je ne
... vie sous ses
... toutefois,
... r à des illu-
... r des appuis

... monde, mais
... se trompe
... he souvent
... é obtenu. Il
... absence de
... houent par
... s douceurs
... elle estime.
... ses que rien
... douloureuses
... obtenus et

des infortunes tout à fait imméritées, et on peut voir des gens qu'on méprise triompher dans l'orgueil et l'hypocrisie, et des gens qu'on vénère voués au plus malheureux sort.

Ainsi, les secondes sanctions, qui consistent en des conséquences dérivant des actes mêmes, non du mobile des actes, sont presque aussi insuffisantes que les premières. Elles sont extérieures comme les récompenses et les punitions ; elles n'ont pas leur source dans la conscience.

La vraie sanction doit être intérieure comme le mobile moral, et y trouver sa raison et sa mesure.

Dans notre prochaine leçon, nous essaierons de la découvrir et de l'analyser, et je vais vous demander d'ici là une chose : c'est de vous placer en face de vous-mêmes, et de chercher dans vos souvenirs un débat de la vie morale, qui nous fournisse des éléments d'expérience et nous permette de tirer une conclusion.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE XVI

D. A quoi se ramènent le bien et le mal ? — R. Au droit respecté ou violé, au devoir accompli ou négligé, autrement dit à la justice et à l'injustice. — D. Le bien et le mal existent donc indépendamment de leurs conséquences, c'est-à-dire de la récompense et de la punition qui peuvent y être attachés ? — R. Oui, ils existent en eux-mêmes. — D. Comment appelle-t-on la récompense et la punition du bien et du mal ? — R. On l'appelle la *sanction*. — D. Quel est l'objet de la sanction ? — R. C'est de confirmer les principes par les conséquences. — D. Si la confirmation n'existait pas, le principe

lant. — D. Est-
n, il nous paraît
ur nous de nos
onnes actions. —
aux règles ? —
se ou de l'école,
moniteur et de
i des sanctions ?
certaines priva-
nctions, dans la
diverses sortes.
emprisonnement.
les sanctions de
— R. Les sanc-
les comme l'au-
sent moins à le
Et celles de la
ent des lois de
étourner du mal
pas. — D. Quel
nfirmer des lois
t-elles rigoureu-
elles n'atteignent
mobile des actes.
— R. Parce qu'il
pénétrer dans la
tous les actes ?
ent ouvertement
? — R. En s'at-
igations. On peut
appent aux puni-
lois. — D. Ces
uentes ; il y a de
, et des hommes
littéralement, de
a conscience pu-
sont donc loin de
s sanctions n'en
-il pas d'autres ?
conséquences de
Quand un enfant

mange avec excès ou quand il joue au delà de ses forces, il se rend malade ; quand il ment on ne le croit plus, alors même qu'il dit la vérité ; quand il est mou, nonchalant et se livre à la paresse, non-seulement il reste ignorant, chose très-honteuse, mais il s'ennuie, se fatigue et s'attriste ; quand il a un caractère difficile et impérieux, il n'est aimé ni de ses compagnons ni de ses maîtres. — D. Et plus tard dans le monde, nos actes ont-ils des conséquences analogues ? — R. Sans doute, un homme égoïste, avare, malveillant, est repoussé de tous, tandis que la loyauté, la bonté, la grâce attirent l'estime et l'affection dans le monde aussi bien qu'à l'école. — D. Comment donc résumerons-nous ce que nous avons dit sur ces dernières sanctions ? — R. Nous reconnaîtrons qu'elles nous frappent toujours, soit dans notre corps par la santé ou la maladie, soit dans le succès ou l'insuccès de nos travaux, soit dans nos rapports avec nos semblables par les sentiments que nous leur inspirons, l'aide qu'ils nous prêtent, la défiance ou le mépris qu'ils nous montrent, etc. — D. Ces sanctions nous suivent-elles partout ? — R. Oui, partout. — D. Elles sont donc plus complètes que les premières ? — R. Oui, car elles atteignent tous nos actes dans leurs conséquences, non pas seulement une partie d'entre eux. — D. Suffisent-elles alors à la loi morale ? — R. Non, car elles atteignent les actes, non les mobiles des actes, qui en déterminent seuls la qualité morale. — D. Le succès n'appartient donc pas toujours aux vertueux, l'insuccès aux gens de mauvais vouloir, selon la mesure de leur mérite ou de leur démérite ? — R. Non, loin de là ; il y a beaucoup d'injustices dans le monde, et il est rare que notre succès ou notre insuccès corresponde à notre véritable mérite et à notre véritable démérite. — D. Ces sanctions, bien que plus étendues que les premières, sont donc encore insuffisantes ? — R. Oui, car pas plus que les premières, elles n'ont leur source dans la conscience. — D. Quel est donc le caractère de la vraie sanction morale ? — R. La vraie sanction morale doit être intérieure comme le mobile, et y trouver sa raison et sa mesure.

CHAPITRE XVII

SANCTION DE LA LOI MORALE

La vraie sanction doit être intérieure comme le mobile et y trouver sa raison et sa mesure. — Nécessité d'un examen de conscience pour la découvrir. — Analyse de la lutte morale. — Ses diverses phases, soit qu'on succombe, soit qu'on remporte la victoire. — La véritable sanction consiste dans la douleur secrète qui suit la faute et la joie qui suit le devoir accompli. — Cette douleur et cette joie sont infiniment plus fortes, plus profondes et plus pénétrantes que celles qui accompagnent le sacrifice ou la satisfaction de nos désirs.

Nous avons exposé et analysé dans notre dernière leçon deux sortes de sanctions à la loi morale : les unes imposées par une autorité extérieure, les autres se manifestant comme la conséquence de nos actes ; mais nous avons reconnu en même temps que ces sanctions étaient insuffisantes en ce qu'elles atteignent les actes plutôt que les mobiles, qui seuls constituent la valeur morale des actes. La vraie sanction doit être intérieure comme le mobile, et y trouver sa raison et sa mesure ;

c'est celle-là que nous nous proposons de rechercher aujourd'hui.

Or, comment pourrons-nous arriver à la découvrir?

En examinant, non plus la manifestation de nos actes, mais l'état même de conscience qui a déterminé nos décisions.

Ainsi, mes enfants, c'est votre expérience personnelle et intime qui doit nous donner aujourd'hui l'objet de l'analyse. Le champ de cette expérience, il est vrai, n'est pas vaste. Vous avez quatorze ans, Charlotte, et Jules en a quinze, Louis treize seulement; c'est le plus jeune, et Marie, l'aînée, bientôt dix-sept. Dans ce court espace de temps, je ne suppose pas que vous ayiez mort d'homme à vous reprocher, ou un vol avec effraction, ou un faux en écriture privée ou publique... Voilà que vous riez, maintenant... Mais remarquez que vous n'avez pas acccompli non plus de grands actes de vertu, de ceux qu'on cite dans l'histoire et qui passent dans la tradition. Votre vie morale s'est donc écoulée entre les extrêmes, chose assez ordinaire à votre âge; pourtant, elle a commencé. Vous avez eu des luttes intérieures, quelque infime qu'en ait été l'objet; et ces luttes ont eu leurs péripéties, suivies de victoires ou de défaillances. Remarquez, d'ailleurs, qu'il n'y a rien à dédaiguer dans le monde moral, car la conscience grandit tout. Sans doute, si je vous parle d'un enfant de six ans, qui est tenté en l'absence de sa mère de puiser dans un pot de confitures; si je vous montre ses angoisses, comment il tend la main et la retire, comment son cœur bat, ses yeux se troublent, ses jambes fléchissent, bon gré mal gré, l'idée d'un tel spectacle vous donne envie de rire, et je suis moi-même bien près de vous imiter. — Et pourquoi? Parce que nous ne

songeons qu'au pot de confitures. L'objet du débat nous paraît mince et peu en rapport avec le drame qu'il a occasionné. Mais si nous détournons les yeux de cet objet pour ne considérer que l'âme enfantine agitée par des angoisses si vives ; si nous comprenons que c'est la vie morale qui est en jeu, et que le résultat de ce débat y aura son influence, nous ne le trouvons plus si mesquin. D'ailleurs, à mesure que nous avançons dans la vie et que nous nous détachons de nous-mêmes, les objets de nos passions nous paraissent de plus en plus puérils, en les comparant aux seules choses dignes d'être désirées, et les différences que l'âge apporte entre eux diminuent. Ainsi, en admettant que la confiture ait cessé d'être pour vous un objet de tentations, aux yeux du moraliste, les pierres d'achoppement qui vous arrêtent n'ont peut-être pas beaucoup plus de valeur..

Mais revenons à notre recherche.

Avez-vous fait, comme il était convenu à la fin de notre dernière leçon, un examen de conscience ?—Vous hésitez à répondre.... Vous vous agitez sur vos chaises. — Je vais pourtant vous demander bien autre chose ; je vais demander aux plus sincères et aux plus courageuses d'entre vous de nous dire le résultat de cet examen, de nous raconter un débat de conscience qui se sera passé en elles. — Mon Dieu, ne prenez pas ces visages renversés comme s'il s'agissait d'aller en cour d'assises. Vous pouvez choisir quelque chose de peu important et de très-ancien, de sorte que vous croirez presque parler d'une autre personne. Je ne vous demande que de la sincérité. — Vos figures s'allongent et vos têtes se baissent... Il n'y a donc pas dans votre lointain passé quelque pot de confiture dont vous puissiez raconter l'histoire sans trop de honte !... Eh bien, c'est moi qui vais commencer. Je vous donnerai l'exemple en vous

cole et de fournir les livres dont il avait besoin. Il y avait en ce moment un excédent de dépenses, et c'était à mon tour d'y pourvoir. Mon argent, en quelque sorte, ne m'appartenait donc pas. Comment faire?

Chaque jour, en allant à la pension, je passais devant le magasin de modes où la ceinture était étalée, et chaque jour elle excitait un peu plus ma convoitise. Comme un fait exprès, cette ceinture aurait admirablement complété une toilette de mousseline blanche donnée pour mes étrennes par une tante éloignée, et que je devais mettre à la fête de la Sainte-Catherine, annoncée d'avance avec beaucoup de pompe dans notre pension.

Mes deux cousines avaient des ceintures lilas; ma meilleure amie une ceinture bleue; mais la rose les aurait effacées toutes... Aussi j'y pensais le jour et j'en rêvais la nuit. En classe, l'histoire et la géographie s'en ressentaient. J'avais des distractions tout le temps de l'étude. A la table de famille même, moi toujours si gaie, j'étais pensive et silencieuse. Je ne mangeais pas, et mon sommeil était troublé par toute sorte d'apparitions fantastiques, régulièrement terminées par un bout flottant de ceinture rose... Voilà que vous riez maintenant comme s'il s'agissait du pot de confitures... On voit bien que vous n'y êtes pas; moi, je ne riais nullement. Ma maîtresse, en classe, ne me reconnaissait plus, et quand ma mère inquiète me demandait si j'étais malade, je devenais toute rouge, honteuse de moi-même. Je n'avais jamais été aussi tourmentée de ma vie; mais pour rien au monde je n'aurais avoué le sujet de mon tourment, et c'était là un grand tort.

En effet, quand on a un désir qu'on ne doit pas satisfaire et auquel on ne veut pas renoncer, rien n'est mauvais comme de le renfermer en soi-même. Il suffit

pris des engagements, je m'étais mise volontairement dans l'impossibilité de les tenir ; j'avais sacrifié la parole donnée à une misérable fantaisie. — Quelle honte pour moi !... Je savais pourtant qu'en ce moment même l'enfant dont nous avions pris la charge manquait de chaussures, et l'hiver commençait !... Ainsi, il souffrirait par ma faute ! Peut-être devrait-il aller pieds nus à l'école, prendre froid, devenir malade. Et tout cela pour un bout de ruban. A mesure que les côtés égoïstes et insensés de ma conduite m'apparaissaient plus vivement, la ceinture semblait perdre de son prix. Sans doute, elle était toujours jolie et élégante ; mais j'avais cru posséder le ciel en la possédant, et j'étais loin de compte.

La nuit se passa dans ces troubles, et la journée du lendemain fut plus triste encore que la nuit.

J'errai tout le jour de côté et d'autre, ne tenant point en place, et le soir même, croiriez-vous une chose, mes enfants ? quand il fallut s'habiller pour aller à la Sainte-Catherine, je n'eus jamais le courage de mettre la ceinture... Non, je ne l'eus pas. J'essayai de l'attacher deux ou trois fois, mais elle s'échappa de mes mains. Il me semblait qu'elle allait révéler ma faute à tout le monde, et je la remis tremblante au fond de la boîte...

Quelle triste Sainte-Catherine je passai ! La plus triste de ma vie ! Mes jambes fléchissaient en dansant, les lumières scintillaient devant mes yeux ; j'avais la fièvre.

Le jour suivant j'étais réellement malade ; je ne pus me lever, et la première personne que je vis entrer le matin dans ma chambre fut la maîtresse de pension, qui était aussi présidente de notre société de secours. Je crus d'abord qu'elle allait me réclamer l'argent, et je devins toute pâle.

Un jour, Marguerite avait huit ans. Son frère allait partir pour la pension. Il avait refusé jusqu'au dernier moment de lui prêter un de ses livres, un beau livre de classe dont la couverture rouge excitait la convoitise de Marguerite ; celle-ci, après d'assez longues hésitations, s'empare du livre, l'emporte dans sa chambre, et laisse son frère le chercher inutilement. L'heure du départ sonne ; l'écolier est obligé de se mettre en route sans avoir rien trouvé. — Marguerite riait sous cape pendant que son frère cherchait, et trouvait grand plaisir à son impatience. Mais, dès qu'il est parti, le remords la prend. Elle aurait voulu courir après la voiture pour rendre l'objet dérobé. Chose impossible ! Que faire alors ? Elle s'enferme dans sa chambre, et s'efforce du moins de tirer quelque bénéfice de sa faute en lisant le livre ; elle n'y parvient pas, ses yeux étaient pleins de larmes. — La cloche du dîner sonne, Marguerite descend et se met à table. Heureusement on n'a pas remarqué ses yeux rouges. Tout le monde commence alors à parler de l'absent. « Ah ! dit la mère au bout d'un instant, je crains bien que ce pauvre Ernest ne soit grondé, et même puni, à cause de son livre. Je ne comprends pas qu'il l'ait perdu, lui qui a toujours tant de soin de ses affaires. Tu n'as donc pas pu l'aider à le découvrir, Marguerite ? » — Ces mots font déborder le cœur si plein de Marguerite. Elle cache sa figure dans sa serviette et avoue tout, en éclatant en larmes. — Sa mère, voyant son chagrin, ne la gronde pas. Elle reprend le livre de ses mains, et l'envoya le lendemain à la pension par la diligence, avec une lettre au maître, dans laquelle Marguerite, pour disculper son frère, faisait l'aveu de sa faute. — Le grand frère était généreux : il répondit à Marguerite d'une façon charmante et lui rendit la paix et la joie.

ses pas, tant elle se sent troublée et malheureuse. Bien lui en a pris. Sa grand'mère, au moment où elle rentra, avait le délire. Charlotte envoie chercher le médecin, qui craint une fièvre cérébrale. On finit pourtant par calmer la malade, et Charlotte ne retrouve de bonheur qu'en lui donnant des soins.

— Merci pour votre histoire, Charlotte. Nous nous en tiendrons là aujourd'hui, et puisque vos compagnons y reconnaissent leurs propres sentiments, comme dans celle de Marguerite et dans la mienne, je terminerai par l'analyse de ces récits.

Nous remarquerons d'abord que chacun d'eux peut être divisé en trois phases distinctes:

La première est celle où je suis partagée entre le désir de posséder la ceinture et le devoir qui me défend de l'acquérir. Celle où Marguerite convoite déjà le livre avec ardeur, mais hésite encore à s'en emparer. Celle enfin où Charlotte s'efforce de se persuader que sa grand'mère n'est pas très-malade, afin de pouvoir sans scrupule s'associer à la partie de campagne. Qu'est-ce qui caractérise cette phase? — L'incertitude, dites-vous.— C'est cela, en effet, La question entre le penchant naturel et l'obligation morale est posée : il y a débat, il y a doute.

La seconde phase est celle où l'obligation est sacrifiée au penchant; celle où je satisfais mon désir en achetant la ceinture aux dépens de mon devoir; celle où Marguerite cède également à la convoitise en s'emparant du livre qui appartient à son frère; celle où Charlotte part pour la promenade en laissant sa grand'mère seule et malade dans son lit. — Qu'est-ce qui caractérise cette seconde phase? — Un certain plaisir d'abord, tiré du désir satisfait, mais aussitôt suivi de trouble, de chagrin, de remords.

morale diffère de toutes les autres en ce que, dérivant directement de nos mobiles, elle correspond d'une façon rigoureuse au caractère moral de nos actes. On peut dire même que c'est la seule vraie sanction, les autres n'ayant droit à ce titre que parce qu'elles s'y rattachent.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE XVII

D. Qu'avons-nous reconnu à propos de la sanction dans notre dernière leçon ? — R. Nous avons reconnu deux sortes de sanctions. — D. Quelles sont-elles ? — R. Les unes sont imposées par une autorité extérieure, les autres se manifestent comme la conséquence de nos actes. — D. Sont-elles suffisantes pour confirmer la loi morale ? — R. Non, car elles atteignent les actes plutôt que les motifs, qui seuls imposent aux actes la qualité morale. — D. Quel est le caractère de la vraie sanction morale ? — R. C'est d'être intérieure comme le mobile, et de trouver dans le mobile sa raison et sa mesure. — D. Comment la découvrirons-nous ? — R. En nous interrogeant nous-mêmes. — D. Est-ce en nous interrogeant dans la manifestation extérieure de nos actes ? — R. Non, c'est en nous interrogeant dans l'état de conscience déterminé par nos décisions volontaires. — D. Pourquoi faut-il nous interroger ? — R. Parce que c'est au plus intime de la conscience que se trouve la sanction que nous allons chercher. — D. Ne faut-il pas une longue expérience pour trouver dans son passé des faits de conscience ? — R. Non, il suffit que la vie morale ait commencé. Les faits les plus minimes sont importants du moment qu'ils touchent à la morale. — D. En quoi consiste au juste la vie morale ? — R. Dans les débats intérieurs qui posent la question du bien et du mal et donnent lieu à nos victoires ou à nos défaillances morales. — D. Est-il nécessaire de nous remémorer ces débats pour trouver la sanction morale ? —

étude. — D. Un
r l'individu qui l'a
s d'après un seul
s a contrôlés les
d'exemples divers
t-on en tirer? —
; qu'il n'exprime
t de la personne
s que nous avons
consiste dans la
le devoir accom-
ction? — R. Elle
sentiments que
des divers états
endus compte de
utre. — D. Com-
l est le premier?
sommes partagés
débat, il y a
de la passion sa-
chant. Ce plaisir
mords. — D. Quel
étude quand nous
çant à l'objet de
viennent de l'in-
ale sont-elles plus
de la satisfaction
antes et plus pro-
n qui se satisfait
éphémère, mêlée
tandis que la joie
sion est pleine de
nous suit partout.
des autres ? — R.
st le seul bien sur
— D. La douleur
plus vive que celle
lle est non-seule-
crifice de nos plus
honte qu'elle nous
diffère-t-elle des

deux autres sanctions que nous avons déjà indiquées? — R. En ce qu'elle dérive directement de nos mobiles et correspond au caractère moral de nos actes. On peut même dire que c'est la seule vraie sanction, les autres n'ayant droit à ce titre qu'autant qu'elles s'y rattachent.



CHAPITRE XVIII

FIN DE LA MORALE. — LA JUSTICE

L'instinct est la règle des espèces inférieures. — Cette règle suffit à des êtres dont les sentiments et les rapports sont éphémères. — Elle ne suffit pas à des êtres doués de sentiments constants et d'idées réfléchies. — Abus de l'instinct quand l'homme s'y livre aveuglément. — La morale est la règle de l'homme et la fin de la morale est la justice. — Rôle de la justice. — La justice mesure le droit et le devoir, et leur assigne un objet supérieur : l'équilibre de toutes les forces dans l'individu, le bien de tous les êtres. — La justice n'est pas une vertu particulière ; elle est la vertu générale par excellence, et, seule, elle donne un caractère de vertu à nos sentiments et à nos actes, — La justice ne détruit pas les affections naturelles; elle les domine et les règle, en les assujettissant aux devoirs. — La vertu est une habitude.

Nous avons reconnu que la nature inférieure n'avait pas d'autres lois que la force et l'instinct, et que l'individu y est subordonné à l'espèce. Or, chose remarquable, dans la sphère qui lui est propre, l'instinct est la meilleure de toutes les règles, et les êtres qui man-

[illegible] naturellement
[illegible].

[illegible] d'égards, des
[illegible] our conjugal,
[illegible] compagnon,
[illegible] s sentiments,
[illegible] l'aberration et
[illegible] chez nous. Ils
[illegible] normale ; ils
[illegible] de leur objet
[illegible] ivité générale
[illegible]

[illegible] se de la poule
[illegible] gation elle s'y
[illegible] ses petits au
[illegible] iers pas, elle
[illegible] en prive elle-
[illegible] de avec atten-
[illegible] au danger avec
[illegible] ite pour eux,
[illegible] lle, elle oublie
[illegible].

[illegible] nt l'époque où
[illegible] attentif pour
[illegible] e les petits ! Il
[illegible] l va lui cher-
[illegible] t entière à ses
[illegible] tablement un
[illegible] vent pas durer
[illegible] assage ! Avez-
[illegible] mutuellement
[illegible] and ils traver-
[illegible] dans les pays
[illegible] us faibles, les

soutenir en étendant leurs ailes, les encourager de leurs cris; ils se pressent autour de ceux qui faiblissent, et, s'ils ne parviennent pas à les sauver, ils ne les abandonnent qu'à la dernière extrémité.

Je ne vous parlerai pas du chien, de la colombe, de l'abeille, de la fourmi et de tant d'autres encore qui nous présentent des modèles de tendresse, de pitié, de courage; la série serait trop longue. Mais je vous engage à observer leurs mœurs.

Or, si pour les espèces inférieures, l'instinct est une règle sûre, nous devons reconnaître que les conditions de leur existence sont tout autres que celles de la vie humaine; elles ne présentent ni les mêmes difficultés ni les mêmes périls.

Chez les animaux, en effet, les sentiments étant toujours passagers, la vie collective affecte des formes très-simples : l'amour et le mariage ne durent qu'une saison. Le rôle de la maternité ne se prolonge pas au delà du temps nécessaire pour mettre les derniers nés en état de se suffire. La piété filiale est complètement absente. Le jour où les petits sont capables de pourvoir à leur existence, la mère qui les a couvés et nourris avec tant de sollicitude n'est plus rien pour eux. Ils oublient même qu'elle a été leur mère; aussi ne voit-on là que des ébauches de famille. Les compagnons qui se sont soutenus, aidés dans le danger, qui se sont dévoués les uns aux autres, dès que l'heure est passée, ne se connaissent plus. Ils sont incapables d'une association réglée et suivie. Parmi eux les impressions les plus vives, les plus tendres, les plus stables, sont toujours éphémères; elles n'ont ni veille ni lendemain.

Supposez, au contraire, pour un instant, que la seule règle de l'instinct se trouve aux prises, chez les

l'humanité.

re si les ani-
aison, étaient
s, en tribus,
où ils vivent,
onséquences
ger de leurs

chat et d'un
ent à la tête
tières de ces
s, et laissant
a même es-
et de chats
s, les unes
ufs, de che-
rganiseraient
deviendrait

ts constants
ler l'héritage
collective, il
de l'instinct
bas, les plus

ces animales
tombe pres-
n il reste tout
Une femme
l'amour et le
satisfaction
leur propre
tre ; ils peu-

vent tomber dans toutes sortes d'abaissement. La femme deviendra une esclave servile, la complice de mille fautes, de mille dégradations. L'homme trahira les devoirs les plus sacrés pour satisfaire les frivoles fantaisies d'une compagne peu digne; il renoncera à de nobles travaux; il abandonnera une grande cause pour se livrer aux expédients d'une fortune rapide et d'un éclat sans honneur. L'histoire est pleine des fautes, des hontes et des crimes auxquels l'amour a conduit l'humanité. Pouvez-vous m'en citer quelques exemples? — L'histoire de Samson. — Très-bien. — L'histoire de Cléopâtre. — L'enlèvement d'Hélène. — Les fautes de Marie Stuart, etc., etc.

Sans considérer même l'histoire, sans interroger les hommes dans les passions renommées, dans les vices éclatants qu'elle nous rappelle, mais en examinant seulement ce qui se passe sous nos yeux, nous devrons reconnaître que l'amour, lorsqu'il n'a pas d'autre objet que l'intérêt ou le plaisir, n'élève pas ceux qui le ressentent. Il ne leur donne le secret d'aucun enthousiasme, d'aucune belle pensée, d'aucun noble dévouement... Les jouissances matérielles forment tout son domaine, et ceux qui s'y abandonnent n'offrent que le spectacle de deux égoïsmes vulgaires concertés ensemble pour exploiter le genre humain. On n'a pas idée de l'acharnement que certains ménages apportent dans cette ligue des intérêts conjugaux. J'ai connu un de ces couples qui, parti de la pauvreté, est arrivé à la richesse par un esprit de gain, une rapacité dans les affaires, une science de thésaurisation qui avaient étouffé tout sentiment bienveillant et humain. La femme avait été dans sa jeunesse affectueuse et bonne, mais elle manquait d'énergie, et le mariage l'avait absorbée d'une manière complète.

que l'amour
manière à
ors du foyer,
onne n'était
et vécurent
ant d'ailleurs
t seul était
moururent
ités de per-
une fortune
eur vie, à un

nt, n'est-ce
autre assez

andise, et je
ière passion.
es goûts peu
ut à fait co-
ux au ciel, de
elle poussait
son époux,
, gibier, vo-
Le mari, lui,
gros homme
qui s'installait
liatement ses
es dissimuler.
moins cette

s deux époux
ivant de l'œil
les meilleurs
force atten-

tions et soins réciproques. Je les ai retrouvés plusieurs années après ; ils n'avaient pas changé ; ils étaient toujours gourmands et vulgaires, et même un peu plus vulgaires et gourmands, et ils trouvaient toujours le moyen de satisfaire leur passion gastronomique en se donnant les témoignages de tendresse les plus touchants. Ils vécurent ainsi d'un petit bien qu'ils avaient sans jamais rien faire, et leurs enfants, ignorants, paresseux et gloutons comme eux, ont suivi leur exemple.

Vous riez et vous protestez en même temps. De tels sentiments, en effet, inspirent peu d'estime, et le nid du rossignol nous paraît plus aimable. Quand celui-ci a élevé sa couvée et rempli nos jardins de ses chants, sa destinée est remplie. Mais nous demandons autre chose à l'humanité, soit dans l'amour conjugal, soit, comme nous allons le voir, dans l'amour maternel, le plus pur, le plus désintéressé de tous les amours.

L'amour maternel, en effet, livré à lui-même sans mesure, peut se transformer aussi en une véritable idolâtrie, en avoir toutes les aberrations, tous les aveuglements, toutes les violences, toutes les faiblesses.

Telle tendre mère, qui s'est donnée elle-même complétement à son fils, qui n'a compté ni ses peines, ni ses soucis, ni ses troubles, ni ses renoncements, peut faire de lui un tyran égoïste, un ambitieux vulgaire et un mauvais citoyen. En sacrifiant tout à son intérêt exclusif, elle lui apprend à tout sacrifier à lui-même, à se considérer comme le centre du monde, et à croire qu'il ne doit rien à autrui. N'avez-vous pas connu, mes enfants, quelqu'une de ces mères sans raison et sans prudence, qui comprennent et remplissent si mal leur mission. Vous, Hortense, vous pourriez nous parler de Mme L***, qui a été une amie de votre mère. La pauvre femme était excusable, sans doute, parce que, jeune

de deux ans,
le plus jeune,
une sorte de
à tous deux.
té, la crainte
lui enlevait
er ou seule-
appelait les
; et lorsque
oi s'en tenir,
e, puis à un
vait à chaque
ntaisies d'É-
ne pouvait
pour lui faire
Les domes-
ouvertement
ur leur faire
es de cet af-
se lassaient
reuse, n'avait
es nouveaux,

t pis encore.
n cours pu-
s particuliers
leur faute si

le pire des
mesquin, et
nna sa mère
comprenant
n mourut de

Voilà, mes enfants, où peut conduire un amour maternel déréglé; combien la poule est plus sage!

L'amitié elle-même, sentiment plus modéré de sa nature, est sujette à toutes sortes d'excès, si la raison ne la gouverne pas.

J'ai eu il y a quelque temps, dans ma classe, une jeune fille de douze ans, nommée Laure, qui avait une affection passionnée et exclusive pour une de ses compagnes un peu plus âgée, appelée Charlotte. Il n'y avait sortes de choses qu'elle n'imaginât pour satisfaire ce sentiment. Pendant la sortie des élèves, un jour elle dérobait des bons points à toute la classe et les glissait en secret dans le pupitre de son amie. Un autre jour c'était un fruit ou une tartine de confitures qui passait mystérieusement dans le panier de Charlotte. Dans les jeux, elle trichait en faveur de celle-ci ou elle se mettait dans une colère furieuse quand on ne faisait pas ce que voulait Charlotte. Il est vrai qu'elle-même était sa première esclave, et, en certains cas, lui montrait beaucoup de dévouement. Pouvez-vous approuver cette conduite? — Vous secouez la tête, et vous avez raison. L'amitié est pourtant un des bons sentiments de notre vie; mais, comme tous les autres, il a besoin d'être réglé.

Je ne saurais vous dire combien j'ai eu de peine à convaincre Laure de ses torts. Je n'y suis parvenue que par l'influence de Charlotte elle-même, qui avait une conscience délicate et s'attacha d'autant plus à éclairer son amie, qu'elle était l'occasion involontaire de son aveuglement.

Je pourrais vous citer, mes enfants, bien d'autres faits analogues, mais ceux-là nous suffisent, car ils sont l'expression d'une loi constante que chaque observation confirmera.

[illegible] ue si l'instinct
[illegible] r force et leur
[illegible] omme, livré à
[illegible] sa nature lui
[illegible] il peut tomber
[illegible] s folies incon-
[illegible] une loi supé-
[illegible] nstinct même ;
[illegible] it et du devoir

[illegible] res, représen-
[illegible] e tenant une

[illegible] esurer le droit
[illegible] érieur : l'équi-
[illegible] bien de tous

[illegible] ticulière ayant
[illegible] rale par excel-
[illegible] articulières en
[illegible] ère de vertu à
[illegible] même, quand
[illegible] ct, n'a pas de
[illegible] 'il rentre dans

[illegible] Elle n'admet
[illegible] violent senti-
[illegible] sent d'aucune
[illegible] devoirs sans
[illegible] soient nos dis-
[illegible] xtérieures.

Ainsi, mes enfants, vous naissez dans une famille et vos premiers devoirs sont envers ceux qui vous ont donné avec la vie, les premiers soins, les premiers secours. A mesure que vous grandissez et que vous êtes capables de relations nouvelles, vos obligations se multiplient. Vous en avez envers vos maîtres, envers vos compagnons, envers les domestiques et les amis de la maison paternelle. Vous en aurez plus tard envers ceux qui vous aideront à entrer dans le monde et à y jouer un rôle, ou qui s'associeront avec vous dans le travail; vous en aurez envers la cité qui vous abrite, la patrie qui vous protége, l'humanité dont vous êtes membres actifs et solidaires. Or, vos affections personnelles les plus vives, les plus fortes, les plus légitimes doivent toujours être subordonnées à la série de ces devoirs.

Voilà ce que la justice établit, et voilà ce qu'elle commande.

Une femme, qui est en même temps épouse et mère, ne doit pas sacrifier ses enfants à son mari ou son mari à ses enfants, parce qu'un de ces penchants est plus fort que l'autre. Nous ne devons pas sacrifier la patrie à la famille, ni la famille à la patrie.

J'ai connu un homme, apôtre d'une foi nouvelle, qui a abandonné, sans ressources, une femme et trois jeunes enfants, sous prétexte qu'il avait à convertir le monde. Cet homme pouvait être intelligent, avoir des impulsions généreuses, mais il méconnaissait la justice.

Une femme qui détourne son mari d'accomplir ses devoirs de citoyen, pour l'absorber dans la famille, pêche également contre la justice.

Les couples dont je vous ai parlé tout à l'heure violaient la justice, quand ils subordonnaient à la satisfaction de leurs goûts communs tous les devoirs sociaux.

t d'idolâtrie,
gations de la
galement à la

proscrit pas
mine et les
a mère ne
e pas d'être
is le devoir
aiblir, il les
en les con-

dangers du
es et lui dit
amour con-
ur l'enchaî-
du foyer?
ils une âme
lui apprend
rroger, à se
volonté et
de force, a
qui se fait
même à ses
us que l'ami
sa pensée à
donne à lui,
r une mau-
oins d'ami-
and elle dé-
pupitres de
moins d'a-
ils ont un

Le sentiment a son grand rôle dans la vie. Il inspire, il anime, il échauffe, il rend tous les sacrifices, tous les dévouements faciles, mais il ne saurait gouverner. C'est dans l'austère décret de la conscience, non dans les élans plus ou moins désordonnés du cœur, que nous devons chercher la règle de notre vie.

Sans doute, la part légitime à accorder à chaque sentiment et à chaque devoir est parfois difficile à déterminer; toutefois, aucune théorie ne nous la donnera; c'est le secret de l'activité morale.

Plus en effet vous pratiquerez la justice, plus elle prendra d'autorité dans vos âmes et dans votre vie, plus elle y répandra de lumière, et mieux aussi vous sentirez la vérité de cette parole d'un philosophe de l'antiquité : « *La vertu est une habitude.* »

Voilà, mes enfants, la véritable fin de la morale, fin que l'homme seul dans la nature, éclairé par la conscience, est capable de concevoir et d'atteindre.

QUESTIONNAIRE DU CHAPITRE XVIII

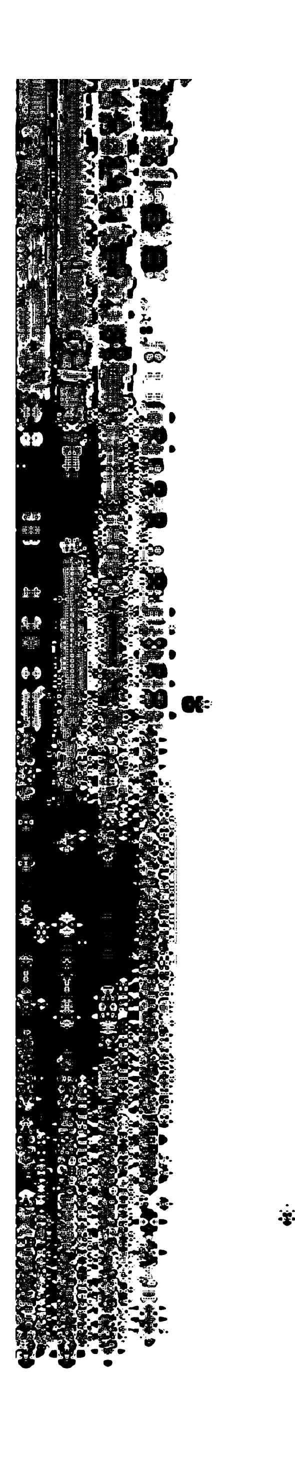
D. Quelle est la loi de la nature inférieure? — R. C'est la force et l'instinct. — D. Quelle situation y occupe l'individu par rapport à l'espèce? — R. Une situation subordonnée. — D. Comment se conduisent dans cette sphère les êtres qui manquent de raison et de conscience? — R. Ils se conduisent, grâce à l'instinct, d'une façon plus régulière et plus sûre que les hommes. — D. Les animaux n'ont-ils pas, à beaucoup d'égards, des sentiments analogues aux nôtres? — R. Oui, certains d'entre eux ont l'amour conjugal, l'amour maternel,

[illegible] vague sociabilité.
[illegible] mêmes aberra-
[illegible] R. Non, ils se
[illegible] normale ; ils se
[illegible] — D. Et à quoi
[illegible] ment à l'activité
[illegible] ples. — R. Les
[illegible] son nid ; l'aide
[illegible] s traversent la
[illegible] et bien d'autres
[illegible] mitié, de courage.
[illegible] ures, l'harmonie
[illegible] vient de ce que
[illegible] celles de la vie
[illegible] és ni les mêmes
[illegible] èces inférieures,
[illegible] ctive affecte des
[illegible] longtemps ? —
[illegible] eux à la saison ;
[illegible] ettre les derniers
[illegible] ; les compagnons
[illegible] oment est passé,
[illegible] d'une association
[illegible] donc éphémères ?
[illegible] ubli les facilitent.
[illegible], la seule règle
[illegible] éléments, qu'arri-
[illegible] ence et de raison,
[illegible] famille, de peu-
[illegible] ls vivent, et dont
[illegible] ries en raison de
[illegible] eviendrait formi-
[illegible] chat et d'un rat,
[illegible] l'un de l'autre,
[illegible] armées entières
[illegible] et laissant après
[illegible] même espèce, des
[illegible] plusieurs généra-
[illegible] de bœufs, de che-
[illegible] pour se détruire,
[illegible] itable. — D. Dès

qu'un être est capable de sentiments constants et d'idées réfléchies, il a donc besoin pour se conduire d'une règle supérieure à celle de l'instinct ? — R. Sans doute, dès qu'il peut accumuler l'héritage du passé et constituer autour de lui la vie collective, il a besoin de cette règle, et s'il ne le sent pas, il s'expose aux plus grands maux. — D. Quand l'homme suit la voie des espèces inférieures et se livre sans réserve à ses penchants, que lui arrive-t-il ? — R. Il tombe presque toujours dans des excès dégradants, ou il reste tout au moins dans une infériorité déplorable. — D. Qu'arrive-t-il à un homme et à une femme qui ne cherchent dans l'amour et le mariage que des joies personnelles et la satisfaction des intérêts égoïstes ? — R. Ils peuvent oublier leur propre dignité jusqu'à se faire le jouet l'un de l'autre ; ils peuvent tomber dans toute sorte d'abaissement. — D. Citez-en quelques exemples. — R. Une femme peut devenir une esclave servile, se faire le complice de mille fautes, de mille dégradations ; un homme peut trahir les devoirs les plus sacrés pour satisfaire les frivoles fantaisies d'une compagne indigne ; il peut renoncer à de nobles travaux, abandonner une grande cause pour se livrer aux expédients d'une fortune rapide et d'un éclat sans honneur. — D. L'histoire contient-elle un grand nombre de ces fautes et de ces hontes ? — R. Oui, un grand nombre : les aventures de Cléopâtre, par exemple, l'enlèvement d'Hélène, les fautes de Marie Stuart, etc. — D. Sans considérer l'histoire, et en examinant seulement la moyenne de l'existence, ne trouverons-nous pas plus d'un témoignage de ce que nous avançons ? — R. Sans doute ; l'amour qui n'a d'autre objet que l'intérêt ou le plaisir n'élève pas ceux qui le ressentent ; il ne leur donne le secret d'aucun enthousiasme, d'aucune belle pensée, d'aucun dévouement. — D. Comment ceux-là vivent-ils? — R. Ils vivent dans le terre à terre des jouissances matérielles, et nous présentent le plus souvent, en s'y livrant, le spectacle de deux égoïsmes vulgaires concertés ensemble pour exploiter le genre humain. — D. Que forment alors les époux entre eux ? — R. Une sorte de ligue, et ils apportent à défendre les intérêts conjugaux un acharnement qui n'a rien de noble. — D. Et l'amour maternel livré à lui-même sans mesure que peut-il devenir? — R. Il peut devenir une véritable idolâtrie, en prendre toutes les aberrations, les aveuglements, les violences et les faiblesses. — D. Une tendre mère peut donc mal élever son fils ? — R. Sans doute, elle peut en faire un tyran égoïste, un ambitieux vulgaire et un mauvais citoyen. — D. En sacrifiant tout à son instinct exclusif, que lui apprend-elle ? — R. Elle lui apprend à tout sacrifier à lui-même, à se considérer comme le centre du monde,

tié n'est-elle pas
surément ; mais
est sujette aussi
peut injustement
pareilles consé-
Non, elles sont
il de ces faits? —
aux espèces infé-
il ne suffit pas.
me — R. Parce
le, et, sa nature
tomber dans des
aux espèces infé-
uverner ? — R.
t même. — D.
est la justice.
ce ? — R. Sous
—D. Quel est, en
droit et le devoir
ence individuelle.
les forces dans
n'est donc pas une
on, c'est la vertu
omprend tout ce
me ce caractère à
nd nous l'accom-
u ? — R. Non, il
stice. — D. Les
R. Oui, la justice
au sentiment, le
oir. — D. Qu'im-
situation que la
les devoirs, sans
oirs ? — R. Les
ers nos maîtres,
les amis de la
à entrer dans le
nous en avons
ère. — D. Quel
ue nos affections
plus légitimes se

subordonnent à l'ensemble de ces devoirs. — D. Une femme qui est en même temps épouse et mère ne peut donc pas sacrifier ses enfants à son mari ou son mari à ses enfants, selon qu'un de ces penchants est plus fort que l'autre ? — R. Elle ne le doit jamais, et nous ne devons pas non plus sacrifier la patrie à la famille, ni la famille à la patrie. — D. Citez quelques cas. — R. Un homme ne doit pas abandonner sa famille dans le besoin pour se livrer à l'apostolat de ses idées ; une femme ne doit pas détourner son mari d'accomplir ses devoirs de citoyen ; des époux ne doivent pas, en s'absorbant dans leur bonheur, oublier les devoirs sociaux ; une mère, une amie ne doivent pas sacrifier les indifférents à l'objet de leur affection. — D. La justice proscrit-elle les sentiments naturels ? — R. Non, mais elle les domine et les modère — D. Sous la règle qu'elle nous impose, la mère ne cesse donc pas d'être la mère, l'épouse ne cesse pas d'être l'épouse, l'ami ne cesse pas d'être l'ami ? — R. Non, sans doute ; le devoir s'unit à leurs sentiments, et bien loin de les affaiblir, il les fortifie et les relève, il en garantit la durée en les consacrant. — D. Quel est le rôle du sentiment dans la vie ? — R. Il inspire, il anime, il échauffe, il transporte, il rend tous les sacrifices, tous les dévouements faciles, mais il ne doit pas gouverner. — D. Ce n'est donc pas dans les élans du cœur que nous devons chercher la hiérarchie des obligations ? — R. Non, c'est dans les décrets de la conscience. — D. L'exacte mesure à accorder à chaque affection et à chaque devoir est-elle facile à déterminer ? — R. Non, mais aucune théorie ne nous la donnera ; c'est le secret de l'activité morale. — D. De quelle façon le découvrirons-nous ? — R. Plus nous pratiquons la justice, plus elle prend d'autorité dans nos âmes et dans notre vie, plus elle y répand de lumière. — D. Quelle est la parole citée souvent à ce sujet d'un philosophe de l'antiquité ? — R. Aristote dit que la vertu est une habitude. — D. Comment résumerons-nous notre analyse de la justice ? — R. Nous dirons qu'elle est la fin de la vie morale, fin que l'homme seul dans la nature, éclairé par la conscience, est capable de concevoir et d'atteindre.





CONCLUSION

Nous voilà, mes enfants, arrivés au terme de ce cours, non pas, sans doute, que notre sujet soit épuisé. Loin de là. Après l'avoir examiné dans son ensemble, nous aurons à le reprendre, à en étudier toutes les applications, dans la vie de famille, par exemple, dans les rapports professionnels, dans les devoirs publics.

Vous êtes bien jeunes encore, vous êtes des mineurs; mais demain vous entrerez dans le monde, vous deviendrez des membres actifs et responsables de la vie sociale, des pères et des mères de famille, des citoyens, et vous devez vous préparer d'avance à la tâche qui est devant vous : vous devez en comprendre les grandeurs et les joies ; vous devez aussi en mesurer les exigences, en connaître les difficultés et les périls.

Nous aurons donc à rechercher ensemble les droits que nous possédons, les devoirs qui nous incombent, les vertus qui nous conviennent dans les diverses situations de la vie, les tentations qui peuvent nous détourner des vertus, les vices qui en détruisent le germe, et les moyens de développer les vertus et de surmonter les vices.

Dans ce travail, nous partirons des mêmes principes sur lesquels nous nous sommes appuyés jusqu'à ce jour ; nous serons guidés par le même esprit.

avons vu tout

d'approfondir
relier en sys-
entreprise est
onscience et à
ale, à nous, se

que j'ai pu ter-
ant : *La vertu*

e habitude, en
gue et persé-
ous une autre
ici les diverses
dans chacune

té; mais cette
ne devient la
par l'exercice

i en découlent,
l est cause de
ment en qualité

ar amour des
s morales, ne
ne à les perdre.
, de la tradition
sanction et de
vie morale n'ac-
de valeur que

bienveillance à

nos semblables, que le sentiment de l'égalité et de la solidarité se développe en nous et devient partie de notre existence. C'est en réalisant incessamment la justice que nous devenons justes et que la sanction morale, la joie de la conscience, se manifeste en nous dans sa plénitude.

Une personne qui fait le bien aujourd'hui et qui fait le mal demain, peut être capable de vertu, mais elle n'est pas vertueuse ; sa volonté ne s'étant point exercée sur elle-même n'a ni énergie ni fixité, et sa conduite ne présente aucune garantie morale.

La personne vertueuse est celle qui reconnaît l'autorité de la conscience et qui y subordonne sa vie entière.

Quand je dis vertueuse, je ne dis pas parfaite. Il y a beaucoup de degrés dans le bien, et plus notre idéal s'élève, plus nous nous en sentons éloignés.

Mais la vertu réside dans la constance de l'effort, de la volonté, des actes, constance qui seule peut créer l'habitude.

A votre âge, mes enfants, les sentiments instinctifs sont prédominants, les impressions sont vives, impérieuses, aveugles. On est naturellement porté à vivre en dehors de soi ; on désire tout ce qui plaît aux yeux, tout ce qui charme l'imagination, tout ce qui illusionne le cœur, et on croit à tout ce qu'on désire.

Aussi, quand le devoir se présente, comme il arrive le plus souvent, sous la forme d'un sacrifice, il révolte votre nature, et vous ne vous soumettez qu'au prix d'un effort plus ou moins pénible.

Souvent même, après avoir accompli le devoir, on ne sent pas tout de suite la sanction intérieure, la joie de la conscience. Il peut se faire que l'objet de nos désirs nous ait inspiré un si vif attachement que, même après y avoir librement renoncé en vue de la justice, le

e désespoir l'envahiss
, le sage lui-même s
nom ! »
éprouvez ces hésitati
ils soient le dernier r

lères, vos défaillances
s sentirez plus ni dé
e la volonté de vivre
nt fidèles à la prati
trez bientôt l'irrésisti

it à la justice nous
u bien, mais il ré
ie la volonté, il cha
agit même sur les i
ns foi et sans espéran
de l'acte même qu

et se renouvelle enco
oppera en vous d'au
autres jugements, si l
re se transforme. M
aitées avec ardeur
sirables, et d'autres a
ngé acquièrent un gr
vous de proportio
changé en vous-mêm
; l'harmonie s'y fai
zir, dont vous croyi
e et plus forte qu'a

é d'être un sacrific
possédez un bien in

ment plus grand que tous ceux que vous avez perdus.

La satisfaction des penchants, en effet, même lorsque nous pouvons légitimement nous y livrer, est fragile et décevante; les joies qu'elle nous promet sont à la merci de mille incidents qui peuvent nous les ravir, et alors que la possession paisible nous en est assurée, elles sont presque toujours loin de réaliser notre attente.

Mais il est un bien à l'abri des atteintes du temps, du changement des hommes et de la fatigue de notre propre cœur, c'est cette habitude de la vertu qui vous a paru si rude à acquérir et qui va vous paraître si douce à observer.

Voilà, mes enfants, la véritable fin de la morale.

Vous l'aurez atteinte quand la justice, après s'être imposée à vous comme un commandement impératif de la conscience, sera devenue un suprême amour.

FIN

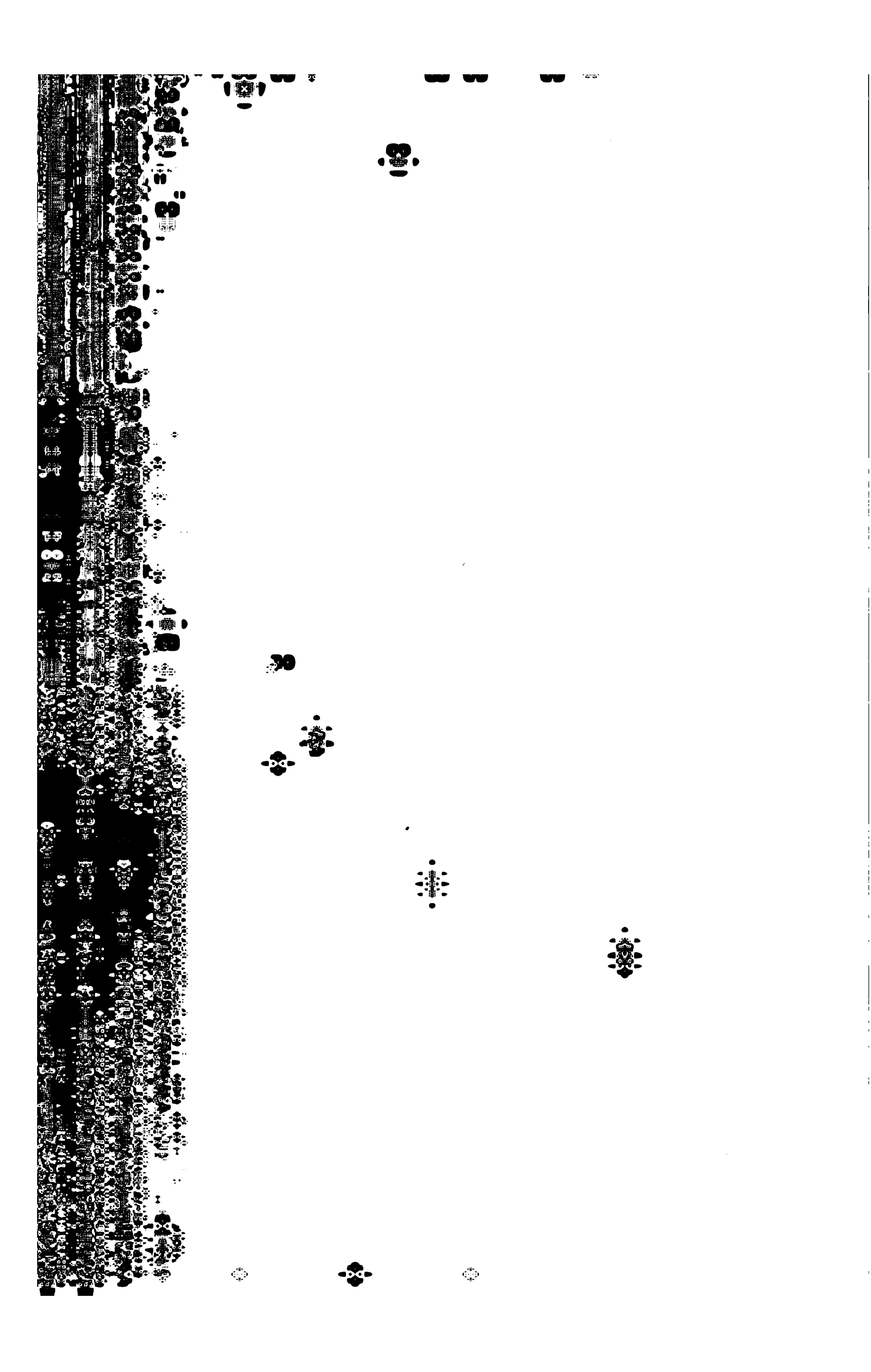


TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

sanction que dans la conscience. — Les êtres libres ayant des devoirs et des droits prennent le nom de *personnes*.— L'ensemble des personnes forme dans le monde un ordre nouveau que l'on appelle *ordre moral*.

CHAPITRE VII

De la signification du mot *ordre*; application aux séries naturelles. — L'ordre ou la série est une collection de termes réunis par la même raison. — La raison de l'ordre moral, c'est la personnalité. — La personne morale trouve en elle-même sa fin qui est la justice ; elle se propose cette fin avec conscience, et la réalise volontairement. — La *chose* par opposition à la *personne* est subordonnée ; elle trouve sa fin dans les lois qui l'enveloppent et la dépassent, et y marche d'une manière aveugle. — Dans l'ordre moral, la valeur de l'individu est absolue ; dans l'ordre naturel, elle est relative. — L'humanité accumule les produits du travail et progresse dans l'ordre moral ; les espèces naturelles n'accumulent rien et ne progressent pas. — La loi des espèces naturelles est la concurrence pour la vie ; elles ne subsistent que par la destruction, et ne connaissent pas le bien et le mal. — Chez les êtres moraux, la justice remplace la force ; le respect de l'individu est la suprême loi. — Les êtres moraux ne sont pas liés envers les espèces naturelles par les mêmes devoirs qui les rattachent les uns aux autres ; ils ne leur doivent qu'un respect subordonné à l'intérêt de leur propre personne. — L'ordre moral fondé sur la personne libre s'élève au-dessus de l'ordre naturel comme une nouvelle sphère de l'existence.

CHAPITRE VIII

L'identité de la liberté, du devoir et du droit dans chacun de nous, établit entre les hommes une égalité supérieure aux inégalités naturelles, mais ne les détruit pas. — Certaines inégalites sont factices et variables, d'autres sont constantes et immuables. — Inégalités données par la nature. — Inegalités venant de la solidarité dans la famille ou entre les familles. Toutes sont dominées

CHAPITRE XII

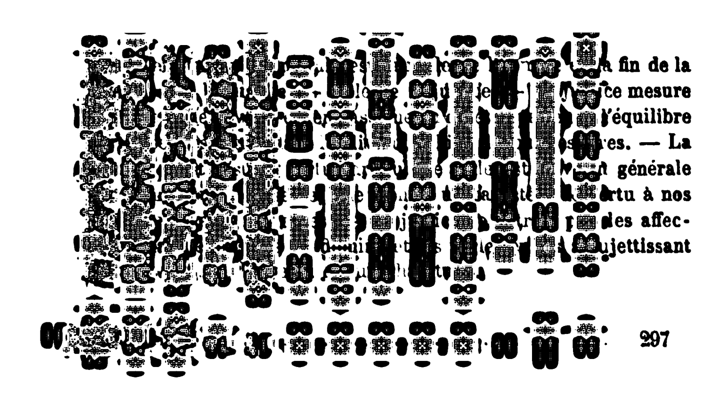
CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

Si la tradition est une force de la conscience et une joie du cœur, comment se fait-il qu'elle trouve dans la conscience et dans le cœur tant d'aversion et même d'inimitié ? — Abus de la tradition naissant du principe de l'autorité infaillible, qui s'est confondu avec elle. — Nombreux exemples de ces abus. — Les abus de la tradition ne sont pas inhérents à la tradition même. La tradition peut s'en dégager et reprendre sa véritable place dans le monde. — La tradition dégagée de ses abus, loin d'être contraire aux libertés publiques, les favorise et les appuie ; nous la voyons fleurir chez tous les peuples libres. — Exemples. — Un peuple ne peut pas vivre sans tradition. — Quand il veut réaliser la liberté et que la tradition de son histoire y est contraire, il tombe presque toujours dans des troubles et ne recouvre la sécurité qu'en se créant une tradition nouvelle conforme à l'idéal qu'il a conçu. — Dans la vie collective, comme dans la vie individuelle, la tradition, dégagée du principe de l'autorité infaillible, est un des plus puissants éléments de la morale.

CHAPITRE XV

Dans ses rapports avec la conscience, la solidarité étend notre responsabilité bien au delà de notre activité directe. — Elle nous rattache invisiblement par le bien et le mal que nous commettons à l'ensemble du bien et du mal qui existe dans le monde. — Le sentiment de la solidarité nous arrête sur la pente du mal en nous montrant que les conséquences de nos fautes sont souvent bien plus graves que les fautes elles-mêmes et peuvent échapper à toutes les réparations. — Il nous fortifie au contraire dans la voie du bien en nous liant à tout ce que le passé contient de grand et de bienfaisant, et en ouvrant notre âme aux affections nobles. — Les vraies amitiés sont celles qui sont fondées sur la solidarité morale.



fin de la
ce mesure
l'équilibre
res. — La
générale
rtu à nos
des affec-
jettissant



